This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

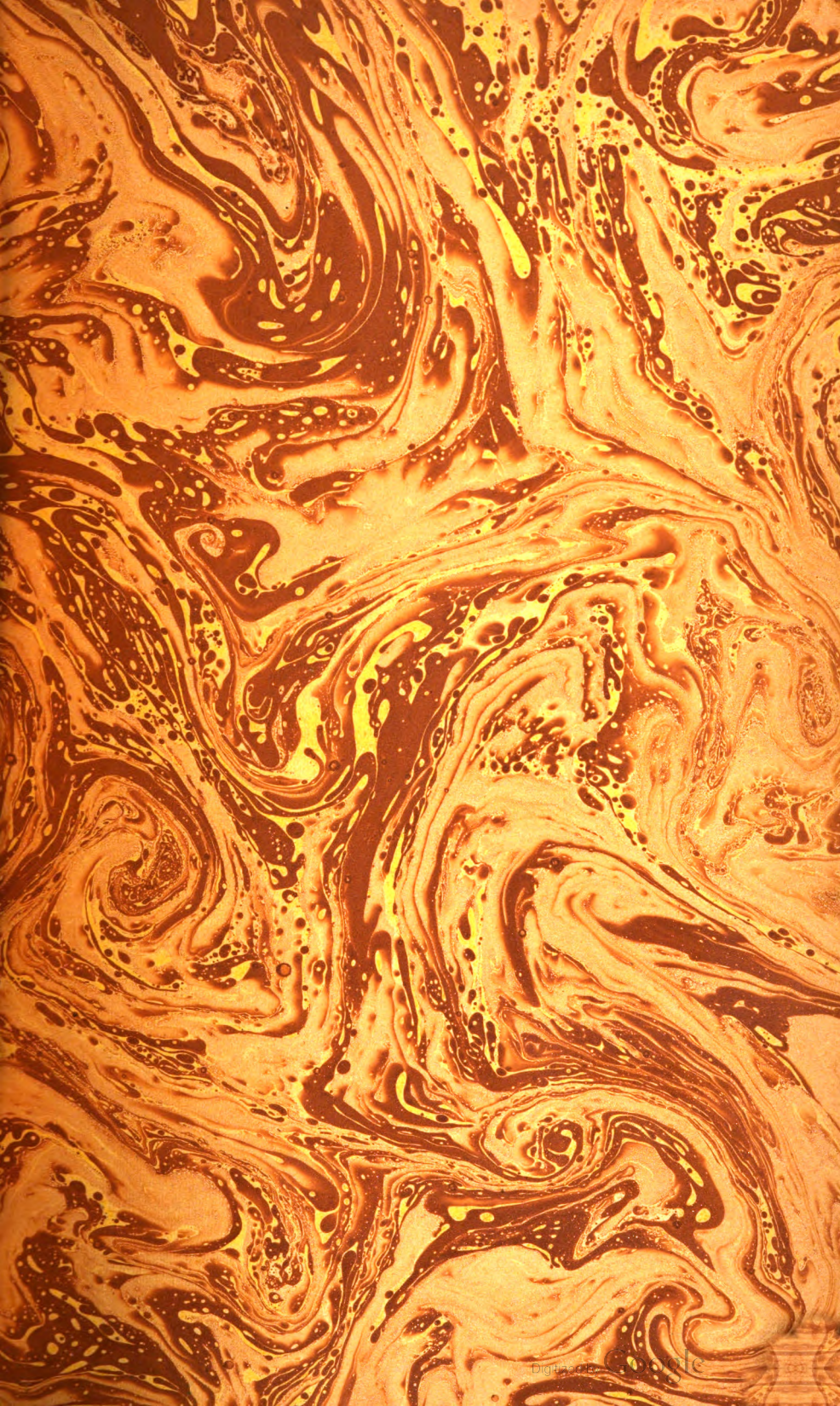

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VII• SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1921

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC•

1922

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

AS162
S[illegible]
Ser. 7
v. 9-10

TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 29 mai 1921. Discours de M. Henry OMONT, membre de l'Institut, président de la Société 1

— Extrait du procès-verbal 7

— L'électrification des régions agricoles dans les circonstances économiques actuelles, par M. Jean LEFÈVRE, membre de la Société 12

Concours agricole départemental tenu à Verneuil les 11, 12 et 13 juin 1921. Discours 20

— Liste des récompenses 32

Concours de fruits de table tenu à Vernon le 16 octobre. . . 41

Section de Bernay. Les Finances communales et départementales, conférence par M. G. DE BONNECHOSE, membre de la Société 44

Section des Arts. L'Eglise mérovingienne ou carolingienne de Notre-Dame de Rugles, par M. Léon COUTIL, membre de la Société 63

Assemblée générale du 13 novembre (Extrait du procès-verbal) 76

Section des Lettres. Une famille d'épée : Les Le Noury (1460-1839), par M. Joseph L'HOPITAL, président de la Section des Lettres 81

Prix Lucien Fouché. Concours d'archéologie de 1923 104

Section des Arts. Les Albâtres du musée d'Evreux, par M. le chanoine BONNENFANT, membre de la Société 105

L'école d'agriculture des Roches, rapport par M. G. BERTIER, membre de la Société 118

Rapport par M. Albert DOUCERAIN, secrétaire perpétuel, sur la proposition de fusion de la *Société des Amis des Arts du département de l'Eure* avec la Société libre 127

Digitized by Google

Séance générale du 19 février 1922 134
— Discours de M. Henry Omont 138
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1921, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel . . 142
Section des Lettres. La jeunesse d'Albert Glatigny, par M. Robert Duquesne, membre de la Société 155
Une belle manifestation de sympathie en l'honneur de M. Emmanuel Boulet, membre de la Société (30 avril 1922). 204
Nécrologie 211
Liste générale des membres de la Société 213

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 MAI 1921.

DISCOURS

DE M. HENRY OMONT

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Ma première parole doit être pour vous remercier et vous dire toute ma gratitude du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant pour la seconde fois à la présidence de notre Société. La crainte de n'être pas en mesure de vous apporter un concours aussi effectif que je l'eusse souhaité m'aurait fait hésiter cependant à répondre à votre trop bienveillant appel, si je ne m'étais souvenu que le rôle de votre président se borne peut-être à contempler le jeu régulier d'un organisme qui a depuis longtemps fait ses preuves.

Une Société dont les origines remontent aux dernières années du XVIIIe siècle, qui sous sa forme actuelle est plus que centenaire, qui pendant ce long espace de temps a travaillé avec persévérance et succès à l'œuvre multiple assignée dans ses statuts, sans jamais s'écarter de la voie que lui avaient tracée ses fondateurs, et qui a su dernièrement traverser quatre longues et dures années de guerre sans cesser de manifester son activité, cette Société peut à coup sûr passer pour avoir été bien organisée par ses fondateurs

Digitized by Google

et non moins bien dirigée depuis par ceux, vice-présidents et secrétaires perpétuels, présidents et secrétaires de sections, à qui elle a confié le soin d'assurer son fonctionnement régulier.

Tous ont également droit à notre reconnaissance, qui ne leur a jamais été ménagée, et c'est ce même sentiment de gratitude qui vous a fait estimer qu'un hommage particulier était dû à celui qui a été le véritable fondateur de notre Société, à François Rever ; à l'homme de bien qui a pris la principale part dans l'organisation de l'École centrale de l'Eure ; au savant qui a révélé à ses compatriotes et aux archéologues les antiquités romaines de Lillebonne et du Vieil-Évreux, qui nous a institués les héritiers de sa bibliothèque, de son médaillier et de ses papiers.

Ce n'est pas qu'aucun hommage n'ait encore été rendu à sa mémoire, témoins les notices qui ont été consacrées à François Rever au lendemain de sa mort par le marquis de Blosseville, Hyacinthe Langlois, Amand Fresnel, et dans notre Recueil même les pages émues, si justes et si précises dans leur concision, de notre confrère Sainte-Beuve, sans parler de ses biographes plus récents, Pierre Levot et Jean Revel.

Il y avait cependant, sinon mieux, plus encore à faire et votre appel a été entendu. Au concours du prix Lucien Fouché un seul manuscrit a été déposé cette année, mais c'est une biographie de François Rever, qui répondra, semble-t-il, complètement à votre attente. L'auteur n'a négligé pour la rédiger aucune source d'information, tant dans vos propres archives et dans vos collections que dans les dépôts publics, et s'il s'est laissé parfois entraîner à quelques longueurs ou à quelques hors-d'œuvre dans le désir de faire revivre à nos yeux les milieux divers, et souvent tourmentés, qu'a traversés François Rever, son récit se lit toujours avec un intérêt soutenu de la première page à la dernière.

Ce serait abuser de vos moments que d'analyser devant vous le long et attachant mémoire qui vous a été remis, vous me permettrez seulement de vous rappeler, en quelques mots et d'après son nouveau biographe, les principales

Digitized by Google

étapes de la vie de François Rever. Troisième fils d'un avocat au Parlement de Bretagne et en même temps directeur des économats de l'évêché de Dol, Marie-François-Gilles Rever, né dans cette dernière ville le 8 avril 1753, était destiné à la carrière ecclésiastique. Brillant élève des collèges de Dol et de Rennes, puis du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il professe quelques années à Angers et à Dol la philosophie et la physique. Il est bientôt pourvu d'un bénéfice dans une enclave que le diocèse de Dol possédait d'ancienne date en Normandie, à l'embouchure de la Seine ; en 1783, il devient curé de Saint-Samson-sur-Rille, puis de Conteville en 1784. La Révolution l'y trouve ; les électeurs du district de Pont-Audemer l'envoient bientôt siéger parmi les membres de l'Assemblée administrative du nouveau département de l'Eure, et un an après à l'éphémère Assemblée législative. Dans l'intervalle il s'en était fallu seulement de quelques voix qu'il ne fût élu évêque constitutionnel de l'Eure à la place de Robert-Thomas Lindet. Emprisonné à Pont-Audemer pendant la Terreur, bientôt délivré sur les instances de ses anciens paroissiens, il se retire à Conteville et y demeure ignoré jusqu'en l'an V. La création des Écoles centrales le ramène alors dans notre ville et il prend une part active à l'organisation du nouvel établissement d'instruction, installé d'abord au Grand Séminaire, puis dans l'ancien couvent des Capucins. En 1799, il abandonne pendant quelques mois l'École centrale pour exercer, en un moment particulièrement troublé, les difficiles fonctions de Commissaire du Directoire exécutif du Département ; mais, homme d'étude plutôt que d'action, il ne tarde pas à démissionner et il est de nouveau nommé bibliothécaire de l'École centrale et directeur du jury d'instruction. En 1800 et 1801 (ans VIII et IX) l'École centrale est en pleine activité, Rever en rédige le règlement, où nous le retrouvons tout entier, et dirige le voyage des pensionnaires dans l'ouest du Département et aux embouchures de la Seine. Mais le 1er mai 1802 les Écoles centrales sont supprimées et remplacées par les Lycées. Rever n'est pas employé dans la nouvelle organisation de l'enseignement ; sa carrière publique était terminée.

Digitized by Google

Revenu à Conteville, il s'adonne désormais exclusivement aux études archéologiques, qui lui vaudront plus tard le titre de correspondant de l'Institut et une médaille d'or au concours des Antiquités de la France, à la veille de sa mort, survenue à Conteville, le 12 novembre 1828.

L'un de nos anciens et plus éminents présidents, Antoine Passy, dont le nom aura été doublement cher à notre Société, a, dès 1836, rendu pleinement justice aux mérites et à l'influence bienfaisante de Rever. « Nous sommes « tous, disait-il, les élèves de Rever. Isolé, sans ressources, « au milieu des destructions qui s'opéraient aux applaudisse- « ments de la foule, Rever fit excuser son enthousiasme pour « des décombres vénérés et finit par rendre ses concitoyens « attentifs à ses découvertes, et même par les intéresser à ses « succès. » Son exemple fut fécond, et ce n'est pas un des moindres titres de Rever d'avoir été avec l'abbé De La Rue, de Gerville, Auguste Le Prevost et Arcisse de Caumont l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie, qui a tant de titres à la reconnaissance des historiens et des archéologues de notre vieille province.

L'impulsion si heureusement donnée par Rever a continué de se faire sentir après lui dans les domaines où il a été un véritable initiateur. Il est inutile de vous rappeler les fructueuses explorations archéologiques, exécutées au Vieil-Evreux et ailleurs par son continuateur immédiat M. de Stabenrath, et les importantes découvertes d'antiquités gallo-romaines dues à Théodose Bonnin, qui sont la gloire de notre musée. Les fouilles récentes du commandant Espérandieu montrent que le sol de l'antique cité des *Aulerci Eburovices* est loin d'être épuisé et qu'il réserve certainement encore des trésors nombreux et variés à ceux qui sauront l'explorer.

S'il m'est permis de formuler un vœu, avec l'espérance que l'un de vous, je l'espère, consentira à assurer sa réalisation, c'est de voir bientôt la série trop peu nombreuse encore des *Répertoires archéologiques*, publiés sous les auspices du Comité des travaux historiques, s'enrichir d'un nouveau volume. — Nous n'en possédons jusqu'ici que huit pour nos

Digitized by Google

quatre-vingt-neuf départements, dont un seul pour la Normandie, celui de la Seine-Inférieure, œuvre de l'abbé Cochet. — Notre Société a projeté et préparé depuis longtemps l'enquête que nécessite un pareil répertoire. Dès 1845, elle a fait imprimer et distribuer des *Questions sur l'archéologie*, dont le cadre est beaucoup plus développé que ne l'exigeait la statistique départementale en vue de laquelle ce questionnaire avait été élaboré, sous la direction de la Commission des antiquités départementales, créée par Antoine Passy en 1832. Ce projet lui-même, il est de toute justice de le rappeler, s'était inspiré du *Mémoire statistique du Département de l'Eure*, publié en l'an XIII par le premier de nos préfets, Masson-Saint-Amand, et nous retrouvons encore le nom de François Rever au nombre des principaux rédacteurs de ce Mémoire.

Notre Société peut être fière à bon droit de ne s'être jamais écartée de la voie que lui avaient si judicieusement tracée ses fondateurs et que leurs continuateurs ont si fidèlement suivie depuis un siècle. Il suffit de rappeler, en dehors du *Recueil* de nos travaux, qui paraît régulièrement depuis 1830, la publication, en 1850, des *Usages locaux*, plusieurs fois réimprimés depuis ; les savantes *Études sur la classe agricole* de M. Léopold Delisle (1851) ; les *Mémoires et notes d'Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, publiés par MM. L. Delisle et L. Passy (1863-1872), qui ont suivi de près la *Carte géologique du département de l'Eure*, de M. Antoine Passy (1857) ; le *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, qui est dû au marquis de Blosseville (1878) ; enfin le *Dictionnaire du patois normand* en usage dans notre département, œuvre collective de MM. Robin, Auguste Le Prevost et Antoine Passy, mis aussi au jour par M. le marquis de Blosseville (1879-1882).

Quels qu'aient été ainsi les services déjà rendus par notre Société dans les divers domaines où elle a reçu mission de manifester son activité, on ne saurait dire que notre tâche est près d'être terminée. Le champ des recherches, loin de s'épuiser, s'élargit chaque jour, aussi bien dans les domaines

Digitized by Google

de l'agriculture et des sciences proprement dites, qu'en ce qui touche à l'histoire et à l'archéologie. Notre passé, aussi long que fructueux, nous est un gage certain de vie et d'activité ; aujourd'hui plus que jamais il est utile d'associer les efforts, il est indispensable de faire appel à toutes les bonnes volontés.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 MAI 1921

(*Extrait du procès-verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRY OMONT

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. H. Omont, Joseph L'Hopital, Join-Lambert, A. Doucerain, de Mare, Coutil, Alb. Hubert, Lecœur, Guillemare, Alph. Hubert, Pitoiset, Biard, Béguin ; Alaboissette, Allaire, Aubineau, Besnier, Echalard, Hardoin, Paul Hérissey, Jean Hubert, Leduc, Lefèvre, Legué, Leheurteur, Dr Lerat, Momenteau, Petit, Louis Régnier, de Rostolan, Taillebois, de Viel-Castel.

Se sont excusés : MM. Goublet, préfet de l'Eure, et Abel Lefèvre, vice-président du Conseil général ; Henri Vermont, membre du Conseil supérieur de la Mutualité ; Emmanuel Boulet, président du Syndicat agricole du Roumois ; le chanoine Porée, membre correspondant de l'Institut ; Pierre Préteux, le marquis de Rochegude, Pierre Izarn, Lamiray, Servin, Marie.

M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 30 janvier 1921, qui est adopté.

Discours de M. le Président. — Rapport sur le prix Lucien Fouché. — M. Henry Omont, prend alors la parole et prononce son discours de bienvenue. Il présente également le rapport sur le prix Lucien Fouché, réservé en 1911 au meilleur mémoire sur François Rever, un des principaux fondateurs de la Société libre de l'Eure en 1807. Il propose à l'assemblée de décerner le prix de 600 francs à l'auteur de ce mémoire, le seul qui ait été soumis à l'examen du rapporteur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Digitized by Google

M. Doucerain fait alors connaître que l'auteur du mémoire est M. Léon Dubreuil, ancien professeur d'histoire au Lycée d'Evreux, membre de la Société.

Des félicitations chaleureuses sont votées à M. Dubreuil et M. le Secrétaire perpétuel est chargé de les lui transmettre.

Conseil général de l'Eure. — M. Doucerain tient à mettre sous les yeux de l'assemblée le passage du discours prononcé par M. Josse, président du Conseil général del'Eure, à l'ouverture de la session de mai, et par lequel M. Josse a rendu un hommage public à la Société libre de l'Eure. Le président de l'Assemblée départementale s'est exprimé en ces termes :

« Je l'ai dit souvent et vous me permettrez, je l'espère, de le redire encore — la répétition n'est-elle pas la plus puissante figure de rhétorique? — si l'enseignement agricole avait été développé en France comme au Danemark, en Belgique, en Hongrie et en Allemagne, la valeur annuelle de la production française serait supérieure de plus de 10 milliards.

« Ils sont rares, hélas! les départements qui, comme le nôtre, possèdent à la fois tant de grands agriculteurs, une société susceptible de rendre, sur le terrain scientifique, économique et agricole, des services aussi éminents que la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, et une école d'agriculture comme celle du Neubourg où les jeunes gens puisent un enseignement très profitable. Malheureusement, à l'heure actuelle — et nous ne saurions trop le regretter — il n'y a que 67 élèves, dont 6 de notre département. »

Les applaudissements de l'Assemblée départementale ont prouvé à M. le colonel Josse qu'il avait été l'interprète des sentiments du Conseil général tout entier, et les sympathies de cette assemblée se sont traduites le lendemain à notre égard par le vote d'une subvention spéciale de 3.000 francs destinée à l'organisation de notre concours de Verneuil.

Concours départemental agricole à Verneuil-sur-Avre. — Ce Concours départemental organisé par notre Société s'annonce sous les meilleurs auspices. Il sera présidé par M. Puis, sous-secrétaire d'État à l'Agriculture, assisté de

Digitized by Google

M. Goublet, préfet de l'Eure ; M. Join-Lambert, député de l'Eure, notre vice-président y prendra la parole au nom de la Société libre de l'Eure.

Des subventions importantes nous ont été accordées : 3.000 francs par le Conseil général, — 5.000 francs par l'Office départemental agricole, — 2.200 francs par le même Office au Comice agricole de Verneuil, — 1.000 francs par la ville de Verneuil.

M. Joseph Lefébure a doté le concours de vieux serviteurs d'un prix de 200 francs pour être décerné à un berger présentant certaines conditions, répondant ainsi au désir de notre collègue M. Emmanuel Boulet, président du Club Français du Chien de Berger, qui ne cesse de jeter un cri d'alarme au sujet de la disparition de ces indispensables collaborateurs du fermier.

Le 11 juin auront lieu le concours de tracteurs et le Concours agricole proprement dit, ainsi que le banquet offert au Ministre. Le 12 juin, fête des fleurs, cortège fleuri et décoration des façades. Le 13 juin, distribution des récompenses.

Fondation Carnegie. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Vermont, au sujet de la fondation Carnegie, demandant à la Société de signaler à la commission chargée de distribuer les revenus de cette fondation les actes de courage accomplis dans le département.

M. Doucerain donne lecture d'une note parue dans le *Journal de Rouen* à ce sujet et informe l'assemblée que MM. Joseph L'Hopital, Charles Lecœur et lui ont sollicité de l'Académie française un prix Montyon en faveur de Mme Brisollier, ménagère à Évreux, qui, bien que déjà chargée de trois enfants, a recueilli les six orphelins de sa sœur et de son beau-frère, M. et Mme Picoreau, décédés en 1919, à quelques jours d'intervalle. M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a répondu à M. L'Hopital et à M. Doucerain que leur demande avait été tardive pour 1921, et qu'elle ne serait sans doute utilement examinée que l'année prochaine.

En cas de rejet de la demande, M. Doucerain dit qu'il s'adressera à la commission Carnegie.

Digitized by Google

Congrès des Sociétés savantes. — Le 54e Congrès des Sociétés savantes s'est tenu à Paris, à la Sorbonne, du 29 mars au 1er avril 1921. La Société libre de l'Eure y était représentée par MM. Henry Omont, son président; Léon Coutil, son ancien président; Louis Régnier et Aubineau. M. Léon Coutil a donné lecture à la section d'archéologie d'une communication sur l'église Notre-Dame de Rugles, récemment classée parmi les monuments historiques. Le prochain Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Marseille en 1922.

Recueil des travaux de la Société pour 1920. — Le Recueil des travaux de la Société pour 1920 est actuellement entre les mains de l'imprimeur, M. Hérissey. Il contiendra les travaux et rapports lus dans les séances générales du 9 mai 1920, à Évreux, du 20 septembre 1920, aux Andelys, et du 30 janvier 1921, à Évreux.

M. Milliard, sénateur de l'Eure, membre de la Société, étant décédé à Paris le 9 mai 1921, M. Doucerain propose que le compte rendu des obsèques de l'honorable sénateur de l'Eure, ancien garde des Sceaux, soit publié dans ce Recueil, ainsi que les discours qui ont été prononcés. Cette proposition est adoptée.

Fondation du baron Gérard, membre de l'Académie d'agriculture. — M. Doucerain donne connaissance d'une circulaire de l'Académie d'agriculture de France relative à un concours ouvert en 1921 entre les éleveurs de la race bovine normande dans les cinq départements de la Normandie.

Congrès archéologique de France en 1921. — La 84e session du Congrès archéologique de France, dirigé par la Société française d'archéologie, s'ouvrira cette année à Limoges le lundi 13 juin.

Communication de M. Léon Coutil, ancien président de la Société. — Il fait part à l'assemblée de quelques découvertes gallo-romaines faites à Brettemare, près Sacquenville, en 1921, par M. Ollivier, un modeste berger de cette commune, qui assiste à la séance et à qui on n'a pas ménagé les encouragements.

Digitized by Google

M. Coutil communique également un fragment de son *Archéologie de l'arrondissement d'Evreux*, consacré à l'église Notre-Dame de Rugles, qui vient d'être classée parmi les monuments historiques. De nombreuses photographies illustrent cette communication intéressante, qui vaut à son auteur les félicitations du Président.

Communication de M. J. Lefèvre, licencié ès sciences, directeur du secteur électrique d'Évreux. — M. J. Lefèvre, membre de la Société, fait ensuite une lecture sur un sujet d'actualité, l'électrification des régions agricoles dans les circonstances économiques actuelles. Il étudie successivement les distributions d'électricité à grande distance, les principales lignes de distribution d'électricité dans la région d'Evreux, l'alimentation des exploitations agricoles, les concessions communales et les coopératives agricoles. Il rend, en passant, un hommage mérité à M. Allaire, agriculteur à Guichainville, président d'une Société d'études pour l'électrification de la région agricole d'Evreux, qui a déjà réuni, à l'heure actuelle, un total de souscriptions de 400.000 francs.

M. Omont fait ensuite hommage à la Société du catalogue des manuscrits que possède notre bibliothèque, catalogue qu'il a dressé en collaboration avec M. Louis Régnier.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée la candidature de MM. Lissot, médecin-vétérinaire à Pacy-sur-Eure ; Robert Duquesne, conservateur de la bibliothèque Canel, à Pont-Audemer ; Le Monnier, professeur adjoint d'agriculture à Evreux ; Chennevière, propriétaire à Evreux ; Lefèvre, directeur du secteur électrique, à Evreux ; Chardon, agriculteur à Nétreville ; Héron, agriculteur et maire, à Avrilly ; Delmas, entrepreneur de menuiserie, à Evreux.

Ces candidatures, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Digitized by Google

L'ÉLECTRIFICATION DES RÉGIONS AGRICOLES

DANS LES CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES ACTUELLES

Par M. Jean LEFÈVRE,

Licencié ès sciences, Membre de la Société

I. *Considérations générales. Comment se pose le problème.* — Les applications de l'énergie électrique aux très diverses circonstances de la vie ont déjà rendu de tels services, que ceux qui ont eu l'occasion de les apprécier de près ou de loin éprouvent le désir très vif de pouvoir en user bientôt là où elle n'est pas encore répandue.

L'électricité en effet est une source d'énergie extrêmement souple, puisqu'elle subit instantanément toutes les transformations imaginables dans les domaines de la lumière, de la chaleur et du mouvement. On conçoit qu'elle puisse prêter son concours aux multiples opérations qui constituent le travail et les occupations de chaque jour.

La cherté de la vie, la rareté et le prix de la main-d'œuvre, le coût des matériaux et des frais d'entretien de toutes choses, la nécessité pour chacun, s'il veut vivre, de produire quelque chose en abondance et à un prix de revient minime, obligent les producteurs et même les intermédiaires à s'outiller mieux.

On cherche donc à remplacer partout où cela est possible le travail des hommes ou des animaux par celui des machines qui produisent davantage et ne se fatiguent pas. Et l'on réserve les hommes pour la partie intelligente de l'œuvre, celle que la machine, si ingénieuse soit-elle, ne peut exécuter.

Digitized by Google

Les producteurs de toute importance, qu'ils soient agriculteurs ou industriels, peuvent ainsi multiplier leur production et réduire leur personnel à un minimum d'employés qu'ils peuvent choisir et conserver, car il devient possible de les payer convenablement.

Pour actionner ces machines parfois très diverses et éloignées les unes des autres, l'emploi de l'électricité est souvent le mode le plus simple et le moins coûteux. Son utilisation a fait de grands progrès pendant ces dernières années, et l'on a pu dire à juste titre que les grands réseaux de distribution d'électricité faisaient partie de l'outillage national au même titre que les grands réseaux de chemin de fer.

Ces deux facteurs jouent en effet deux rôles parallèles dans le développement économique d'une région : l'énergie électrique concourt à la fabrication de l'objet, et le chemin de fer l'emporte vers le consommateur dans toutes les directions.

On a vu de très petites localités prendre une grande extension à partir du moment où elles ont été desservies par une gare de chemin de fer bien située. On a vu aussi des agglomérations industrielles se former autour d'une usine génératrice d'électricité installée dans un pays autrefois désert. Mais le développement des lignes de chemins de fer possède une grande avance sur celui des lignes électriques, et pourtant celles-ci doivent se rendre jusqu'au domicile même du consommateur.

Nombreuses sont encore les régions qui n'ont pas d'électricité : dans ce cas, tout près de nous, est la ville de Chartres, préfecture importante d'un de nos plus riches départements, et qui n'a pas même de lumière électrique. Cette lacune sera comblée prochainement et, dans quelques semaines, la mise en service d'un important poste de transformation en construction à Evreux permettra d'envoyer jusqu'à Chartres l'énergie électrique que cette ville est bientôt prête à recevoir.

II. *Les distributions d'électricité à grande distance.* — Le développement des distributions d'électricité à grande distance est relativement récent.

Digitized by Google

En 1910, il n'existait encore en France que des distributions locales parfois puissantes mais peu étendues, alimentées par des chutes d'eau ou par des machines à vapeur, dans les grandes villes surtout. Les transports de force ne commençaient à s'étendre que dans les pays de montagne où l'énergie hydro-électrique devait aller loin de la chute d'eau pour rejoindre et desservir sa clientèle.

Entre 1910 et 1914, les distributions à grande distance firent de rapides progrès, et des capitaux importants soutenant des programmes de travaux bien étudiés promettaient les meilleurs résultats. La main-d'œuvre et les matériaux ne coûtaient pas cher, et la plupart des lignes aériennes de distribution ne revenaient pas à plus de 5.000 francs le kilomètre. Les Sociétés n'hésitaient pas à demander de nombreuses concessions et à les installer. Mais la guerre est venue bouleverser tout cela, et bien des capitaux prévus pour construire de nouvelles lignes et des distributions communales ont dû combler les déficits d'exploitation créés par les prix excessifs du charbon, de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires à l'entretien des installations.

Les Sociétés d'électricité n'ont plus de fonds disponibles, et elles doivent limiter leur effort financier à la construction des lignes principales réunissant les agglomérations importantes où la recette de la force motrice industrielle permet seule d'espérer un remboursement des capitaux immobilisés.

Cet effort est d'ailleurs productif, car les grandes artères ainsi constituées permettent à des projets plus restreints de prendre corps et de devenir exécutables, justement parce que la ligne générale d'alimentation existe alors, et qu'il s'agit seulement d'aller s'y raccorder.

III. *Principales lignes de distribution d'électricité dans la région d'Evreux.* — La région d'Evreux est desservie à l'heure actuelle par deux centrales génératrices, amenant leur courant par deux chemins différents.

La première, celle de Grand-Quevilly (près de Rouen) possède une puissance de 40.000 chevaux. Installée au bord de la Seine, elle dispose d'un outillage mécanique très moderne,

Digitized by Google

qui lui permet de décharger le charbon soit de la cale du navire venant d'Angleterre, soit des wagons venant des mines du nord de la France, et de l'envoyer dans ses soutes, puis dans ses chaudières d'une façon entièrement mécanique. Cette usine alimente la ville de Rouen et ses importants faubourgs, la ville d'Elbeuf, et elle fournit à la Société Andelysienne d'Electricité du courant à 15.000 volts qui se dirige vers Evreux par Elbeuf, Pont-de-l'Arche, Louviers et Heudreville-sur-Eure.

Notons que cette ligne mise en service en 1916 n'alimente à l'heure actuelle entre Elbeuf et Evreux, c'est-à-dire sur une longueur de 52 kilomètres, que les seuls abonnés de la ville de Louviers et la fonderie de cuivre d'Hondouville. Ce résultat n'est pas encourageant.

La seconde usine génératrice, celle d'Aube, près de Laigle, possède deux turbines à vapeur de 4.000 chevaux et procède en ce moment au montage d'une troisième turbine à vapeur de 8.000 chevaux, ce qui portera à 16.000 chevaux sa puissance disponible. Elle alimente une ligne de 30.000 volts qui suit le parcours Laigle, Rugles, Breteuil, Conches, la Bonneville, Evreux.

Sur cette ligne d'une longueur de 65 kilomètres, mise en service le 1er avril 1920, il n'y a pour toute clientèle que la ville de Breteuil et deux abonnés, M. de Glatigny, à Aulnay, et le four à chaux d'Arnières. L'usine métallurgique de la Bonneville va être raccordée très prochainement, et les communes de la Bonneville et d'Arnières suivront sans doute de près cet exemple.

A égale distance de ces deux sources puissantes qui peuvent se porter secours mutuellement, la distribution d'Evreux est bien placée pour prendre tout le développement désirable et répondre à tous les besoins. Une ligne de distribution profite de ces avantages : la ligne Evreux-Dreux qui suit le parcours : Evreux, Nétreville, le Buisson, Melleville, Guichainville, Prey, Saint-André, Champigny, Saint-Laurent-des-Bois, Marcilly, Saint-Georges-Motel, Muzy, Dreux. Cette ligne se prolonge vers Chartres par Nogent-le-Roi et Maintenon. Une dérivation : Marcilly, Sorel, Ezy, alimente le sec-

Digitized by Google

teur d'Ezy, monté à 5.000 volts, et qui dessert les communes d'Ezy, d'Ivry-la-Bataille, la Couture-l'Habit et Bois-le-Roi.

Telles sont les lignes existantes. Une autre est en projet qui suivra le tracé : Evreux, Nétreville, Fauville, Huest, Sassey, Fontaine-sous-Jouy, Chambray. Elle pourra desservir utilement tout le plateau agricole compris entre les vallées de l'Eure et de l'Iton et la route nationale d'Evreux à Pacy-sur-Eure. Elle sera construite seulement lorsqu'il y aura lieu de desservir dans la région de Vernon une usine très importante, laquelle ne prendra évidemment pas de décision avant la fin de la crise que subit actuellement l'industrie.

C'est ainsi que la clientèle de l'industrie fixe le tracé des lignes principales de transport d'électricité et rend leur construction réalisable. Il appartient aux abonnés placés près de ces lignes de profiter de leur situation avantageuse.

Pour ceux qui se trouvent à quelque distance, la ligne de raccordement doit être établie à leurs frais.

IV. *Alimentation des exploitations agricoles.* — En ce qui concerne l'électrification des communes purement agricoles, il ne peut en être autrement.

La consommation d'électricité des agriculteurs est en effet généralement minime. Elle ne permettrait pas au distributeur d'électricité de prélever sur la recette correspondante la somme nécessaire pour amortir les frais d'installation des lignes secondaires si celles-ci étaient à sa charge. Mais l'emploi de l'énergie électrique présente pour le cultivateur de tels avantages que la qualité remplace pour lui la quantité, et qu'il a encore intérêt à consentir les sacrifices nécessaires afin d'obtenir cette amélioration très importante apportée à son outillage et à ses moyens de production.

D'ailleurs il est permis de penser qu'avec l'usage, les applications de l'électricité à la campagne se développeront encore, et que l'utilisation journalière en sera améliorée.

Telle ferme de grande culture répartit ses battages sur plusieurs mois, ce qui permet une longue utilisation d'une faible puissance. Telle autre s'annexe une fabrication de beurre et de fromage, avec les machines correspondantes : écrémeuses, barattes, etc. Toutes ont besoin d'élever l'eau du puits, d'apla-

Digitized by Google

tir l'avoine des chevaux, d'écraser les tourteaux, de couper les betteraves, de hacher la paille, de nettoyer et de moudre les grains donnés aux animaux, de broyer et mélanger les engrais, etc. Toutes doivent avoir un petit atelier de réparations comportant une forge avec son ventilateur, une machine à percer et une meule à affûter les outils.

Le moteur électrique actionne tout cela, et si la ferme est éloignée des agglomérations et se trouve desservie par un transformateur particulier, il sera facile de réaliser des économies en mettant cet appareil hors circuit dès que l'on n'utilise plus l'électricité.

V. *Concessions communales et coopératives agricoles.* — L'union fait la force, dit-on. Cet adage devrait être ici en défaut, car, loin de se grouper, les consommateurs agricoles semblent prendre plaisir à s'écarter les uns des autres de telle sorte qu'il faudra presque un poste de transformation particulier pour chacun d'eux. Chaque ferme s'est installée en effet au centre des terres qu'elle exploite, et nous n'y pouvons rien changer.

Mais si les habitants d'une commune ou de plusieurs communes voisines mettent leurs ressources en commun, un programme d'ensemble peut être établi donnant satisfaction à tous.

C'est ainsi que les habitants de la commune d'Arnières, groupés en Société coopérative, ont réuni un capital de 25.000 francs qui permettra de construire le poste de transformation et des lignes de distribution dans les rues principales.

La Compagnie Continentale du Gaz, qui exploite les distributions de gaz et d'électricité d'Evreux, a remis à la commune une demande de concession, aux termes de laquelle elle s'engage à distribuer l'électricité à un prix réduit et à entretenir en bon état le poste et les canalisations, lesquelles restent hypothéquées au profit de la Société coopérative. Cette dernière reçoit sur les ventes d'électricité faites dans la commune une part de la recette qu'elle a fixée elle-même et qui est destinée à payer les charges du capital de 25.000 francs. Le projet de distribution est arrêté, le cahier des charges de

Digitized by Google

concession communale est à l'examen du Conseil municipal, et la commune d'Arnières sera électrifiée dans quelques semaines.

Un autre projet semblable est à l'étude pour la commune de la Bonneville et aboutira probablement peu après.

Dans la région comprise entre Evreux et Saint-André-de-l'Eure, un groupement très important comporte vingt communes dont les intéressés ont formé la Société Agricole d'Electricité de la région d'Evreux. Son objet est de faciliter les opérations se rattachant à l'industrie agricole en utilisant ou fournissant l'électricité pour tous usages. Les vingt communes qui ont adhéré à ce groupement sont : Angerville, Guichainville, Saint-Luc, La Trinité, le Val-David, le Cormier, Boisset, Saint-Germain-de-Fresney, Fresney, Garancières, la Forêt-du-Parc, Quessigny, Saint-André, Jumelles, Grosseuvre, Avrilly, le Plessis-Grohan, les Baux-Sainte-Croix, Foucrainville et Serez.

Cette Société est l'œuvre, disons plutôt le chef-d'œuvre, de M. Allaire. Elle a déjà réuni à l'heure actuelle un total de souscriptions de 400.000 francs. C'est un résultat très beau et sans précédent. Espérons qu'il servira d'exemple en montrant ce que peuvent obtenir l'activité et le dévouement mis au service d'une décision éclairée et d'une volonté énergique.

Si, comme il y a lieu de l'espérer, l'Etat lui consent une avance du double du capital réuni, soit 800.000 francs, la somme ainsi disponible sera de 1.200.000 francs, permettant de mener à bien cette entreprise.

La Société Agricole pourra à son gré, soit acheter de l'énergie électrique en haute tension à la Société Andelysienne d'Electricité en tous points de la ligne à 15.000 volts d'Evreux à Marcilly et la distribuer à ses abonnés, soit charger la Société Andelysienne de cette distribution avec une formule analogue à celle d'Arnières.

La première solution est plus avantageuse pour la Société Andelysienne d'Electricité qui aura simplement des recettes à percevoir sans supporter aucun des aléas de la distribution. La seconde sera plus avantageuse pour la Société Agri-

Digitized by Google

cole qui, dans des conditions financières bien déterminées, aura atteint son but en procurant à ses adhérents l'énergie électrique. Elle laissera au concessionnaire, lequel est censé avoir l'expérience nécessaire pour mener à bien ces sortes d'exploitations, toutes les difficultés de détail du service, la responsabilité technique et la police de la distribution. Elle lui laissera surtout les frais d'entretien des postes et des canalisations, les pertes de rendement du réseau, et toutes autres charges prévues et imprévues.

Malgré cette mise en régie, la Société Agricole, par les recettes mêmes qu'elle prélèvera sur les ventes d'énergie, conservera le contrôle entier du développement de l'affaire. Elle fixera chaque année la part de recette qui lui sera versée et pourra à son gré utiliser les bénéfices à l'extension du réseau ou bien réduire le prix de vente de l'énergie distribuée.

Quelle que soit la solution adoptée, cette œuvre obtiendra le plus large succès, car elle s'adresse à une région fertile et florissante, dont ce supplément d'outillage augmentera le rendement et la richesse.

La Société a l'intention de suivre de très près toutes les expériences de labourage électrique qui seront faites, afin d'en essayer l'application dès que des résultats tangibles auront été obtenus. Et en raison de l'importance de la consommation d'électricité ainsi réalisée, le rendement de la distribution en sera amélioré à tel point que des prix spéciaux pourront être consentis par le distributeur et par la Société Agricole pour les abonnés qui emploieront ce mode de travail du sol.

Souhaitons le plus beau succès à cette entreprise si pleine de promesses et aux personnes actives et dévouées qui, pour la mettre sur pied, ont dû vaincre déjà bien des difficultés.

Evreux, le 29 mai 1921.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

TENU A VERNEUIL-SUR-AVRE

LES 11, 12 ET 13 JUIN 1921

Extrêmement brillant a été le concours agricole organisé à Verneuil par la Société libre de l'Eure et le Comice agricole du canton de Verneuil.

A la Fausse-Porte, des stands très importants de nos constructeurs et marchands vernoliens ou régionaux avaient attiré un grand nombre de visiteurs, tant par le nombre que par la qualité des machines exposées et aussi par les nouveautés et le modernisme des dernières productions.

Le concours d'animaux reproducteurs a été également très achalandé. Les splendides taureaux normands et cotentins, les merveilleux percherons qui font la réputation de la Normandie, y étaient extrêmement nombreux, comme aussi les superbes vaches laitières, brebis, béliers et les animaux de basse-cour.

Nous sommes presque revenus à l'âge d'or d'avant-guerre où les éleveurs étrangers venaient à coups de bank-notes s'arracher nos animaux reproducteurs, pour améliorer leurs races indigènes. Qu'un effort persévérant s'effectue et nous verrons revenir l'ancienne importance de nos concours. Celui de samedi, d'ailleurs, est plein de promesses pour l'avenir.

Ajoutons qu'à la halle aux grains, un concours d'horticulture avait réuni bon nombre d'exposants qui avaient su disposer les fleurs les plus jolies et les légumes ainsi que les fruits les plus beaux avec un goût exquis.

Digitized by Google

Après le travail des jurys, un banquet réunissait à la salle des conférences cent quarante convives, sous la présidence de M. Join-Lambert, député, vice-président de la Société libre de l'Eure.

A la table d'honneur avaient pris place : M. Join-Lambert, président du banquet, qui avait à sa droite MM. Josse, député, président du Conseil général ; Lauvray, président de l'Union agricole de l'Eure ; Dechaumont, président du Syndicat agricole des Andelys ; de Viel-Castel, conseiller général ; Fouquet du Lusigneul, vice-président du Comice de Verneuil ; Lecœur, secrétaire de la Société libre d'agriculture ; Coutil, ancien président de la Société libre ; Catois, adjoint à Verneuil ; Bertier, directeur de l'Ecole des Roches ; Civray, Allaire, Delaquèze, agriculteurs, et à sa gauche : MM. A. Lefèvre, vice-président du Conseil général ; Modeste Leroy, ancien président de la Société libre ; Chaubeyre, membre de la Chambre de commerce ; Rayer, conseiller général ; Léon Girard, vice-président du Comice de Verneuil ; Ernest Guillemare, secrétaire de la Société libre ; Chapelle, Ricard, Tacheau, P. Coutil, Ducosté, membres du jury. En face du président avait pris place M. Oudin, député, maire de Verneuil, qui avait à sa droite MM. Maurice Hervey, sénateur ; Servin, directeur des Services agricoles ; Quillet, président du Syndicat du Vexin ; Buffet, maire de Saint-André ; Maury, conseiller d'arrondissement ; Legras, secrétaire de l'Union agricole ; Sortais, Mme Buffet, membres du jury ; Morise, conseiller d'arrondissement ; Pohier, Renard, membres du jury, et à sa gauche MM. Doré, président de l'Office départemental ; Duval, député de l'Eure ; de Mare, conseiller général ; Le Monnier, professeur d'agriculture ; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre ; Hubert, trésorier de la Société ; Laurent, conseiller général d'Eure-et-Loir ; Lamiot, président du Syndicat de culture mécanique ; Biard, Agoutin, Voxeur, membres du jury.

Le menu, excellent et fort bien préparé, fait le plus grand honneur à M. Gautier qui reçut les compliments les plus chaleureux, tant pour la composition que pour l'excellence des plats qui furent présentés aux convives.

Digitized by Google

A l'issue du banquet, très gai et servi sans les lenteurs traditionnelles, grâce à un personnel d'élite, M. Join-Lambert prit la parole pour excuser le président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, M. Omont, retenu pour affaires à Bordeaux, dont il regretta l'absence, puis il donna la parole à M. Oudin, qui prononça un éloquent discours.

DISCOURS DE M. OUDIN

Député-maire

Mesdames, Messieurs,

Mon rôle est aujourd'hui particulièrement agréable puisqu'il me permet d'adresser mes meilleurs compliments aux dames qui sont nos hôtes à ce banquet et ensuite de souhaiter la plus cordiale et sincère bienvenue à l'éminente Société libre de l'Eure, à ses distingués représentants qui, avec un soin inlassable, cultivent et répandent dans notre beau département sciences, arts, et tout ce qui touche au progrès.

Oui, Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenus dans notre vieille cité dont vous appréciez si bien les trésors, vestiges d'un glorieux passé !

Soyez également les bienvenus, Messieurs les membres du parlement, des corps élus, et les représentants d'associations agricoles que je suis particulièrement heureux de voir à mes côtés. Vous avez tenu à répondre nombreux à notre appel. Votre présence nous honore et nous réconforte. Dans les difficiles et délicates missions que nous avons à remplir il est bon de se sentir soutenu, elle nous assure de votre sympathie et témoigne de l'intérêt que vous portez à notre région, à notre bonne ville de Verneuil, citadelle avancée de la terre Normande dans la Beauce et le Perche.

Soyez les bienvenus, Messieurs les membres des jurys, Messieurs les exposants et vous tous qui avez tenu à apporter votre collaboration à cette fête agricole.

Honneur et merci à tous. Honneur et merci aux organisateurs de ce concours, de ce banquet, qui n'ont ménagé ni leurs soins ni leurs peines pour mener à bien la lourde tâche qu'ils avaient assumée. Il est démontré une fois de plus que si les Normands savent vouloir ils savent aussi agir.

Je me garderai de citer des noms, craignant de froisser des timides ou de blesser des modesties exagérées, et surtout de laisser se glisser des omissions : le nombre de ceux qui nous ont comblés de leur générosité ou nous ont aidés est tellement grand que fatalement je devrais commettre d'involontaires erreurs ou oublis.

Digitized by Google

Honneur enfin à ces serviteurs agricoles qu'une maudite question financière nous a empêchés d'avoir à nos côtés à ce banquet mais que nous aurons le plaisir de récompenser lundi.

Mais, Messieurs, « il n'y a pas de bonheur sans mélange », dit le proverbe, nous en avons une preuve en ce moment.

M. Puis, sous-secrétaire d'Etat, M. Goublet, préfet, nous avaient assurés de leur haut patronage et devaient nous honorer de leur présence à cette manifestation agricole. Un événement douloureux et imprévu est venu les en empêcher, la disparition de notre regretté sénateur et ami M. Milliard nous a plongés en période électorale. Grosse a été pour nous la déception de recevoir une lettre il y a dix jours annonçant qu'ils ne pourraient être des nôtres en ce jour.

Nous avons, vous le pensez bien, insisté, protesté, rien n'y a fait : le protocole est sans pitié : aucun membre ou représentant du Gouvernement ne peut prendre part à des manifestations de ce genre en période électorale qui, chose curieuse, s'ouvre dès le jour de la signature du décret convoquant les collèges électoraux.

Nous devons donc nous incliner, désolés, nous borner à exprimer nos plus vifs regrets à M. le Sous-secrétaire d'Etat et à M. le Préfet, à les assurer de toute notre sympathie, de notre entier dévouement et à caresser l'espoir que, dans un avenir peu éloigné, à première occasion, ils viendront nous honorer de cette visite projetée et qui, soyons-en convaincus, n'est qu'ajournée.

Déception a été également d'apprendre que M. Henry Omont, le distingué président de la Société libre de l'Eure, ne pouvait être des nôtres, de recevoir des lettres d'excuses de M. Monnier, sénateur, de M. Le Mire en mission en Roumanie et de M. Burnet retenu par ailleurs pour l'exercice de son mandat.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, malgré la hâte que j'ai de céder la parole à des orateurs qui sauront mieux vous intéresser que je ne pourrais le faire, laissez-moi vous entretenir quelques instants seulement de choses d'actualité à cette heure de questions agricoles.

Il est un vieil axiome, basé par le bon sens populaire sur les réalités : « Quand l'agriculture marche tout va ». Cela a été vrai de tout temps et le sera toujours parce que l'agriculture est le levier le plus puissant sur lequel repose la vie économique du pays.

L'Agriculture ! Comme le commerce et l'industrie elle a connu les heures difficiles au cours de la guerre. Elle en est sortie victorieuse ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir nos campagnes, nos plaines couvertes de moissons et de visiter nos écuries, nos étables ; ce matin nous en avons eu une éclatante démonstration.

Ces résultats ont été acquis au prix d'un labeur continu, de courage, de ténacité de tous les instants.

Pendant la guerre, qu'ils étaient beaux ces vieillards, débiles,

Digitized by Google

usés, à voir courbés sur les mancherons de la charrue pour préparer le sol destiné à recevoir la semence assurant la prochaine récolte. Qu'ils étaient superbes ces enfants de treize et quatorze ans conduisant des attelées de solides percherons, ces fillettes secondant la ménagère ou conduisant leurs troupeaux. Qu'elles étaient admirables ces femmes juchées sur leurs moissonneuses en se livrant, sous les intempéries, aux durs travaux des champs.

Ces temps ont vécu, souhaitons de ne les revoir jamais! Cependant leur vision devra toujours rester devant nos yeux, vivace à nos foyers, pour réconforter les timorés, fortifier la volonté, la ténacité de tous aux heures difficiles.

Ces résultats doivent être notre fierté, notre orgueil. Mais, sont-ils suffisants ? l'heure du repos a-t-elle sonné ? Non, bien au contraire, il nous faut redoubler d'efforts et de travail : après les grasses années de 1919, de 1920 et de 1921, les années maigres pourraient bien venir. Il est du devoir de tous de les prévoir, d'y parer.

Pour cela, chacun a une mission définie à remplir : aux pouvoirs publics d'abolir au plus tôt les mesures d'exception prises, nécessitées par l'état de guerre, néfastes en temps de paix, c'est-à-dire de restituer à l'agriculteur la liberté de la vente de ses produits et de l'achat de tout ce dont il a besoin pour son exploitation. Par ce fait seul, il aura comme on dit « à se débrouiller » et de là naîtra l'esprit d'initiative individuelle assurant des ressources infinies.

Aux pouvoirs publics à développer l'enseignement agricole, à établir une politique agricole déjouant les spéculations, unifiant les cours, favorisant les associations agricoles destinées à vulgariser les découvertes de la science, à soutenir les efforts utiles et défendre la liberté dans les limites où elle ne nuit pas au travail national.

Aux pouvoirs publics à assurer une répartition équitable des lourdes charges fiscales qui pèsent sur le pays, à réduire dès que cela sera possible le prix des transports, consolider les débouchés existants, et, avec nos alliés, en créer de nouveaux.

Aux pouvoirs publics, enfin, à résoudre les grands problèmes sociaux : le retour de la main-d'œuvre à la terre et la mise en pratique de l'union du capital et du travail.

Voilà l'œuvre à laquelle nous nous sommes attachés et dont la solution est l'effort de tous nos instants.

Quant à vous, Messieurs les producteurs et travailleurs du sol, continuez par un labeur opiniâtre à vaincre les difficultés ainsi que vous l'avez fait au cours de la guerre, sachez que la ferme et le pâturage sont des centres de production qui rendront et se développeront selon les méthodes que vous emploierez : « tant vaut l'homme, tant vaut la terre » cela sera toujours vrai !

Par-dessus tout, ayez confiance en vous-mêmes, confiance en votre pays, dans son avenir et tous, marchons au travail la main dans la main, dans l'union, l'ordre et la liberté.

Digitized by Google

C'est dans ces sentiments, Mesdames, Messieurs, que je lève mon verre en l'honneur :

De la Société libre de l'Eure, de son distingué vice-président, mon excellent collègue et ami M. Join-Lambert ; à Messieurs les parlementaires, sénateurs, députés, conseillers généraux, maires et conseillers municipaux qui ont tenu par leur présence à rehausser l'éclat de cette fête.

DISCOURS DE M. ABEL LEFÈVRE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Après ce discours, qui fut à de nombreuses reprises très applaudi, M. Abel Lefèvre prit la parole pour remercier le Comice agricole de Verneuil et la Société libre d'agriculture de l'Eure de l'aimable invitation faite au bureau tout entier du Conseil général de l'Eure.

« C'est, dit-il, en qualité de vice-président du Conseil général de l'Eure, que j'adresse, au nom des membres de ce bureau, mes remerciements chaleureux à ces deux sociétés qui, par leurs efforts, ont réussi un si beau concours...

« J'ai aussi accepté, comme voisin, car les plaines fertiles qui entourent Verneuil ne sont-elles pas la suite du beau plateau de Saint-André ? »

Après avoir fait l'éloge de la Société libre de l'Eure, il déclare n'avoir pu faire qu'une trop hâtive visite à la remarquable exposition, faite dans ce cadre de la jolie ville de Verneuil.

« C'est un brillant succès parmi tous les succès de la Société libre de l'Eure.

« C'est, mon cher maire, dit-il en s'adressant à M. Oudin et en revenant sur la beauté de notre coquette cité, le cadre le plus séduisant. Ce cadre-là, les exposants l'ont rempli d'une façon non moins séduisante. »

Constatant l'empressement de la culture, dans toutes ses branches, c'est, ajoute-t-il, un des indices les plus sérieux du relèvement de notre pays.

Après avoir répété les paroles de Sully, il déclare que le pas doit être donné à l'agriculture. Le problème du relève-

Digitized by Google

ment de la France se définit ainsi : produire. C'est là l'objectif qui doit dominer toute la politique agricole.

Puis, il parle de la crise de la main-d'œuvre et des moyens à apporter pour la quantité et pour la qualité.

Parlant de l'enseignement technique agricole, il constate son insuffisance : il faut que l'agriculture soit mieux régie par la science agronomique, que la culture soit protégée par un régime douanier approprié pour assurer une sécurité complète, et la consolidation définitive de la paix à l'intérieur et à l'extérieur, par une défense des intérêts de la culture, extrêmement liée à la prospérité de la France.

Après ces paroles également très applaudies, M. Josse prend la parole :

DISCOURS DE M. JOSSE

Député de l'Eure

« Ami passionné de l'agriculture, déclare-t-il, j'estime qu'elle doit la première contribuer au relèvement du pays. » Remerciant le Comice agricole de Verneuil et M. Oudin en particulier, il vante les qualités du député-maire : son initiative, sa persévérance, sa ténacité dans les œuvres qu'il entreprend pour l'intérêt général de ses administrés. « Ses qualités, dit-il, dépassent les limites de son cher Verneuil et même celles de son arrondissement. »

Il encourage la Société libre d'agriculture de l'Eure, dont il suit l'action dans tous les coins du département avec satisfaction.

« Je profite, dit-il, puisque je cause de l'influence aussi heureuse que profonde de la Société libre de l'Eure, pour causer de l'initiative heureuse qu'a prise l'Ecole des Roches en créant une ferme-école à Beaumarchais.

« C'est un progrès sérieux pour l'enseignement technique agricole. Maintenant, la jeunesse de l'enseignement secondaire y trouvera les leçons que la jeunesse de l'enseignement primaire trouve déjà depuis longtemps à l'école du Neubourg. Malheureusement on ne compte que 6 élèves, sur 67, appartenant au département.

« Cet enseignement agricole est nécessaire. Les étrangers l'ont si bien senti que partout, en Allemagne, en Suède, au Danemark, en Hollande, en Belgique, depuis cinquante ans, on a créé et perfectionné l'enseignement technique agricole, qu'on a trop délaissé en France.

« J'ai, dit-il, déposé une résolution en ce sens sur le bureau de la Chambre, résolution signée par tous les députés de l'Eure et par

Digitized by Google

cent vingt autres députés, car il faut plus que des paroles, il faut des actes. »

Passant à la situation économique de la France, il montre la culture comme le principal moyen de relèvement de notre patrie. Nous avons à récupérer quelque chose comme 400 milliards de francs. Le traité de paix nous accorde bien une indemnité, mais elle ne prévoit que les dommages de guerre, les pensions aux orphelins, aux veuves, aux mutilés. Des accords nouveaux sont intervenus, peut-être toucherons-nous une petite partie de ce qui était dû.

« M. Abel Lefèvre a parlé du maintien de la paix, la plupart d'entre nous ont des enfants, et nous avons trop vu les horreurs de la guerre pour la désirer et nous devons tout faire pour l'éviter.

« Mais pour cela, faut il, par une vie politique d'abandons et de concessions, compromettre l'avenir, car c'est la ruine de la France que toutes ces concessions, que tous ces abandons. Est-ce que l'Allemagne paiera ? Et plus tard, ne sera-t-il pas trop tard ? Pouvons-nous dire que l'Allemagne muselée, à l'heure actuelle, ainsi que nous le montrent nos commissions de désarmement, l'Allemagne qui ne peut rien aujourd'hui, ne pourra-t-elle plus tard reprendre la lutte quand elle sera plus forte que nous ? Ce n'est pas par cette politique d'abandon et de concessions que nous garderons l'appui de nos alliés, surtout de l'Angleterre.

« Ce qu'il nous faut, dit-il, c'est une politique d'énergie, c'est elle qui obtiendra le paiement de l'héroïsme, de l'esprit de sacrifice et de la fermeté des Français. »

M. Prosper Josse termine en levant son verre à l'agriculture, à la Société libre de l'Eure, au Comice de Verneuil, à M. Doré et à M. Lauvray, président de l'Union des syndicats agricoles du département de l'Eure.

DISCOURS DE M. HERVEY

Sénateur de l'Eure

Après ces paroles énergiques très applaudies, M. Hervey, sénateur, prend à son tour la parole :

« C'est pour moi, dit le sénateur, une tâche bien lourde que de dire quelque chose qui n'aie pas été dit après les beaux discours que vous venez d'entendre.

« Je suis venu déjà plusieurs fois dans votre jolie ville de Verneuil, et me rappelle fort bien votre beau concours agricole de 1912 ou 1913. Nous avons eu la malchance de ne pas avoir la présence

Digitized by Google

de M. Puis, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, et de M. Goublet, le sympathique préfet de l'Eure.

« Mais nous sommes en période d'élection, quoique les listes des électeurs ne soient pas encore dressées, et il s'est abstenu. Fâcheuse réglementation qui nous prive de sa présence, car, ajoute-t-il malicieusement en regardant du coin de l'œil MM. Lauvray et Abel Lefèvre, il aurait eu le plaisir de choquer son verre avec un futur sénateur.

« Je suis arrivé un peu tard, les horaires des trains n'étant pas très favorables, et je n'ai pu que remarquer en passant votre superbe exposition chevaline, après avoir constaté que, malgré les efforts, nous ne sommes pas encore au point. Il nous faut, ajoute-t-il, des bases solides, des bases certaines afin de permettre à la culture de se développer.

« M. Josse tout à l'heure, très éloquemment, nous a parlé de la situation économique de la France, mais il faut que j'apporte un petit tempérament à ses dires : La dette est de 300 milliards au lieu de 400, c'est déjà bien joli.

« Nous avons signé un traité de paix qui met toutes les charges à la charge de ceux qui ont fait la guerre. Nous n'avons pas d'espoir de récupérer tout ce qui est parti en fumée sur les champs de bataille. Nous ne pouvons être indemnisés que des pertes matérielles et des droits des orphelins et mutilés, soit le tiers du total.

« Par conséquent plus de cent milliards évaporés restent à récupérer : vous comprendrez très bien qu'il est impossible de les trouver en quelques mois, voire même en quelques années. Il faudra des années rien que pour payer la rente qu'un peuple peut payer à un autre.

« Mais tous les espoirs sont permis, si l'on considère que cinq années passées dans les tranchées ont permis la victoire à la ténacité française.

« Ce qu'il nous faut, c'est la liberté individuelle, la liberté bornée par la liberté d'autrui, pas de licence, pas d'anarchie.

« Puisque nous avons 200 milliards à notre charge, puisque cette dette énorme place la France dans un état d'infériorité très grande auprès des autres peuples, des neutres en particulier, il faut tout faire pour le relèvement de notre pays.

« Il faut donc reviser le tarif des douanes pour nous mettre dans un état favorable de lutte avec l'étranger. Pouvons-nous le faire avant 2 ou 3 ans ? Dieu seul le sait ! Il nous faudra bien cela pour arriver à produire tout le blé nécessaire à la consommation intérieure de notre pays.

« Alors nous saurons sur quel pied pourra s'établir le prix des céréales en général, et du blé en particulier. »

Puis, il passe à la liberté de commerce. « Cette liberté, dit-il, doit être rendue non seulement pour les céréales, mais pour tous les autres objets. Evidemment ce sera un passage difficile de quel-

Digitized by Google

ques semaines, peut-être de quelques mois. Il ne faut pas oublier que si tous sont consommateurs, tous ne produisent pas. Il nous faudra tous abaisser nos prix, limiter nos bénéfices, c'est le seul remède pour ramener la vie normale et ce remède n'est que dans l'initiative privée.

« M. Oudin, tout à l'heure, nous a dit que l'Etat devra solutionner la question. Je ne suis pas tout à fait de son avis, car je suis obligé de reconnaître que le gouvernement arrive généralement trop tard.

« Le parlementarisme a un défaut, c'est de manquer d'initiative. La machine a un inconvénient : elle est trop lourde, trop lente. Il n'y a qu'une chose vraiment vraie en République, c'est l'initiative des citoyens. Nous n'aspirons qu'à une chose, c'est qu'on nous donne la paix. S'il n'y avait des dames parmi nous, je dirais il faut qu'on nous fiche la paix. Au Parlement, forcément on ne connaît pas tout, chaque député a bien ses connaissances, mais il ne saurait tout savoir. On nous pose une question, on lève la main, on vote et voilà une loi de faite ; je ne vous parle pas de son séjour dans les commissions et voilà.

« Non ce n'est pas avec ça qu'on fera une besogne utile, c'est le développement des initiatives privées qui fera la France grande, qui fera la France prospère.

« Mais en passant, et peut-être en a-t-on fait exprès, je constate que la date d'aujourd'hui coïncide avec la contre-offensive française du général Mangin du 11 juin 1918 qui devait, en se développant, regagner la France après la poussée des Allemands sur Amiens.

« A l'occasion de cet anniversaire, il nous faut souhaiter la régénération de la France, de l'Agriculture, pour le bien-être et la nourriture de tous ses enfants. »

Ce discours improvisé soulève l'enthousiasme des convives qui applaudissent longuement, puis M. Join-Lambert prend à son tour la parole :

DISCOURS DE M. JOIN-LAMBERT

VICE-PRÉSIDENT

« Après les applaudissements répétés et longuement prolongés, qui ont accueilli le discours de M. le sénateur Hervey, il est impossible de mieux dire et de dire autre chose.

« Maintenant tout a été dit.

« La Société libre de l'Eure a été couverte d'éloges par tous les orateurs, mais derrière la façade personne n'a parlé de l'âme qui l'anime : je parle de M. Doucerain, son secrétaire perpétuel. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

« Il me faut aussi féliciter chaleureusement MM. Pommereuil et Triboy, les organisateurs et M. Maury, trésorier.

« J'ai remporté de ce concours une délicieuse impression. Dans ce cadre charmant, j'ai trouvé l'impression de cette intense vie actuelle, en constatant l'importance de l'exposition. »

Après avoir traduit son optimisme pour le relèvement de notre fortune nationale, « tenez, dit-il, votre Jean Bertin, ce meunier qui sauva Verneuil du joug de l'ennemi, n'est-il pas le type du Français qui, lorsqu'il doit faire le sacrifice de sa vie, dit : « me voilà ! »

Puis il exprime l'espoir de revoir aussi florissantes qu'avant guerre nos moissons. Nous les retrouverons surtout si nous écoutons les conseils éclairés de nos agronomes et si les enfants des cultivateurs trouvent l'enseignement scientifique indispensable.

« Si l'enseignement scientifique représente une face du problème, il ne faut pas oublier qu'il faut aussi des œuvres de prévoyance sociale.

« L'exode de la main-d'œuvre vers les villes, vers les compagnies de chemins de fer, où les ouvriers des campagnes trouvent des salaires plus élevés et surtout une retraite, doit être à tout prix arrêté.

« Il nous faut, sinon de la même façon, du moins par d'autres œuvres, assurer la sécurité de l'avenir, enfin pour retenir l'ouvrier aux champs, des avantages équivalents.

« Tout un programme d'assurances sociales, maladies, invalidité, vieillesse, doit être à envisager. L'obligation de versements effectués tant par l'employé que par le patron devra être appliquée. Ah ! je sais bien qu'en France toute obligation est en général mal accueillie. Le Français n'aime pas recevoir d'ordres qui ne soient expliqués. On ne lit pas toujours le journal dans les campagnes et une loi surprend souvent le cultivateur sans qu'il en ait été averti. Une autre proposition de loi sur le sursalaire familial est en préparation. Déjà dans l'industrie, notamment dans l'industrie textile, dans l'Eure, on applique le principe de cette loi. Cette loi est présentée par M. Bokanousky comme devant être appliquée à toutes les industries agricoles, industrielles et commerciales.

« Ce qu'il faudrait c'est que le public soit appelé à s'associer au travail législatif en donnant son avis.

« Mais tout ce que je vous dis là, sort un peu du rôle du représentant de la Société libre d'agriculture de l'Eure. Aussi, je remercie au nom de la Société tous les organisateurs de ce beau concours et je propose de boire à l'avenir de la ville de Verneuil, des Normands et de M. Oudin, votre tout dévoué maire et député. »

Après ces paroles très applaudies l'assemblée se sépare en commentant cette charmante réunion.

Digitized by Google

*
* *

Le lundi, la distribution des récompenses eut lieu au kiosque de la Fausse-Porte, avec le concours de la Musique de Verneuil. Sous le kiosque, avaient pris place MM. Oudin; Maury ; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre ; A. Hubert, trésorier ; Fouquet du Lusigneul; Mesnil ; Léon Girard ; Deshayes ; Bornes ; Avelot ; A. Enot ; Prunel ; Gazier ; R. Deshayes ; Pommereuil ; G. Triboy.

M. Oudin prononça une petite allocution improvisée dont nous reproduisons quelques passages :

Après avoir fait ressortir la réussite du Concours organisé à Verneuil par la Société libre de l'Eure et le Syndicat agricole de Verneuil il remercie et félicite la Société, les organisateurs, les exposants et tous ceux qui y ont collaboré.

Il déplore que la période électorale ouverte dans l'Eure nous ait privés de la présence de M. Puis, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture et de M. Goublet, préfet, le protocole est inflexible sur ce point ; — que la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat se soit offerte la fantaisie *d'égarer* trois wagons entiers de matériel agricole destinés au Concours et devant composer l'exposition de la maison Pilter, fantaisies auxquelles nous sommes habitués, mais qui sont toujours désagréables et surtout préjudiciables.

Puis, il démontre que ces manifestations agricoles ne devront pas se borner à distribuer des récompenses éphémères, à mettre en relief les richesses agricoles d'une région, mais doivent surtout être la source d'enseignements pour l'avenir :

Enseignements permettant à l'agriculture de suivre le progrès, de s'adapter à toutes les découvertes industrielles, scientifiques et lui donner aussi la franche liberté d'en profiter et de les adapter à son exploitation.

Enseignements de solidarité sociale ayant pour conséquence de ramener l'ouvrier à la terre et d'assurer aux travailleurs le bonheur le plus enviable : celui de la famille en lui procurant un intérieur sain, confortable, riant, où il puisse élever sa famille et la voir grandir et prospérer.

Il affirme que la carrière du cultivateur se résume en ces deux mots : travail et production.

Que c'est par leur pratique continue qu'il sera possible à la France de se relever et de recouvrer sa prospérité économique, si touchée du fait de la guerre.

Enfin il conclut que l'effort de tous doit converger vers ce but ;

Digitized by Google

aussi il fait appel sur ce point à tous les Patriotes, à tous les bons Français et aux vrais Républicains.

Après ces paroles très applaudies, M. Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure, fit la lecture du palmarès.

PALMARÈS DES RÉCOMPENSES

CONCOURS DE TRACTEURS

Tenu à Verneuil, sur la ferme du Buisson, exploitée par M. Segouin.

Le samedi 11 juin, à 9 heures du matin.

PARTIE MÉCANIQUE. — CONSTRUCTEURS

1er prix : 300 fr. et *méd. de vermeil*, offerte par le Syndicat de Culture mécanique de la région d'Evreux : M. Albaret (maison Renault), Verneuil.

2e prix : 200 fr. et *méd. de vermeil*, offerte par la Chambre de commerce d'Evreux : M. Duguay (Mac Kormick), Saint-André.

3e prix : 150 fr. et *méd. d'argent*, offerte par le Syndicat de culture mécanique : M. Hée, à Evreux.

4e prix : 100 fr. et *méd. d'argent*, offerte par le Syndicat de culture mécanique : Tracteur Rip, à Paris.

5e prix : 50 fr. et *méd. de bronze* : M. Lepeintre, à Condé-sur-Iton.

6e prix : 50 fr. et *méd. de bronze* : M. Dens, à Paris.

7e prix : 50 fr. et *méd. de bronze* : M. Albaret (Renault).

TRACTEURS DE SERVICE EN CULTURE

Récompenses aux Conducteurs.

1er prix : 250 fr. et *méd. de vermeil*, offerte par le Syndicat agricole d'Evreux : M. G. Tranquet, chez M. Duguay, à Saint-Germain-de-Fresney.

2e et 3e prix : non décernés.

4e prix : 100 fr. : 50 fr. chacun à MM. Marcel Viennot et Jean Ledu, à Condé-sur-Iton.

Digitized by Google

Toutes les sommes en argent sont offertes par l'Office départemental.

CONCOURS D'ANIMAUX

RACE CHEVALINE

CHEVAUX DE TRAIT

ENTIERS DE CULTURE (POULAINS DE 1 AN)

1er prix : *méd. de vermeil* offerte par M. Oudin, député de l'Eure et 150 fr. : M. Enot, à la Guéroulde.
2e prix : *méd. d'argent* et 100 fr. : au même.
3e prix : *méd. d'argent* et 75 fr. : M. Segouin, à Verneuil.
4e prix : *méd. de bronze* et 50 fr. : M. Leblond, à Boissy-sur-Damville.

CHEVAUX DE 2 ANS

1er prix : *méd. de vermeil* et 200 fr. : M. Boulay, à Rugles.
2e prix : *méd. d'argent* et 150 fr. : M. Frout, à Hellenvilliers.
3e prix : *méd. d'argent* et 100 fr. : M. Énot, à la Guéroulde.
4e prix : *méd. de bronze* et 75 fr. : au même.

CHEVAUX DE 3 ANS

1er prix : *méd. de vermeil* et 200 fr. : M. Enot, à la Guéroulde.
2e prix : *méd. d'argent* et 150 fr. : M. Boulay, à Bois-Arnault.
3e prix : *méd. d'argent* et 100 fr. : M. Berthyst, à Courteilles.
4e prix : *méd. de bronze* et 75 fr. : M. Frout, à Hellenvilliers.

CHEVAUX DE 4 ET 5 ANS

1er prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Berthyst, à Courteilles.
2e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Verdier, à Vert-en-Drouais.

Au plus beau poulain : Prix d'honneur, *méd. de vermeil*, offerte par M. Maury, conseiller d'arrondissement : M. Enot, à la Guéroulde.

Au plus beau cheval : Prix d'honneur, *méd. de vermeil :* au même.

Prix d'ensemble au meilleur lot composé de 4 chevaux pris dans 3 catégories ci-dessus, 250 fr. : non décerné.

Les étalons déjà primés à d'autres concours comme étalons n'étaient pas admis à concourir.

Digitized by Google

RACE BOVINE

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 60 fr. : M. Avenel, à Rugles.
2e prix : *méd. d'argent* et 40 fr. : M. Héron, à Verneuil.
3e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Gunst, à Piseux.

Ayant 6 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 60 fr. : M. Poho, à Acon.
2e prix : *méd. de bronze* et 50 fr. : M. Leblond, à Boissy-sur-Damville.
3e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Cotte, à Rugles.
4e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Angot, à Saint-Ouen-d'Attez.

Ayant 4 dents de lait

1er prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Marais, à Breteuil.
2e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Darasse, à Acon.

Vaches laitières de toutes races (3 a 6 ans)

1er prix : *méd. de vermeil* et 70 fr. : M. Enot, à la Guéroulde.
2e prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Gazier, à Armentières.
3e prix : *méd. d'argent* et 40 fr. : M. Héron, à Verneuil.
4e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Saulas, à Verneuil.
5e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Héron, à Verneuil.
Mentions honorables : 1° M. Saulas, à Verneuil; 2° M. Saulas, à Verneuil; 3° M. Guilvard, à Verneuil; 4° M. Fouquet, à Bourth.

Génisses d'élevage ayant toutes leurs dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Bornes, à Verneuil.
2e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Saulas, à Verneuil.
3e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Saulas, à Verneuil.
4e prix : *méd. de bronze* et 10 fr. : M. Angot, à Saint-Ouen-d'Attez.
Mentions honorables : 1° Ferme de l'Ecole des Roches; 2° M. Guilvard, à Verneuil; 3° M. Saulas, à Verneuil.

Digitized by Google

Ayant 6 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Enot, à la Guéroulde.
2e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Héron, à Verneuil.
3e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Saulas, à Verneuil.
4e prix : *méd. de bronze* et 10 fr. : M. Bornes, à Verneuil.
Mentions honorables : 1° M. Angot, à Saint-Ouen; 2° M. Sicot, à Morvilliers.

Prix de bande de vaches laitières (5 têtes au moins)

1er prix : *méd. de vermeil* et 50 fr. : M. Saulas, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent* et 25 fr. : M. Fouquet, à Bourth.
Mention honorable : M. Guilvard, à Verneuil.

Prix de bande de vaches laitières

Spécial pour les laitiers vendant leur lait dans la ville de Verneuil.

1er prix : *méd. de vermeil*, offerte par M. Maury, conseiller d'arrondissement : M. Saulas, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent* : M. Héron, à Verneuil.
Prix d'ensemble au meilleur lot composé de 1 taureau, 2 vaches, 2 génisses, 250 fr. : M. Enot, à la Guéroulde.
Prix de la laiterie Hauser : 1er, 30 fr. : M. Fouquet, à Bourth; 2e, 20 fr. : M. Angot, à Saint-Ouen-d'Attez.

CONCOURS DE TAUREAUX

Canton de Verneuil.

1er prix : 200 fr. : M. Héron, à Verneuil.
2e prix : 200 fr. : M. Le Denmat, à Piseux.
3e prix : 150 fr. : M. Gunst, à Piseux.
4e prix : 150 fr. : M. Bornes, à Verneuil.
Prix de 50 fr. offert par M. Rousseau, éleveur à La Loupe, au plus beau taureau du canton : M. Héron, à Verneuil.

Concours d'arrondissement.

Entre les taureaux ayant obtenu la première ou la deuxième prime dans les cantons de Breteuil, Damville, Nonancourt, Rugles et Verneuil.
1er prix : 500 fr. : M. Marais, à Breteuil.
2e prix : 300 fr. : M. Poho, à Acon.

Digitized by Google

RACE OVINE

L'âge compté aux dents réellement existantes.

Plaques.

Les béliers présentés isolément ou par lots, tondus avec mèche.
Les brebis présentées par lots d'au moins six têtes tondues avec mèche.

Béliers ayant au moins 6 dents de lait

1er prix : *méd. de vermeil* et 50 fr. : M. Prunelle, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent* et 30 fr. : M. Lamarre, à Verneuil.
3e prix : *méd. d'argent* et 20 fr. : M. Ségouin, à Verneuil.

Ayant au moins 4 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Fanuel, à Verneuil.
2e et 3e prix : non décernés.

Ayant au moins 2 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* : M. Lamarre, à Verneuil.
2e prix : non décerné.

Brebis ayant 2 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 30 fr. : M. Prunelle, à Verneuil.
2e et 3e prix : non décernés.

Ayant 4 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 50 fr. : M. Lamarre, à Verneuil.
2e et 3e prix : non décernés.

Ayant 6 dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 40 fr. : M. Prunelle, à Verneuil.
2e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Fanuel, à Verneuil.
3e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Lamarre, à Verneuil.

Ayant toutes leurs dents de lait

1er prix : *méd. d'argent* et 40 fr. : M. Prunelle, à Verneuil.
2e prix : *méd. de bronze* et 30 fr. : M. Richard, à Piseux.

Digitized by Google

3e prix : *méd. de bronze* et 20 fr. : M. Broyer, à Verneuil et M. Lamarre, à Verneuil.

Prix d'ensemble au meilleur lot composé de 2 béliers dont un jeune, de 5 agnelles de 6 dents de lait et de 5 brebis de 2 à 4 dents de lait : 250 fr. : M. Prunelle, à Verneuil.

RACE PORCINE

Males

1er, 2e et 3e prix : non décernés.

Truies

1er prix : 30 fr. : M. Lhermusier, à Bourth.
2e prix : 20 fr. : M. Fouquet, à Bourth.
3e prix : 10 fr. : M. Lhermusier, à Bourth.

Porcs de lait (4 au moins) présentés par les cultivateurs

1er prix : 25 fr. : M. Viseur, à Verneuil.
2e prix : 15 fr. : M. Guilvard, à Verneuil.

Porcs de lait

Prix d'ensemble au meilleur lot composé de 1 mâle, 2 truies, 10 porcs de lait, présentés par les cultivateurs : *méd. d'argent*, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture : non décerné.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

COQS ET POULES DU PAYS, 4 POULES ET 1 COQ AU MOINS

1er prix : 25 fr. : M. Escombar, à Saint-André.
2e prix : 20 fr. : Le Denmat, à Piseux.
3e prix : 15 fr. : M. Escombar, à Saint-André.
4e prix : 10 fr. : M. Le Denmat, à Piseux.

CANARDS : 2 CANES ET 1 CANARD

1er et 2e prix : non décernés.

DINDONS : 2 POULES ET 1 COQ

1er, 2e et 3e prix : non décernés.

Digitized by Google

LAPINS (*toutes races*) : 1 MALE ET 2 FEMELLES

1er prix : 15 fr. : M. Le Denmat, à Piseux.
2e prix : 10 fr. : M. Gazier, à Armentières.
3e prix : 5 fr. : M. Marty, aux Roches.

LAPINS (*de race*).

1er prix : 15 fr. : M. Outrequin, à Piseux.
2e prix : 10 fr. : M. Cornilliot, à Verneuil.
3e prix : 5 fr. : M. David, à Verneuil.

OIES

Méd. d'argent, offerte par le Syndicat agricole d'Evreux ; Prix unique : M. Loiseleur, à Verneuil.

Des prix pour les animaux de basse-cour ont été, en outre, attribués aux exposants domiciliés dans le département d'Eure-et-Loir :
A MM. Prat, à Lamblore, Blondeau, à Goussainville, Lemmeray, à Fessenvilliers, pour des coqs et poules ;
A M. Orvat, à La Mancelière, pour des dindons ;
A M. Lemmeray, pour des lapins.

COQS ET POULES, RACES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PRIX D'ENSEMBLE D'EXPOSITION

1er prix : *méd. de vermeil :* Mme et Mlle Lainé à Brezolles (Eure-et-Loir).

PRODUITS DE LAITERIE

BEURRE

1er prix : 25 fr. : M. Rivière, à Armentières.
2e prix : 15 fr. : M. Prat, à Lamblore.

FROMAGE DE FERME (*de pays*).

1er prix : 15 fr. : M. Rivière, à Armentières.

HORTICULTURE

Professionnels.

Prix d'honneur : non décerné.
1er prix ex-æquo : *méd. vermeil :* M. Marchais et M. Locuet, à Verneuil.

Amateurs.

1er prix ex-æquo : M. Bicheret, à Verneuil et M. Cocheté, à la Guéroulde.

Digitized by Google

Un concours de tailles d'arbres fruitiers à domicile eut lieu dans la semaine du 5 au 12 juin.

1er prix : *méd. de vermeil :* M. Jouvin, à Verneuil, *méd. vermeil* gr. module, offerte par M. Oudin, député.

PRODUITS MARAICHERS

1er prix : *méd. vermeil*, offerte par le Syndicat pomologique de France : M. Enot, à la Guéroulde, avec félicitations du jury.

PRODUITS POMOLOGIQUES

Cidre (non mousseux)

1er prix : *méd. d'argent*, offerte par le Syndicat pomologique de France : M. de Martel, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent*, M. Jouvin.

Cidre (mousseux)

1er prix : *méd. d'argent :* M. de Martel, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent :* M. Désormeaux, à Damville.

Eau-de-vie de cidre nouvelle

1er prix : *méd. d'argent :* M. Jouvin, à Verneuil.
2e prix : *méd. d'argent :* MM. de Martel et Désormeaux (ex-æquo).

BOURRELLERIE, CARROSSERIE, SERRURERIE

1er prix : *méd. d'argent.* M. Colin, à Verneuil et M. Fleury, à Verneuil (ex-æquo).

INSTRUMENTS AGRICOLES ET TRACTEURS

1er prix pour la plus belle exposition, *méd. d'or* (diplôme de) : M. Albaret, à Verneuil et M. Lepeintre, à Condé-sur-Iton (ex-æquo).
2e prix : *méd. de vermeil* : M. Duguay, à Saint-André-de-l'Eure.
Méd. d'argent : MM. Décaris, à Verneuil ; Hée, à Evreux ; maison Rip, à Paris ; Prévost, à Gomecourt; Rémy, à Bourth; Lauru, à Piseux; Huissier, à Armentières; Boudier, à Breteuil; Perdoux, à Vascœuil.

Digitized by Google

DIVERS

Méd. d'argent : MM. Dupont-Leroy, à Breteuil ; Poix, au Perreux ; Alamigeon, à Paris ; Lhôtelier, à Condé-sur-Iton.

Méd. de bronze, offertes par M. de Boisgelin, conseiller général de l'Eure : MM. Héron, à Verneuil ; Fouquet du Lusigneul, à Bourth.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX

Comptant au moins 8 ans de service dans la même exploitation.
(Concours limité à l'arrondissement d'Evreux.)

Hommes

Bergers : MM. Adolphe Brière, chez M. Lemaître à Saint-Victor, 13 ans de s., 100 francs. — M. Gustave Fauveau, chez M. Guérinot à Cintray, 10 ans de s., 100 francs.

Charretiers : MM. Le Coq, chez M. Michel à Piseux, 17 ans de s. — François Cotterel, chez M. Maury à Verneuil, 15 ans de s. — Henri Leblanc, chez M. Boudin au Petit-Mesnil, 15 ans de s. — René Bicheret, chez M. Guincestre à Mandres, 11 ans de s., 20 francs chacun.

César Baron, chez M. Prunelle à Verneuil, 9 ans de s. — René Pichot, chez M. Laurent à Condé, 9 ans de s. — Ernest Tessier, chez M. Maillard à Courteilles, 8 ans de s., 15 francs chacun.

Hommes de cour, ouvriers agricoles : MM. Louis Colas, chez M. Vellard à Verneuil, 33 ans de s., 50 francs.

Aug. Lépinay, chez M. Alexandre à Verneuil, 19 ans de s. — Armand Piche, chez M. Bernier à Verneuil, 17 ans de s. — Paul Dumont, chez M. Marie à Piseux, 15 ans de s. — Jules Ruilé, chez M. Vallée à Tillières, 15 ans de s. — Gustave Joseph, chez M. Haye à Gournay, 14 ans de s., 20 francs chacun.

Louis Gauthier, chez M. Potin à Piseux, 8 ans de s., 15 francs.

Femmes

Bonnes de ferme : Mmes Helvire Duval, chez M. Hutez à Verneuil, 34 ans de s., 50 francs.

Victorine Roger, chez M. Chevalier à la Guéroulde, 23 ans de s. — Léonie Marqué, chez M. Livet à Verneuil, 13 ans de s. — Marie Lange, chez M. Beurel à Baslines, 10 ans de s., 20 francs chacune.

Louise Guerlier, chez M. Marais à Verneuil, 10 ans de s., 15 francs.

Basses-courrières, servantes : Octavie Moulin, chez M. Vallée à Tillières, 15 ans de s. — Adèle Housset, chez M. Bernier à Verneuil, 14 ans de s. — Jeanne Stévent, chez M. Guérinot à Cintray, 14 ans de s., 20 francs chacune.

Rose Farin, chez M. Boucher à Verneuil, 5 ans de s., 10 francs.

Digitized by Google

CONCOURS DE FRUITS DE TABLE

Tenu à VERNON le 16 octobre 1921.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Primes en argent et diplômes
Offerts par l'Office Agricole Départemental.

Médailles de vermeil, argent et bronze
Offertes par la Société Libre d'Agriculture de l'Eure et le Comice Agricole de Vernon.

COLLECTION DE FRUITS DE TABLE

1° Producteurs arboriculteurs

1er prix ex-æquo : M. Bertin, à Notre-Dame-du-Vaudreuil et M. Isambart, à Montigny-Saint-Marcel, chacun 125 fr. et *méd. de vermeil* offerte par la Société Libre d'Agriculture de l'Eure.

2e prix : M. Debonnesset, à Gaillon, par son jardinier, M. E. Boulay, 100 fr. et *méd. de vermeil.*

3e prix : M. Mosséder, à Vernon, 70 fr. et *méd. d'argent.*

4e prix : M. Duval Albert, à Saint-Pierre-d'Autils, 60 fr. et *méd. d'argent.*

5e prix ex-æquo : M. Josse Augustin, à Saint-Pierre-d'Autils et M. Ducosté Albert, à Saint-Pierre-d'Autils, chacun 50 francs et *méd. d'argent.*

6e prix : M. Bourdin, à Vernon, 30 fr. et *méd. de bronze.*

7e prix ex-æquo : M. Dauphin, à Gaillon et M. Castaner, à Vernon, chacun 20 fr. et *méd. de bronze.*

Mentions honorables avec méd. de bronze offertes par la Société Libre d'Agriculture de l'Eure. — M. Aguinet Louis, à Vernon ; M. Brincourt, à Vernon.

Diplôme de méd. de bronze. — M. Couault, à Saint-Pierre-d'Autils ; M. Singeot, à Vernon.

Hors concours avec félicitations du Jury et une méd. de bronze. — M. Tachot.

Primes au plus grand nombre de variétés. — M. Aguinet Louis (32), 25 fr. ; M. Duval Albert (30), 25 francs.

Digitized by Google

COLLECTION D'ARBRES FRUITIERS

M. Aguinet Louis, 1er prix et *méd. de bronze.*

2e *Catégorie. — Syndicats.*

1er prix d'honneur, avec félicitations du Jury, Union Fruitière de Vernon, président M. Bertaux, 150 fr. et *méd. de vermeil.*

2e prix d'honneur, avec félicitations du Jury, Syndicat Fruitier Vernonnais, président M. Agasse, 100 fr. et *méd. de vermeil.*

3e *Catégorie. — Marchands.*

1er prix : M. Bellenger, à Vernon, *méd. de bronze.*

2e Section. — *Emballage.*

1er prix : M. Amanton, à Pantin, *méd. de bronze.*

3e Section. — *Confitures.*

Prix : Mme Hérissey, à Vernon, diplôme de *méd. d'argent.*

Conserves de fruits et légumes.

Diplôme de *méd. de vermeil :* Mission américaine.

4e Section. — *Collections d'insectes, maladies des arbres.*

1er prix : M. Bertin, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, *méd. d'argent.*

5e Section. — *Instruments et objets utilisés en arboriculture.*

M. Sionville, à Vernon, diplôme de *méd. d'argent.*

8e Section. — *Cidres et Eaux-de-vie de cidre.*

Cidres.

Prix : M. Agasse, à Saint-Just, diplôme de *méd. de bronze.*

Eaux-de-vie de cidre.

Prix : M. Cuirot, à Vernon, diplôme et *méd. d'argent.*
Mention honorable, M. Dauphin, à Gaillon, *méd. de bronze.*

9e Section. — EXPOSITION D'HORTICULTURE

1° *Fleurs.* — Marchands.

Prix à M. Aguinet Louis, à Vernon, pour l'ensemble de son exposition, *méd. de bronze* et 75 francs.

Digitized by Google

Fleurs. — Amateurs.

1er prix avec félicitations, à M. le Dr Debonnesset, à Gaillon, par son jardinier, M. Eug. Boulay, *méd. d'argent* et 75 francs.

2° *Légumes.* — Marchands.

Mention honorable, M. Bourdin, à Vernon.
M. Delabrosse, à Vernon, diplôme de *méd. de bronze.*

Légumes. — Amateurs.

M. le Dr Debonnesset, à Gaillon, par son jardinier, M. Boulay, *méd. de bronze* et 50 francs.

10e Section. — MATÉRIEL AGRICOLE ET HORTICOLE

Diplômes de *méd. d'argent* :
MM. Provost, à Vernon ; Martin, à Vernon ; Cartier, à Vernon ; Grasser, à Saint-Marcel ; Hirel, à Vernon ; Mme veuve Rocquelin, à Vernon.

PRODUITS DIVERS

Miels et Cire.

Diplômes de *méd. d'argent* :
M. Dewolff, à Bois-Jérôme-Saint-Ouen ; M. Hervieu, à Evreux ; M. Derocles, à Vernon.
Diplômes de *méd. d'argent* :
M. Destin, à Vernon, pour sa moutarde.
M. Henry, à Vernon, pour sa pâte phosphorée.
M. Salvy, à Vernon, pour sa farine lactée.
M. Cabaille, à Vernon, pour son produit pour chauler les blés.

Digitized by Google

SECTION DE BERNAY

LES

FINANCES COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Conférence faite le 20 août 1921
A la Société libre de l'Eure (section de Bernay).

PAR M. GEORGES DE BONNECHOSE

CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'EURE,
RAPPORTEUR DU BUDGET DÉPARTEMENTAL,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, m'excuser de l'aridité du sujet que je vais avoir l'honneur de développer devant vous. Cette aridité m'a fait hésiter à le choisir : je me suis décidé en raison de l'intérêt qu'ont pris, depuis quelques années surtout, les questions financières et économiques. D'ailleurs, en disant : « finances », ne dit-on pas souvent hélas : « impôts ». Or, à plusieurs reprises, quand j'ai eu l'occasion de parler d'impôts, j'ai cru remarquer autour de moi un certain nombre de visages assez attentifs.

Etant donné l'importance du sujet et le cadre restreint dans lequel je suis obligé de me limiter, vous comprendrez aisément qu'il m'est *absolument impossible de vous dire aujourd'hui tout ce qui a trait* aux finances départementales et aux finances communales : il nous faudrait, pour cela, plusieurs conférences de plusieurs heures chacune. *N'attendez donc pas de moi, je vous prie, un cours complet* sur ce sujet ; je ne puis qu'esquisser rapidement, devant vous, l'ensemble de la question et m'étendre plus spéciale-

Digitized by Google

ment sur certains points qui me paraissent nécessiter des explications particulières.

Vous vous demanderez, peut-être, pourquoi je ne traite pas uniquement aujourd'hui la question des finances communales, et pourquoi je ne réserve pas pour une conférence ultérieure la question des finances départementales. La raison, c'est que ces deux questions sont intimement liées : les principaux servant de bases au calcul des centimes départementaux et des centimes communaux sont les mêmes, les communes versent des contingents au département, le département donne des subventions aux communes, de sorte que ces deux questions sont à peu près inséparables.

Abordons, tout d'abord, plus spécialement, les finances communales, tout en faisant quelques incursions dans le domaine des finances départementales.

Principales recettes communales.

Les dépenses communales étant très connues, je crois inutile de les rappeler ici, et je vais passer immédiatement à l'énumération des principales recettes des communes. Ce sont :

Le produit des centimes additionnels ; — Les subventions de l'Etat, du département et des particuliers ; — Les revenus des biens communaux ; — Les concessions dans les cimetières ; — Le monopole des inhumations (pour les communes qui l'ont pris) ; — Les dons et legs ; — Le produit des emprunts ; — L'intérêt des fonds placés au trésor ; — La part sur la suppression du budget des cultes ; — La part sur les permis de chasse ; — La taxe sur les chiens ; — Les prestations et taxes vicinales ; — Les 2/3 du décime sur le chiffre d'affaires ; — Une part de la majoration de 25 p. 100 sur les droits payés pour les automobiles ; — La part sur les droits de consommation et de circulation.

Enfin, pour les villes et les localités importantes :

Les concessions d'eau, de gaz et d'électricité ; — Les octrois ; — Les taxes d'abattage ; — Les droits de place, etc.

Digitized by Google

Centimes additionnels.

Etudions, tout d'abord, cette vieille vis de pressoir qu'on appelle les centimes additionnels au principal des contributions directes. Le charpentier qui l'a fabriquée a dû se servir d'un fameux alizier, car la vis est très vieille, elle a beaucoup servi, et je crois qu'elle est loin d'être usée.

Mais, auparavant, il me semble nécessaire de vous donner certaines définitions. Il y a lieu de distinguer, dans l'impôt, *le principal et les centimes additionnels*. Le principal, c'est l'essence même, le noyau de l'impôt, noyau autour duquel viennent se grouper les centimes additionnels, qui sont (le nom l'indique) le centième du principal. Je ne puis mieux faire, pour définir le principal et les centimes, que de comparer ce qui se passe en matière d'impôts avec ce qui se passe dans une vente aux enchères. Quand un officier public fait une vente aux enchères, on distingue également le principal et l'accessoire, qui, dans ce cas, porte le nom de *décimes*. Cependant, il y a une différence : dans une vente, les décimes ne représentent qu'une assez faible partie du principal, tandis qu'en matière d'impôts, les centimes atteignent et dépassent même, presque toujours, le principal.

Je crois devoir également définir ici l'impôt de *quotité* et l'impôt de *répartition*. Les bases de l'impôt de quotité son *fixées par la loi*, en conséquence le principal de l'impôt de quotité varie suivant les mouvements de la matière imposable. Le principal de l'impôt de répartition, au contraire, *est fixé annuellement par les lois de finances, et réparti par les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement*. Par conséquent le principal de l'impôt de répartition est *fixé* d'avance, tandis que ses *bases sont variables*.

Cinq centimes communaux portent exclusivement sur le foncier et la mobilière ; huit portent uniquement sur la patente ; tous les autres portent sur les quatre contributions directes. Examinons ensemble, d'abord, les centimes portant sur le foncier.

Vers 1820, on a commencé le cadastre. Le travail consis-

Digitized by Google

tait à faire un plan parcellaire très détaillé de toutes les communes de France, et à évaluer le revenu de chaque parcelle, ainsi que des maisons d'habitation, fours, buanderies, usines et manufactures. L'opération dura plus de vingt ans ; elle avait été faite avec grand soin et servit de base jusqu'en 1914 à l'impôt foncier portant sur la propriété non bâtie. L'impôt foncier est un impôt de répartition pour la bâtie et pour la non-bâtie, et il n'y eut pas de modification jusqu'en 1890. Mais, pendant cette longue période, les besoins en argent de l'État, des départements et des communes avaient considérablement augmenté. Pour y faire face, nos parlementaires ne se mettaient pas l'esprit à la torture pour créer de nouvelles ressources financières : ils se contentaient de traire de plus en plus énergiquement cette bonne et douce vache à lait qui s'appelle l'impôt foncier. Vous devinez le résultat : c'est que vers 1890 tous les immeubles, bâtis et non bâtis, étaient beaucoup trop lourdement imposés.

La loi du 8 août 1890 vint apporter de profondes modifications à cet état de choses : le foncier portant sur la *propriété bâtie* devenait un impôt de quotité, la revision de la propriété *bâtie* devait avoir lieu tous les dix ans, le revenu net de la propriété bâtie s'obtenait en prenant 75 p. 100 de la valeur locative, pour les maisons, et 60 p. 100 pour les usines ; quant au principal, on l'obtenait en prenant 3,20 p. 100 du revenu net.

L'impôt foncier portant sur la *non-bâtie* restait un impôt de répartition, mais le principal était réduit dans de très fortes proportions (près d'un tiers pour le département de l'Eure).

L'application de la loi avait pour résultat une forte réduction du principal de la bâtie, et du principal de la non-bâtie, et, par suite, une importante moins-value dans le rendement du foncier. Pour combler le déficit creusé dans les finances de l'État, le Parlement avait de nombreuses ressources à sa disposition : il créa de nouvelles taxes. Mais, il n'en était pas de même pour les départements et les communes ; l'application de ces nouveaux principaux au calcul des centimes départementaux et des centimes communaux aurait eu de

Digitized by Google

graves conséquences pour les finances des départements et des communes, qui n'avaient pas, comme l'État, les moyens de se créer de nouvelles ressources. *Le Parlement décida donc qu'à l'avenir, les nouveaux principaux du foncier ne serviraient qu'au calcul de l'impôt d'État et des centimes d'Etat, mais que les centimes départementaux et communaux continueraient à être calculés, pour la bâtie et la non-bâtie, sur les principaux de 1890, modifiés uniquement par les mouvements de la matière imposable. Ces principaux furent appelés principaux fictifs.*

D'ailleurs, si vous jetez les yeux sur les tableaux des contributions directes, postérieurs à 1890, et antérieurs à 1915 (tableaux que vous trouverez dans toutes les mairies), vous lirez au bas cette petite note :

« Par application de la loi du 8 août 1890, les centimes communaux et départementaux pour la propriété bâtie et la propriété non bâtie ont été calculés sur le principal de 1890. »

La loi du 8 août 1890 resta en vigueur jusqu'à 1914, et, pendant ces vingt-quatre ans, il n'y eut aucune modification dans les règles du foncier. Toutefois, veuillez remarquer que l'évaluation de la non-bâtie n'avait jamais été refaite depuis l'établissement du cadastre c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle, et que le foncier, portant sur la non-bâtie, continuait à être calculé d'après cette première évaluation.

Cependant, la nature de culture de beaucoup de parcelles avait changé pendant ce long intervalle de temps : des labours et des bois avaient été convertis en herbages ou en masures, des herbages avaient été plantés, des terrains, en friche au moment de l'établissement du cadastre, avaient été mis en culture. D'autre part, certains terrains avaient beaucoup perdu de leur valeur, par exemple les bois et les prairies baignantes. Bref, ces vieux états de section qui avaient été faits avec le plus grand soin vers 1830, étaient tout à fait démodés au commencement du xxe siècle et bons à reléguer au musée des antiquités ; plusieurs membres du Parlement s'en émurent, et notamment un de mes vénérés prédécesseurs, M. Camille Fouquet. Après de longs efforts, ils parvinrent à

Digitized by Google

faire voter la loi du 31 décembre 1907, prescrivant une nouvelle évaluation de la non-bâtie.

Cette nouvelle évaluation ne fut pas faite avec autant de soin que l'avait été la première; néanmoins, elle fut exécutée avec une précision suffisante pour pouvoir servir de base à l'impôt ; le travail dura plusieurs années et fut à peu près terminé, dans son ensemble, vers la fin de l'année 1913.

Comment allait-on faire entrer en ligne de compte cette nouvelle évaluation ? Comment dégrever la terre qui était encore beaucoup trop imposée, et cela, sans jeter le trouble dans les finances départementales et communales ? Autant de problèmes qui furent résolus par la loi du 29 mars 1914, loi qui constitue, à l'heure actuelle, ce qu'on pourrait appeler la charte de l'impôt foncier.

Le foncier portant sur la non-bâtie devenait un impôt de quotité, et était assimilé au foncier portant sur la propriété bâtie. La revision de la propriété non bâtie devait avoir lieu tous les vingt ans ; le revenu imposable de la non-bâtie s'obtenait en prenant 80 p. 100 de la valeur locative. Le principal d'Etat, pour la bâtie et la non-bâtie, était fixé à 4 p. 100 du revenu net et du revenu imposable. (C'était encore l'âge d'or; depuis, le taux a été élevé à 10 p. 100.) Les centimes d'Etat étaient supprimés, sauf quelques centimes pour non-valeur et frais de perception. Quant aux centimes départementaux et communaux, ils étaient calculés d'après un nouveau principal appelé *principal dit fictif,* dont la formule, comme vous allez voir, est très complexe : le principal, dit fictif, s'obtient pour chaque commune « en appliquant, dit la loi « de 1914, au montant total des revenus imposables de la « commune, une proportion uniforme pour toutes les com- « munes du même département. — Cette proportion est la « proportion moyenne, existant pour l'ensemble des com- « munes de chaque département, et pour l'ensemble des « deux contributions entre les principaux qui, d'après les « dispositions en vigueur antérieurement à la loi de 1914, « auraient servi de base en 1915 au calcul des produits des « impositions locales, et le montant correspondant des reve-

Digitized by Google

« nus imposables, effectivement compris dans les rôles géné-
« raux de 1915. »

C'est-à-dire que, pour obtenir le principal, dit fictif, d'une commune, on multiplie le montant total des revenus nets et imposables (de la bâtie et de la non-bâtie) de la commune par une proportion uniforme pour tout le département. Si l'on représente cette proportion par une fraction, le numérateur sera le total des principaux *fictifs* (bâtie et non-bâtie) de tout le département, tels qu'ils eussent été établis pour l'année 1915 ; le dénominateur sera le total des revenus nets et imposables (bâtie et non-bâtie) de tout le département.

La loi donnait à l'application de ce nouveau principal le nom un peu bizarre de *péréquation*.

Je n'entrerai pas dans de longues démonstrations mathématiques relatives à cette formule, et je vais, tout de suite, vous en indiquer les résultats. Les voici :

1° Le principal, dit fictif, restait sensiblement le même pour le *département* que le principal fictif ; si vous examinez la formule de près, vous constaterez que ce fait ressort de la formule elle-même ; donc, pas de changement appréciable dans la valeur du centime départemental.

2° Sauf quelques très rares exceptions, la propriété non bâtie était dégrevée et, par contre, l'impôt portant sur la propriété bâtie était augmenté.

Or, comme dans les communes rurales, la non-bâtie est beaucoup plus importante que la bâtie, et que dans les villes c'est l'inverse, il en résultait que presque toutes les communes rurales voyaient leurs contributions départementales fortement diminuées, tandis que la contribution départementale des villes était augmentée dans des proportions assez considérables.

J'ai sous les yeux un travail très sérieux, très minutieux, fait par mon distingué collègue, M. Mattard, et montrant, pour toutes les communes du département, la différence entre le nouveau et l'ancien principal. Le cadre restreint de cette conférence ne me permet pas d'emprunter beaucoup de chiffres à ce travail, que je tiens d'ailleurs à votre disposition ; je me bornerai à vous montrer l'effet de la péréquation

Digitized by Google

pour la ville d'Evreux et pour la ville de Bernay. Le principal, pour la ville d'Evreux, était augmenté de 96.650 francs. Le Conseil général ayant dû appeler 119 centimes pour 1921, si nous divisons par cent 96.650 et si nous multiplions par 119 le quotient obtenu, nous constatons que la contribution départementale de la ville d'Evreux se trouve augmentée par la péréquation de 115.013 fr. 50.

Pour la ville de Bernay, le principal était augmenté de 32.009 ; si nous appliquons à ce chiffre le même calcul, nous constatons que la contribution départementale de la ville de Bernay subit une augmentation de 38.090 fr. 71.

Quant aux communes rurales, l'examen du travail dont je viens de vous parler vous montrerait que leur principal, et, par suite, leur contribution départementale, était fortement diminuée par la péréquation.

L'article 27 de la loi du 29 mars 1914 autorisait les Conseils généraux à décider que la péréquation se ferait immédiatement et complètement dès 1915, ou à réaliser la réforme par échelons successifs, sans que la durée de la période transitoire puisse excéder dix ans. Les représentants des cantons ruraux (dont j'avais l'honneur de faire partie) étaient naturellement très pressés de voir réaliser immédiatement et complètement une réforme si avantageuse pour les communes rurales ; inutile de dire que les représentants des cantons où il y avait des villes d'une certaine importance étaient beaucoup moins pressés de voir la réalisation immédiate de la réforme.

Après une longue discussion, au cours de laquelle représentants des villes et représentants des communes rurales ont soutenu leur point de vue avec une égale énergie, les représentants des communes rurales furent battus par deux voix de majorité, et le Conseil général décida que la péréquation se ferait en dix ans dans le département de l'Eure.

Il en résulte que, *depuis 1915*, *les centimes départementaux et communaux sont calculés sur un principal intermédiaire entre le principal fictif et le principal dit fictif* ; le principal portant sur la propriété bâtie augmente annuellement, tandis que le principal portant sur la non-bâtie diminue, et cela, d'une façon à peu près constante ; il en sera

Digitized by Google

ainsi jusqu'en 1925, époque à laquelle la péréquation sera complètement réalisée et le principal dit fictif définitivement atteint.

Enfin, permettez-moi d'appeler votre attention sur une conséquence de la péréquation dans les communes où le principal a été diminué. Prenons un exemple, et considérons, si vous voulez bien, une commune rurale dans laquelle le produit du centime était de 80 francs en 1914. Supposons que le principal du foncier, par l'effet de la péréquation, ait été réduit de 2.000 francs, ce qui est un chiffre très normal ; le produit du centime, en 1925, ne sera plus que d'environ 60 francs, il se trouvera donc réduit de 25 p. 100. Vous voyez qu'il en résulte, dans le rendement des centimes communaux, une baisse annuelle constante, souvent assez importante, qu'il convient, dans bien des cas, de compenser en augmentant annuellement le nombre des centimes communaux, afin de n'en pas changer le produit total.

Ainsi donc, pour résumer cette grosse question du foncier, vous voyez que, jusqu'en 1890, le foncier portant sur la bâtie et le foncier portant sur la non-bâtie étaient des impôts de répartition. A partir de 1891, le foncier, portant sur la bâtie, devient un impôt de quotité ; le foncier, portant sur la non-bâtie, reste un impôt de répartition, mais son principal est considérablement diminué ; quant aux centimes départementaux et communaux, ils continuent à être calculés sur les principaux de 1890, modifiés uniquement par les mouvements de la matière imposable. Enfin, à partir de 1915, le foncier portant sur la non-bâtie devient également un impôt de quotité, les centimes communaux et départementaux sont calculés sur un principal intermédiaire entre le principal fictif et le principal dit fictif, et ce principal dit fictif sera atteint, d'une façon définitive, en 1925.

J'ai eu l'honneur de vous dire que la plupart des centimes portaient sur les quatre contributions directes ; voyons donc leur application à la mobilière, aux portes et fenêtres et à la patente ; jusqu'en 1917, rien de spécial à signaler. La loi du 31 juillet 1917 a supprimé, *en principe*, ces trois contributions (ne vous réjouissez pas trop rétrospectivement de cette

Digitized by Google

suppression, car il ne faut jamais, et pour cause, se réjouir d'une suppression d'impôt). Quand je dis que la loi de 1917 a supprimé, en principe, les portes et fenêtres, la mobilière et la patente, je veux dire par là que la loi a supprimé ces trois contributions en tant *qu'impôts d'État*. Pour ne pas jeter le trouble dans les finances départementales et communales, la loi décidait que les centimes communaux et départementaux continueraient, provisoirement, à être perçus sur les trois contributions (et vous savez que le provisoire, en France, dure souvent assez longtemps).

En ce qui concerne la mobilière et les portes et fenêtres qui étaient des impôts de répartition, les Conseils généraux et d'arrondissement devaient continuer à répartir les contingents en principal assignés aux départements pour l'année 1917 et modifiés annuellement par les mouvements de la matière imposable. Quant à la patente qui était un impôt de quotité, les bases individuelles de cotisation devaient être établies annuellement, comme par le passé.

Si vous jetez les yeux sur les tableaux des contributions directes dont je vous ai parlé tout à l'heure, vous remarquerez une ligne intitulée : « réimposition ». Quel est donc le sens de ce mot un peu bizarre ? Dans le cours d'une année, le service des contributions directes accorde des dégrèvements pour les trois contributions en question ; il en résulte une moins-value dans le rendement des impôts communaux et départementaux, moins-value dont l'Etat fait l'avance aux départements et aux communes. Mais, comme le fisc ne perd jamais ses droits, l'Etat se rembourse l'année suivante de l'avance qu'il a faite, en la *réimposant*, sous forme de centimes, appliqués aux portes et fenêtres, à la mobilière et à la patente.

Enfin j'aurai terminé cette grosse question des centimes quand je vous aurai défini ce qu'on appelle le centime démographique ou centime populeux. Le centime démographique, ou centime populeux, s'obtient en divisant le produit du centime par le chiffre de la population ; supposons, par exemple, que la population d'une commune soit de 500 habitants, et le produit du centime 100 francs ; divi-

Digitized by Google

sons 100 par 500, nous obtiendrons 0,20, c'est le centime démographique. Si le centime démographique n'était qu'une question de statistique, je ne vous en aurais pas parlé, m'intéressant peu aux statistiques, car je sais trop, par expérience, comment elles se font souvent ; mais le centime démographique joue un rôle très important pour déterminer certains contingents des communes aux départements, et certaines subventions que l'État et les départements versent aux communes ; voilà pourquoi j'ai cru devoir vous en donner la définition.

Il y a plusieurs autres ressources communales qu'il eût été intéressant d'étudier avec vous, mais je vois qu'il est temps d'aborder les ressources nouvelles et les ressources récemment augmentées.

Permis de chasse. — Jusqu'en 1919, la part des communes était de 10 francs par permis délivré. La loi du 25 juin 1920 a porté cette part à 20 francs, soit qu'il s'agisse d'un permis départemental, soit qu'il s'agisse d'un permis général.

Taxe sur les chiens. — La loi de 1855 autorisait les communes à établir une taxe sur les chiens. La taxe autorisée pour les chiens de garde ne devait pas être supérieure à 5 francs, la taxe sur les chiens de luxe ne devait pas dépasser 10 francs. La loi du 25 juin 1920 autorise les communes à établir, si elles le jugent à propos, trois catégories de taxes : chiens d'agrément, maximum 20 francs ; chiens de chasse, maximum 10 francs ; chiens de garde, maximum 5 francs. Dans les communes de plus de 50.000 habitants, les maximums autorisés pour chaque catégorie sont plus élevés ; mais cette dernière clause est sans intérêt pour notre département, puisqu'il n'y a pas, dans l'Eure, de villes de 50.000 habitants.

Prestations. — Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'à partir de 1922, le prix de journée de la prestation et par suite la taxe vicinale seront triplés. Il en résultera pour les communes et le département une importante ressource supplémentaire exclusivement destinée à l'entretien des chemins vicinaux.

Digitized by Google

Souhaitons que cette augmentation du prix de la prestation ait pour effet de décider beaucoup de prestataires à s'acquitter en nature. Ce serait avantageux pour les prestataires et pour les communes. Mais si les Municipalités désirent que les prestations soient faites en nature, il est indispensable que les Conseils municipaux mettent leurs tarifs de conversion en tâches, en harmonie avec la situation actuelle. Beaucoup de communes ont encore conservé leurs anciens tarifs de conversion. Dans certaines communes, l'extraction et le transport du mètre de caillou sont encore évalués à 4 fr. 50 ou à 5 francs ; inutile de vous dire qu'il est absolument impossible de faire aujourd'hui des prestations à un pareil tarif j'estime que le *minimum*, au-dessous duquel il ne faut pas descendre, est de 7 francs pour l'extraction du mètre de caillou et de 4 à 5 francs pour le transport.

Part de l'impôt sur le chiffre d'affaires. — Depuis deux ans environ, le Parlement a établi un impôt d'un pour cent sur le chiffre d'affaires, et à cet impôt il a ajouté un décime dont le produit est destiné aux départements et aux communes, dans la proportion de deux tiers pour les communes, un tiers pour les départements.

Nos législateurs avaient cru qu'avec cette nouvelle source de revenus, le Pactole allait rouler à pleins bords dans les caisses de l'Etat, des départements et des communes ; malheureusement, la désillusion a été grande et le Pactole a roulé à peine à demi-bords : on escomptait que cet impôt rendrait 4 francs par tête d'habitant, pour les communes ; peut-être la perception de l'impôt s'améliorera-t-elle dans l'avenir, mais, pour le moment, les communes ne doivent pas compter sur un revenu supérieur à 2 francs par tête d'habitant.

Droits sur les automobiles. — La loi du 25 juin 1921 a décidé que les propriétaires d'automobiles paieront une taxe supplémentaire de 25 p. 100 destinée aux départements et aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires

Digitized by Google

(notez en passant que la majoration de 25 p. 100 ne s'applique pas à la taxe de circulation).

Le produit de cet impôt constitue un fonds commun qui est réparti aux départements et aux communes, au prorata de la longueur de leurs chemins vicinaux (grande communication et ordinaires). Il est assez difficile, à l'heure actuelle, de prévoir, d'une façon très exacte, le rendement de cette nouvelle taxe, car, jusqu'à présent, les départements et les communes n'ont reçu qu'un acompte. Cet acompte était, pour l'Eure, de 105.000 francs, soit 35.000 francs pour le département et 70.000 francs pour les communes, ce qui correspond à 10 fr. 45 par kilomètre de chemins vicinaux.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir des Contributions Indirectes, il est probable (sous toute réserve) que le rendement de l'impôt atteindra environ 30 francs par kilomètre; par conséquent une commune, ayant sur son territoire 10 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires, toucherait environ 300 francs. Ce n'est pas, comme vous voyez, une très grosse ressource communale.

Enfin, permettez-moi, à ce propos, de vous donner un renseignement qui intéresse un peu les départements et les communes et beaucoup les propriétaires d'automobiles.

Depuis l'an dernier, le service des contributions indirectes est chargé de la perception des impôts sur les autos. La taxe se paie donc maintenant par trimestre et d'avance. Par suite, lorsqu'une auto ne doit pas être utilisée pendant un ou plusieurs trimestres, le propriétaire de la voiture ne doit pas l'impôt pendant ce temps; il lui suffit d'en faire la déclaration au receveur des contributions indirectes avant le commencement du trimestre, et de déposer entre ses mains la carte de circulation de la voiture.

Part sur les droits de consommation et de circulation. — Le Parlement a mis une énorme ressource à la disposition des communes en leur donnant une part sur les droits de consommation et de circulation ; cette part a déjà varié plusieurs fois. Elle s'élève actuellement à 250 francs par hectolitre d'alcool pur, à 4 francs par hectolitre de vin et piquette,

Digitized by Google

à 2 francs par hectolitre de cidre et poiré, à 0 fr. 50 par degré hectolitre de bière.

Le produit de l'impôt constitue un fonds commun qui est réparti entre les communes, au prorata de leur population.

Cette ressource est encore trop récente, et d'ailleurs les bases mêmes sont trop variables, pour que l'on puisse apprécier, dès maintenant, son rendement avec exactitude, mais ce que l'on peut affirmer, c'est que c'est une ressource très importante qui doit donner au minimum 10 francs par tête d'habitant; par conséquent, si nous considérons une commune de 400 habitants, ses recettes se trouveront accrues d'au moins 4.000 francs. D'ailleurs, en vous donnant ce chiffre, je suis persuadé d'être très sensiblement au-dessous de la réalité.

L'heure qui s'avance m'empêche de vous donner de plus longues indications sur les finances communales, mais, avant de quitter ce sujet, je tiens à vous dire qu'actuellement, grâce aux importantes ressources récemment créées ou majorées, il est facile d'équilibrer un budget communal sans faire appel à un nombre exagéré de centimes.

Finances départementales.

Et maintenant, nous allons aborder rapidement l'étude du budget du département de l'Eure dont les recettes et dépenses s'élèvent pour l'exercice 1921 à environ 17.000.000 de francs; je dis « environ » car, à l'heure qu'il est, le budget qui a déjà été modifié une première fois à la session de mai par la décision modificative n°1 (budget supplémentaire), sera modifié une seconde fois à la session de septembre par la décision modificative n° 2; je ne pourrai donc vous donner que des indications approximatives et en chiffres ronds.

Principales dépenses du département.

Les dépenses départementales étant moins connues que les dépenses communales, nous allons passer en revue ensemble les principales dépenses de notre département.

Digitized by Google

Dans le budget du département de l'Eure, comme dans tous les budgets départementaux, il y a deux gouffres très profonds : ce sont, vous l'avez deviné, l'assistance et la vicinalité. Le service de l'assistance comprend : l'assistance médicale, l'assistance aux vieillards, l'assistance aux familles nombreuses, l'assistance aux femmes en couches, la protection de la santé publique, les enfants assistés, la protection des enfants du premier âge, et les aliénés. Le montant de la dépense s'élève approximativement au chiffre énorme de 6.000.000 ; c'est vous dire que l'assistance absorbe à elle seule plus du tiers du budget départemental. Malheureusement, il semble difficile, pour le moment, d'y faire des compressions.

Le budget de la vicinalité est destiné à l'entretien des routes de grande communication. Il s'élève, en y comprenant le traitement des agents-voyers, à 5.120.000 francs. Evidemment, la dépense est lourde, mais n'oublions pas qu'il faut entretenir près de 3.500 kilomètres de chemins de grande communication. Grâce au remarquable agent-voyer en chef qui est à la tête de ce service, et à ses tout dévoués subordonnés, j'estime qu'il est impossible de faire mieux et d'employer plus judicieusement les fonds mis à la disposition du service vicinal. Il serait à souhaiter que nos routes nationales soient entretenues d'après les mêmes principes ; leur entretien coûterait moins cher et serait beaucoup meilleur.

Le chapitre I des dépenses prévoit l'entretien des bâtiments départementaux (hôtel de la préfecture, hôtels des sous-préfectures, tribunaux, prisons départementales, etc.....) Les dépenses prévues s'élèvent pour 1921 à 300.000 francs ; c'est, comme vous voyez, un chapitre assez important. — Le chapitre II concerne les bâtiments pris à loyer et notamment les casernes de gendarmerie n'appartenant pas au département. Les prévisions s'élèvent à 75.000 francs.

Les dépenses du chapitre IV sont relatives au traitement du personnel et frais d'administration ; elles s'élèvent à 600.000 francs, non compris le traitement des agents-voyers.

En ce qui concerne les encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, le Conseil général a prévu une

Digitized by Google

dépense de 525.000 francs et, dans cette prévision, l'entretien de l'école de commerce et d'industrie d'Evreux entre pour une large part.

Le chapitre xx est consacré aux subventions du département à l'instruction publique : bourses, indemnités à l'inspecteur d'académie, aux inspecteurs primaires, etc... ; ce chapitre prévoit 50.000 francs de dépenses.

Quant à l'amortissement des emprunts, le Conseil général a inscrit à son budget une somme de 1.108.000 francs pour 1921 ; à première vue, le chiffre paraît élevé, mais veuillez remarquer qu'en 1920, le département, pour faire face à des difficultés passagères, a voté un emprunt à court terme de 700.000 francs remboursable en 1921 ; par suite, dans ce total de 1.108.000 francs, figure pour 745.000 francs le remboursement de l'emprunt de 700.000 francs, opération qui sera effectuée au cours de l'année courante. Les dépenses, pour amortissement d'emprunt, seront donc considérablement diminuées pour 1922 et les années suivantes.

Une grosse source de dépenses pour le département de l'Eure, c'est son chemin de fer de Bernay-Cormeilles-Glos-Montfort ; mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'à ce point de vue, nous sommes moins mal partagés que nos voisins, car l'Eure n'a qu'un chemin de fer départemental, tandis que presque tous les départements voisins en ont plusieurs. Avant la guerre, le département versait à la Compagnie concessionnaire une annuité de 34.000 francs, qui était d'ailleurs plus que compensée par une subvention d'Etat annuelle de 67.500 francs. Mais, comme vous le savez, les contrats d'avant-guerre ont été annulés par la loi. Dans ces conditions, pour que la Compagnie ne cesse pas son exploitation, et pour éviter un procès dont l'issue douteuse aurait pu être grosse de conséquences pour nos finances, le Conseil général a dû prévoir, pour 1921, une subvention de 230.000 francs à la Compagnie, en sus de l'indemnité de 34.000 francs.

Enfin, quand je vous aurai dit qu'une somme de 312.000 fr. a été inscrite au budget pour la contribution du département aux dépenses extraordinaires des communes, et

Digitized by Google

qu'une opération blanche de 1.053.000 francs a été rattachée pour ordre au budget de 1921, nous aurons terminé ce rapide examen des principales dépenses départementales.

Principales ressources départementales.

Voyons, maintenant, par quels moyens le département peut faire face à ces dépenses :

Pour le département comme pour les communes, les centimes additionnels constituent une des sources de revenus les plus importantes ; ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer précédemment, les principes et les bases du centime départemental sont les mêmes que pour le centime communal. Pour équilibrer son budget de 1921, le Conseil général a dû appeler 119 centimes dont 25 portent sur le foncier et la mobilière, les autres sur les 4 contributions. Le service des finances prévoit que pour l'année 1921 le produit du centime départemental portant sur les 4 contributions sera de 54.120 francs ; si nous considérons le produit du centime dans tous les départements de France, nous constatons avec satisfaction que le département de l'Eure, bien que sa population soit, relativement, assez faible, tient le 10e ou le 11e rang. Si nous considérons le centime démographique, nous constatons que le département de l'Eure se place dans les premiers, son centime démographique atteignant presque 0,18 ; c'est vous dire que le département de l'Eure est un des plus riches de la France.

Une autre recette très importante, ce sont les contingents des communes et les subventions de l'Etat pour l'assistance, ainsi que les contingents des communes pour la vicinalité. Le temps me manque pour vous dire comment ces subventions et ces contingents sont calculés, mais, après cette conférence, je me tiendrai à votre disposition pour donner toutes les explications désirables sur cette importante question, à ceux d'entre vous qu'elle pourrait intéresser.

Pour terminer la question des subventions d'Etat, laissez-moi vous rappeler que l'Etat verse annuellement, pour le chemin de fer de Cormeilles, une subvention de 67.500 francs,

Digitized by Google

à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, et que, d'autre part, à titre exceptionnel, le Conseil général a prévu pour 1921 une subvention extraordinaire de l'Etat pour la vicinalité, s'élevant à 137.000 francs.

Notons en passant la recette provenant de l'intérêt des capitaux et rentes appartenant au département, recette évaluée à 22.000 francs.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer à propos des finances communales, l'impôt sur le chiffre d'affaires et, par suite, le décime en sus, n'ont pas donné le rendement que le législateur en attendait. Le tiers seulement de ce décime étant réservé aux départements, vous voyez, d'après les explications données précédemment, qu'il ne faut guère prévoir, pour le rendement de cet impôt, qu'un franc par tête d'habitant comme recette départementale, c'est-à-dire 300.000 fr. pour le département de l'Eure.

Je vous ai parlé, à propos des finances communales, de la majoration de 25 p. 100 sur les droits sur les automobiles. Le département a reçu un premier acompte de 35.000 francs environ et, d'après les explications que j'ai eu l'honneur de vous donner, vous voyez que l'on peut estimer qu'à l'avenir la part nette du département, sur le produit de l'impôt, pourrait aller de 80 à 100.000 francs, puisque nous pouvons escompter un rendement d'environ 30 francs par kilomètre.

Enfin permettez-moi de terminer ce rapide exposé par une comparaison avec les départements voisins : le département de l'Eure équilibre son budget avec 119 centimes, la Seine-Inférieure avec 177 centimes 50, l'Orne avec 151,50, l'Eure-et-Loir avec 162,19.

Si nous envisageons la dette totale du département résultant des emprunts et des engagements à long terme (dette échelonnée d'ailleurs sur une période de 58 ans) nous constatons que la dette du département de l'Eure était au 1er janvier 1921 de 4.700.000 francs (défalcation faite des subventions de l'État, venant en atténuation), celle de la Seine-Inférieure était de 15.500.000 francs, celle de l'Orne de 7.300.000 francs, celle d'Eure-et-Loir de 15.500.000 francs.

Vous voyez donc qu'en somme, malgré quelques difficultés

Digitized by Google

éprouvées au cours de ces dernières années pour mettre en équilibre le budget départemental, la situation financière du département de l'Eure est satisfaisante.

Je vous ai dit tout à l'heure, à propos des finances communales, que, grâce aux nouvelles ressources données aux communes, il était facile d'équilibrer un budget communal avec un nombre très limité de centimes ; j'ai le regret de ne pas pouvoir en dire autant des budgets départementaux ; maintes fois déjà, le département de l'Eure et la plupart des départements de France ont demandé au Parlement de mettre de nouvelles ressources à leur disposition ; invariablement la réponse est la même : « il y a un projet..... à l'étude ». Eh bien, il faut voir, en tout, le bon côté des choses ; je suis donc persuadé que ce fameux projet, ayant été si longuement étudié, aura été admirablement étudié, et qu'il en sortira une loi parfaitement au point.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier de la bienveillante attention que vous avez bien voulu porter à cette longue et aride conférence.

Digitized by Google

SECTION DES ARTS

L'ÉGLISE MÉROVINGIENNE OU CAROLINGIENNE DE NOTRE-DAME DE RUGLES (EURE)

ENLÈVEMENT DES ENDUITS EXTÉRIEURS ET FOUILLES INTÉRIEURES

Communication faite à la séance du 29 mai 1921.

PAR M. L. COUTIL,
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Les plus anciens documents concernant l'église Notre-Dame de Rugles (*Ruga* et *Rugia*) remontent à 1070 et 1077 ; ils se trouvent dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres ; ils nous font savoir comment Robert de Montfort, comte de Leicester, résigna tous ses droits sur l'église de Rugles entre les mains de Luc, évêque d'Évreux, à la fin du XIe siècle, et comment il transféra ces mêmes droits au prieuré du Désert, près les Baux-de-Breteuil. Nous ne connaissons aucun autre document concernant la vieille église Notre-Dame, parfois nommée église Saint-Jean et Notre-Dame d'Outre-l'Eau, la première qui ait été construite à Rugles, car la partie la plus ancienne de l'église Saint-Germain remonte au XIIIe siècle.

La très vieille église Notre-Dame est désaffectée depuis la Révolution et sert actuellement de magasin à la ville ; elle était entièrement encombrée de matériaux de toutes espèces, lorsque nous avons commencé nos recherches en février 1921.

Pour retrouver son origine, il fallait se procurer d'autres documents : 1° étudier les parties en élévation et les comparer avec des monuments connus ; 2° rechercher dans le sol la

Digitized by Google

nature des fondations et des sépultures ; 3° retrouver, si possible, l'édifice gallo-romain en partie détruit, dont les matériaux ont servi à reconstruire en grande partie cette très vieille église.

Dans une excursion de la Société française d'archéologie et de l'Association normande faite à Laigle en 1861, on rappela que, trois ans auparavant, MM. Ch. Vasseur et R. Bordeaux avaient signalé, sur le mur latéral du Nord et du Sud de l'abside semi-circulaire, des assises de silex et moellons alternant avec des doubles ou triples chaînes parallèles de briques plates et rouges.

Description de l'église : nef et abside. — Le plan de cet édifice étant fort simple, nous ne croyons pas devoir le rapprocher du plan de certaines basiliques byzantines : il se compose d'une *abside* ou hémicycle mesurant 9 mètres de longueur, jusqu'à l'entrée de la nef et de 6^{m},35 de largeur. Nous ferons remarquer que l'église carolingienne peu éloignée de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados) et d'autres églises du même département près de Lisieux, sans chaînages de briques, mais avec l'*opus spicatum* en pierre, offrent des absides rectangulaires.

A l'intersection de l'abside et de la nef devait se trouver primitivement un arc triomphal formé alternativement de pierres séparées par deux ou trois grandes briques, comme cela se voit à Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure) et Saint-Martin d'Angers ; cet arc étant tombé, on le refit au début du XVIe siècle, lorsqu'on construisit en pierre la façade ouest, travaux qui furent nécessités par la nouvelle charpente et la couverture de toute l'église.

L'arc a été remanié ensuite en 1769 ; on colla un parement de pierre qu'on suréleva d'un mur en silex jaunes pour clore l'extrémité Est de l'église : la date 1769 gravée sur la clef de cet arc, à l'intérieur, et répétée sur une pierre à l'extérieur, précise la date de cette dernière réfection.

La nef paraît actuellement plus élevée que l'abside ; il y avait deux marches à monter pour arriver dans l'abside (le chœur). Nous avons supprimé ces deux marches et les deux pavages superposés pour effectuer nos fouilles.

Digitized by Google

La *nef* est sensiblement plus large que l'abside de 1m,80 de chaque côté ; elle mesure 9 mètres à l'intérieur et 18m,60 de longueur. Nous n'avons pu préciser si la dernière travée près du portail, mesurant 3m,65 de longueur, existait à l'origine, ou si elle a été ajoutée au commencement du XVIe siècle, lorsqu'on construisit le portail en pierre : les fondations seules pourraient renseigner, car les murs en élévation de cette dernière travée sont en pierre.

Appareil des murs, fondations. — L'ensemble des murs

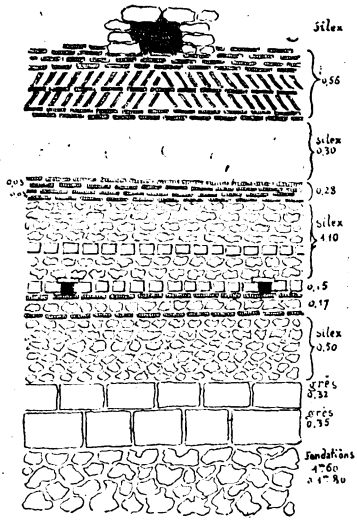

est assez bien conservé, sauf la partie à hauteur d'appui des fenêtres du mur Sud de la nef, refaite en 1769.

Les fondations que nous avons étudiées sur tout le pourtour intérieur de l'abside nous ont prouvé qu'elles descendent jusqu'à 1m,60 à 1m,80 ; elles sont en gros silex et mortier, parfois décomposé au Sud ; ce mortier est de meilleure qualité en s'approchant du sol ; à ce niveau et à celui du pavage intérieur on remarque des assises de gros blocs calcaires équarris de 0m,20 à 0m,40 d'épaisseur.

Au-dessus, s'élève le mur mesurant à l'abside 0m,85 à 0m,90, et même 1 mètre d'épaisseur, pour le mur de la nef 0m,88 à 0m,90 et 4m,20 de hauteur.

Digitized by Google

L'appareil des murs de l'abside diffère de celui de la nef.

Murs de l'abside. — Comme nous reproduisons ces murs, nous ne les décrirons pas, nous ferons simplement remarquer qu'ils sont composés de neuf assises horizontales de briques plates, traversant l'épaisseur du mur et commençant par une assise d'une brique, puis de deux et trois briques superposées et parallèles, isolées par de larges joints de 25 à

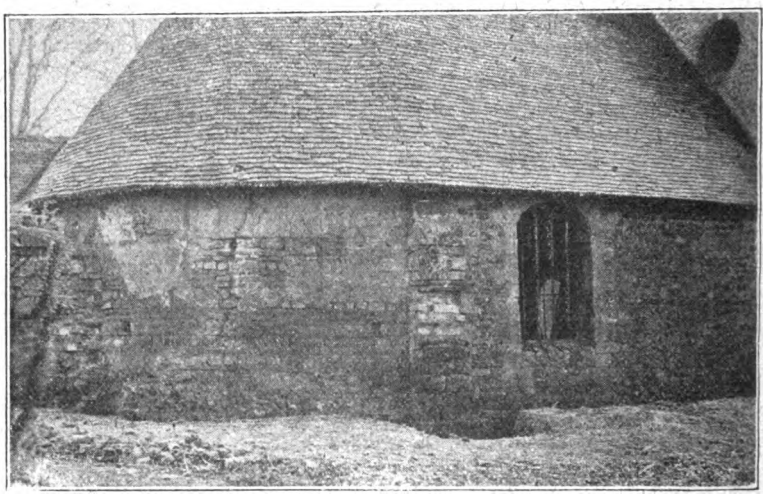

30 millimètres d'épaisseur. Les mesures des briques varient beaucoup, d'abord parce qu'elles ont deux dimensions et qu'on les plaçait dans les deux sens, elles paraissent plus petites sur les murs de l'abside $0^m,14$, $0^m,17$ et $0^m,18$; sur les murs de la nef $0^m,25$, $0^m,30$ et même $0^m,37$. Dans la partie supérieure, quelques-unes de la dernière travée portent aux deux extrémités des encoches ou tenons de $0^m,05$; leur épaisseur est de 35 à 40 millimètres. Les premières assises de briques commencent à $1^m,15$ ou $1^m,17$ du sol.

On ne doit pas tenir compte des deux assises de blocs de grès gris de $0^m,35$ chacune, au niveau du sol, ni des silex jaunes qui se trouvent jusqu'à un mètre au-dessus ; ce travail a été fait en 1769 pour consolider le pied des murs, c'est un parement appliqué contre le mur antique pour le

Digitized by Google

consolider[1]. A 0m,17 au-dessus du second rang de briques, et parmi des blocs calcaires carrés de petit appareil, on remarque des trous carrés de 0m,15 de côté traversant de

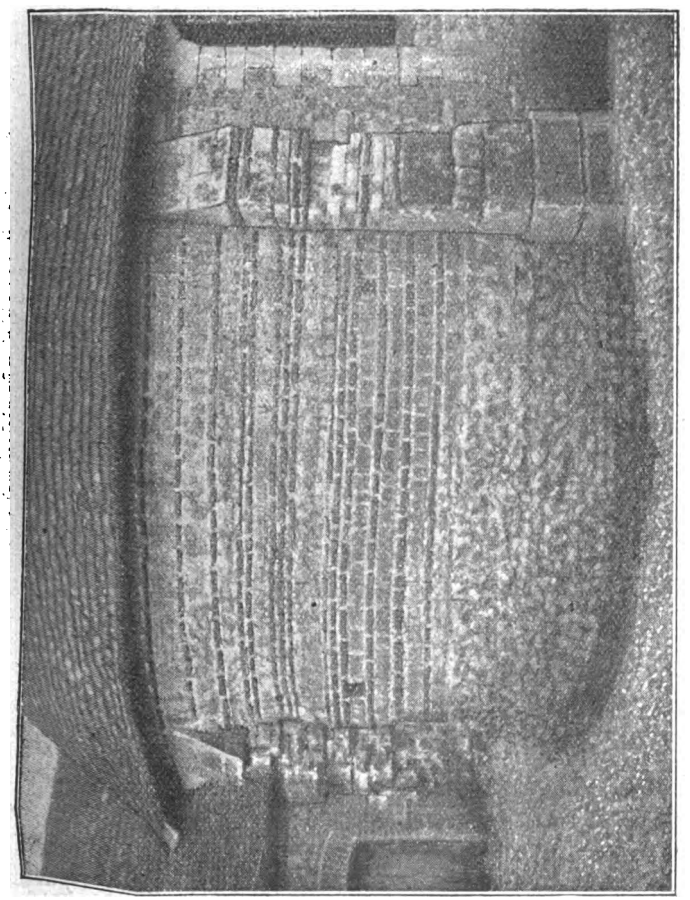

part en part le mur; un simple enduit de plâtre ferme ce trou à l'intérieur de l'édifice. C'est une réminiscence des

1. On a fait le même travail à la base des murs de l'église carolingienne de Vascœuil (Eure).

Digitized by Google

trous que les Romains laissaient dans leurs murs, sans doute pour faciliter l'établissement des échafaudages : on les remarque dans les murs romains, et aussi dans les murs carolingiens des églises de Vieux-Pont-en-Auge, Jort, Saint-Martin de la Lieue, Saint-Jean de Livet, Perriers, Anisy, la Cambe, Vienne (Calvados), Saint-Christophe à Suèvres (Loir-et-Cher), etc.

Fenêtres. — Il est bien difficile de dire si cette église avait

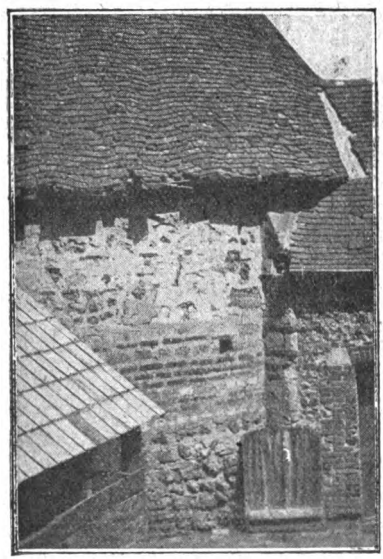

primitivement des fenêtres dont les cintres étaient ornés aussi de briques, comme à Vieux-Pont-en-Auge (Calvados), Savennières et Gennes (Maine-et-Loire), car les fenêtres actuelles de l'abside et celles du côté Sud de la nef sont du XVIIIe siècle, sauf deux qui sont du XVIe siècle. Sur le mur Nord, non remanié, il n'y aurait pas de fenêtres si, en 1769, on n'avait refait une travée en mauvais état et profité de cela pour faire un parement en silex jaunâtres et percé une fenêtre : *cette nef était donc obscure au début et ne recevait de jour que par la porte.*

Digitized by Google

Contreforts. — A l'extérieur de l'abside, on remarque deux contreforts au Nord-Est et un seul à l'Est ; ils mesurent $0^m,30$ d'épaisseur et $0^m,58$ à $0^m,60$ de largeur ; les deux contreforts de la nef ont aussi la même épaisseur, $0^m,30$ sur $0^m,65$ à $0^m,70$ de largeur (il faut remarquer qu'ils ont été repris dans le bas en 1769, avec des blocs de grès pour les consolider). En réalité, c'étaient des contreforts plutôt décoratifs ; on ne peut les comparer à ceux de Saint-Philibert-de-

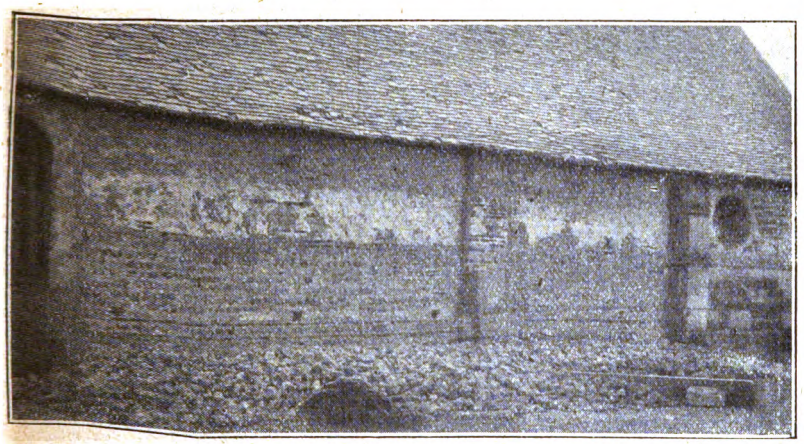

Grandlieu (Loire-Inférieure), car ceux-ci ont à leur sommet une sorte de tablette qui n'est peut-être pas authentique ; et d'autre part, les contreforts seuls ont des assises de briques, ainsi que les cintres, mais non les murs ; on peut les rapprocher de ceux d'Ouilly-le-Vicomte (Calvados), qui ont les mêmes mesures, d'autant plus que, là, on retrouve les chaînages de briques non seulement sur les contreforts, mais aussi sur les murs de l'abside et de la jonction de l'abside avec la nef.

Portail, voûte et arc triomphal du début du XVIe siècle. — Le portail en pierre est très élégamment orné de chaque côté de riches pilastres plats dans le style renaissance du règne de François Ier, ils sont surmontés de jolis clochetons ; une frise à arceaux les réunit. Aux angles du toit et du pignon

Digitized by Google

existent deux chimères en pierre. D'élégants contreforts obliques font saillie sur le bord de la rue et servent trop souvent de heurtoir aux grosses voitures qui les ont fortement mutilés.

C'est aussi à la même période, vers 1520 à 1530, que l'on

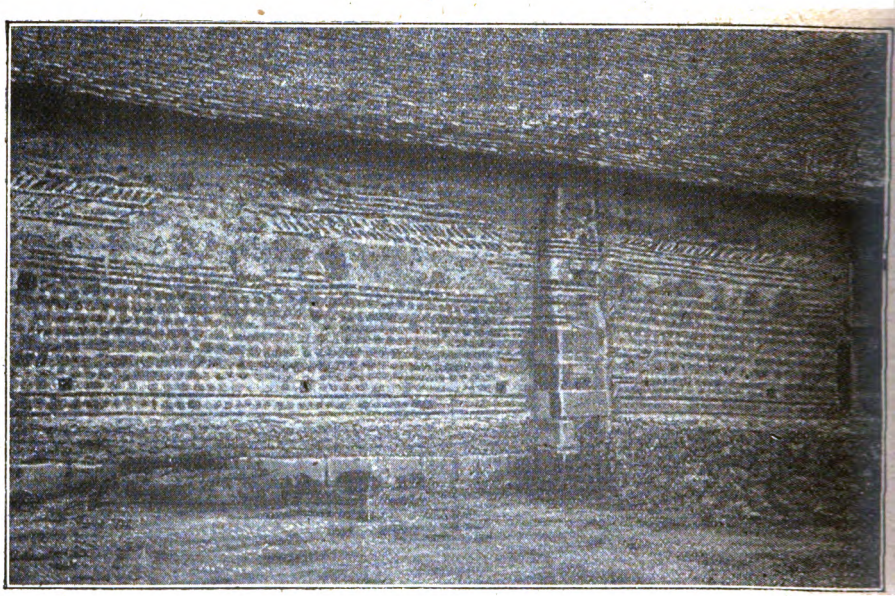

a voûté en bois toute l'église, orné de peintures les planchettes, de sculptures le centre et les extrémités des poutres représentant des animaux ou chimères adossées, et de têtes humaines séparées par une croix, avec des têtes de crocodiles montrant leurs crocs et leurs gueules ouvertes.

Des grafitti ornent les murs de la façade.

Orientation de l'axe de la nef. — Il est curieux de constater une différence sensible pour l'orientation des deux églises de Rugles, éloignées l'une de l'autre d'environ 5 à 690 mètres ; l'orientation de Notre-Dame forme un angle de l'Ouest vers le Nord de 30 à 35 degrés. Nous avons remarqué des déviations de 20 à 30 degrés dans les églises carolin-

Digitized by Google

giennes d'Ouilly-le-Vicomte, Vieux-Pont, Saint-Martin de la

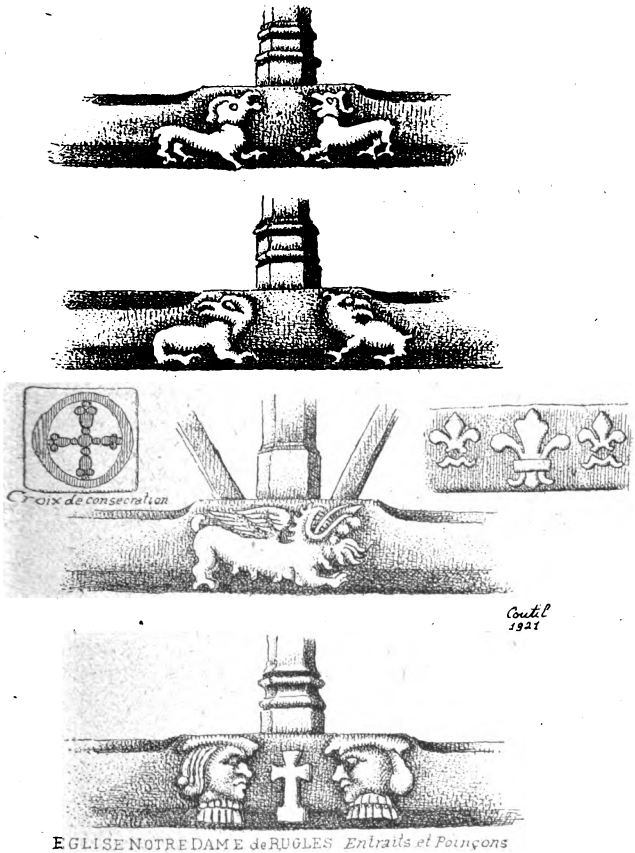

EGLISE NOTRE DAME de RUGLES *Entraits et Poinçons*

Lieue, Saint-Jean de Livet, Jort (Calvados), Reuilly, Vascœuil et Bernières (Eure).

Nos fouilles de février et mars 1921. — Après avoir fait débarrasser l'intérieur de l'abside des nombreux objets accumulés par la ville, nous avons fouillé tout le côté droit sur 9 mètres de longueur et 5 mètres de largeur, en reprenant ensuite tout le côté gauche. Arrivé à 2 mètres de profondeur, nous avons reconnu un mur gallo-romain en blocages tra-

Digitized by Google

versant l'extrémité concave située à l'Est sur 6m,80 de longueur et passant à travers les murs Nord et Sud de l'abside :

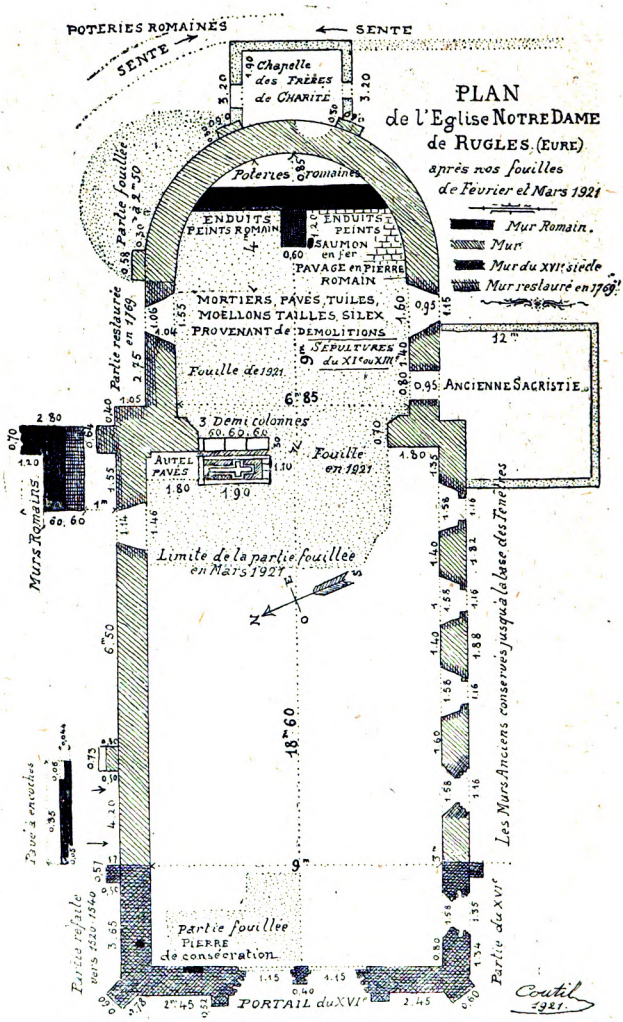

ce mur romain mesure encore 1 mètre de hauteur. Nous avons essayé de le retrouver à l'extérieur. Après avoir déblayé

Digitized by Google

2 mètres de terre, nous sommes descendus à environ 0m,80 du niveau qu'aurait dû avoir ce mur ; on ne peut nier encore son existence, car il y a en ce point une couche de près de 3m,40 d'épaisseur de remblais à enlever pour se trouver au niveau romain.

Perpendiculairement à ce mur et se dirigeant vers le centre de la nef se trouve un mur construit en briques rouges de 1m,20 de longueur sur 0m,60 d'épaisseur ; ce mur se prolongeait très probablement en avant; une porte devait se trouver en cet endroit, mais l'autre côté du mur a été rasé ; et ce qui permet de le supposer, c'est qu'on retrouve à côté et au-dessous le produit de sa démolition à 1 mètre de profondeur.

Cette couche de démolitions de 1 mètre à 1m,80 d'épaisseur composée de morceaux ou de résidus de mortier renfermant des gros silex, des blocs calcaires carrés de petit appareil et des briques provenant de démolitions sur place, était de plus en plus épaisse en approchant du mur romain, et la couche noire cadavérique disparaissait à 5 mètres de ce mur. Cette couche, de 0m,60 à 0m,65 d'épaisseur, renfermait des ossements humains disséminés appartenant à sept ou huit individus, et quatre squelettes complets accompagnés de vases minces des XIe ou XIIe siècle.

Objets trouvés. — Entre le mur romain et la partie concave du mur de l'abside, nous avons recueilli une série de vases cassés en terre grise et noire, coupes et écuelles, quelques fonds de bouteilles roses, des enduits colorés contre les murs intérieurs et *un large saumon de fer* mesurant 0m,42 de long sur 0m,22 de large et 0m,08 d'épaisseur, pesant 19kg,800 ; il reposait sur un dallage en pierre mesurant 0m,02 à 0m,025 d'épaisseur et reposant lui-même sur un simple bain de mortier de chaux, assez friable, posé sur le sol naturel : les pavés de ce dallage en pierre mesurent en moyenne 0m,24 de côté et 0m,02 d'épaisseur, parfois ils atteignent 0m,26 de large sur 0m,35 de long et 0m,03 d'épaisseur. Les briques portent d'un côté une petite cavité, un, deux ou trois arcs de cercles concentriques. Nous avons recueilli aussi sur le dallage plusieurs fiches-pattes en fer avec un simple crochet, de 0m,22 à 0m,23 de longueur, ou à double crochet à l'extrémité.

Digitized by Google

Nous avons dû ensuite rejeter nos terres sur la partie fouillée afin d'explorer la partie gauche de l'abside, qui nous a donné moins de démolitions, mais de même nature que la partie de droite.

Entre l'abside et la nef, nous avons découvert sous le pavage, à partir du mur de gauche, trois moitiés de fûts de colonnes en grès, dont la partie convexe était tournée en dessous et calée avec des pierres et du plâtre, le pavage de l'église était posé sur la surface plane ; ces colonnes en grès gris mesuraient $0^m,60$ de diamètre et $0^m,30$ de rayon ; ces fûts étaient sciés à $0^m,60$ de longueur ; ils proviennent forcément, soit de colonnes accolées de chaque côté de l'arc ou de colonnes romaines ; trois autres semblables sont emprisonnés à la base du mur Sud au niveau du sol ; un septième sert de seuil à la maison voisine du côté Est[1].

A côté et sur $1^m,20$ de largeur, nous avons trouvé aussi sous le pavage de l'église un dallage de pierres blanches mesurant $0^m,30$ à $0^m,35$ de côté, orienté Nord-Sud ; l'ensemble formait une sorte de croix dont les bords avaient un relief de $0^m,02$ à $0^m,03$; ce n'était pas le dessus d'une sépulture ; car nous avons fouillé profondément en dessous, sans résultat.

De l'autre côté du mur Nord, à l'extérieur, nous avons reconnu des murailles romaines en blocages se prolongeant jusqu'à $3^m,50$, distance à laquelle nous avons dû suspendre nos fouilles, ne pouvant obtenir de travail sérieux de nos terrassiers et n'ayant personne pour enlever les terres. Nous avons dû renoncer à regret à rechercher la forme de l'édifice romain situé certainement à l'extérieur ; car dans le jardin situé à l'Est, en face de l'abside et dans la déclivité du terrain, le propriétaire, M. Guillemare, trouva pendant nos travaux de nombreux fragments de poteries de différentes formes, ornées de dessins, et même à reflets métalliques, ainsi qu'un fond d'amphore ; la terre noire renfermant ces débris romains a au moins une épaisseur de $2^m,75$, profondeur à laquelle sa fouille s'est arrêtée.

1. Comme à la base des murs du château de Larçay près de Tours (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

En terminant, nous tenons à remercier la municipalité tout entière de Rugles, pour la facilité qu'elle nous a accordée pour exécuter nos recherches, et tout particulièrement M. Bouillon, maire de Rugles, ainsi que la Commission des Monuments historiques et M. Lefèvre Pontalis qui, sur notre demande, a fait classer cette église.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 1921

(*Extrait du procès-verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRY OMONT,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : Mmes L'Hopital, Groussau, Le François, Geoffroy de Grandmaison et Allaire ; MM. Henry Omont, Joseph L'Hôpital, Alb. Doucerain, Alb. Hubert, Ch. Lecœur, E. Guillemare, Béguin ; Allaire, Aubineau, Bagot, G. Bertier, Besnier, P. Billaud, Bionval, le chanoine Bonnenfant, Bourguignon, Carrère, Chenneviere, Courcelles, L. Coutil, Delaunay, Devente, L. Dubreuil, Geoffroy de Grandmaison, Grellet, l'abbé Guéry, Hervieu, Alph. Hubert, Jean Hubert, P. Izarn, Lafosse, Lamiray, Leheurteur, Lissot, Loiziel, Mahieu, Marie, Mathey, Menon, Momenteau, Morin, Morisse, Ollivier, Poullain, L. Regnier, Servin, Sortais, Taillebois.

S'étaient excusés : MM. André Join-Lambert, député de l'Eure, vice-président de la Société, Goublet, préfet de l'Eure, Alexandre Duval et Henry Le Mire, députés de l'Eure, Albéric de Mare, Emmanuel Boulet, Jacques Hérissay, le chanoine Eudeline, Agoutin, l'abbé Desdouits, Joseph Labbé, Legué, Sylas Loisel, Loiseleur, P. Préteux.

M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 29 mai 1921, qui est adopté.

Concours agricole départemental à Verneuil-sur-Avre. — La Société libre de l'Eure a tenu à Verneuil les 11, 12 et 13 juin 1921, un concours agricole départemental. Plus de 200 médailles diverses et des primes importantes ont été distribuées aux agriculteurs du département. Les deux concours de la race bovine et de la race chevaline ont été parti-

Digitized by Google

culièrement réussis. Le budget de ce concours s'est élevé tant en recettes qu'en dépenses au chiffre de 14.166 fr. 75.

Congrès normand d'hygiène sociale et de mutualité à Rouen. — Depuis la dernière séance générale, la Société libre de l'Eure a pris part au Congrès normand d'hygiène sociale et de mutualité qui s'est tenu à Rouen les 26 et 27 juillet 1921. Elle y était représentée par MM. Doucerain, secrétaire perpétuel, Lecœur, secrétaire de la section des sciences, et Biard, membre du Conseil d'administration. M. Biard présentera à la prochaine séance générale un rapport d'ensemble sur les travaux du Congrès. « Nous avons eu le plaisir, dit M. Doucerain, de rencontrer aux séances de ce Congrès d'autres membres de la Société libre de l'Eure qui y étaient délégués à des titres divers : MM. Maurice Hervey, sénateur, de Viel-Castel et Derais, conseillers généraux, délégués du Comité de patronage des habitations à bon marché ; Paul Hérissey, délégué des Sociétés de secours mutuels de l'Eure ; le Dr Lerat, délégué du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne et des mutualités scolaires. »

La séance solennelle de clôture du 27 juillet a eu lieu sous la présidence de M. Millerand, président de la République, auprès duquel nous avons reconnu tous les sénateurs et députés de l'Eure qui, la veille, avaient salué le chef de l'Etat à Quillebeuf.

Recueil des travaux de la Société pour 1920. — Le Recueil des travaux pour 1920 vient de paraître, avec un assez long retard dont le bureau de la Société n'est pas responsable. Il comprend 232 pages et renferme un travail important, intitulé « Recherches sur les rues d'Evreux », par M. Pitoiset, proviseur honoraire du lycée d'Evreux, et membre de notre Conseil d'administration. D'autres travaux sont en préparation à Evreux sur le même objet, mais la Société libre de l'Eure aura eu l'initiative de la première publication de l'histoire des rues d'Evreux.

Prix Lucien Fouché. — La Société libre de l'Eure a décerné cette année le prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 francs, à un manuscrit sur *François Rever*, dû à la plume de M. Léon Dubreuil, professeur d'histoire au lycée

Digitized by Google

d'Evreux, particulièrement versé dans l'étude de la période révolutionnaire.

Nous sommes en instance auprès du ministère de l'Instruction publique pour obtenir, sur le fonds réservé aux publications des Sociétés savantes, une subvention de 1.000 francs, qui permettrait à l'auteur de faire éditer son ouvrage, qui apporte une contribution importante à l'histoire de la Révolution dans notre département et dans le département des Côtes-du-Nord, dont Rever était originaire.

Monuments historiques.

Par lettre en date du 26 octobre 1921, M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique, demande à la Société libre de l'Eure de collaborer pour notre département, à l'établissement de l'inventaire prévu par l'article 2, paragraphe 4, de la loi du 31 décembre 1913, et ayant pour objet la protection des édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent cependant un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation.

M. le Directeur des Beaux-Arts a joint à sa lettre une instruction en date du 1re juillet 1920 pour la constitution de cet inventaire.

L'Assemblée désigne une Commission de cinq membres pour étudier les voies et moyens susceptibles de donner satisfaction à l'Administration des Beaux-Arts. Sont nommés pour faire partie de cette Commission : MM. Régnier, Coutil, Duquesne, le chanoine Porée, M. l'abbé Guéry.

Bibliothèque et musée de la guerre. — Par lettre en date du 4 octobre 1921, M. Fontana, secrétaire général des bibliothèque et musée de la guerre, au ministère de l'Instruction publique, demande à la Société libre de l'Eure de l'aider à réunir, pour le département de l'Eure, les éléments d'une documentation, imprimée et manuscrite, sur les événements de 1914-1918, et leurs conséquences immédiates, économiques, sociales, intellectuelles.

M. Doucerain a adressé à M. Fontana un exemplaire de

Digitized by Google

chacun des Recueils de la Société de 1919 et de 1920, qui contiennent les intéressantes monographies de MM. Besnier, Izarn et de Mlle Marguerite Hardoin, sur les différentes œuvres de guerre d'Evreux. M. Guillemare, secrétaire de la section des Lettres, est chargé d'établir une liste, aussi complète que possible, de toutes les publications relatives à la guerre parues dans le département de l'Eure.

Nécrologie. — M. Doucerain fait part à l'Assemblée des pertes qu'a subies la Société depuis la dernière séance générale du 29 mai 1921.

M. Emile Hérissay, ancien magistrat, est décédé à Evreux, le 7 août 1921, dans sa 84e année. M. le marquis Gabriel de Cairon est décédé à la Saussaye le 20 août 1921. M. Goubier, directeur de l'imprimerie Hérissey, est décédé le 10 septembre 1921, à Evreux, et M. le général Saisset-Schneider s'est éteint à Paris le 23 septembre dernier. Le prochain rapport annuel du secrétaire perpétuel rendra à la mémoire de ces excellents confrères l'hommage qui leur est dû.

Admission de nouveaux membres. — M. le secrétaire perpétuel fait part à l'Assemblée des candidatures de MM. Lafosse et Poullain, professeurs au Collège Saint-François de Sales ; Devente, bibliothécaire de la Société ; Azard, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Levasseur, agriculteur et maire au Plessis-Hébert, et Filleul, propriétaire à Evreux. Ces candidatures, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Lectures et rapports. — M. le Président donne la parole successivement à M. Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, pour la lecture de son étude sur : *Une famille d'épée : Les Le Noury* (1460-1839) ; Georges Bertier, directeur de l'Ecole des Roches, pour la lecture de son rapport sur la nouvelle école d'agriculture fondée aux Roches et Albert Doucerain pour la lecture de son rapport sur le projet de fusion de la Société libre avec la Société des Amis des Arts.

Une discussion s'institue entre les membres présents sur l'opportunité de cette fusion, qui est finalement décidée au scrutin secret par 43 voix contre une et un bulletin blanc, sur 45 votants.

Digitized by Google

M. le Président fait ensuite procéder à l'élection du président et du secrétaire de la section des Beaux-Arts. M. Charles Denet, désigné par l'assemblée générale de la Société des Amis des Arts pour cette présidence éventuelle, l'a déclinée.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : Votants, 41 : M. Jacques Hérissay, 34 voix ; M. Brail, 2 voix ; M. Coutil, 2 voix ; bulletins blancs, 3.

En conséquence, M. Jacques Hérissay est élu pour trois ans président de la section des Arts. M. Béguin, proposé comme secrétaire pour la section des Arts, est élu à l'unanimité.

Digitized by Google

SECTION DES LETTRES

UNE FAMILLE D'ÉPÉE

LES LE NOURY (1460-1839)

Par M. Joseph L'HOPITAL

Président de la section des Lettres

Messieurs,

Le passé m'a toujours attiré, et souvent je songe que s'il m'était donné de recommencer ma vie, je l'emploierais à satisfaire la curiosité instinctive que je ressens pour les temps, les choses et les hommes qui ne sont plus.

Le passé est un océan qui roule dans ses flots tant de faits, tant de noms oubliés! Il y a dans son immensité tant de mélancolie, tant de poésie, et dans ses abîmes tant de trésors disparus!... Un charme puissant en émane; nous sommes tentés de pousser au large et de jeter notre filet, certains que nous sommes qu'il ramènera quelque chose; nous nous prenons à chanter les ballades des dames et des seigneurs du temps jadis :

> Dites-moi où n'en quel pays
> Est Flora, la belle Romaine?
> . . . . . .
> Où est Guesclin, le bon breton
> Où le comte daulphin d'Auvergne?

Plus est lointaine la voix qui vous répond du fond des

Digitized by Google

siècles morts, plus elle nous enchante ; et nous voudrions écouter, écouter encore.

La royne Blanche comme un lys
Qui chantait à voix de sereine...

Le passé de la France est profond et complexe, parce qu'elle est un très vieux pays. Il est difficile de le bien connaître, et beaucoup d'historiens sont devenus célèbres en le méconnaissant. Chez nous plus peut-être qu'ailleurs, l'histoire s'écrit avec des préjugés. Un talent habile à développer des clichés, une imagination dépourvue de critique et s'échauffant sur des systèmes, un parti pris de démontrer des théories absolues, un esprit d'apostolat politique exclusif de toute impartialité, empêchent trop souvent de chercher la vérité, de la trouver, de la bien voir et de la dire.

Heureusement, depuis un demi-siècle surtout, une réaction s'est opérée contre cette manière par trop subjective de traiter le passé d'un grand peuple. La plupart de ceux qui se mêlent à présent d'écrire l'histoire remontent aux sources, s'éclairent à la lumière des documents ; et s'il ne leur est pas possible, parce qu'ils sont hommes, de se dégager toujours entièrement de toute passion, ils parviennent du moins à donner les preuves des faits qu'ils racontent, à indiquer les raisons des idées qu'ils expriment, et à soumettre au lecteur qui veut s'instruire, non plus des œuvres de parti pris ou de littérature, mais de sérieux instruments de travail et de réflexion.

Cette transformation progressive de nos méthodes historiques est due au travail des savants qui, dans la poussière des bibliothèques et des archives, remontent inlassablement vers le passé, et quelquefois aussi à la fantaisie des curieux qu'un hasard ou un coup d'œil jeté sur des papiers de famille met sur des pistes qu'ils s'amusent à suivre. Fourmis laborieuses et abeilles voltigeantes apportent à l'écrivain les matériaux avec lesquels il bâtit notre histoire, monument jamais terminé, toujours imparfait, mais dans les murs duquel, jadis tout d'une pièce et sans jours, s'ouvrent des

Digitized by Google

fenêtres de plus en plus nombreuses, par lesquelles pénètrent des lueurs grandissantes de vérité.

Ai-je besoin, Messieurs, de défendre longuement ma thèse devant une société qui a pour président M. Omont? N'est-il pas un de ceux qui ont le plus constamment travaillé à projeter de la lumière sur l'histoire? Vous êtes, mon cher président, un grand laborieux et vous l'avez toujours été. Au Lycée d'Evreux (hélas! qu'il y a donc longtemps!) vous étiez déjà la patiente fourmi qui amasse sans cesse en suivant l'utile chemin qu'elle s'est tracé; tandis que je n'étais, moi, qu'une mouche errante éprise de toutes les fleurs, allant de l'une à l'autre et, trop souvent, laissant choir et se perdre le peu de suc qu'elle y puisait. Tels nous étions dans notre première jeunesse, tels, je le crois bien, nous sommes restés. Je n'ai donc pas la prétention de me présenter à vous comme un élève, encore moins comme un collaborateur. Autour du fauteuil que vous occupez et qui a été celui d'Antoine et de Louis Passy, de Léopold Delisle, du marquis de Blosseville, d'Emile Picot, je vois de vrais savants; votre prédécesseur, M. Coutil, nos collègues, MM. Louis Régnier, l'abbé Guéry, le chanoine Porée, Georges Besnier, notre jeune collègue M. Béguin, d'autres encore (je cite au hasard) enrichissent chaque jour par leurs travaux documentaires notre histoire régionale. Moi qui ne suis qu'un curieux et point du tout un érudit, je ne peux lui verser qu'une contribution passagère. Je réclame donc l'indulgence de mes savants confrères; elle seule m'enhardit à m'aventurer sur un sentier nouveau pour moi.

En feuilletant les papiers et les parchemins de la famille Le Noury, j'avais fait revivre pour moi seul des morts très oubliés; je me suis imaginé qu'ils vous intéresseraient peut-être. Si cela pouvait être, je ne regretterais pas d'avoir recommandé à votre attention une très ancienne famille de notre région normande, attachée à la mienne par des voisinages et des alliances séculaires, et aussi, et surtout par des liens de respect, d'affection, d'intimité, de confiance et d'entr'aide réciproques que, seule, la mort a pu briser.

Digitized by Google

* * *

Le 9 mars 1673, François Le Noury établit que Jean Le Noury, son sixième aïeul, a été anobli en 1470. C'était le temps où le roi Louis XI, poursuivant l'œuvre commencée par son père Charles VII, embellissait notre cathédrale qui lui doit l'achèvement de son transept, sa lanterne, son clocher d'argent et, derrière le chœur, sa belle chapelle de la Mère de Dieu. Le favori Jean de la Balue venait de quitter Evreux pour Angers où la disgrâce l'attendait, et Pierre Turpin de Crissé lui succédait sur le trône épiscopal.

L'abbé Lebeurier a dit que Louis XI dut venir souvent à Evreux. Cela est vraisemblable, car nous savons que Notre Dame d'Evreux s'était ajoutée aux autres Notre-Dame dont l'esprit superstitieux du roi faisait comme des personnes distinctes à solliciter et à ménager. Et puisque, d'autre part, Louis XI a été, comme plus tard Louis XIV, « autant français que roy », il est tout naturel que, venant en pèlerin et en souverain dans une province qui se souvenait encore du joug de l'Anglais, il ait donné des lettres de noblesse aux bourgeois et aux paysans de vieille souche française qui se recommandaient à lui par des services de finance ou de guerre. A considérer le blason des Le Noury, de gueules au double chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon du même, il semble qu'ils durent leur noblesse à des services de guerre [1].

Où habitait Jean Le Noury? La seule pièce se rapportant directement à lui que j'aie trouvée dans les papiers de la famille est un contrat de vente en date du 24 février 1460. Dans cette pièce, que je n'aurais pu déchiffrer sans le concours de notre collègue M. Louis Régnier, il est qualifié bourgeois d'*Ennet*, et héritier de Phelipot L'Ermeurier, bourgeois d'Evreux. Or, si l'on observe que, de nos jours encore, le parler populaire change fréquemment l'a en e,

1. D'après une note retrouvée au moment de la mise en pages de la présente notice, la famille Le Noury attribuait son anoblissement à la Charte dite des Francs Fiefs (1470).

Digitized by Google

que l'on dit ergent pour argent et ermeurier pour armurier, il devient tout à fait vraisemblable que Jean Le Noury était bourgeois d'Anet ; cette probabilité est même devenue pour moi une certitude lorsque, sur d'autres chartes et documents, j'ai trouvé des Le Noury sieurs du Mesnil-sur-l'Estrée : cette seigneurie, attribuée à la branche aînée de la famille, en indique bien les origines ; le Mesnil est, vous le savez, tout proche d'Anet, et, comme ce bourg, dans l'ancien Drouais.

Quant à Marguerin Bineault qui en 1460 achète à Jean Le Noury les terres provenant de l'héritage de Phelipot L'Ermeurier, il est bourgeois de Bernay et seigneur des fiefs du Buisson-Guérembout et de la Plesse. Nul doute qu'il ne s'agisse du Buisson-Garembourg, commune de Guichainville, situé entre Cracouville et Angerville, et de la Plesse, triage sur la commune de la Trinité. Existe-t-il un lien de parenté entre cette famille Bineault ou Bunaut et la famille de Bence de Cracouville qui lui succéda en la seigneurie du Buisson-Garembourg échue depuis aux Bosguerard, puis aux Mathis, et aujourd'hui propriété de mon voisin et ami le comte de Rostolan ? C'est possible... mais il est un fait certain : c'est que Jean Le Noury quitta vers 1470 la région d'Evreux pour le pays d'Ouche, et qu'en 1771 Louis Le Noury devint par son mariage seigneur de Cracouville. Il est curieux que cette alliance ait ramené après plus de trois cents ans le descendant vers le pays de l'ancêtre.

Jean Le Noury, qui a échangé son titre de bourgeois pour celui d'écuyer, meurt en 1501 au Tilleul-en-Ouche, où sans doute il avait été attiré par son mariage. Sa succession est partagée entre ses deux fils Robert et Simon ; l'acte est passé en la vicomté de Chambrais (aujourd'hui Broglie).

Les descendants de Robert Le Noury demeurèrent au Tilleul ; ils y étaient encore au XVIIe siècle ; l'un d'eux est, en 1662, qualifié sieur du Tilleul-en-Ouche.

Les enfants de Simon, mort au Tilleul en 1532, essaimèrent sur le plateau, incliné du Sud au Nord, borné au Nord par le bois de Broglie et par la campagne semée de bocqueteaux que Landepereuse, Saint-Aubin-des-Hayes et Beaumesnil

Digitized by Google

joignent à la forêt de Beaumont, à l'Ouest par la vallée de la Charentonne, au Midi par les territoires de la Ferté-Fresnel et de Glos-la-Ferrière, à l'Est par la vallée de la Risle.

Barthélemy Le Noury, fils de Simon, semble avoir fait un mariage avantageux en épousant, en 1545, Catherine, fille de noble homme Guillaume de Calf, sieur de la Boucherie et de damoiselle Marie de Louvigny (cette dernière appartenant à une famille qui a encore de nos jours d'honorables représentants à Evreux). Avec lui les Le Noury de la branche cadette, sieurs de la Grignardière, du Boulay, de la Boucherie, du Chemin Perré, commencent à faire vraiment figure de nobles.

Ils établissent leurs principales résidences dans les paroisses du Chamblac, de Bosc-Renoult-en-Ouche, de la Roussière, au centre du plateau dont je viens de parler.

Au pays d'Ouche, pendant trois siècles, ils ne dérogent pas. Nous les voyons s'allier aux familles nobles de leur voisinage ; et ils vivent en gentilshommes, faisant valoir leurs petits domaines et donnant leurs fils soit aux armées du Roi, soit à l'Église. Il ne semble pas qu'aucun d'eux ait été de robe ; tous ont porté la tonsure ou l'épée.

* * *

C'étaient, à l'origine, autant qu'il est permis d'en juger par les contrats et les procès où est enclose leur histoire, des hobereaux ayant plus d'honneur que d'argent et menant, comme les petits bourgeois et les paysans aisés qui les entouraient, une existence modeste dans un horizon restreint. Pour avoir droit à la girouette, leurs maisons ne ressemblaient pas à des châteaux ; et ils se chauffaient dans leurs cuisines en devisant avec un chacun lorsqu'ils revenaient de courre le lièvre, de giboyer au conil ou à la perdrix. Je me les représente comme gens sans morgue et familiers avec leurs voisins ; ceux-ci d'ailleurs, étant normands, n'auraient pas supporté être traités avec hauteur ou mépris.

Les ruraux de ces temps-là avaient pour le seigneur une considération née de leur amour pour le hameau, le bois, la

Digitized by Google

plaine, la prairie dont il avait, en accédant à la noblesse, ajouté le nom à celui de ses aïeux bourgeois. A leurs yeux, il personnifiait la terre ; son nom était planté sur elle comme un drapeau ; et ses paysans le respectaient comme l'emblême de la toute petite patrie jalonnée par quelques clochers autour desquels s'écoulaient leurs vies.

Il y avait cependant des moments où ils cessaient de voir dans le seigneur le chef de la famille terrienne dont ils étaient les membres et où l'envie, la jalousie contre le privilégié les mordaient : c'était chaque année, lorsque passaient les collecteurs prenant l'argent des taillables, ne touchant pas à celui des exemptés ; et ces sentiments tournaient à l'aigu lorsque le Roi, préoccupé de remplir ses coffres trop souvent vides, faisait procéder à des vérifications d'où pouvait résulter pour certains le retour à la roture et par suite l'inscription sur le rôle des tailles. Bourgeois et paysans trouvaient alors, lorsqu'ils réclamaient auprès de MM. les Commissaires généraux députés pour le fait de la noblesse, un accueil empressé ; et des procès s'ouvraient, parfois interminables : les Le Noury en surent quelque chose.

Pendant cinquante ans, ils eurent à se défendre contre les habitants de la Roussière qui les avaient fait inscrire au rôle des tailles et prétendaient qu'ils y fussent maintenus nonobstant tous arrêts contraires. Ils ne cessaient de plaider que pour aller se battre ; et ils ne revenaient des armées au pays que pour y retrouver les procédures et les chicanes.

En 1623, « les commissaires pour le Regallement des tailles de la ditte année » imposent Louis Le Noury, écuyer, sieur de la Grignardière, et son épouse Charlotte de Bonneville, à 40 livres au rôle des tailles de la paroisse de la Roussière. Appel suspensif jusqu'en mai 1625, « le sieur de la Grignardière ayant été obligé d'aller rendre service à Votre Majesté dans les emplois à lui donnés en vos armées ».

En 1625, remise pour examens des titres justificatifs de la noblesse desdits sieur et damoiselle Le Noury par les sieurs intendants de la Justice et Police, et Commissaires députés par Sa Majesté pour le regallement et réformation des tailles

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE

JEHAN LE NOURY, bo
† au Tilleu

ROBERT, chef de la branche aînée des Le Noury, seigneurs du Tilleul-en-Ouche et du Mesnil-sur-l'Estrée.

SIMON

ROBERT, prêtre, sieur du Chemin Perrey.

THOMAS LE NOURY, sieur de
à Charlotte Le H

JEAN LE NOURY, sieur de la Grignardière, marié en 1593, à Marguerite Le Cornu de la Rouge-Maison.

NIC

LOUIS LE NOURY, écuyer, sieur de la Grignardière, marié en 1621, à Charlotte de Bonneville, † le 11 octobre 1643.

ÉLISABETH, mariée à Nicolas de Franqueville, écuyer.

NICOLAS, sieur de la Boucherie, prêtre.

FRANÇ
né en 16
Louise de

ROBERT LE NOURY,
Elisabeth Le Loutrel, né e

FRANÇOIS LE NOURY,
fille de Louis Agis d

LOUIS LE NOURY, écuyer, sieur de la Grign
Bosc-Roger-en-Ouche, marié en janvier 1771,
Bence de Cracouville, fille de Jacques-Franç
seigneur de Cracouville et de Marie-Angélique
ville le 22 juillet 1799, † à Evreux le 20 août 17

HENRY-MARIE, général baron Le Noury, né à Cracouville, le 6 novembre 1771, † le 25 septembre 1839.

LOUISE-BARBE-HENRIETTE, née le 10 décembre 1773, † le 7 décembre 1839.

BERNARDINE-JEANNE, ma
riée à Louis Nottret, née l
14 novembre 1775, † l
25 février 1825.

Digitized by Google

—

…et, anobli en 1470,
…vers 1501.

…r en juin 1532. | Thomas. | Guillaume.

Barthélemy Le Noury, marié en 1545, à Catherine, fille de noble homme Guillaume de Calf, sieur de la Boucherie, † en décembre 1585.

…e, marié en 1566, …rs 1594. | Barthélemy, prêtre, sieur du Chemin Perrey. | François, sieur de la Grignardière.

Thomas, prêtre, sieur de la Boucherie. | Catherine.

…r, écuyer, sieur de la Grignardière, …Elisabeth Le Loutrel en 1652 et à … en 1667, † vers 1687.

Félix, écuyer, sieur de la Boucherie, né en 1631, marié en 1653 à Marguerite de Bonnechose, † à Douay, en 1667.

…ur du Boulay et de la Grignardière, fils de …rié en 1685, à Magdeleine Gouhier. Vivant en 1703.

…r de la Grignardière, marié en 1722 à Marie, … de Saint-Denis et de Renée de Bonnechose. | Madeleine, mariée en 1725 à Emmanuel Lhome, sieur du Parc.

…le 10 janvier 1737, à …rançoise-Henriette de … de Bence, chevalier, …ebault morte à Cracou- | Barbe-Agnès, mariée à Louis-Auguste Le Loureux, † le 9 juin 1808.

…ée, né le 9 juillet …olonel de cavalerie, …janvier 1825. | Alexandre-Jean-Marie, né le 7 juillet 1782, capitaine d'artillerie, tué devant Soissons, en mars 1814. | Adélaïde-Victoire, née le 28 août 1785, mariée en 1811 à François-Marie, général comte Clément de la Roncière, † à Incarville, le 17 décembre 1843, mère du Vice-Amiral baron de la Roncière Le Noury.

Digitized by Google

en la Généralité de Rouen. Jugement ordonnant qu'ils seront rayés des tailles de la dite paroisse.

En 1635, nouvelles contestations. Requête de Louis Le Noury et de sa femme à l'effet d'établir leur noblesse.

En 1641, jugement des Commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution de son édict du mois de novembre dernier et regallement des tailles en la Généralité d'Alençon, reconnaissant la noblesse de Louis Le Noury et ordonnant qu'il demeurera « compris et amployé dans le roolle de la ditte paroisse de la Roussière au chapitre des nobles et exempts ».

En 1655, « Inventaire de Production servant d'advertissement que mettent et baillent par devers le Roy et Nosseigneurs de son conseil François et Phelix (*sic*) Le Noury, escuiers, sieurs de la Grignardière et de la Boucherie, fils de deffunct Louis Le Noury, escuier, sieur desdicts lieux, contre Gabriel de Nolent sieur de Torcy et les habitants de la paroisse de la Roussière ».

En 1666, nouvel inventaire qui se termine ainsi : « Par le moyen desquelles pièces les dicts sieurs Le Noury font voeir qu'ils sont issus de noble race et ancienne extraction en lingne directe sans y avoir desrogé; pourquoy ils demande à estre maintenue en la ditte quallité exempt de tailles et aultre imposissions et employés aux roolles des tailles des dictes paroisses au ranc des personnes nobles et privilégiés. »

Enfin en 1673, François Le Noury est encore une fois obligé d'établir sa filiation et de prouver que Jean Le Noury, son ascendant en ligne directe, a été anobli à la fin du xve siècle.

Ainsi à la Roussière, pendant un demi-siècle, les procès ne cessèrent pas. Ces disputes d'ailleurs n'irritaient pas outre mesure les esprits et n'empêchaient pas les affaires.

On continuait, en dépit des procès, à vendre et à échanger terres et maisons à l'issue de la grand'messe; on faisait partie des mêmes confréries : en 1585, Thomas Le Noury est échevin, puis roi de la Charité de Chambrais. Laboureurs et paysans ne trouvaient pas mauvais que MM. de la Grignar-

Digitized by Google

dière et de la Boucherie, qui faisaient honneur au pays dans les armées du Roy, occupassent dans l'église un banc réservé ; mais, procéduriers comme étaient les normands d'alors, intéressés comme le sont peut-être encore les normands d'aujourd'hui, et excités, soutenus par les agents du fisc, ils s'entêtaient à contester au seigneur le privilège de l'exemption d'impôt, qu'ils admettaient d'ailleurs en principe et dont ils étaient moins envieux que nous ne le sommes parfois aujourd'hui des distinctions sociales que la loi ne reconnaît plus.

Les cadets de ces hobereaux, qui le plus souvent étaient d'église, contribuaient pour leur part à maintenir autour de la famille une atmosphère de sympathie et de respect. Ils acceptaient fort bien d'être curés, ou même simples vicaires des paroisses dont leurs aînés étaient seigneurs. Ils faisaient des dons à la paroisse, des charités aux paroissiens ; en 1689, Charles Le Noury, curé du Val du Theil, fondait et entretenait de petites écoles gratuites pour les enfants pauvres de la paroisse et des paroisses environnantes ; il travaillait ainsi à la diffusion de l'enseignement dans nos campagnes, diffusion qui, au XVIIe siècle, a été grande, n'en déplaise à La Bruyère qui, en sa qualité de parisien ne sachant rien de la vie des champs, a tracé du paysan d'alors le portrait parfaitement faux que vous connaissez.

Aussi bien, les privilèges de la noblesse ne constituaient pas toujours un abus, comme on l'a cru si longtemps et comme on le croit souvent encore. Ils étaient assurément le témoignage d'une ascension, la preuve d'une étape sociale ; mais ils étaient aussi la compensation, quelquefois assez faible, d'obligations et de charges dont la roture était exemptée.

Le roturier qui payait la taille et d'autres redevances suivant les us et coutumes des provinces, n'était pas astreint au service militaire, qui pesait très lourdement sur le gentilhomme. Celui-ci ne devait pas, en effet, un service limité, mais sa vie tout entière, si le Roi la lui demandait ; et l'impôt du sang, lorsqu'il ne pouvait pas le payer de sa personne, devenait un impôt à acquitter par lui en argent ; il fallait

Digitized by Google

que le noble fût présent ou représenté à tous les appels.

C'est pourquoi, le 18 juillet 1639, le marquis de Nonant, « lieutenant pour le Roy en Normandie aux bailliages d'Evreux et Allençon, certifie que Claude Le Cornu escuier sieur de la Rougemaison et Louis Le Noury escuier sieur de la Grignardière ont, suivant la vollonté de Sa Majesté, fourny un soldat armé d'espée, mousquet et bandollière auquel ils ont fourny deux monstres[1] pour servir en leur lieu à l'arrière-ban et marcher toute la campagne pendant ceste année où il sera commandé, lui ayant fourny, baillé et délivré la somme de six livres pour sa conduite. »

Avant la loi qui a établi en France la conscription, on achetait donc déjà des hommes : rien n'est nouveau sous le soleil.

* * *

Un siècle auparavant, Thomas, sieur de la Boucherie, et François, sieur de la Grignardière, laissant au pays leur frère Barthélemy, sieur du Chemin Perré qui était d'Église, avaient chaussé les étriers et couru les aventures.

En 1566, Thomas était revenu un instant pour épouser Charlotte Le Haultier ; François, homme d'armes dans la compagnie du marquis d'Elbeuf, était mort quelques années plus tard, laissant la Grignardière à son neveu Jean ; et celui-ci, dès sa première jeunesse, rejoignait son père et guerroyait avec lui. Thomas tombait malade à Montargis en 1584 ; et, le 10 décembre, « Gabriel de Viépont, lieutenant de cent hommes d'armes sous la conduite de Mgr le comte de Brissac et lieutenant de la grande Fauconnerie du Roy, donnait congé et passeport à nobles hommes Thomas et Jehan Le Noury père et fils, pour s'en retourner dans leurs maisons ».

C'est avec Louis Le Noury, fils de Jean, que commencent les procès en vérification de noblesse ; et c'est très vraisemblablement pour se défendre et faire valoir ses droits qu'il se fit remplacer aux armées en 1639.

1. Montre (stipendium), paye des gens de guerre, *Dict. de Richelet.*

Digitized by Google

Ses deux fils menèrent de front les procès et la guerre. Tous deux ont endossé la cuirasse et bataillé dans les vieilles bandes qui auréolèrent d'une aube de gloire les premières années du grand roi.

En 1645, l'aîné, François, sieur de la Grignardière, n'attend pas qu'on l'appelle; à peine âgé de dix-huit ans, il s'engage à la compagnie de chevau-légers de M. de Gedoyn, dans le régiment du marquis de la Ferté-Imbault, commandé par M. de la Salle. Il sert avec distinction; le Roy le fait entrer comme chevau-léger dans sa garde, régiment de la Reyne, et il ne quitte le service qu'en 1679; il meurt au pays en 1687. Il s'est marié deux fois : en 1652, à Elisabeth Le Loutrel ou Loutrel, dont le père était seigneur de Saint-Aubin-sur-Risle, et dont le nom est, de nos jours encore, honorablement connu en Normandie; en 1667, à Louise de Baignard, dont la famille, à présent éteinte, a laissé près de Damville, entre la Sôgne et le Champ-Dominel, son souvenir dans des restes de bois, écarts de la forêt d'Evreux, qu'on appelle les bois Bagnards.

Félix, sieur de la Boucherie, chevau-léger dans la compagnie de Mgr le comte de Saint-Pol, laisse ses os à Douay pendant la campagne de 1667; son mariage, en 1653, avec damoiselle Marguerite de Bonnechose, en alliant pour la première fois les Le Noury à cette famille de très vieille noblesse, fait passer le fief de la Boucherie à ses hoirs directs.

Robert Le Noury, fils de François et d'Elisabeth Loutrel, prend les titres d'écuyer, sieur du Boulay et de la Grignardière. Il fait ses premières armes avec son père, comme cadet au régiment de la Reine, compagnie de la Blandinière; puis il lui succède comme l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du Roy commandés par le duc de Chevreuse.

En 1678, il est en Allemagne, à l'armée du maréchal de Créquy.

En 1691, le marquis de Coëtenfao, premier cornette de la compagnie et commandant la cornette, certifie « qu'il a servy exactement la campagne en Flandre et qu'il a donné des marques de sa valeur au combat de Leuze ».

Digitized by Google

C'est un certificat très glorieux ; car le combat de Leuze est un des plus héroïques de nos héroïques annales. C'est celui où le maréchal de Luxembourg, à la tête de vingt-huit escadrons de la Maison du Roi, culbuta les soixante-douze escadrons du prince de Waldeck. Pour s'être fait remarquer à une si chaude affaire, il fallait que Robert Le Noury fût un rude cavalier.

En 1693, nous le trouvons à la bataille de Nerwinde, où la Maison du Roi, immobile pendant cinq heures sous le canon, excita la colère et l'admiration de Guillaume d'Orange et lui arracha ce cri qui fait battre encore aujourd'hui les cœurs français : « Oh ! l'insolente nation ! »

En 1695, Robert Le Noury reçoit du duc de Luynes et de Chevreuse ce flatteur témoignage : « qu'il sert avec beaucoup d'assiduité et de conduite dans sa campagne depuis le commencement de 1677, s'estant trouvé au siège de Cambray, à la canonnade de Port-sur-Seille, au combat du Kochersberg, au siège de Fribourg, au combat de Leuze, au siège de Namur, à la bataille de Nerwinde » ; et en 1703 il est récompensé de ses longs services par le grade, très honorable pour un simple écuyer, de capitaine appointé des chevau-légers de la garde du Roy. — Sa femme, Magdeleine Gouhier, appartenait à une vieille famille normande dont le vicomte de Petiteville, mon regretté cousin, ancien ministre de France à Mexico et à Sofia, et son fils Raymond tombé face à l'ennemi en 1915 et disparu, ont dignement soutenu, de nos jours, les traditions d'honneur et de bravoure.

François Le Noury, fils de Robert, est encore un soldat. Il débute dans le régiment de cavalerie de la Rocheguyon, compagnie du Roncenay. Un certificat en date de 1714 atteste « que le nommé le sieur de la Grignardière a servy en qualité de cadet dans cette compagnie avec honneur et distinction l'espace de six années, et notamment à la bataille de Malplaqué (*sic*) ». Il termine sa carrière capitaine d'infanterie et pensionné du Roy, ainsi qu'il appert d'une convention qu'il passe en 1766 avec ses enfants. Il y est parlé « d'une pension que le Roy a eu la bonté d'accorder au sieur de la Grignardière pour ses services et dont il est actuellement dû

Digitized by Google

environ sept années ». Voilà qui mérite encore d'être signalé à ceux qui ne voient sous l'ancien régime qu'une accumulation de privilèges scandaleux. En réalité, dans la petite noblesse, le privilège se payait toujours par un dévouement qui attendait parfois trop longtemps sa récompense.

*
* *

Louis Le Noury, né en 1737 à Bosc-Renoult, est le dernier de sa lignée qui figure sur les registres de catholicité du pays d'Ouche.

Il tient de ses aïeux plus d'honneur que d'argent; mais tout de même le patrimoine de sa famille a dû s'accroître en même temps que sa notoriété. Sa mère, née Marie Agis de Mélicourt de Saint-Denis, fille de Louis Agis et de Renée de Bonnechose, est de bonne maison ; et sa sœur Barbe-Agnès s'est très noblement mariée en épousant Auguste Louis Le Loureux, capitaine au régiment des Grenadiers de Narbonne, chevalier de Saint-Louis, descendant de Louis Le Loureux, brigadier de cavalerie, ami particulier du duc de Saint-Simon et mort à la Trappe en odeur de sainteté.

Toujours est-il que Louis Le Noury, écuyer, sieur de la Grignardière, Le Boulay et autres lieux, revient en janvier 1771 au pays que Jean Le Noury, bourgeois d'Anet, a quitté en 1470. Marie-Françoise-Henriette, fille de feu Jacques-François-Charles de Bence, chevalier, et de Marie-Angélique de Guennebault, lui apporte en mariage les seigneuries de Cracouville, la Charmoye, la Plesse et autres lieux, ainsi que les alliances et parentés séculaires de la famille de Bence avec la plupart des familles de noblesse et de haute bourgeoisie du pays d'Evreux : du Bosc de Vitermont, du Meilet, de Langle, de Mathis, etc...

C'est pour lui, sinon la grande fortune, tout au moins la vie large, tranquille, facile, tantôt dans sa gentilhommière de Cracouville, tantôt à Evreux où il meurt en 1786 à quarante-neuf ans, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, laissant à sa veuve, à la veille de la Révolution, la charge de sa mère, Mme de Bence, qui vit à Cracouville jus-

Digitized by Google

qu'en 1791, et de six enfants dont l'aîné, Henry-Marie, le futur général Baron Le Noury, entre dans sa quinzième année, et le dernier, Adélaïde Victoire, plus tard la comtesse de la Roncière, est un bébé d'un an.

Les événements formidables qui se préparaient allaient rendre difficile l'existence de Mme Le Noury et écrasantes ses responsabilités. Elle y fit face avec courage, demeura dans ses terres et s'occupa, aussi longtemps qu'elle le put, des intérêts de sa paroisse. Dame de Cracouville, elle présida jusqu'en 1790 l'assemblée municipale et rédigea de sa main les premiers procès-verbaux. Sur la foi d'une dénonciation anonyme, le citoyen Siblot, représentant du peuple ou se disant tel, la fit incarcérer à Evreux comme suspecte pendant la Terreur; et elle ne fut mise en liberté, après thermidor, que sur requête deux fois répétée, d'abord au Comité de surveillance d'Evreux qui se retrancha dans une prudente incompétence, puis au Comité de surveillance de Vernon alors chef-lieu du district. Cette requête avait pour auteur l'unanimité des membres du Conseil de la commune de Cracouville ; elle est conçue en termes très touchants et montre bien à quel point ils continuaient à respecter et à aimer « la citoyenne veuve Le Noury ditte Cracouville. Sa captivité, disent-ils, en même temps qu'elle fait le malheur de sa famille, celui des pauvres et notre chagrin, lui porte ainsi qu'à la chose publique un préjudice considérable par l'abandon auquel est livré une partie de ses cultures ». Mme Le Noury mourut en 1799 à Cracouville, dans sa maison.

Cependant ses trois fils, continuant les traditions militaires de leur race, se dévouaient au pays, et se distinguaient sous les drapeaux de la République et de l'Empire.

Tous trois moururent sans alliance : le cadet, Amédée Le Noury, brillant colonel de cavalerie, en 1827, après s'être fait remarquer une dernière fois dans la campagne de 1823 en Espagne ; le troisième, Alexandre-Jean-Marie, capitaine d'artillerie, tué devant Soissons en 1814 ; l'aîné, Henry-Marie, général de division d'artillerie, baron de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, en 1839.

Chef de la famille, le général Le Noury n'oublia jamais les

Digitized by Google

siens. Il aida ses frères dans leur carrière, maria deux de ses sœurs à des camarades de guerre, Bernardine-Jeanne à Louis Nottret, capitaine d'artillerie, Adélaïde-Victoire au général Clément de la Roncière, et termina ses jours à Cracouville, auprès de sa sœur Henriette.

Il était entré à l'école militaire de Beaumont en 1787 et à celle d'artillerie en 1789. De 1793 à 1815, il prit part à vingt-six campagnes, assista à trente-sept sièges et batailles rangées ; colonel à Austerlitz, blessé à Ostrolenka, général de brigade à Sarragosse où il est entré l'un des premiers, général de division à la suite de faits d'armes qui, à Dresde, à Leipsick, à Hanau, ont attiré l'attention de l'Empereur ; demeuré à Waterloo seul debout de son état-major, il décora par ses talents et par sa bravoure d'une nouvelle gloire le nom illustré par ses aïeux à Nerwinde et à Malplaquet.

Mon père, que l'on menait souvent, enfant, à Cracouville, se le rappelait très bien et avait un culte pour sa mémoire. Dans la notice qu'il écrivit pour notre Société en 1881, au lendemain de la mort de l'Amiral de la Roncière Le Noury, il trace ainsi son portrait :

« Ce soldat de la Révolution était un vieux gentilhomme, « et très gentilhomme. Il n'aimait guère le monde, et sur- « tout il n'aimait pas tout le monde. Il savait et il entendait « réserver au petit nombre d'amis qu'il attirait et au « nombre restreint encore des personnes qu'il appréciait en « bon connaisseur et dont il faisait cas, la faveur d'un « accueil cordial et presque caressant et toutes les grâces de « son esprit. Quant aux importuns, quant aux inutiles, il « les écartait dédaigneusement à la manière d'Horace, son « poète favori, ou, s'ils s'imposaient à lui, il s'armait contre « eux de son grand air, de son abord glacial et même de ses « sarcasmes, jusqu'à les faire repentir d'avoir forcé l'abri « qu'il se faisait des bosquets de son petit jardin, par delà « les ornières de sa longue avenue. La brusquerie vis-à-vis « des indifférents et des oisifs lui était aussi naturelle que « la familiarité digne et bienveillante vis-à-vis des hommes « laborieux, par exemple de ses voisins, cultivateurs et « ouvriers ruraux, qui le respectaient en l'aimant un peu

Digitized by Google

« comme ils respectaient, en l'aimant beaucoup, sa sœur et « compagne inséparable que les anciens appelaient encore « quelquefois Mlle de Cracouville, mais que les pauvres et « les enfants connaissaient si bien sous le simple nom de « Mlle Henriette.

« Le général Le Noury avait de magnifiques états de ser- « vice, mais on lui reconnaissait une autre valeur. Il était « réputé savant dans le corps savant de l'artillerie. Ses con- « naissances techniques et sa grande capacité administrative « étaient hautement appréciées par le Comité d'artillerie « qu'il a longtemps présidé. De plus, il avait gardé des « écoles réservées à la noblesse, où il avait fait ses humani- « tés avant 1789, avec son cousin et ami intime M. du Mei- « let, notre ancien maire et député d'Evreux, l'amour des « lettres et cette distinction comme cette facilité de l'esprit « qui vont si souvent après elles. Aussi ses relations conti- « nuées avec le monde officiel, le monde militaire et le « monde savant, l'appelaient encore quelquefois à Paris « dans un modeste entresol de la rue de Luxembourg. Mais « il leur mesurait le temps aussi court que possible. Il lui « fallait sa solitude de Cracouville. »

* * *

Mlle Henriette Le Noury mourut deux mois seulement après le général. Il semble qu'elle n'ait pu survivre à ce grand frère, chef de la famille, qu'elle avait entouré de ses soins, de sa douceur, de son affection, et à qui elle avait fermé les yeux.

Elle aussi est une de ces figures qu'on aime à tirer de l'oubli : elle méritait le nom de Mlle de Cracouville que lui avaient conservé les anciens du pays.

J'ai retrouvé d'elle un autographe où elle se révèle tout entière et que sa date rend singulièrement précieux. C'est une lettre adressée à M. le Baron *de* Noury (*sic*), lieutenant général commandant l'artillerie du 6e corps, armée du Nord, et renvoyée à Paris, rue de Grenelle, Hôtel de Lyon. Elle est datée du 18 juin 1815. Au-dessous de la date, de la main

Digitized by Google

du général, un seul mot, memento tragique, suivi d'un point d'exclamation : *Waterloo !*

Le début de la lettre est celle d'une campagnarde rendant compte au maître du logis de l'avance des travaux. Il y est question du foin dont la pluie empêche la rentrée, des ravages que font les taupes dans une jeune pépinière, des légumes que le potager commence à donner, et de la fraîcheur partout répandue, « ce qui est d'un grand prix en « plaine aux approches du mois de juillet ».

Mais bientôt le ton change et s'empreint de la tristesse de jours incertains et douloureux; l'on dirait que le drame terrible qui se joue loin d'elle au moment même où elle écrit lui parvient sur les ondes aériennes que l'homme aujourd'hui sait commander.

« Ne va pas croire, dit-elle, que je jouisse de tout ce que je « sais si bien apprécier; il faudrait pour cela que je ne vous « aimasse aucuns et que je ne visse pas l'orage qui environne « notre pauvre France et qui la déchire à l'intérieur ; et je « t'assure qu'ayant le cœur très tendre et la tête faible, je ne « supporterais pas cette masse de maux qui plane sur nos « têtes sans cette confiance en Dieu qui est pour moi dans « ce monde une seconde vie. »

Cette masse de maux, c'est l'inquiétude atroce qui pèse sur le pays ; ce sont les divisions qui déchirent les familles, et une telle crainte du lendemain qu'on voudrait ne le pas connaître.

« Nous ignorons si on s'est battu du côté du Nord ; les « journaux n'en parlent pas; ainsi il est probable qu'on n'a « pas encore commencé... Si par impossible nous n'en enten- « dions pas parler, comme nous serions heureux !... Adieu, « mon cher ami; je me flatte que j'aurai de tes nouvelles « aujourd'hui. »

N'est-elle pas émouvante, cette douce plainte de femme qui s'enlève, comme une timide cantilène, sur la basse formidable du canon de Waterloo? Une voix d'enfant va s'y joindre avec un à-propos saisissant :

« Adalbert était des nôtres un de ces jours ; je lui deman- « dai : Où est ton petit oncle ? — Après avoir réfléchi un

Digitized by Google

« instant il a répondu : A dada. — J'en ai presque pleuré en « lui répondant : Oui, mon cher petit, il est à dada en ce « moment-ci. Enfin... enfin... Dieu par-dessus tout! »

L'enfant que Mlle Henriette met en scène est son neveu, Camille-Adalbert-Marie, fils de sa sœur Adélaïde-Victoire et du général de cavalerie baron, plus tard comte Clément de la Roncière, né en 1813 à Turin où son père était gouverneur. Il avait eu une naissance tout à fait originale et militaire, si je puis ainsi parler. Mme de la Roncière, surprise par les douleurs en revenant d'une promenade, l'avait déposé sur les marches du Palais Royal de Turin, résidence du Gouvernement ; le cavalier de garde avait pris l'enfant et l'avait enveloppé dans son manteau.

Lorsque, en 1836, le général Le Noury se vit sur le point d'être mis en non-activité, le vieux guerrier regretta sans doute, et pour la première fois peut-être, de ne s'être pas marié ; il dut éprouver le sentiment de tristesse qui étreint l'âme de quiconque, arrivé à la vieillesse, voit son nom près de périr avec lui.

Il voulut que ce nom survécût. Il le transmit à son neveu, alors enseigne de vaisseau, qu'il adopta et à qui il laissa, avec son titre de baron, sa terre de Cracouville.

* * *

Telle est, Messieurs, l'histoire de la famille Le Noury, autant qu'ont pu me l'apprendre les documents que mon inexpérience a essayé de vous présenter le moins mal qu'elle a pu. Pour la finir il faudrait raconter la vie du jeune enseigne de vaisseau qui devait mourir en 1881 vice-amiral, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, après avoir rendu à la France, et comme marin, et comme général d'armée, et comme diplomate, et comme homme politique, et comme savant, les services les plus variés et les plus éclatants. Puissé-je vivre encore assez de jours pour rassembler tout au moins les matériaux pour cette histoire, qui ferait honneur à notre région !

Je me bornerai aujourd'hui, et ce sera la fin de cette

Digitized by Google

notice, à vous lire un passage d'une lettre écrite en avril 1831 par l'aspirant de la Roncière, âgé alors de dix-huit ans, à sa sœur Louise-Marguerite, plus tard Mme Muiron. Cette lettre a été commencée en mer, par le travers de la Conception (Amérique du Sud) et terminée à Valparaiso.

La frégate école l'*Herminie* a quitté Rio-Janeiro pour le Chili ; elle rencontre dans les parages du cap Horn le froid et la tempête.

« Dans la nuit, le vent augmenta considérablement. La « mer grossit beaucoup ; les lames embarquaient souvent. « Le canot du commandant qui était suspendu sur ses bout- « dehors fut soulevé par une lame et, sans un cordage sur « lequel il resta, il serait tombé en grand sur le pont, et « aurait coiffé mon officier de quart, un élève de première « classe et ton très humble serviteur d'un léger poids de « 2.000 livres... Quelques heures après, la grande vergue « cassa en même temps que la vergue de bras : c'est une des « plus grandes avaries que l'on puisse faire en mer. Pour « comble de malheur, un homme qui était sur le grand « hunier tomba à la mer et, en tombant, dut se fracasser un « bras sur les porte-haubans. On mit de suite un canot à la « mer, quoiqu'elle fût affreuse. J'y embarquai avec deux « élèves et dix hommes de bonne volonté ; on fut un peu « long à mettre en panne à cause de la force du vent, de « sorte que l'homme était déjà loin ; nous le cherchâmes « longtemps, risquant vingt fois d'être engloutis par les « lames ; mais lorsque nous approchâmes de l'endroit où il « était tombé, on nous cria dans un porte-voix de revenir à « bord parce que depuis longtemps, l'homme, qui ne savait « pas nager et qui, dans la force de sa chute qui était à peu « près de cent vingt pieds, avait dû être mutilé, était coulé « à fond. Nous eûmes beaucoup de peine à regagner la fré- « gate à cause de la force de la mer ; mais l'opération la plus « difficile était de monter à bord et d'y mettre le canot. Une « fois le long du bâtiment, nous essayâmes de nous y tenir. « Chaque lame nous en éloignait et nous poussait au-dessous « des galeries de l'arrière et, à chaque coup de tangage, nous « nous attendions à être coulés par lui ; mais nous eûmes le

Digitized by Google

« bonheur de pouvoir attraper à bord du canot une corde « qu'on nous jeta de la frégate, et alors nous pûmes accos- « ter. On voulut nous hisser tous ensemble dans le canot, « mais une des suspentes cassa et nous tombâmes tous les « treize à la mer. Plusieurs d'entre nous ne savaient pas « nager; pour moi, qui nage assez bien, je me chargeai d'un « élève et d'un matelot et les amenai le long du bord ; je « m'accrochai à une corde qu'on nous avait jetée et je m'y « tins, ayant le matelot sur le bras gauche, l'élève accroché « au pied gauche, et rudement secoué par les lames qui, « tantôt me jetaient au large, tantôt me jetaient avec force « contre les flancs du bâtiment. Enfin, après avoir bien assu- « jetti à la corde les deux hommes que je tenais, on les « hissa à bord et j'allai, toujours dans l'eau, aider le patron « du canot à tâcher de réparer provisoirement la suspente; « mais pendant notre travail, l'autre suspente cassa et le « canot se brisa en tombant à la mer. Choisissant alors le « moment favorable, je montai à cheval sur un canon et « grimpant par les chaînes de haubans dans les porte-hau- « bans, j'arrivai à bord; le patron du canot, ne voulant pas « l'abandonner, eut beaucoup plus de peine à remonter à « bord. L'élève et le matelot que j'avais attachés à la corde « m'attendaient avec la plus grande impatience, croyant que « je courais un grand danger ; mais malgré la mer affreuse « qu'il y avait, me trouvant sous le vent de la frégate et « sachant nager, je ne risquai pas tant que l'on croyait ; du « moins je ne m'en aperçus pas. En embarquant dans le « canot je n'étais pas trop rassuré car j'entendais dire autour « de moi que c'était de la plus grande imprudence de mettre « alors un canot à la mer, que jamais ils n'avaient vu de mer « aussi grosse qu'elle l'était; aussi en partant j'avais dit « adieu à l'*Herminie*, quoique intimement persuadé que j'y « reviendrais sain et sauf. »

Ces lignes d'une lettre toute intime, écrite sans aucun souci de style et retrouvée au fond du carton où elle était oubliée, qui racontent un acte de courage avec autant de simplicité que celles qui précèdent et qui suivent, où il est parlé d'une pêche, d'une baignade, d'une chasse aux oiseaux

Digitized by Google

de mer, des costumes et des habitudes des dames de Valparaiso, m'ont paru caractéristiques d'un long atavisme militaire. L'aspirant est déjà ce que sera l'amiral : un soldat qui ne méprise pas le danger, mais qui, instinctivement, n'en tient pas compte, et qui ne songe nullement à s'enorgueillir d'être brave parce que l'idée qu'il puisse ne pas l'être ne se présente même pas à son esprit.

En France, où, de tous temps et dans tous les milieux, ont fleuri tous les genres de bravoure, celui-là est un peu spécial. Les descendants des familles d'épée le trouvent dans leurs berceaux.

Angerville-la-Campagne, septembre 1921.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en **1923**, un prix de **600 francs** *au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant le département.*

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant le 1er avril 1923**. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Le Secrétaire perpétuel,
ALBERT DOUCERAIN.

Digitized by Google

SECTION DES ARTS

(Ancienne Société des Amis des Arts du Département)

LES ALBATRES DU MUSÉE D'ÉVREUX

Lecture faite

Par M. le chanoine BONNENFANT,

Membre de la Société,

A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 19 FÉVRIER 1922

Les œuvres d'art qui forment le patrimoine artistique de notre pays ne sont point toutes renfermées dans les musées de la capitale ou de nos grandes villes. En maints musées de province, même dans les localités les plus modestes, on trouve parfois des œuvres du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art, telles, au musée d'Evreux, le Jupiter Stator, la coupe gallo-romaine en verre ciselé du IVe siècle, la mitre et la crosse de Jean de Marigny[1].

Or, à ce musée d'Évreux, il y a encore bien d'autres richesses sur lesquelles on pourrait attirer l'attention du grand public. Pour aujourd'hui, dans cette assemblée, que je me réjouis de voir présidée par un normand illustre par son érudition, sa probité scientifique, et surtout, très aimé des travailleurs pour son extrême obligeance à leur endroit, je voudrais dire quelques mots sur les neuf pièces d'albâtre que renferme notre musée municipal, en en déterminant l'origine et la date, et en en faisant une rapide description.

1. Cf. Gonse, *Les chefs-d'œuvre des musées de France*, p. 192-194, et Louis Régnier, *Bulletin de la Société des Amis des Arts*, 1912, p. 86-119.

Digitized by Google

I

Le problème de l'*origine des albâtres* semble bien définitivement résolu. On est fixé maintenant sur la provenance de ces nombreux panneaux dont l'air de famille indéniable révèle une origine commune. Personne, à l'heure actuelle, ne voudrait attribuer aux Flamands la fabrication de ces albâtres et il apparaît avec certitude que l'Angleterre en fut le centre de fabrication et d'exportation.

Peut-être seulement sera-t-on étonné de voir ces albâtres si nombreux en France. Mais cela peut très bien s'expliquer, d'abord, par la vogue dont ils jouissaient à l'étranger dès l'époque où ils furent sculptés. C'est ainsi qu'en mai 1382, nous voyons le roi donner l'autorisation à Cosmato Gentilis collectionneur du pape de rapporter à son maître une série de trois magnifiques images en albâtre [1]. Les *Records of the Borough Nottingham* nous apprennent aussi qu'un grand nombre des albâtres fabriqués pendant cinquante ans dans cette ville, furent exportés pour la vente [2]. D'autre part, une exportation importante dut avoir lieu au XVIe siècle, lorsque le protestantisme iconoclaste s'implanta en Angleterre et que tant d'églises furent dévastées. Une lettre datée du 10 septembre 1550, écrite de Poissy par Sir John Mason au Conseil Privé nous apprend, par exemple, que « trois ou quatre bateaux sont dernièrement arrivés d'Angleterre chargés d'images qui ont été vendues à Paris, Rouen et autres lieux [3]. »

1. *Illustrated catalogue of the exhibition of english medieval alabaster Work*, London, 1913, p. 5.

2. *Ibid.*, p. 10. Voir aussi Vesly, *Notes archéologiques, Les albâtres anglais du XVe siècle au musée de Rouen*, p. 6-7.

3. *Calendar of State Papers, Foreign*, 1547-1553, p. 55, ap. *Illustrated Catalogue*, p. 14, n° 3. Voir aussi pour la date des albâtres importés d'Angleterre en France les réflexions très judicieuses de M. Louis Régnier dans l'*Album artistique et archéologique* de la Société des Amis des Arts, IIIe série, p. 37.

Digitized by Google

II

Quelle date assignerons-nous aux albâtres du musée d'Évreux ? Pour la mieux déterminer, après avoir mis à part la Trinité qui visiblement est le panneau présentant l'aspect le plus archaïque et qui pourrait bien être de la fin du XIVe siècle, nous rangerions volontiers ces diverses œuvres en deux groupes.

Le premier groupe comprendrait les sacrements de l'ordre et du mariage, les panneaux-images ; le second : un fragment du couronnement de la Sainte Vierge et le crucifiement.

Pour le premier groupe, nous proposerions la date de 1420-1460. Nous y trouvons en effet les caractères que les archéologues voient dans les albâtres de cette époque : une taille profonde, une technique puissante, avec des personnages couverts de vêtements à l'étroite bordure et dont les figures aux yeux très doux et au fin menton sont gracieusement encadrées par des cheveux ondulés et parfois dorés [1]. Le second groupe serait d'une date postérieure. Le crucifiement proviendrait de l'un de ces rétables si nombreux fabriqués de 1460 à 1500. Le fragment de couronnement de la Sainte Vierge est aussi de cette époque ; car dans ces deux albâtres on retrouve les mêmes anatomies protubérantes, les mêmes fautes de proportion entre les différentes parties du corps, particularités qui marquent un déclin notable du sens artistique et nous font présager la fin d'un art qui avait épuisé sa sève [2].

III

DESCRIPTION

1° *Trinité* (hauteur : 0^m^,45 ; largeur : 0^m^,32). — La Trinité est représentée sous la figure de trois personnes humaines.

1. Cf. *Illustrated Catalogue*, p. 34-46.
2. *Ibid.*, p. 47-50.

Digitized by Google

Toutes les trois sont assises sur un trône commun et non sur trois escabeaux distincts comme dans la Trinité de Drucourt[1]. Le Saint-Esprit est, comme dans les rétables de la Selle et de Mortemer, au milieu des deux autres personnes, et cela, sans doute pour marquer qu'Il procède de l'une et de l'autre[2]. Mais à Mortemer, le Saint-Esprit paraît plus jeune que le Père. Notre figuration serait donc sous ce rapport plus théologique. Notons en passant que les albastriers n'étaient pas seuls à figurer ainsi la Sainte Trinité. Des miniaturistes, tels que Fouquet ou l'artiste qui a enluminé le bréviaire du cardinal Grimani, représentaient ce mystère au moyen de personnes humaines. Nous avons également ce thème des trois personnes semblables dans des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève du XIVe[3] et XVe siècle[4].

Les trois personnes, dont la place n'est pas réglée selon un canon invariable[5], lèvent une main en esquissant un geste de bénédiction, et portent l'autre sur un livre ouvert où on peut lire encore en lettres gothiques : *Ego hodie genui te...* Le Père et le Fils sont drapés dans un manteau à la doublure vert foncé, tandis que le revers du manteau du Saint-Esprit est de couleur rouge. Tous les orfrois sont dorés. Le Fils, dont le manteau jeté en arrière des épaules laisse apercevoir le torse nu, est privé de sa tête et bénit de la main gauche. A la différence des deux autres personnes, il devait porter une couronne d'épines, ainsi qu'on peut le constater dans les représentations similaires[6].

1. Actuellement au musée d'art normand à Rouen.

2. Dans certaines Trinités, où le Saint-Esprit est représenté sous la forme d'une colombe, les ailes de celle-ci ont l'air de sortir de la bouche des deux autres personnes. Il en est ainsi dans le tableau bien connu de Charonton à Avignon.

3. *Ms.* 1130, f° 224 et 225 v°.

4. *Mss.* 106, f° 129 v°, 1272, f° 55, 1278, f° 21 v°, 2699, f° 25 v°.

5. Cf. chanoine Porée, *Note sur quelques représentations de la Sainte Trinité*, p. 5.

6. Trinité du Musée de l'art normand à Rouen, de la *The Architectural Association* (*Catal. illustré*, n° 15), de *The Marquee of Ripon* (*Ibid.*, n° 38), et du Musée de Douai (*Ibid.*, pl. V^b^). Mais dans d'autres Trinités comme celles du Musée de Douai (*Ibid.*, pl. V^d^) et de Montréal (Yonne) les trois personnes divines portent des couronnes. De même le Fils n'a pas tou-

Digitized by Google

Au point de vue artistique, ce panneau l'emporte de beaucoup sur les autres. On ne peut s'empêcher d'admirer l'ampleur et la perfection du drapé, la délicatesse du modelé des visages et des mains, la majesté des attitudes et des regards.

Le Saint-Esprit offre cette particularité, rare à notre avis, d'avoir un livre sur ses genoux et la tête surmontée d'une colombe. Les trois personnes sont assises sur un trône décoré de fleurs de lys et posent leurs pieds sur un sol parsemé de fleurettes.

Cette Trinité faisait sans doute partie d'un retable, car elle n'a point le cadre qu'elle aurait eu dans le cas d'un tableau séparé. A cette époque, d'ailleurs, les séries de panneaux de ce genre étaient fort répandues. Occupait-elle le centre d'un rétable comme le suppose l'abbé Bouillet pour la Trinité de Conches[1] ? nous n'oserions l'affirmer. Sans doute certains textes nous feraient croire que la place d'honneur était réservée à la Trinité[2], mais outre que les dimensions de ce panneau sont peu considérables, il y a d'autres exemples, comme à Montréal (Yonne), où la Trinité se trouve dans les compartiments de droite ou de gauche.

2° *L'Ordre* (dimensions : hauteur, 0m,48; largeur, 0m,26). — En donnant un pareil titre à cette pièce, nous n'avons point la prétention d'être infaillible. Il se pourrait très bien que ce panneau et celui que nous étudierons un peu plus bas et que nous intitulerons le *mariage* représentassent deux scènes de la vie d'un saint personnage engagé dans les liens du mariage avant de devenir évêque, tel par exemple, saint Aquilin. Pourquoi un rétable en albâtre n'aurait-il pas été

jours le torse nu, v. g. albâtre de Montréal, miniatures de Fouquet et du bréviaire de Grimani.

1. *La fabrication industrielle des rétables en albâtre.*

2. En preuve ce testament d'Anne Buckenham de Bury-Saint-Edmund : « Je donne et lègue à la chapelle de Buckenham in Lyvermere Magna une table d'albâtre avec les images de la Trinité, saint Pierre et saint Nicolas ».

En preuve encore ce passage d'un inventaire de la suppression du collège de Charter-House à Londres, 1538-9 : « Grand autel : le front intérieur de l'autel en albâtre avec la Trinité et les autres images ». (*Illustrated Catalogue*, p. 12-13.)

Digitized by Google

sculpté pour l'église qui l'avait pour patron à Evreux?

Nous préférons cependant voir dans ces deux panneaux la représentation d'une partie seulement de la série des sept sacrements. D'autant que la figuration de cette série était loin d'être insolite au xve siècle. On connaît le fameux tableau de van der Weiden à Anvers, lequel a comme cadre un intérieur d'église abritant sept groupes de personnages recevant ou administrant les divers sacrements. Il y a aussi dans la collection du comte Paul Biver deux bas-reliefs en albâtre représentant, comme à Evreux, un mariage et un sacre d'un évêque qui pourraient bien être, paraît-il, les panneaux d'un rétable des sept sacrements[1]. Enfin, outre les rétables des sept sacrements, il faut admettre encore la figuration de ces derniers sur les fonts baptismaux dont l'exemple le plus typique se trouve à Norfolk[2]. L'ordre était celui des sept sacrements qui, en ce cas, était le plus souvent représenté[3].

Voulant figurer le sacrement de l'ordre, l'artiste a plutôt choisi la consécration d'un évêque que l'ordination d'un simple prêtre. Seul l'évêque en effet reçoit la plénitude du sacerdoce. Tous les personnages qui entrent dans la composition de cette scène s'enlèvent sur un fond d'or et ont leurs vêtements bordés d'un filet pareillement or. Deux évêques consécrateurs, revêtus de la chape et mitrés, tiennent leur crosse d'une main et de l'autre imposent la mitre au nouveau consacré. Celui-ci, amplement drapé dans sa chasuble, est assis sur un trône, tient sa crosse de la main gauche et bénit de la main droite. A l'arrière-plan quatre clercs dont deux paraissent chapés assistent à la cérémonie. Tous ont l'attitude grave et recueillie qui convient à une aussi sainte fonction.

La volute feuillagée des crosses indique clairement que nous sommes en plein xve siècle.

1. *Illustrated catalogue*, p. 45.

2. *Illustrated catalogue*, p. 20-21. Ce catalogue donne sous le n° 11 un groupe des sept sacrements, une consécration d'évêque probablement, appartenant au *Norwich Castle Museum*. Cf. p. 36 et 54 et pl. XI.

3. *Ibid.*, p. 44-45.

Digitized by Google

3° *Le Mariage* (hauteur : 0m,40; largeur : 0m,26). — A l'entrée d'un temple, un prêtre en aube et en étole fait se joindre les mains aux jeunes mariés.

L'époux vêtu d'une tunique légèrement échancrée serrée aux reins par une étroite ceinture a l'air de porter, comme le personnage qui est derrière lui, des chaussures appelées poulaines. La poulaine en usage depuis le milieu du XIVe siècle était un allongement demesuré de la pointe du soulier. La longueur des poulaines variait avec la qualité des gens. « Les gens de bas-étage pouvaient la porter de la longueur d'un demi-pied, les bourgeois d'un pied; les chevaliers d'un pied et demi; les barons de deux pieds. Quant aux princes, ils les portaient aussi longues que bon leur semblait [1]. » D'après la longueur des poulaines de notre albâtre, il s'agirait ici du mariage d'un bourgeois. A son épaule droite est agrafé un chaperon analogue à celui que portent nos avocats.

L'épouse tient un gant de la main gauche. C'est le gant de la main droite, main qu'elle présente dégantée à son époux [2]. Elle est vêtue d'une longue robe maintenue par une ceinture et est décolletée. Ce décolletage existait depuis plus d'un siècle déjà. Il aurait commencé avec l'usage du linge, au XIVe siècle. On pratiqua d'abord une ouverture au surcot pour montrer la richesse de la cotte de dessous. Puis on ouvrit ces cottes afin que l'on pût admirer la blancheur de la fine toile de Hollande. Finalement on arriva, pour faire apparaître la peau, à fendre la chemise elle-même [3]. Les prédicateurs du temps voyant dans ces ouvertures les « fenêtres de l'enfer » protestèrent contre cette mode qu'anathématisa aussi le *Dit des Mariages de filles au diable*. Comme ce dict est presque contemporain de notre albâtre, nous nous permettons d'en citer, d'après Viollet-le-Duc [4], quelques vers :

1. Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, t. III, p. 164.

2. Au moyen âge, on considérait comme une grave injure que de ne pas se déganter pour serrer la main d'un ami. C'est pour cette raison que souvent on avait la main droite dégantée. Cf. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III, *Le costume*, p. 256.

3. Cf. *Revue française*, 2 août 1914, art. *L'Église et la Mode*.

4. *Op. cit.*, t. III, p. 227.

Digitized by Google

Robe ainsinques escoletée
Semble le treu d'une privée [1]
Ne plus ne mains.
L'en lor puet bien veoir ès sains,
L'en i metroit bien ses ij. mains
Ou une miche.

Cette façon de se décolleter n'était pas particulière à la France ou à l'Angleterre. C'est ainsi que nous voyons sainte Brigitte de Suède (1302-1374) semoncer la reine de Chypre sur le costume immodeste des dames de sa cour. Mais il paraît que nos relations avec l'archipel grec n'auraient pas nui à cette licence [2].

Enfin notre mariée, comme les deux autres femmes, est coiffée d'un hennin, coiffure qui se composait de deux cornes couvertes d'un voile. « Sous ces cornes ou hennins, les cheveux étaient complètement cachés, et les femmes élégantes se faisaient épiler ou couper ras les quelques mèches qui eussent pu paraître au front et aux tempes. » La mode des hennins fut importée en France à l'époque du mariage d'Isabeau de Bavière en 1385. Assez bas au début, ils devinrent de plus en plus hauts [3]. Ici ils sont de moyenne dimension, mais un peu plus tard ils atteindront parfois plus d'un mètre de hauteur. On s'insurgea contre les hennins comme on s'était insurgé contre le décolletage. Les chroniqueurs se contentèrent de railler : « Les dames et les damoiselles, écrit Juvénal des Ursins, continuent à mener grands et excessifs états de cornes merveilleuses hautes et larges, et avaient de chacun côté deux grandes oreilles si larges que quand elles voulaient passer à l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se missent de côté et se baissassent, ou elles n'eussent pu passer. » Les prédicateurs décochèrent aussi leurs flèches contre les hennins. Le cordelier Richard consacra plusieurs années à les flétrir. « Cornes portez comme font les limas », aurait-il pu dire. Il eut grand succès, car il fit allumer plus de cent

1. Treu d'une privée : trou de latrine.
2. Cf. Cahier, *Nouveaux mélanges. Bibliothèques*, Didot, 1877, p. 187.
3. Cf. Viollet-le-Duc, *Op. cit.*, t. III, p. 225.

Digitized by Google

feux expiatoires où flambèrent « atours de tête, bourriaulx, truffeaux, pièces de cuir et baleines[1] ». Il y eut même des prédicateurs qui s'avisèrent d'exhorter leurs auditeurs à crier : au hennin, au hennin ![2]

Des deux femmes qui se trouvent à droite de l'épousée, l'une est décolletée, l'autre a sa robe montante et fermée. Derrière ces trois femmes, un homme d'âge mur, la tête enveloppée d'une sorte de passe-montagne et surmontée d'une coiffure en forme de toque, remplit le rôle de témoin. Du côté opposé, un jeune homme, peut-être le garçon d'honneur, joint les mains. A l'arrière-plan, un clerc tenant, avec le rituel, le goupillon (un véritable goupillon, c'est-à-dire une queue de renard, animal que l'on appelait autrefois goupil). A droite du clerc un autre personnage que nous renonçons à déterminer. Tout l'ensemble se détache sur un fond or. Le sol est gazonné et fleuri.

On aimerait à connaître la provenance d'un groupe aussi intéressant. Malheureusement l'étiquette du Musée : *Don de Mme Millettes*, est insuffisante pour nous renseigner.

4° *Vierge* (hauteur : 0^m^,42). — Cette Vierge n'est pas sans nous fournir une nouvelle preuve de l'art naturaliste du XVe siècle. On a abandonné le style poncif du XIVe siècle pour un style plus vivant. Il y a plus de mouvement dans les draperies aux plis larges et profonds. L'Enfant Jésus regarde sa divine Mère qu'il caresse de sa main droite. Comme les trois statuettes dont il va être question plus bas, cette Vierge provient probablement de rétables d'albâtre ornant les montants qui séparaient les grands panneaux. C'est de cette façon qu'à Selles, plusieurs statuettes entrent dans la composition du rétable.

5° *Sainte Catherine* (hauteur : 0^m^,42). — Œuvre délicieuse d'une facture fort élégante. La douce figure de la sainte exprime à merveille sa sérénité et sa paix en Dieu au milieu des supplices que rappellent la roue et l'épée. Habituellement, sainte Catherine foule aux pieds un empereur. C'est l'empe-

1. Cf. *Revue française, Ibid.*
2. Cf. Viollet-le-Duc, *Op. cit.*, t. III, p. 227.

Digitized by Google

reur Maximin qui, séduit par sa sagesse et sa beauté, lui offrit sa main, mais dont elle méprisa les propositions. Les statuettes en albâtre de Pont-Audemer[1] et de la cathédrale[2] comportent cette donnée iconographique, très ancienne, et que nous retrouvons dans presque toutes les statues de sainte Catherine du moyen âge. Peut-être même existait-elle ici, puisque la brisure que nous voyons en bas et à droite laisserait croire qu'il y avait une tête écrasée.

6° *Saint Denis* (hauteur : 0m,42). — C'est la représentation traditionnelle de saint Denis tenant sa tête dans ses mains.

On sait le fait qui motiva une pareille représentation. Le 9 octobre, vers l'an 117, saint Denis fut condamné par le tyran Fescennius à avoir la tête tranchée. Mais aussitôt après avoir été décapité, le corps de saint Denis se leva sur ses pieds et, prenant sa tête entre ses mains, la porta jusqu'au lieu où est à présent la ville qui porte son nom, à deux lieues de Paris. Ce saint fut très populaire dans la région parisienne. Huit paroisses l'ont connu patron dans notre diocèse. Notre saint, à la figure très fine et souriante, est coiffé d'une mitre toute simple et vêtu d'une chasuble sous laquelle on aperçoit la dalmatique frangée et l'aube. Il bénit de la main droite, et de l'autre main tient sa tête devant sa poitrine en maintenant avec son avant-bras une crosse dont la volute s'appuie sur l'épaule gauche[3].

7° *Saint Laurent* (hauteur : 0m,41). — Le saint diacre se présente à nous avec le gril sur lequel il fut brûlé vif et l'évangéliaire que lui donnait le droit de lire publiquement l'ordre du diaconat. Peut-être est-ce simplement le livre où est inscrite sa charité[4]. Comme tous les diacres, il porte une dalmatique en tissu très souple, dont les plis épousent ceux

1. Eglise Saint-Ouen.

2. Première chapelle, côté gauche du pourtour du chœur.

3. Saint Denis est l'un des saints aux figurations les plus nombreuses. Mais souvent la crosse n'apparaît pas comme attribut, v. g. jeton du xve siècle, apud Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie*, Paris, Vivès, 1890, t. II, pl. XXXVII, 374 *bis*.

4. Cf. Barbier de Montault, *Ibid.*, p. 367.

Digitized by Google

de l'aube. Nombreuses furent au moyen âge les images de saint Laurent. On le sculpta dans la pierre, le marbre ou le bois, mais on le peignit aussi sur les verrières de nos cathédrales[1]. On peut même remonter jusqu'au ve siècle, puisque dans les brillantes mosaïques de Ravenne nous voyons toute une composition relative à son martyre[2].

8° *Fragment d'un couronnement de la Vierge* (hauteur : 0^m^,40). — Car nous supposons que ce Christ en compagnie des deux autres personnes de la Sainte Trinité couronne la Sainte Vierge. Nous sommes confirmés dans cette hypothèse par le rapprochement qu'il nous a été possible de faire entre ce fragment et la Trinité de Drucourt où les trois personnes posant la main gauche sur la couronne de la Sainte Vierge assise dans un trône placé un peu au-dessous d'elles, bénissent toutes de la main droite. Et c'est bien ce que suggère le geste inachevé du Christ. L'escabeau sur lequel il pose ses pieds est d'un modèle presque identique à celui de Drucourt. Le Sauveur a la même couronne d'épines comme diadème. Seul, l'étendard du Christ ressuscité et glorieux se trouve ici en plus, ce qui constitue une particularité plutôt rare.

9° *Le Crucifiement* (hauteur : 0^m^,55 ; largeur : 0^m^,26). — Cette fois, nous croyons bien qu'il s'agit de la partie centrale d'un rétable d'autel. Presque toujours en effet, le crucifiement occupait cette place d'honneur. C'est juste ; la mort du Christ sur la croix n'est-elle pas la preuve suprême de son amour pour les hommes et le mystère de la Rédemption, complément du mystère de l'Incarnation, n'est-il pas à la base de l'économie du salut des chrétiens? Sur la croix, le Christ mort. Aux pieds de la croix, la Sainte Vierge, à genoux, les mains jointes. Son attitude est légèrement défaillante ; mais aucune altération des traits ne nous dit sa douleur. On dirait que l'art très serein du xiie siècle continue ses traditions et que nous ne sommes pas encore à une époque où le pathétique a fait son apparition avec ses pâmoisons et ses compassions de la Sainte Vierge. Près de

1. V. g. Cathédrales de Poitiers, d'Angers.
2. Cf. Barbier de Montault, *op. cit.*, t. II, pl. XXXIX, n° 383.

Digitized by Google

Notre-Dame, Marie-Madeleine, saint Jean avec sa palme. Cette palme, cueillie par un ange dans le Paradis, présentée à la Sainte Vierge peu de temps avant sa mort pour être portée devant son cercueil, fut remise aux mains de l'apôtre bien-aimé le jour des funérailles[1]. A gauche de la croix, et un peu plus en arrière, un personnage, dont la tête a été brisée, tient un phylactère qui monte jusqu'au sommet du panneau. Nous croyons que c'est le centurion, et que sur ce phylactère on devait pouvoir lire autrefois : « *Vere Dei filius erat iste*, c'était vraiment le Fils de Dieu. » Sans doute M. de Vesly, dans une récente étude sur les *albâtres anglais du XVe siècle au Musée de Rouen*[2], préfère voir Nicodème dans le même personnage d'une composition analogue. Mais nous regrettons de ne pouvoir être de son avis. Ce serait le seul cas d'un Nicodème avec phylactère, tandis que « les miniatures et les vitraux, m'écrivait naguère M. Emile Mâle, docteur ès lettres et professeur d'art religieux à la Sorbonne, donnent cent fois ce personnage (le centurion) à cette place et avec cette inscription ».

Toujours à l'arrière-plan, Longin, qui enfonce sa lance dans le côté droit de Notre-Seigneur et deux soldats dont on n'aperçoit plus que les têtes, casquées de façon fort pittoresque.

Des deux larrons crucifiés près du Sauveur, l'un tourne sa tête vers le divin Maître : c'est le bon larron ; l'autre, qui a mêlé ses blasphèmes à ceux de la foule, détourne maintenant ses yeux de la sublime victime. Naturellement, l'artiste a placé le bon larron à droite et le mauvais à gauche. Enfin, des anges, au nombre de quatre, recueillent avec des calices le sang qui s'échappe des plaies de Notre-Seigneur.

Tels sont, Messieurs, sommairement décrits, les albâtres du musée d'Evreux. Ils sont assez nombreux et présentent des

1. *Légende dorée*, trad. Wizewa, Paris, Perrin, p. 430-433.

2. Retable de la chapelle de Flainville au Musée de Rouen, *op. cit.*, p. 3.

Digitized by Google

I. Trinité.

Digitized by Google

Digitized by Google

II. Le Sacrement de l'Ordre.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. Le Sacrement de Mariage.

Digitized by Google

Digitized by Google

V. Sainte-Catherine.

IV. Vierge.

Digitized by Google

Digitized by Google

VI. Saint-Denis.

Digitized by Google

Digitized by Google

VII. Saint-Laurent.

Digitized by Google

Digitized by Google

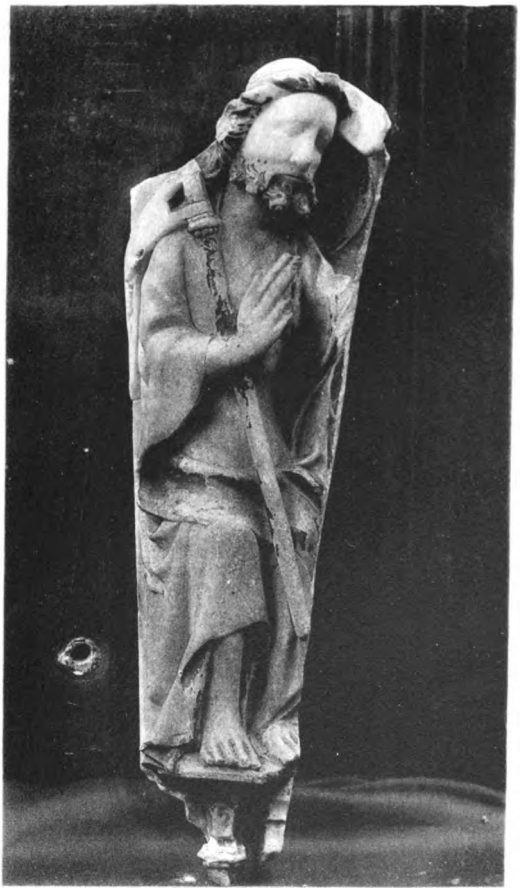

VIII. Fragment d'un Couronnement de la Vierge.

Digitized by Google

Digitized by Google

IX. Crucifiement.

Digitized by Google

Digitized by Google

particularités assez rares pour mériter d'être traités avec plus d'honneur. Ne pourrait-on pas, comme cela a été fait dans l'église du Breuil-Benoît, les réunir dans une même collection au lieu de les laisser dispersés et souvent inaperçus dans les divers coins du musée? C'est un vœu, qu'en terminant, je soumets aux membres de la Société libre de l'Eure et des Amis des Arts, toujours soucieux de ce qui peut faire valoir nos œuvres d'art normand.

Digitized by Google

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DES ROCHES

Rapport lu par M. Georges BERTIER,

Directeur de l'Ecole des Roches,
Membre de la Société

Monsieur le Président, Messieurs,

C'est un grand honneur pour l'Ecole d'Agriculture des Roches d'être remarquée et fêtée après un an d'existence par la Société libre de l'Eure dont les encouragements et l'estime ont tant de prix; nous lui en savons une très vive gratitude. Notre École d'Agriculture des Roches ne pourra pas redire le proverbe vieux de près de deux mille ans que « nul n'est prophète en son pays ».

C'est un grand honneur pour moi, Messieurs, de vous présenter notre petite École, encore dans les langes. Je ne suis, à vrai dire, que son parrain. Son père est M. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, qui lui prodigua son dévouement désintéressé, héroïquement généreux, et ses conseils si clairs, si compétents, si virils. Sans M. Hervey, et malgré tous mes projets et tous mes vœux, nous verrions encore aujourd'hui à Beaumarchais la ferme, petite et médiocre, qui y était seule il y a deux ans.

Pourquoi avons-nous transformé Beaumarchais en École d'Agriculture ?

Nous y avons été entraînés par beaucoup de nos Anciens qui voulaient faire de l'agriculture en France ou aux Colonies. Nous avons voulu, non seulement suivre, mais accentuer ce mouvement : l'École des Roches ayant été fondée pour former des hommes d'action et de caractère, doués

Digitized by Google

d'une large initiative et profondément désireux d'action sociale, l'agriculture était pour nos anciens élèves des Roches la carrière rêvée.

D'autre part, un enseignement supérieur qui continuât et couronnât notre enseignement secondaire est depuis longtemps dans nos vœux et dans ceux de nos amis; mieux que tout autre, l'enseignement agricole se prêtait à nos désirs dans ce Verneuil situé aux confins du Perche, du Merlerault et de la verte et grasse Normandie.

Mais, dira-t-on, faites-vous fi des Ecoles d'Agriculture qui se sont multipliées déjà sur toute la France?

A la base, nous avons les fermes-écoles et les écoles pratiques, puis viennent les Écoles nationales : Grignon, Montpellier, Rennes et, à peu près sur le même rang, les Écoles coloniales de Tunis et d'Alger, celle-ci en splendide développement. L'enseignement libre lutte avec l'Etat presque à armes égales: voici Angers, Beauvais, Fribourg. Enfin, pour couronner ce très bel édifice, notre École d'Enseignement supérieur, estimée du monde entier : l'Institut Agronomique.

Avions-nous vraiment besoin d'une fondation nouvelle? Nous n'ignorons rien de ces nombreuses, riches et vivantes institutions, nous les estimons à leur valeur qui est grande, mais nous voulions faire quelque chose de très différent. Puisque votre Société veut bien m'y inviter, je vais vous dire exactement notre but :

I. — ÉDUCATION MORALE

Nous voulions, d'abord, continuer l'éducation morale des Roches. On l'ignore trop : les Roches visent *avant tout* à la formation morale des enfants et surtout des adolescents.

Nous voulons donner à nos élèves un idéal moral et religieux très précis et très noble pour leur vie individuelle, familiale et sociale; nous voulons aussi, par un entraînement quotidien, leur donner la volonté la plus énergique pour réaliser cet idéal. Nous ne nous contentons pas de for-

Digitized by Google

mer des consciences droites, toutes pleines d'aspirations élevées : nous voulons qu'elles les traduisent en actes et que chacune de leurs démarches soit une affirmation de leur foi.

C'est dans un régime de liberté, de confiance et de respect mutuel que s'épanouissent ces fermes convictions et ces vouloirs virils : nulle atmosphère n'est plus propice à la formation des chefs que notre démocratie appelle de tous ses vœux. Nous avons, vous le savez, supprimé les surveillants, les pions, si vous me permettez de les appeler par leur nom. Ce sont des *capitaines* choisis par leurs camarades et nommés par nous qui dirigent le travail d'étude et commandent les dortoirs : tout l'ordre matériel et l'ordre moral de l'École leur est confié et je puis dire, en toute vérité, qu'il y a, aux Roches, grâce à ces adolescents généreux, autant d'ordre matériel que dans la meilleure école de l'ancien type et plus d'ordre moral que dans tout autre groupement de jeunes hommes. Presque à chaque rentrée, malgré le soin que nous apportons au recrutement, un élément moins bon s'introduit : grâce à la vigilance des capitaines et à leur droiture, à leur sens clair de la moralité et à leur énergie, il est éliminé dès la première quinzaine : notre organisme sain a rejeté loin de lui le poison, il l'a éliminé comme un sang généreux élimine le microbe qui serait un danger peut-être mortel.

Nous désirions continuer cette formation, l'affermir, l'agrandir, la rendre définitive pour la vie pendant les années décisives de dix-huit à vingt ans.

Que ceux qui ne croient ni à la possibilité ni à la nécessité d'une jeunesse pure passent à côté de la Ferme Jacques Hervey sans y entrer : que ceux qui désirent par une telle jeunesse renouveler la valeur morale et la grandeur du pays viennent à nous et veuillent bien nous aider.

Nous ne trouvions au même degré cette atmosphère morale, à laquelle nous tenons avant tout, dans aucune autre École d'Agriculture.

Certaines sont nettement immorales : un professeur d'une des plus célèbres d'entre elles me disait encore tout récem-

Digitized by Google

ment sa profonde tristesse à voir le désordre des vies de ses élèves. La plupart de ces Écoles sont dans des villes et offrent toutes les tentations des villes. Quel scandale déjà que les lycées dans des villes : à tous égards, quel scandale pour la conscience et pour le bon sens que des écoles d'agriculture sur les places et parmi les rues de nos cités ! Former des agriculteurs par une vie de citadin, quel contresens !

Notre premier but, en fondant à Beaumarchais notre petite École, a donc été d'y grouper une élite de jeunes hommes aux muscles solides, à l'âme bien trempée, fermement décidés à vivre propres, propres dans leurs corps, propres dans leurs cœurs, allant librement et joyeusement vers un idéal élevé, et continuant à s'entr'aider, à se donner aux autres pour se préparer à l'entr'aide sociale la plus large et la plus généreuse, dans des syndicats, des coopératives, des mutualités, de libres groupements qui doivent créer entre tous les travailleurs de la terre une solidarité bienfaisante et génératrice de paix sociale.

II. — ÉDUCATION THÉORIQUE

Notre second but a été de donner à nos jeunes agriculteurs une éducation théorique mieux adaptée, plus intéressante, plus spécialisée, plus utile que dans les Écoles anciennes. Nous reprochons à celles-ci :

a) De mêler souvent des élèves très jeunes et presque sans culture (certificat d'études primaires) à de jeunes hommes cultivés (bacheliers et souvent même, à l'heure actuelle, anciens combattants). De là, des cours de force moyenne qui dépassent les uns et donnent aux plus instruits l'impression d'un piétinement sur place ;

b) De multiplier les cours inutiles, visant à parfaire la culture générale de leurs élèves (arithmétique, français, histoire, géographie, etc.). Quelle perte de temps pour ceux qui savent déjà cela !

Inutiles encore sont souvent les cours de nos grandes

Digitized by Google

Écoles, parce qu'ils portent sur des matières trop théoriques ou trop éloignées de l'agriculture.

Récemment, j'examinais les cahiers d'un élève modèle d'une École nationale. Ils étaient admirablement écrits, tous les croquis recopiés; tout cela représentait un travail considérable. Des sept cours qu'il revoyait ainsi pendant ses vacances de janvier, *un seul* avait pour objet l'agriculture; les autres avaient trait à des sciences annexes aux lointaines applications. De plusieurs milliers de pages, si soigneusement remplies, deux cents peut-être lui seront utiles.

Dans une autre grande École, on étudiait récemment le saccharimètre. Sur cent auditeurs, trois à peine auront à s'en servir. Or, pendant un mois et demi, les cent auditeurs eurent à subir un cours sur la polarisation de la lumière, particulièrement la polarisation rotatoire. Étonnons-nous, après cela, qu'ils abandonnent la terre pour le laboratoire ou le bureau;

c) Nous leur reprochons enfin les cours dictés, dont l'absurde régime fleurit dans toutes les Écoles d'ancien type. Pourquoi donc subsistent-ils encore? Pour bien des raisons qui n'ont rien de glorieux. Ils occupent beaucoup de temps et multiplient les heures, augmentant la raison d'être du professeur et ses honoraires; ils diminuent l'effort du maître ; pas besoin d'imagination ni d'efforts d'adaptation à son auditoire; enfin ils organisent automatiquement la discipline et remplacent l'autorité. Le chahut semble impossible — il ne l'est pas toujours — par l'élève qui sera interrogé sur ce cours et ne peut se le procurer nulle part. L'élève est transformé en machine passive et inintelligente et c'est ainsi qu'est déformée pour la vie toute l'élite de la jeunesse française, dont on brise l'élan intellectuel par un système plus barbare que celui qui déforme les pieds des jeunes Chinoises. Les conséquences en sont autrement graves pour la vie de la nation.

Un cours, ce doit être l'explication vivante et adaptée aux élèves, d'une question étudiée en collaboration avec eux, et qui est pour eux intéressante parce qu'elle est exposée en tenant compte de ce qu'ils savent déjà, de ce qu'ils désirent,

Digitized by Google

de ce dont ils ont besoin. L'élève écoute, questionne quand c'est nécessaire, réfléchit, prend des notes : il est constamment actif. Après le cours, il retrouve et relit la question déjà traitée et connue dans un livre bien fait ou dans un cours autocopié : avec combien plus de goût et d'utilité il l'apprend dans un ouvrage bien imprimé, correctement rédigé, exactement illustré que dans un cahier couvert de pattes de mouche alternant avec des caricatures. Il est étrange de voir nos meilleurs maîtres enseigner comme si Gutenberg n'était pas encore né!

Nous voulons donc, à notre École, un milieu homogène d'élèves ayant fait des études secondaires complètes ou des études analogues — on peut parfaitement entrer à Beaumarchais avec des études primaires supérieures, bien dirigées. Les bacheliers sont reçus sans examen ; les autres passent un examen de culture générale, où nous avons fait une innovation qui sera jugée, je crois, intéressante.

Au lieu d'une question banale à développer, question vague et générale, mais qui peut surprendre et troubler (nos candidats ne sont pas des Pics de la Mirandole), nous donnons à résumer une conférence d'une heure, faite par le Directeur de l'École : il faut savoir écouter, maintenir tendue son attention, et faire preuve d'intelligence en dégageant les idées essentielles de la causerie. Le style et l'orthographe entrent naturellement aussi en ligne de compte. Le rôle de la surprise et du hasard est ainsi réduit au minimum : celui de la valeur réelle et profonde du candidat mis au premier plan.

A ces élèves de formation pareille, nous donnons avant tout des cours d'agriculture : il faut qu'ils connaissent les terres, les travaux et les engrais qu'elles devront recevoir, tous les produits qu'elles pourront donner, les animaux domestiques, les machines et les constructions, en un mot toute la science de leur futur métier. Nous leur donnerons les sciences annexes dans la mesure où elles seront utiles à cette vocation même et nous les leur enseignerons surtout au laboratoire : nos élèves sauront calculer la force d'une chute d'eau, commander une turbine, organiser une instal-

Digitized by Google

lation électrique, faire une analyse de cidre, de lait, de terre. A cet égard, la proximité des Roches a singulièrement facilité l'enseignement de notre École agricole, surtout pendant ses premières années : nos ingénieurs, nos laboratoires ont été et sont pour nos agriculteurs en herbe de très précieux auxiliaires.

Enfin les cours seront donnés suivant la formule vivante que je vous ai dite, seule créatrice d'initiative et d'intelligence.

III. — ÉDUCATION PRATIQUE

Tout à l'heure je vous disais le scandale, le contre-sens inacceptable pour l'esprit clair d'un Français, des écoles d'agriculture placées au centre des villes.

Nous avons voulu que la nôtre, préparant à la culture de la terre et à la vie des champs, fût en pleine terre et en pleins champs. Cela semble tout simple : c'est comme pour l'œuf de Colomb ; point n'était besoin de génie, il suffisait de bon sens et d'un peu d'audace.

Les plus favorisées des anciennes écoles ont, à quelques kilomètres d'elles, une ferme d'application avec, d'ailleurs, au beau milieu, un vaste amphithéâtre qui permette encore de ratiociner et de bavarder *à propos* de la ferme. Les élèves y viennent en visiteurs, coquettement habillés de vestons ou de jaquettes et papotant à qui mieux mieux des événements du jour.

Toutes ont des *fermes-modèles*, ce qui complète bien un enseignement livresque et théorique, placé aux antipodes de la réalité. La ferme-modèle qui se tient debout grâce à des contreforts dorés aux frais du trésor public prépare ses élèves à de ruineuses expériences : c'est une mauvaise école pour la vie.

S'il est vrai de dire, suivant la formule de Dewey, qu'on n'apprend bien que ce qu'on fait, *learning by doing*, qu'on apprend autant avec ses mains qu'avec son cerveau, à plus forte raison est-ce l'évidence même quand il s'agit d'agriculture. Qui n'a pas travaillé la terre de ses mains avant de

Digitized by Google

gérer une exploitation, qui n'a pas pansé de ses mains un cheval avant de diriger un élevage, qui n'a pas été d'abord ouvrier sera toujours un médiocre chef.

Nos écoles placées dans les nuées et non pas sur la terre forment des agriculteurs qui hésiteront à donner un ordre précis, adapté, compétent, qui jamais ne pourront enseigner leur personnel de la meilleure manière — celle de l'exemple, — qui enfin s'intéresseront à tout, — à l'équitation, à la chasse, voire à l'automobile, — à tout sauf à la terre.

Celui qui doit diriger une ferme doit faire son instruction dans une ferme et prendre part à tous les travaux des champs.

Nos élèves vivent sur une ferme normande banale, d'une contenance médiocre de quatre-vingts hectares, formée de terres d'inégale valeur et portant à peu près toutes les cultures. Ils ne peuvent y vivre que trente, si nous voulons vraiment qu'ils participent à tous les travaux. Si un jour nous voulions avoir plus de trente élèves nous serions obligés d'acheter une seconde ferme.

Venez les voir, Messieurs, surtout pendant les trois ou quatre heures de la journée qui sont consacrées aux travaux des champs; vous trouverez les uns à la charrue, ou au semoir, ou à l'épandage des engrais ; les autres passent l'avoine au tarare, sulfatent le blé, ou coupent du bois ; l 'autres enfin s'occupent du rucher ou confectionnent des ruches à l'atelier; celui-ci, aidé de deux camarades plus jeunes, a tué et dépecé un agneau, d'autres ont aidé au vélage d'une vache. A tour de rôle, ils prennent la semaine et notent le travail de tous les ouvriers de la ferme ; à tour de rôle encore, ils tiennent la comptabilité.

Enfin leurs vacances sont subordonnées aux plus importants travaux : la fenaison, la moisson, le battage. Cette année, grâce à ses élèves, Beaumarchais a eu fini avant toutes les fermes voisines la récolte et le battage du blé, et ces jours derniers le travail vigoureux de nos jeunes cultivateurs, aidés de quelques volontaires des Roches, a permis de sauver de la gelée la récolte des betteraves.

Voilà, Messieurs, exposés en toute sincérité, notre but et

Digitized by Google

nos premiers efforts. Nous serions très fiers de les voir approuvés par vous et l'appui moral de votre Société serait la meilleure des récompenses pour les hommes de bonne volonté qui ont voulu, par la création de cette École nouvelle, *servir* leur pays pendant la paix comme ils avaient essayé de le faire pendant la guerre.

Digitized by Google

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. ALBERT DOUCERAIN
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Sur la proposition de la Société des Amis des Arts *tendant à sa fusion avec la Société libre de l'Eure.*

Messieurs,

Le 2 avril dernier, à la Sorbonne, à la séance générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes, M. Coville, directeur de l'Enseignement supérieur, qui présidait, s'est exprimé, au sujet de l'avenir des Sociétés savantes, dans les termes suivants :

Parmi les difficultés présentes, il en est qu'on peut dire fatales. La guerre a frappé partout. Combien ont disparu qui auraient pu apporter une féconde contribution aux recherches si variées que représentent les Sociétés savantes. Pendant plusieurs générations votre activité scientifique sera, malgré tout, ralentie. Bien plus, les conditions actuelles de la vie risquent d'écarter une partie des membres que vous aviez conservés et de mettre en question votre existence même. Les cotisations sont augmentées et d'autant plus mal payées, les fouilles arrêtées, les publications suspendues. C'est la désertion, la pauvreté, le silence.

Que faire ? Il faut avant tout et par tous les moyens ranimer la vie locale et régionale. Des régions économiques ont été définies ; des régions universitaires ont été officiellement consacrées ; des régions administratives font l'objet d'un projet de loi du Gouvernement.

Dans ces cadres restaurés, la vie intellectuelle doit s'organiser plus fortement. Vos sociétés peuvent et doivent y contribuer. Elles trouveront dans cette renaissance de nouvelles raisons d'être, des objets plus précis à leurs travaux, une véritable mission à remplir. Sous l'action de cette pensée régionale, il faut élargir votre recru-

Digitized by Google

tement, chercher des formes nouvelles de travail en commun, se rapprocher de l'école, de l'Université, éveiller et unir toutes les curiosités, développer le respect du passé et la passion du présent, organiser, dans une sorte d'union sacrée pour la recherche scientifique locale, de grandes familles spirituelles aux ambitions modestes, mais au labeur tenace et méthodique.

Vous trouvez sans doute ce vœu trop abstrait, et vous pensez qu'avant tout il faut assurer l'existence matérielle devenue presque impossible pour la Société savante comme pour le savant désintéressé. Tout d'abord vous devez faire de la propagande — depuis la guerre ce mot est à la mode — pour réunir des membres et pour obtenir des dons. Cette propagande est souvent décevante. Mais le siècle n'est plus aux dédaigneux et aux découragés. Il faut en même temps reviser la plupart des statuts, admettre des catégories diverses de membres et de cotisations, faire une place privilégiée aux membres de l'enseignement, à la jeunesse, les conquérir. Vous n'avez pas à compter plus largement sur l'Etat. L'effort malheureusement limité qu'il fait pour vous, il ne pourra l'accroître avant plusieurs années.

Mais les Sociétés savantes doivent se soutenir les unes les autres, se grouper, diminuer, en s'associant, tous leurs frais. Dans chaque grande ville, il faudrait soit une maison commune des sociétés, soit leur union matérielle avec l'université, le lycée ou la bibliothèque municipale. L'individualisme, la dispersion peuvent être mortels. L'association sera une nouvelle source de vie. Quelques grandes villes ont déjà d'ailleurs donné à cet égard de très heureux exemples.

La *Société des Amis des Arts du département de l'Eure*, avec laquelle nous avons toujours entretenu les meilleures relations, paraît s'être inspirée du vœu de M. Coville, l'éminent directeur de l'Enseignement supérieur, et, après plusieurs réunions de son Conseil d'administration, celui-ci a décidé, à la majorité de ses membres, de proposer à la Société libre de l'Eure de fusionner avec elle à certaines conditions, au premier rang desquelles figurait la nécessité de créer, au sein de la Société libre, une section des Beaux-Arts, qui continuerait les traditions de l'ancienne Société des Amis des Arts.

Le Conseil d'administration de la Société libre de l'Eure, saisi de cette proposition, y répondit favorablement, mais exprima le désir de voir organiser une réunion commune des deux Conseils d'administration qui seraient mis à même

Digitized by Google

d'échanger leurs *desiderata* et, au besoin, de poser leurs conditions.

Cette réunion commune eut lieu le 29 septembre 1921 sous la présidence de M. Louis Régnier, vice-président de la Société des Amis des Arts. Elle se mit rapidement d'accord et les termes de cet accord sont consignés dans un procès-verbal dont la teneur sera publiée, si vous le jugez utile, au prochain Recueil de nos travaux. Les bases du projet de fusion étant ainsi arrêtées entre les membres dirigeants des deux Sociétés, il restait à consulter les assemblées générales de ces deux Sociétés, et, en ce qui concerne la Société des Amis des Arts, à procéder à une revision partielle de ses statuts qui permit l'attribution à la Société libre de l'Eure de son actif mobilier et immobilier.

L'assemblée générale de la *Société des Amis des Arts* fut convoquée pour le dimanche 30 octobre 1921, à son pavillon, rue Victor-Hugo, à Évreux, et l'objet de cette réunion fut mis complètement en lumière par la circulaire que M. Jacques Hérissay, secrétaire de la Société, adressa à tous ses collègues.

Je me suis rendu à cette convocation de M. le Secrétaire de la Société des Amis des Arts avec l'intention arrêtée de dépouiller mes fonctions de secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure et le ferme propos de ne peser en aucune façon sur la décision que nos collègues des Amis des Arts allaient être amenés à prendre.

Malheureusement la Société libre de l'Eure fut mise en cause dans le débat, d'une façon si directe, par certains membres des Amis des Arts et avec des intentions si nettement hostiles, malgré toutes les précautions oratoires d'usage, qu'il me fut impossible de garder le silence et de respecter le serment que je m'étais fait à moi-même.

On fit d'abord à la Société libre le grief de ne s'occuper que d'agriculture, grief qui ne pouvait émaner que d'une personne totalement étrangère à nos travaux, car s'il est une Société qui se soit efforcée de remplir le cadre de son programme, un peu encyclopédique je le confesse, c'est bien la Société libre de l'Eure, et le *Recueil de ses travaux*, dont

Digitized by Google

nous célébrerons le centenaire l'année prochaine, en fait foi.

Puis on a paru mettre en doute la compétence des dirigeants de la Société libre de l'Eure en matière artistique. Le reproche pouvait être mérité, je suis mal placé pour en décider, mais j'ai fait immédiatement une offre qui était de nature à rassurer l'auteur de l'objection, c'était de lui proposer la présidence de la nouvelle section des Beaux-Arts à organiser. Cette offre fut déclinée...

Enfin, l'on se perdit quelque peu dans la casuistique juridique. Pouvait-on, comme le faisait la circulaire de M. Jacques Hérissay, solliciter l'avis des membres de la Société des Amis des Arts par correspondance? Le second paragraphe de l'article 18 des statuts des Amis des Arts parut répondre à l'objection de façon décisive.

Pouvait-on modifier le troisième paragraphe de l'article 6 des statuts qui règle la dévolution du patrimoine de la Société en cas de dissolution par une assemblée extraordinaire, comme l'était celle du 30 octobre, et quel que fût le nombre des membres présents? Là encore le troisième paragraphe de l'article 18 paraissait formel sur ce point.

Quoique prenant une part directe à la discussion sur tous ces points, je pris soin de faire remarquer que la Société libre de l'Eure n'avait point recherché la fusion proposée par le Conseil d'administration de la Société des Amis des Arts, que je ne me dissimulais pas que c'était une lourde charge qui allait retomber sur nos épaules, s'ajoutant à tant d'autres, mais que la fusion me paraissant, dans les circonstances actuelles, un événement heureux pour les deux Sociétés-sœurs, je cherchais à rendre *honorable* pour les deux parties une combinaison que la dureté des temps paraissait imposer. C'est dans cet esprit qu'un des fondateurs de la Société des Amis des Arts, et non des moindres, l'érudit M. Paulme, conservateur du Musée d'Art normand, écrivit à M. Hérissay une lettre que je souhaiterais, pour ma part, de voir publiée *in extenso* dans le procès-verbal de la réunion du 30 octobre.

Après une longue discussion, parfois assez vive, mais toujours courtoise, M. Louis Régnier, qui présida la réunion

Digitized by Google

avec un grand souci d'impartialité, mit aux voix les trois propositions suivantes :

I. L'assemblée pouvait-elle admettre le vote par correspondance, tel qu'il avait été proposé dans la circulaire de M. Hérissay? L'affirmative fut votée à mains levées à la presque unanimité.

II. L'assemblée était-elle d'avis, y compris les bulletins reçus par correspondance, de fusionner avec la Société libre de l'Eure? Le dépouillement, au scrutin secret, de cette consultation donna, sur 55 votants, 36 voix pour la fusion, 18 contre et 1 abstention.

III. L'assemblée voulait-elle modifier l'article 6 des statuts, en prévoyant, à côté de la dissolution de la Société, une fusion ou une substitution avec une Société poursuivant, même partiellement, un but similaire, et, dans le cas de la fusion, en permettant la dévolution de l'actif mobilier et immobilier à cette Société similaire?

L'assemblée répondit par un vote affirmatif à mains levées. L'article 6 fut donc modifié dans ce sens.

Puis la réunion se clôtura, après le tirage habituel de la tombola, qui n'est pas un des moindres avantages de la Société des Arts, et dont nous devrons, nous aussi, perpétuer la tradition si vous êtes d'avis d'accepter la fusion des deux Sociétés. Et c'est à votre tour, Messieurs, de vous prononcer aujourd'hui.

Je dois vous renseigner complètement sur les avantages et sur les obligations qui découleront pour nous de cette fusion. La Société des Amis des Arts nous apporte son actif mobilier et immobilier. A l'heure actuelle, elle possède un capital d'environ 8.000 francs (6.000 francs en titres, au cours du jour, et 2.000 francs en espèces). Elle est propriétaire d'un immeuble, rue Victor-Hugo, à Évreux, spécialement aménagé pour des expositions et qui pourrait l'être pour des conférences. Cet immeuble a besoin de quelques réparations d'entretien à la couverture et au hangar extérieur. Si nous voulions l'utiliser comme salle de conférences, il faudrait y installer des sièges confortables et la lumière électrique.

La Société des Amis des Arts compte, à l'heure actuelle,

Digitized by Google

outre des membres fondateurs à cotisations amorties, qui feraient de droit partie de notre Société, 167 membres payants. Beaucoup font déjà partie de la Société libre de l'Eure. Ils y resteront, en payant une cotisation unique de 15 francs. Les autres seraient sollicités par nous, après votre décision, de bien vouloir nous continuer le bienveillant concours qu'ils avaient apporté à la Société des Arts.

Pour les amener à grossir notre effectif, il faut que nous leur assurions des avantages équivalents à ceux qu'ils étaient habitués de trouver dans leur ancien groupement. La Société libre de l'Eure devrait donc accepter de créer, à côté des sections d'Agriculture et des Lettres, une section des Beaux-Arts, avec bureau autonome et représentation normale au Conseil d'administration.

Elle s'engagerait en outre à continuer l'œuvre de la Société des Arts et tout spécialement à organiser des expositions et des concours, à publier des albums artistiques et archéologiques, à distribuer des prix aux écoles de dessin du département, à s'intéresser à tous les efforts artistiques qui pourraient être tentés dans la région. Enfin, la Société libre donnerait une part, dans le *Recueil* de ses travaux, aux questions d'art et d'archéologie, de manière à remplacer, autant que faire se pourrait, le *Bulletin* de la Société des Amis des Arts qui était si apprécié des artistes et des lettrés.

Ces charges sont lourdes, mais il ne faut pas se les exagérer et la Société libre de l'Eure tirera certainement de cette extension de son activité et de son influence, un profit au moins moral et un prestige qui ne feront qu'accroître sa légitime réputation.

J'ai mis sous vos yeux, Messieurs, toutes les pièces du procès, vous déciderez en connaissance de cause.

A mon sens, la fusion est souhaitable, et dût-elle nous procurer plus de soucis que de véritables avantages, j'estime que nous ne devons pas répondre par un *non possumus* aux propositions évidemment flatteuses qui nous sont faites, et que nous devons au moins tenter l'expérience.

Beaucoup de Sociétés savantes cherchent, comme le disait M. Coville au dernier Congrès de la Sorbonne, à unir leurs

Digitized by Google

efforts, à se grouper pour résister victorieusement aux obstacles de toute nature qui se dressent devant elles. Hier encore, à Caen, — l'Athènes normande — où les Sociétés savantes sont si nombreuses qu'elles se causent un mutuel préjudice, trois Sociétés à but artistique, la Lyre Caennaise, la Schola cantorum et la Société des Beaux-Arts ont fusionné pour ne former qu'une seule Société.

Vous direz, Messieurs, s'il vous paraît opportun d'imiter cet exemple et si, dans une heure critique vécue par une Société voisine dont nous avons toujours suivi avec intérêt les manifestations d'art, nous ne devons pas accueillir avec empressement sa proposition d'alliance et contracter avec elle un mariage qui ne soit pas seulement de raison, mais d'inclination.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 19 FÉVRIER 1922

PRÉSIDENCE DE M. HENRY OMONT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Etaient présents : MM. Henry Omont, Join-Lambert, Doucerain, de Mare, Jacques Hérissay, Alb. Hubert, E. Guillemare, Maurice Béguin, Lauvray, Ch. Lecœur, Allaire, Aubineau, Azard, Besnier, Bionval, le chanoine Bonnenfant, Brail, Carrère, Léon Coutil, Couturier, le Dr Dehail, Devente, Doré, Léon Dubreuil, Duguay, R. Duquesne, Filleul, le Dr Galzin, Grellet, l'abbé Guéry, Hardoin, Alph. Hubert, Jean Hubert, Lafosse, le Dr Lerat, Loiziel, Mahieu, Marchon, Momenteau, Ollivier, Poullain, Louis Régnier, Sortais.

S'étaient excusés : MM. Joseph L'Hopital, Pitoiset, le duc de Broglie, les chanoines Porée et Eudeline, Léonard Biard, Paul Hérissey, Lamiot, Léo Bertin, le Dr Daday, le colonel Josse, Pierre Préteux, Saint-Ange Trutat, Paul Souty.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 13 novembre 1921, lequel est adopté sans observations.

M. Henry Omont, président de la Société, prononce un discours.

Congrès des Sociétés savantes à Marseille. — Le 55e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Marseille le 18 avril 1922. Les journées des mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture le samedi 22 avril, à 2 heures.

La Société délègue, pour la représenter au Congrès de Marseille, MM. Léon Coutil et Aubineau.

Digitized by Google

Congrès de l'Agriculture française à Nancy. — La Confédération nationale des Associations agricoles de France organise à Nancy, du 21 au 23 avril 1922, le 4e Congrès de l'Agriculture française, dont les trois premiers se sont tenus respectivement à Paris en 1919, à Tours en 1920, et à Alger en 1921. Le Congrès proposera à la discussion de ses membres des rapports relatifs à l'accession et à l'exploitation de la propriété rurale, au logement des salariés de l'exploitation agricole, à la prévoyance et aux assurances sociales au point de vue agricole, aux allocations familiales.

La Société libre de l'Eure comprenant 500 membres, la cotisation à verser au Congrès est de 50 francs, donnant droit à deux mandats.

L'assemblée désigne MM. Alphonse Hubert et Doucerain.

Conférence de l'Association française pour l'avancement des Sciences. — Cette Association nous a demandé de l'aider à organiser à Évreux une conférence sur un sujet qui intéresse tous les Normands, buveurs de cidre : « Du rôle des microbes en cidrerie. »

Cette conférence, qui sera faite par M. Kayser, professeur de microbiologie à l'Institut national agronomique, aura lieu le dimanche 19 février, à l'amphithéâtre du Jardin botanique, sous la présidence de notre président, M. Omont, membre de l'Institut. M. le professeur Desgrez, de l'Académie de médecine, y prendra la parole pour exposer brièvement le rôle de l'Association française, dont la Société libre de l'Eure est adhérente depuis de longues années.

Concours départemental agricole à Brionne, en 1922. — La Société libre de l'Eure, de concert avec sa section de Bernay, organisera à Brionne, au mois de septembre 1922, un concours départemental agricole, qui réunira tant comme exposants que comme membres du jury toutes les personnalités agricoles du département.

Nous avons demandé pour ce concours une subvention de 10.000 francs à l'Office agricole départemental (subvention de l'État), et une autre de 3.000 francs au Conseil général (subvention du département). La ville de Brionne a voté une somme de 1.000 francs. La Société libre de l'Eure y consa-

Digitized by Google

crera une somme de 2.500 francs, soit au total 16.500 francs, auxquels pourront venir s'ajouter des subventions particulières et le produit des entrées au concours. Nous pourrons donc compter sur un budget d'environ 20.000 francs, absolument indispensable à l'heure actuelle pour distribuer des primes intéressantes et couvrir les frais généraux du concours.

Budget de l'exercice clos 1921. — M. Albert-Hubert, trésorier de la Société, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1921, dont le détail est communiqué à l'assemblée.

Les recettes se sont élevées au chiffre de.	18.175 fr. 65
Et les dépenses au chiffre de	16.119 fr. 05
Soit un reliquat actif de.	2.056 fr. 60

à reporter sur l'exercice 1922.

Sur la proposition de M. Loiziel, l'assemblée décide que la Section des Beaux-Arts (ancienne Société des Amis des Arts) aura son budget autonome.

Inventaire de la Société des Amis des Arts. — Quatre représentants de la Société des Amis des Arts et quatre représentants de la Société libre de l'Eure se sont réunis le lundi 30 janvier 1922, au pavillon de la Société des Amis des Arts, pour procéder à l'inventaire de l'actif mobilier de cette Société. Un procès-verbal de cet inventaire a été dressé en double exemplaire et sera déposé aux archives des deux Sociétés. Par délibération de son Conseil d'administration, en date du 16 décembre 1921, la Société des Amis des Arts a cédé son actif mobilier et immobilier à la Société libre de l'Eure.

Société normande du Livre Illustré. — Cette Société s'est dissoute au cours de l'année 1921, et a liquidé son actif social. Elle a décidé de répartir entre les différentes bibliothèques des Sociétés artistiques et littéraires de Normandie, les quelques exemplaires des volumes édités par elle qui sont restés en surnombre, après leur distribution aux sociétaires. Deux volumes sont annoncés à la Société libre de l'Eure. L'as-

Digitized by Google

semblée manifeste sa reconnaissance à la *Société normande du Livre Illustré*, et spécialement à son vice-président, M. J. L'Hopital, qui a eu l'excellente idée de cette répartition.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président met aux voix la candidature de MM. Georges Anquetin, artiste peintre; Bariller, avoué ; Duclos, architecte ; Fourneau, proviseur du lycée; Marchon, opticien; Couturier, ingénieur agronome à Condé-sur-Iton ; Leroux, directeur d'assurances, et Maxence, directeur honoraire des contributions directes. Leur admission est votée à l'unanimité.

Lectures et rapports. — L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, sur la situation et les travaux de la Société en 1921, et des communications de M. le chanoine Bonnenfant, sur les *Albâtres du Musée d'Évreux*, et de M. Robert Duquesne, sur la *Jeunesse d'Albert Glatigny.* Ces différentes lectures sont très applaudies et l'assemblée en vote l'insertion au Recueil de la Société.

Élections. — Il est procédé enfin à l'élection du Président de la Société pour l'année 1922, en remplacement de M. Henry Omont, parvenu au terme de son mandat.

M. le duc de Broglie, secrétaire de la Société française de physique, président de la Section de Bernay, officier de la Légion d'honneur, est élu Président.

MM. Gossart et Marcel Cordier sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans.

Digitized by Google

DISCOURS

DE M. HENRY OMONT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Arrivé au terme de la présidence que vous avez bien voulu me confier pour la seconde fois, permettez-moi de vous redire encore toute ma gratitude de vos si bienveillants et amicaux suffrages. Cette année s'est vite écoulée, sans justifier le second des termes de l'ancien adage : *honos, onus,* pour votre président. S'il a recueilli, en effet, l'honneur de la charge que vous lui avez conférée, le poids de celle-ci s'est trouvé singulièrement allégé, sinon entièrement supprimé, grâce aux dévoués présidents et secrétaires de nos sections, grâce aussi à l'activité et au zèle de notre secrétaire perpétuel pour tout ce qui touche à la vie et aux intérêts de notre Société.

C'est à lui que nous devons l'organisation de nos congrès agricoles, la préparation de conférences aussi instructives que celle que nous allons entendre tout à l'heure, l'élaboration d'un ordre du jour aussi bien rempli et aussi varié que celui que vous avez sous les yeux.

Quelque scrupule que j'aie de l'allonger encore avant de prendre congé de vous, n'est-ce pas le lieu, dans cette bibliothèque, de vous parler de vieux livres, un peu au hasard de leur rencontre, et de vous rappeler ainsi que le culte des lettres a toujours été en honneur dans votre cité ? Sans remonter plus haut que le XIVe siècle, on peut constater que le voisinage de Paris y amenait déjà, dès cette époque, quelques uns de ces nombreux étudiants étrangers qu'attirait de

Digitized by Google

partout la réputation de l'Université. Un manuscrit, perdu aujourd'hui dans une petite ville d'Italie, à Cesena, près de Ravenne, nous apprend que, dans l'été de 1320, un étudiant italien, Barthélemy de Ledula, après avoir suivi les leçons de l'un des savants dominicains du célèbre couvent de la rue Saint-Jacques, accompagnait sans doute son maître à Evreux, et qu'il employait fructueusement ses vacances dans notre ville à la transcription de commentaires de différents traités d'Aristote. A la fin de l'un de ces commentaires, Barthélemy de Ledula note qu'il en achève la transcription « le mercredi 6 août, à l'heure où l'on chantait la messe annuelle des morts, à Evreux » ; et plus loin, à la date du 20 août 1320, il consigne la mention d'un voyage à Evreux du roi de France Philippe V, « accompagné, ajoute-t-il, de plusieurs « de ses barons, qui vont à la chasse après la messe de Notre-« Dame ».

Un siècle plus tard, c'est pour l'un de nos médecins qu'un petit livre, récemment revenu d'Angleterre dans une collection française[2], l'*Introductore de medicine et cyrurgie,* est aussi copié à Evreux en 1415. Nous lisons, en effet, à la dernière page de ce petit volume : « Cy fine ce traittié de la qua-« lité des herbes et choses medicinales, bon et utile, com-« posé à la requeste Estienot de Vernon, translaté et escript « par la main de R. de B., le jour premier de juin, en la cité « d'Evreux, l'an de grâce M.CCCC. et XV., chiex mons. maistre « Pierre de Pontpierre. »

Notre traducteur ajoute, immédiatement après, le petit quatrain suivant, qui, s'il témoigne de ses sentiments patriotiques, donne à croire que, quoique normand, notre compatriote préférait le vin au cidre :

« Et estoit apesée la guerre,
« Fors au faulx anglois d'Engleterre.
« Verse moy du vin en ce verre,
« Si n'en y a, si en va querre. »

1. Biblioteca Malatestiana, codice lato destro, XXIII, 6.

2. Collection Barrois, CCLXII ; vente Ashburnham-Barrois (1901), n° 391 ; aujourd'hui collection de M. Henri Gallice.

Digitized by Google

Mais c'est au XVIe siècle que l'étude des lettres sacrées et profanes a été le plus en honneur dans notre ville. Nombreux sont les Ebroïciens qu'attira le voisinage et le renom de l'Université de Paris, qui, en ce même siècle, a compté au moins cinq Ebroïciens au nombre de ses recteurs : Hilaire Courtois, en 1529 ; Jean Adam, en 1531 ; Simon Vigor, en 1539; Olivier Quillebeuf, en 1556; et Pierre de La Mare, en 1595. Sur le premier d'entre eux, Hilaire Courtois, aimable poète latin, auteur de vers de circonstance, dans lesquels il fait à plusieurs reprises l'éloge de sa terre natale, familier de l'évêque Ambroise Le Veneur, vous aurez le plaisir de lire prochainement, je l'espère, le dernier travail que lui a consacré un de nos regrettés présidents Emile Picot. Mais sans retenir plus longuement votre attention, je m'arrêterai seulement, en terminant, si vous le voulez bien, sur le nom d'un autre de nos compatriotes, le dominicain Guillaume Pépin, dont les œuvres oratoires, bien oubliées aujourd'hui, ont obtenu, dans la première moitié du XVIe siècle, une vogue sans pareille.

Guillaume Pépin, nous disent ses biographes [1], était fils de laboureurs des environs d'Evreux. Reçu au couvent des Dominicains d'Evreux dans les dernières années du XVe siècle, il était bientôt envoyé à Paris, en 1498, pour y terminer ses études dans la célèbre maison de la rue Saint-Jacques. Licencié en théologie en 1500, et de retour à Evreux, il est appelé à remplir la charge de prieur dans son couvent, de 1504 à 1506. A partir de cette dernière date, Guillaume Pépin se consacre entièrement à la prédication, et si ses succès oratoires devaient dès lors, et jusqu'à sa mort, survenue au début de l'année 1533, l'éloigner souvent de notre ville, il y revient toujours pour composer ses sermons et surveiller la transcription du recueil complet que prenait soin d'en faire, à Evreux, un de ses confrères. Cette copie, calligraphiée et ornée de miniatures, nous dit-on, remplissait neuf gros volumes en parchemin, de format in-folio. Aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous, et nous ne connaîtrions plus l'œuvre

1. Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum* (1727), t. II, p. 87.

Digitized by Google

de Guillaume Pépin, si deux imprimeurs parisiens, en particulier, Jean Petit et Claude Chevallon, n'avaient, du vivant même de l'auteur, multiplié les éditions des différents recueils de ses sermons. Guillaume Pépin avait fait précéder ces éditions de dédicaces à plusieurs grands personnages normands de son temps : le général des Dominicains, Jean Clérée, confesseur du roi Louis XII; Guillaume Petit, évêque de Troyes, aussi dominicain — qui lui avait succédé comme prieur à Evreux, — et confesseur de François Ier; les cardinaux Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen, et Antoine Boyer, archevêque de Bourges et abbé de Fécamp ; Jean Brinon, premier président du Parlement de Rouen; Thomas Boyer, général des finances de Normandie.

C'est sous l'égide de ces hauts personnages que, comme deux de ses contemporains les franciscains Olivier Maillard et Michel Menot, Guillaume Pépin s'abrite pour stigmatiser dans ses sermons avec une généreuse audace les vices des grands, pour s'élever avec véhémence contre les abus auxquels donnait lieu la collation des bénéfices ecclésiastiques, pour protester avec indignation contre l'inégalité flagrante avec laquelle était rendue la justice. Ses sermons, où il prend hardiment la défense contre leurs oppresseurs des pauvres et des faibles, forment une mine aussi variée qu'abondante qu'ont exploitée les prédicateurs de son temps et des siècles suivants pour leurs propres sermons; c'est ce qui explique le grand nombre d'éditions des sermons de Guillaume Pépin, publiées de son temps, à Paris et à Lyon, et qu'on voit réimprimées, longtemps encore après sa mort, en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Guillaume Pépin néanmoins attend encore un véritable biographe, qui mette en relief sa curieuse figure et étudie l'orateur, le moraliste et le théologien. Ce biographe, qui le mettra en parallèle avec ses contemporains et ses émules, Maillard et Menot, qui le comparera avec un autre ébroïcien, le célèbre controversiste, Simon Vigor, ce biographe, Guillaume Pépin ne peut manquer de le trouver parmi ses compatriotes, et certainement parmi les membres de notre Société.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

Sur la situation et les travaux de la Société en 1921.

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

Voici le dixième rapport sur les travaux de la Société que j'ai la mission de vous présenter. Il rend compte de vos efforts pendant l'année 1921, la dixième de celles pendant lesquelles vous m'avez fait l'honneur de me confier les destinées de la Société libre de l'Eure.

Arrivé à cette étape de ma course, — si toutefois je dois la prolonger, — j'éprouve le besoin de jeter un regard en arrière, et je me demande si, bien que *perpétuel* aux termes de vos statuts, je ne dois pas, en conscience, vous remettre le mandat que vous m'avez si indulgemment confié.

De ces dix années que nous venons de parcourir ensemble, cinq ont été remplies par le plus grand drame de l'Humanité. La France est sortie victorieuse de ce conflit presque universel, mais les ruines se sont accumulées, et les sociétés savantes ou académies locales en ont ressenti le rude contrecoup.

Beaucoup en sont mortes ; d'autres ont cherché dans leur fusion avec des sociétés similaires, à se survivre à elles-mêmes et à continuer leur œuvre, dans un autre cadre, comme la *Société des Amis des Arts du département de l'Eure* à qui nous avons été heureux de tendre la main.

La Société libre de l'Eure a *vécu*. Son activité s'est trouvée forcément ralentie pendant la tourmente. Rien d'essentiel

Digitized by Google

cependant n'a disparu de son programme d'action. Elle a fait des concours agricoles, d'un genre spécial, qui avaient pour but d'accroître la production nationale, instrument de victoire. Elle a distribué des couronnes littéraires à des poètes qui célébraient le soldat-paysan, ce grand vainqueur d'hier. Sa bibliothèque est restée ouverte ; ses publications ont continué de paraître. En un mot, elle a *tenu*.

Le Conseil général de l'Eure, qui avait la responsabilité des intérêts généraux du département, pendant la guerre comme pendant la paix, nous a rendu hommage au cours de la session d'avril 1921, par la bouche de son président, M. Prosper Josse, dont je vous ai rapporté les paroles si élogieuses à votre adresse.

Enfin, suprême récompense, nous avons recueilli les sympathies générales, puisque toutes les bonnes volontés se sont mises à notre disposition, soit pour l'organisation de nos concours, soit pour l'octroi de subventions diverses. C'est à vous tous, Messieurs, qu'il faut reporter le mérite de ces sympathies et le prestige de cette action, et lorsqu'on consultera plus tard nos archives et le Recueil de nos travaux, c'est à votre bonne entente qu'on attribuera justement la cause de votre prospérité.

Qu'avons-nous réalisé en 1921 ? Nous avons organisé d'abord un concours agricole départemental, qui s'est tenu à Verneuil-sur-Avre, — ville toujours hospitalière — les 11, 12 et 13 juin 1921, et s'est terminé le 13 juin par une distribution solennelle des récompenses qu'a présidée M. Oudin, député de l'Eure et maire de Verneuil. Le banquet du 11 juin, jour d'ouverture du concours, a réuni un grand nombre de personnalités agricoles et politiques du département.

Nous avons regretté l'absence de M. Puis, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, qui devait le présider, mais que l'ouverture de la période électorale sénatoriale dans le département a empêché d'être des nôtres. Notre vice-président, M. Join-Lambert, l'a très aimablement remplacé, et il a accueilli nos invités avec la plus parfaite bonne grâce.

Plus de 200 médailles diverses et des primes importantes

Digitized by Google

ont été distribuées à Verneuil aux agriculteurs venus de tous les points du département. Les deux concours de la race bovine et de la race chevaline ont été particulièrement réussis. Un concours de tracteurs avait été organisé aux portes de Verneuil, sur la ferme du Buisson, et avait attiré également, malgré la sécheresse et la difficulté de manœuvre qui en résultait pour les conducteurs, un nombre intéressant d'appareils.

Le budget de ce concours s'est élevé, en recettes et en dépenses, au chiffre de 14.166 fr. 75, auquel avaient respectivement contribué, avec la Société libre de l'Eure, le Conseil général, l'Office agricole départemental, la ville de Verneuil et le Syndicat agricole du canton. Une fête des fleurs, des plus réussies, avait attiré, le dimanche, dans la riante cité de Verneuil au Perche, une foule considérable. Ce fut donc un succès.

La forme des concours agricoles n'est pas la seule sous laquelle nous nous intéressons à l'agriculture. M. de Mare, président, et M. Charles Lecœur, secrétaire de notre section d'agriculture, n'ont pas manqué de collaborer aux travaux et d'assister aux réunions de l'*Union des groupements agricoles du département de l'Eure*, que préside notre collègue, M. Léon Lauvray et, le 4 février dernier, ils ont pris part à l'importante réunion des Présidents et Membres des bureaux des Sociétés et Comices agricoles du département, en vue d'améliorer, d'accord avec des représentants du réseau de l'Etat, les transports des denrées ou des animaux par voie ferrée, et spécialement d'étudier la possibilité de réduire le coût de ces transports, qui rend la reprise de l'activité économique si lente et si précaire.

Des vœux très explicites ont été émis par cette réunion qui fut présidée par M. Lauvray, assisté de M. Lormier, président honoraire de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, et de MM. les directeurs des services agricoles des deux départements.

De même, l'*Association française pour l'avancement des Sciences* nous a priés d'organiser une conférence, que vous allez entendre tout à l'heure, sur le « Rôle des microbes en

Digitized by Google

cidrerie ». Cette conférence, accompagnée de projections, sera faite par M. Kayser, professeur à l'Institut national agronomique. Elle est susceptible d'intéresser bien des gens, dans un pays où tout le monde est plus ou moins buveur de cidre et où cependant tant de gens ignorent la façon de le rendre buvable. Nous ne saurions trop vous encourager à assister à cette conférence, à la fois scientifique et agricole.

En dehors de l'agriculture, la Société libre de l'Eure a pris part, cette année même, à deux Congrès importants.

Le 54e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à la Sorbonne du 27 mars au 2 avril 1921. Notre Société y était représentée par son président, M. Henry Omont, membre de l'Institut; son ancien président, M. Léon Coutil, et MM. Aubineau, Etienne Deville et Louis Régnier. M. Léon Coutil y a fait une intéressante communication sur l'église Notre-Dame-de-Rugles, qui vient d'être classée parmi les monuments historiques.

Les 26 et 27 juillet 1921, un congrès normand d'hygiène sociale et de mutualité s'est tenu à Rouen, à l'occasion de la visite de M. le Président de la République, qui a présidé la séance de clôture. La Société libre de l'Eure était représentée à ce congrès par MM. Charles Lecœur, secrétaire de votre Section d'agriculture, Biard, membre du Conseil d'administration, et votre secrétaire perpétuel.

M. Biard devait nous présenter aujourd'hui un rapport très complet sur les travaux de ce congrès, auquel il s'est vivement intéressé, notamment dans la section des habitations ouvrières, mais l'état de sa santé l'oblige à de grands ménagements et l'a empêché d'assister à cette séance.

M. Henri Vermont, un de nos excellents confrères, a vice-présidé ce congrès, en sa qualité de président de l'*Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure*, et il m'a promis, lui aussi, de m'adresser un compte-rendu détaillé de cette manifestation. Nous sommes donc assurés de trouver, dans notre Recueil de 1921, une étude sur le congrès de Rouen, qui mérite toute votre attention.

L'année 1921 a été aussi pour nous celle au cours de laquelle nous devions décerner le prix Lucien Fouché. C'est,

Digitized by Google

vous le savez, le manuscrit de M. Léon Dubreuil, sur *François Rever*, sujet imposé par le Concours, qui a obtenu le prix de 600 francs, sur le rapport que M. Omont a bien voulu nous faire lors de notre séance du 29 mai. Ce discours de notre Président devant figurer dans notre Recueil de 1921, je me garderai de revenir aujourd'hui sur les mérites du travail de M. Dubreuil. Je me bornerai à vous annoncer que l'éditeur Champion va prochainement publier le volume, et que l'histoire de Rever est si intimement liée à l'histoire de la fondation de notre Société, que je ne saurais trop vous encourager à acheter cet ouvrage, dont la place est toute marquée dans les bibliothèques de Normandie et de Bretagne.

Vous rappellerai-je aussi, Messieurs, que votre générosité m'a permis d'entreprendre, à titre privé, la publication du beau roman posthume que notre toujours regretté confrère, Léon Tyssandier, avait laissé presque achevé, et que le maître Anatole Le Braz, dans une admirable préface, a présenté comme son testament littéraire. *L'Oubli sacré* a été favorablement accueilli dans la presse de Paris et de province par des plumes diverses autant qu'autorisées, que je tiens à saluer ici : M. Joseph L'Hopital, dans le *Journal d'Evreux*, M. Pierre Billaud, dans la *Normandie*, M. Maurice Bigot, dans la *Vie Rennaise;* M. Redier, dans la *Revue Française;* M. Albalat, dans le *Journal des Débats*, et demain, M. Gobillot, dans la *Revue Normande*.

Je ne saurais, non plus, oublier que c'est grâce à M. Pierre Préteux, un des fervents amis de Tyssandier, que le roman fut édité par la *Revue Normande*, et je me fais ici l'interprète de la famille de notre ami disparu, pour vous remercier de l'hommage que vous m'avez aidé à lui rendre.

Nous avons aussi publié, un peu tardivement, le Recueil des Travaux de notre Société pour l'année 1920, et parmi les études qu'il contient vous avez certainement remarqué l'*Histoire des rues d'Evreux*, de M. Pitoiset, proviseur honoraire du lycée d'Evreux et membre de notre Conseil d'administration. M. Béguin nous a donné aussi, dans un article alerte et spirituel, une introduction à son étude sur l'*Abbaye de la Noe*, impatiemment attendue par les érudits de notre province.

Digitized by Google

Nos confrères ne sont pas restés inactifs, et nombre de leurs productions historiques ou littéraires mériteraient mieux qu'une rapide citation dans ce rapport de fin d'année. Telles sont l'*Histoire de Bosnormand-en-Roumois*, de M. l'abbé Guéry, à laquelle vous avez tenu à apporter votre souscription, rendant hommage aux patientes recherches de notre érudit confrère; l'important tome IV (arrondissement d'Evreux) de l'*Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque du département de l'Eure*, par M. Léon Coutil, notre autre ancien Président; *Villevieille*, le nouveau roman de M. Joseph L'Hopital, vivant tableau des mœurs provinciales dans notre chère ville d'Evreux, sous le second Empire, dans lequel le talent si souple et si divers de notre sympathique Président se révèle sous un nouvel aspect; *La Vie et le Mystère*, un livre de sonnets de Paul Harel, notre ancien et toujours aimé Président; *Javelots et Confidences*, le dernier recueil de poésies de notre ami Préteux; l'*Oubli de l'heure*, autre recueil de vers de M. Paul Labbé, parmi lesquels ceux que vous avez récompensés en 1919 sur le Soldat-paysan, etc., etc.

D'autres livres vont paraître, sur lesquels il ne m'est pas permis de jeter des regards indiscrets, mais qui feront honneur, eux aussi, à leurs auteurs, qui sont nos confrères, et par contre-coup, à notre vieille Société, qui sut les grouper et les retenir.

Tout cela, Messieurs, nous rassure sur notre avenir, mais je ne voudrais pas anticiper, et me borner au contraire à vous dire maintenant ce qui nous est arrivé d'heureux au cours de l'année écoulée.

Au premier rang de ces événements heureux, il faut placer la proposition que notre excellente voisine, la *Société des Amis des Arts*, nous a faite de se fusionner avec nous Je me suis longuement expliqué sur l'origine de cette fusion dans le rapport que je vous ai présenté lors de votre assemblée générale du 13 novembre 1921. Vous avez approuvé ce projet, qui nous crée des obligations nouvelles, mais aussi des avantages incontestables. Je n'y reviendrai pas.

Qu'il me suffise de constater que la Société des Amis des Arts, dont les premiers statuts portent la date du 31 août 1881,

Digitized by Google

et dont la dernière assemblée générale a eu lieu le 30 octobre 1921, a exactement vécu quarante années, qui ne furent pas sans gloire. En se fusionnant avec nous, elle a cherché à continuer son œuvre.

En 1881, la Société libre de l'Eure avait, à la tête de sa section des Beaux-Arts, M. Emile Hérissay, comme président, et M. Georges Bourbon, l'archiviste, comme secrétaire. Aujourd'hui, quarante ans plus tard, vous avez mis à la tête de votre nouvelle section des Beaux-Arts M. Jacques Hérissay, comme président, en remplacement de son regretté père, et M. Maurice Béguin, le successeur de M. Bourbon, comme secrétaire, voulant ainsi renouer une tradition qui fait votre force et qui nous donne l'illusion de nous croire rajeunis de quarante ans !

J'ai coutume aussi de classer au nombre des événements heureux les distinctions honorifiques ou les prix académiques qui viennent, au cours de l'année, récompenser nos confrères.

M. le duc Maurice de Broglie, dont j'avais, l'an dernier, rappelé la belle citation qui accompagnait sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, a reçu cette année, de l'Académie des Sciences, le prix Clément Félix, de 2.500 francs, pour ses recherches sur les rayons X, et de l'Université d'Oxford, le grade de docteur *honoris causâ*, en même temps que M. Georges Clemenceau et Mgr Battifol. Vous avez encore sous les yeux l'amusante photographie de l'*Illustration*, où l'on voit, sortant de l'Université anglaise et revêtus d'hermine, notre ancien Premier ministre, accompagné à droite de Mgr Battifol, et à gauche du duc de Broglie. Vivant symbole d'Union sacrée !

Le gouvernement a décerné la croix d'officier de la Légion d'honneur à notre concitoyen et confrère M. André Beaunier, l'éminent homme de lettres et romancier, et la croix de chevalier du même ordre à M. Henri Vermont, l'excellent mutualiste dont j'avais l'occasion de vous entretenir à l'instant.

Lors de la promotion violette de juillet, la rosette d'officier de l'Instruction publique fut remise à notre confrère de Lisieux, M. Etienne Deville, et les palmes d'officier d'acadé-

Digitized by Google

mie à votre Secrétaire perpétuel, qui ne croit pas du tout les devoir à son mérite, mais bien plutôt à une aimable initiative qu'il aurait, à cette place même, le grand tort d'oublier.

Des croix d'officier du Mérite agricole ont été décernées à MM. Goublet, préfet de l'Eure, et Foucard, de Bourgtheroulde ; des croix de chevalier à MM. Désiré Duguay, Edmond Hée et Thureau-Dangin. Nous adressons à tous ces confrères nos bien cordiales félicitations.

La vie, Messieurs, vous le savez, est une succession de joies et de deuils, et toute collectivité humaine est sujette à cette alternance. La Société libre de l'Eure a fait, au cours de l'exercice écoulé, et dans les premières semaines de cette année même, des pertes cruelles.

M. Victor-Edouard Milliard, sénateur de l'Eure, ancien ministre de la Justice, est décédé à Paris, le 9 mai 1921, dans sa 77e année.

Retracer, étape par étape, la carrière politique de M. Milliard nous paraît inutile, à cette heure, alors que vous avez lu dans le dernier Recueil le compte rendu de ses obsèques et le texte des discours qui y ont été prononcés. Il suffit de dire que M. Milliard fut député et sénateur de l'Eure pendant trente-cinq ans, pour savoir la place prépondérante qu'il occupa dans le département. Celle qu'il occupait au barreau de Paris, où il avait débuté comme secrétaire de Jules Favre, les relations qu'il s'y était acquises parmi ses confrères les plus éminents qui le traitaient d'égal à égal, avaient attiré l'attention du monde politique. Aussi, lorsque M. Méline, ayant formé, en 1896, ce ministère qui se signala, chose rare en ce temps-là, par sa longévité, personne ne s'étonna de voir appeler à la chancellerie M. Milliard. Le sénateur de l'Eure remplit dignement le poste de garde des sceaux. C'est lui qui fit voter et promulguer la loi du 8 décembre 1897 sur la réforme de l'instruction criminelle, qui amena dans notre Code pénal plus de garanties et d'esprit de justice, réforme désirée par l'opinion publique, que la célèbre pièce de M. Brieux, *la Robe rouge*, avait vivement émue.

Au Luxembourg, comme au Palais de Justice, M. Milliard

Digitized by Google

avait conservé toutes les sympathies parce que, si on appréciait son talent, on estimait plus encore sa franchise et sa droiture.

L'année dernière, quoiqu'il se sentît très touché, il avait accepté par devoir la lourde tâche de présider la *Fédération Républicaine*. Il était très heureusement secondé par son collègue de l'Eure, M. Maurice Hervey, et par M. Touron, l'éminent sénateur de l'Aisne. Mais il fut jusqu'à ses derniers moments le porte-drapeau de ce groupement qui représentait si complètement les idées de toute sa vie.

La Société libre de l'Eure se devait de consacrer à l'ancien ministre de la Justice une place d'honneur dans son Recueil et ses annales.

M. Émile-Louis-Laurent Hérissay est décédé à Évreux, le 7 août 1921, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il avait tenu dans les rangs de notre Société une place importante, puisqu'il fut membre de notre Conseil d'administration et président de notre Section des Lettres et des Arts pendant dix années, de 1881 à 1891.

Il avait été l'âme de l'exposition des Beaux-Arts organisée par notre Société à Evreux, en 1880, et il nous en avait présenté le compte rendu à notre séance du 21 novembre 1880. Plus tard, il avait fondé, avec MM. G. Bourbon et Louis Régnier, la *Société des Amis des Arts*, qui fut son œuvre de prédilection et à laquelle il consacra tous les loisirs de sa retraite, quand il eut déposé la toge du magistrat. Malgré cet événement, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, à l'heure où la fusion des deux Sociétés est devenue un fait accompli, M. Hérissay était resté fidèle à la Société libre de l'Eure, et il ne dédaignait pas de faire appel à nos membres, quand il en escomptait un profit ou un avantage pour la Société des Amis des Arts. Cette constante collaboration, qui s'inspirait, avant la lettre, de l'union sacrée, a rendu possible et aisée la réconciliation d'aujourd'hui, et nous en bénissons la mémoire de M. Emile Hérissay.

Le magistrat fut de la vieille école et n'acceptait aucune transaction avec sa conscience. M. Guilliard, président du tribunal civil, a prononcé sur sa tombe l'hommage qui con-

Digitized by Google

venait. « Sa conscience, a-t-il dit, lui faisait pratiquer le bien simplement, comme s'il était naturel à l'homme et, pour lui, le devoir se montrait dépouillé de toute idée de contrainte morale. »

Par déférence pour la Société des Amis des Arts, nous nous effacerons devant elle pour lui laisser rendre à son ancien Président, dans une notice biographique complète, l'hommage qui lui est dû, mais que nos confrères et M. Jacques Hérissay, en particulier, soient bien convaincus qu'à cet hommage nous souscrirons de tout notre cœur.

Le marquis Gabriel de Cairon venait à peine de s'inscrire dans nos rangs depuis quelques mois lorsque la mort vint le surprendre, le 20 août 1921, à la Saussaye, à la suite d'une très courte maladie. Nous ne pouvons donc apprécier ici les mérites du confrère, mais les qualités de l'homme nous sont connues, car il avait été notre camarade de collège. Aimable, courtois, fidèle à ses amitiés, tel nous apparaissait Gabriel de Cairon, chaque fois qu'une réunion d'anciens élèves nous donnait l'occasion de nous revoir, ce qui était pour moi une grande joie.

D'abord conseiller municipal d'Alizay, puis maire de cette commune, les électeurs du canton de Pont-de-l'Arche l'avaient choisi comme conseiller d'arrondissement, et il aimait à se dévouer à la chose publique. Atteint bientôt dans ses plus chères affections par la mort prématurée d'une jeune femme et d'une enfant chérie, il abandonna les mandats politiques dont on l'avait investi, se consacra à la culture de son domaine et il disparaît, jeune encore, alors que nous pouvions espérer beaucoup de sa collaboration.

Le 10 septembre 1921 disparaissait, à son tour, M. Armand-Honorat Gouhier, ancien directeur de l'imprimerie Hérissey, ancien secrétaire de la Société de Secours mutuels *l'Ébroïcienne*, ancien administrateur de la Caisse de crédit agricole du département. Quel meilleur et plus complet hommage pourrions-nous rendre à notre confrère que celui que lui rendit, sur sa tombe, son patron et son ami, M. Paul Hérissey? M. Gouhier apporta à ses fonctions de directeur, dans la grande et réputée maison d'imprimerie, un dévouement

Digitized by Google

de tous les instants et une compétence technique, qui lui valurent d'être lauréat des expositions universelles de Paris, en 1900, de Bruxelles, en 1910, d'Anvers, en 1893, de Londres, en 1908, et de Turin, en 1911.

Il fut aussi, ne l'oublions pas, le metteur en pages de notre Recueil, pendant plus de trente-cinq ans et, comme tel, il a contribué, lui aussi, à la bonne présentation de nos collections, et il a droit à notre reconnaissance.

M. Paul Jacquelin, ingénieur des arts et manufactures, conseiller municipal d'Evreux, est mort à Evreux, le 15 décembre 1921, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. A voir ce robuste vieillard, toujours si alerte et si actif, on eût dit que la maladie le respectait et que la mort n'oserait jamais frapper à sa porte. Il l'eût d'ailleurs rebutée par son accueil enjoué et par quelque bonne plaisanterie dont il était coutumier. Il a fallu qu'elle le prît, en quelque sorte, par traîtrise, à la suite d'une indisposition accidentelle.

Originaire de l'Orne, après de brillantes études au collège Mézeray, d'Argentan, où il eut comme condisciples nos confrères, MM. Louis Lautour et Paul Harel, M. Paul Jacquelin était entré à l'Ecole centrale, et en sortit avec le diplôme d'ingénieur. Engagé volontaire en 1870, il fit bravement son devoir et fut nommé capitaine dans la 2e armée de la Loire.

Etant venu depuis s'établir à Evreux, il devint l'associé de M. Dufresne, son beau-frère, entrepreneur de travaux publics, et fut élu conseiller municipal, puis nommé, le 31 décembre 1874, administrateur provisoire de la ville avec MM. Lépouzé et Corbeau. Il exerça ces fonctions jusqu'au 1er mars 1876, époque à laquelle M. Lépouzé fut nommé maire d'Evreux. Plus tard, M. Jacquelin prit part aux travaux de percement du canal de Panama. Revenu à Evreux, il fut envoyé de nouveau par les électeurs, en 1896, au Conseil municipal, dont il devint le doyen, respecté et aimé de tous ses collègues sans distinction de parti.

L'homme était charmant, foncièrement bon et plein de scrupules. M. Joseph L'Hopital a publié dans la *Normandie*, à la suite des discours qui furent prononcés sur sa tombe par

Digitized by Google

le maire d'Evreux et le capitaine Mouton, des lignes délicieuses, qu'il a terminées de la façon suivante : « De pareils « hommes n'ont pas d'ennemis. Ils peuvent se voir combattus « sur le terrain morcelé de la politique, mais ils jouissent « tout de même de la considération et de l'estime générales. « Jacquelin les méritait; elles ont entouré son cercueil. C'est « la plus belle récompense terrestre que puisse souhaiter un « homme de bien ; c'est le plus noble héritage qu'il puisse « laisser à ses enfants. »

Cette considération et cette estime pouvaient être aussi, je pense, accordées à M. Jules-Isidore Legué, décédé à Evreux le 11 janvier 1922, dans sa soixante-treizième année. Les liens de parenté et d'affection qui m'attachaient au cher défunt ne peuvent m'obliger à taire ici ce que ses confrères de la Société libre de l'Eure pensaient de lui. Aussi bien, m'excuserez-vous si je laisse la parole au directeur du *Journal d'Évreux*, qui a écrit les lignes suivantes :

Ebroïcien de vieille souche, M. Legué jouissait de l'estime générale dans sa ville natale où, pendant de longues années, il avait été établi négociant. Il était propriétaire du magasin « A la Belle Fermière » et il fut le type du commerçant aimable, scrupuleux et probe. Il fut longtemps président de l'Union commerciale et industrielle d'Evreux et, sous son impulsion active et intelligente, des fêtes très réussies furent organisées à diverses reprises.

Patriote ardent, M. Legué, qui était décoré de la médaille de 1870, avait pendant la grande guerre tenu à l'arrière une place toute de dévouement et d'abnégation.

Trésorier du Souvenir français et président des Vétérans, il tint à honorer, par tous les temps, en les accompagnant à leur dernière demeure, les corps des 400 soldats qui succombèrent dans les hôpitaux d'Evreux et en déposant une couronne sur leur tombe, la palme du « Souvenir français ». Il n'oublia jamais de prononcer quelques paroles d'adieu et d'espoir dans la victoire de la France. M. Brault, porte-drapeau des vétérans, fut, il convient de le dire, son dévoué collaborateur dans ce qu'il considérait comme un pieux et impérieux devoir à l'égard de nos héros victimes de la guerre. La médaille de la Reconnaissance française que lui avait accordée le Gouvernement avait été une modeste récompense de sa piété filiale envers son pays.

Ce fut un honnête homme et un bon Français dans toute l'acception du mot et nous saluons sa mémoire en priant sa famille de trouver ici l'expression de nos sympathies émues.

Digitized by Google

J'aurai, Messieurs, terminé la partie la plus pénible de ma tâche lorsque j'aurai salué en votre nom la mémoire de M. Emile-Jules-Auguste Beaujean, décédé à Evreux, le 22 janvier dernier, dans sa soixantième année. Chanoine titulaire de la cathédrale d'Evreux, secrétaire de l'Evêché, aumônier militaire pendant la dernière guerre, M. l'abbé Beaujean laissera le souvenir d'un prêtre bon et dévoué.

Ordonné prêtre le 29 juin 1887, M. Beaujean fut successivement vicaire à Perriers-sur-Andelle, curé de Manthelon et de Garennes, puis secrétaire de l'Evêché depuis 1899. Organisateur habile et dévoué des grands pèlerinages du diocèse à Lourdes, M. le chanoine Beaujean se fit aussi remarquer au sein du vénérable Chapitre par sa science liturgique et son aptitude remarquable à diriger les cérémonies, dont il était le grand-maître.

Il laissera parmi nous le souvenir d'un prêtre zélé et d'un homme excellent, en même temps que le regret de n'avoir pu jouir complètement de son commerce, tellement il se consacrait assidûment à son ministère sacerdotal et au soin des âmes.

J'ai fini, Messieurs, de faire défiler sous vos yeux attristés la longue théorie de ceux que nous avons perdus. De nouvelles recrues viennent heureusement combler les vides que la mort infatigable creuse autour de nous.

Voulez-vous me permettre de terminer ce trop long rapport en remerciant notre Président sortant d'avoir consenti à nous apporter, malgré ses occupations écrasantes, la précieuse sympathie de sa présidence effective et l'encouragement de ses conseils autorisés. Pour illustrer son passage parmi nous, nous aurions voulu faire davantage et faire mieux. Il aura du moins la satisfaction de penser que c'est sous sa direction éclairée et avec le concours de son appui, que deux de nos plus laborieux confrères auront fait paraître l'*Histoire de l'Abbaye de la Noe* et la Biographie de *Messire François Rever*, dont la figure souriante ne cesse, Messieurs, de présider à nos travaux.

Digitized by Google

SECTION DES LETTRES

LA JEUNESSE D'ALBERT GLATIGNY

Lecture faite à la séance du 19 février 1922.

PAR M. ROBERT DUQUESNE,
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE CANEL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

I

Aucune biographie, quelque complète qu'elle paraisse, n'est définitive. L'étude des *papiers* de l'Histoire, les confidences d'un tardif témoignage peuvent parfois, sous couleur de révélations, jeter un jour nouveau sur une figure même classique.

En ce qui concerne notre poète normand — un moderne, presque un contemporain, — que de détails ne peut-on pas apprendre encore !

Après l'étude de Job Lazare, qui fut un ami véritable de Glatigny, après tant d'articles intéressants épars dans la presse et les revues depuis quarante années, je crois utile, pourtant, d'ajouter ma contribution à l'histoire de cette loyale et touchante figure de poète.

Il semble, en effet, que jusqu'ici l'on se soit assez peu préoccupé des *débuts* de Glatigny, c'est-à-dire de sa première jeunesse et de son adolescence, et qu'on ait peu cherché à démêler les influences maîtresses qui, de si bonne heure, décidèrent de sa vocation et de la formation de son génie.

Les documents inédits que j'ai pu recueillir sur cette

Digitized by Google

période, toujours intéressante chez un artiste, aideront, je l'espère, à dissiper l'obscurité qui l'entoure.

Quand Job Lazare, en janvier 1874, conçut le dessein d'écrire la biographie de Joseph-Albert Glatigny, il fut fort embarrassé pour rassembler des documents certains et précis sur la jeunesse de son héros. Si grande qu'ait été l'intimité des deux poètes, elle ne datait, en effet, que de quelques années seulement ; et l'on ne peut établir l'histoire sur le souvenir vague de fugitives conversations. C'est alors que fort à propos, Job Lazare se souvint d'un certain savant normand dont lui avait souvent parlé le comédien-poète, et non sans termes enthousiastes. Sous les auspices d'un ami commun, M. Boué[1], il écrivit à M. Canel la lettre que voici :

PREMIÈRE LETTRE DE JOB LAZARE A M. CANEL

Chamalières (Puy-de-Dôme), 31 janvier 1874.

Monsieur,

J'ai appris que vous aviez eu quelques relations avec le regretté Albert Glatigny, dont j'entreprends d'écrire la vie, si courte, hélas ! et que vous pourriez me donner des renseignements précieux sur sa jeunesse et ses débuts littéraires.

Je m'empresse de vous transmettre ces vœux, cher Monsieur, pensant bien que vous ferez votre possible pour apporter votre pierre à cet édifice de justice et d'affection, en même temps que vous me procurerez les documents inédits que vous saurez trouver.

J'ai déjà bien des matériaux pour cette œuvre ; bien des gens obligeants m'ont aidé ; mais, je vous le répète, c'est surtout dans les commencements que j'ai besoin d'être éclairé.

M. Boué (de Villiers), entre autres, m'a engagé à m'adresser à vous. Il s'agit, entre nous, d'une œuvre humanitaire, puisque c'est au profit de la veuve que cet ouvrage sera édité par l'excellent Lemerre.

Comptant sur votre obligeance, j'ai l'honneur, cher Monsieur, de vous adresser l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. Kuhn,
Brasseur et *homme de lettres par goût.*

1. M. Boué était rédacteur en chef du *Progrès de l'Eure*. Il rédigea notamment une « Histoire des saints grotesques de l'Eure », qui engagea Glatigny, pendant la guerre, à commencer son *Histoire merveilleuse des Saints Normands*. M. Canel, d'ailleurs, a composé un ouvrage très documenté sur le même sujet ; il y donnait les dernières corrections, quand il mourut.

Digitized by Google

A cette lettre, M. Alfred Canel, homme serviable et esprit délicat, répondit par un assez concis exposé. Sans communiquer, en effet, à Job Lazare, par une discrète attention, le lot de lettres autographes qu'il tenait du défunt, il se contenta d'en analyser sobrement la substance, en citant quelques brefs passages caractéristiques, et en ajoutant à ces renseignements divers détails qui, sur le champ, lui vinrent en mémoire.

Le biographe en fut ravi et s'adressa à nouveau, en ces termes, au savant de Pont-Audemer :

Chamalières, 11 février 1874.

Merci de grand cœur, cher Monsieur, de votre approbation et des documents précieux que vous m'avez donnés. Mettez le comble à vos largesses, je vous prie, en me donnant encore quelques indications.

— Glatigny me disait un jour qu'il avait appris *seul* le latin. Cela ne m'étonne pas, mais j'ai besoin d'une sanction.

— Pourriez-vous me dire quelle est la cause qui l'a fait fuir la maison paternelle, à un âge où les autres vont à l'école, et d'où lui est venue cette aversion proverbiale qu'il possédait pour le *jaune baudrier?*

— Pourriez-vous retrouver quelques bribes éparses des premiers vers qu'il fit, alors que sa muse balbutiait à peine ? J'estime qu'il serait précieux d'en montrer quelques-uns, pour faire voir le chemin parcouru, et les progrès réalisés en si peu de temps. Glatigny, du reste, aimait ces comparaisons. Si vous possédez sa dernière édition (Lemerre) des *Vignes Folles* et *Flèches d'or*, vous pouvez voir dans la dédicace à J. Lazare — qui est votre serviteur, entre parenthèses — qu'il développe cette idée tout au long.

Ce serait donc non seulement une bonne chose au point de vue de l'étude, mais encore ce serait réaliser un de ses souhaits.

— Un autre point qui reste obscur pour moi, c'est son itinéraire dans le Midi de la France, avant d'aller en Corse. J'ai reçu, à bâtons rompus, une foule de lettres de lui, de différents points, mais la plupart manquent de dates et de lieu d'origine.

— Depuis son retour de Corse, et son odyssée fameuse avec les gendarmes, je crois qu'il est resté à Paris jusqu'à son mariage ; mais je n'en suis pas bien sûr. Un mot sur ce sujet m'éclairerait.

Maintenant, cher Monsieur, je sais que vous êtes l'auteur de bien des œuvres charmantes [1]. Serait-ce abuser de votre complaisance

1. Alfred Canel mourut le 20 janvier 1879, laissant un grand nombre d'ouvrages d'histoire, d'archéologie et de littérature. Nous citerons parmi eux : *Mémoires sur les États de la province de Normandie*, 1863, in-8° ;

Digitized by Google

que de vous demander l'envoi d'un volume avec un mot de dédicace ?

Pour moi, ce serait un précieux souvenir, et un gage de votre bienveillance, auquel je serais extrêmement sensible.

Croyez, cher Monsieur, à toute ma reconnaissance, et à mon affectueuse sympathie.

E. KUHN.

J'ignore quelle fut la réponse de M. Canel à cette seconde lettre; mais certains détails qui figurent dans l'ouvrage du biographe reflètent des précisions que seul le premier guide littéraire de Glatigny pouvait fournir. Quelques-uns toutefois de ces renseignements ont été infirmés dans la suite par Canel lui-même. Et, avant d'aller plus loin dans mon étude, je signalerai dès maintenant ces rectifications *a posteriori*.

Job Lazare nous dit qu'au sortir de l'école, *Glatigny fut employé à barbouiller du papier chez un notaire ou un huissier ;* puis qu'ensuite *il débuta bientôt comme apprenti typographe à Pont-Audemer, où le savant M. Alfred Canel remarqua ses premiers essais littéraires éclos dans le journal du cru ;* que *le goût de la comédie le prit en suivant les représentations du théâtricule pont audemérien;* et qu'ainsi *il s'engagea dans cette troupe, où il débuta...*, etc. Job Lazare ajoute que, *en 1856, Glatigny faisait partie de la troupe Blancherau* et qu'*en quittant Pont-Audemer il partit pour Évreux avec cette troupe, et que là il fut atteint d'une fièvre cérébrale.*

Eh ! bien, si j'en crois les notes manuscrites, laissées sur son bureau, à sa mort, par M. Canel, tout ceci n'est qu'inexactitudes et légendes [1]. Je dois dire aussi que les recherches

l'*Armorial des villes et corporations de la Normandie*, 1863, in-8° ; *Le Blason populaire de la Normandie*, 1859, 2 vol. in-8°, ouvrage extrêmement curieux ; *Recherches sur les jeux d'esprit, les singularités et les bizarreries littéraires*, 1867, 2 vol. in-8° ; *Recherches historiques sur les fous des rois de France*, 1874, in-12 ; *Poésies complètes de Catulle*, traduites en vers français ; *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie*, 1874, in-12, etc., etc...

1. Le pis est qu'après Job Lazare, toute la Presse a, de confiance, répété ces fables. Anatole France lui-même s'est laissé surprendre. (Voy. *Le Génie Latin*, p. 374 et suiv. — *La Vie Littéraire*, III, p. 363. — *La Vie Littéraire*, IV, p. 307 et suiv.) Le grand écrivain nous conte

Digitized by Google

effectuées par mes propres soins, dans les journaux de l'époque et par ailleurs, et les curieuses lettres inédites que je publie dans cette étude, corroborent nettement le bien fondé des tardifs renseignements de M. Canel.

Non, jamais Glatigny ne fut typographe. C'est bien avant son passage à Pont-Audemer qu'il suivit une troupe de comédiens. Il est inexact qu'une fièvre cérébrale l'ait terrassé, ni à Évreux, ni ailleurs. Et je préciserai en outre que notre poète avait trois ans passés déjà à la date fantaisiste que Job Lazare fixe pour sa naissance...

En effet, c'est le 21 mai 1839 que Joseph-Albert Glatigny naquit à Lillebonne, de Joseph-Sénateur Glatigny, ouvrier charpentier, et de Rose-Alexandrine Masson, couturière, rue du Château, n° 31 [1].

Il demeura fort peu de temps dans cette ville, car son père devenu gendarme fut envoyé à Bernay le 24 décembre 1845. Albert, alors âgé de six ans et demi, se livra à ses premiers ébats dans la *Gendarmerie*, sise alors parmi les dépendances de l'Hôtel de Ville. Son père l'envoya bientôt en classe chez M. Pitel, instituteur, où il se distingua, lors d'une tournée de l'inspecteur des écoles, en adressant à ce dernier des vers de sa naïve composition. Émerveillé de ce geste, le bon fonctionnaire prit sur lui d'intervenir pour obtenir à l'enfant l'entrée gratuite au Collège, où il resta d'ailleurs jusqu'à la fin de sa cinquième.

Vers l'année 1850, il déserte le collège, on ne sait à quelle occasion. Mais il n'est pas douteux que son tempérament indépendant à tout prix en fut la seule cause.

Son père le case alors commis au greffe du Tribunal, où il

notamment que Glatigny *fut nourri dans quelque demeure rustique du Calvados, qu'il se fit clerc d'huissier, qu'il entra comme apprenti dans une imprimerie à Pont-Audemer*, etc..., etc... Toutefois l'auteur du *Génie Latin* met en doute l'authenticité de l'acte de naissance cité par Job Lazare.

1. Job Lazare fait naître Glatigny le 27 juin 1843. Le document officiel de la mairie, les recherches de M. Braquehais, et une lettre de Arthur Glatigny, frère du poète, établissent définitivement l'erreur de Job Lazare. J'ajoute que dans *Mon Engagement*, Glatigny lui-même avait précisé être né le 21 mai 1839.

Digitized by Google

demeura près de quatre années, moins par attrait pour un métier qu'il haïssait que par égard pour son bon patron M. Malebranche, archéologue et historien normand réputé.

Ivre de liberté, tenté par l'aventure, à l'âge de quatorze ans, un beau matin de juillet 1854, il quitte l'étude, Bernay et sa famille, pour ne reparaître qu'à Noël de l'année suivante.

Par un coup de tête, tout auréolé d'horizons bleus et de ciels d'or, il se lançait, pensait-il, à corps perdu dans le bonheur et la gloire. Et il quitta tout, chevalier errant au service de la Poésie, sa lyre sous le bras comme seule richesse.

C'est ainsi qu'il fréquenta les gens de théâtre, qui exploitèrent sa merveilleuse facilité de rimeur. On en fit un *numéro* qui paraissait sur les planches entre deux actes, pour amuser le public en improvisant des quatrains avec les rimes qu'on lui jetait parmi des rires moqueurs. Lui, le regard vers la Muse, ne voyait point la tourbe épaisse ; et il allait, aède débonnaire, suivant la troupe de pays en pays.

En 1856, à l'âge de seize ans, nous le retrouvons à Biarritz où il obtient un certain succès dans une séance de ce genre.

Puis, il signe un engagement avec M. Blancherau, directeur d'une troupe ambulante qu'une voiture [1] escorte de ville en ville. Il jouait alors les *grandes utilités*, cumulant l'emploi de second régisseur. Il faisait le facteur qui apporte une lettre, le gendarme qui arrête le criminel, le soldat, le passant, le larbin, la foule. Pauvre Glatigny ! Et encore lui fallait-il courir, aux levers de rideau, pour frapper les trois coups, avertir les spectateurs de l'indisposition d'un artiste, recevoir les quolibets et les pommes cuites quand ça n'allait pas... Mais il ne se plaignait point, car devant lui se dressait la gloire.

1. Le *Journal de Pont-Audemer* du 19 juin 1858 nous apprend à ce propos le trait suivant : « La voiture de M. Blancherau, portant tout le personnel de sa troupe, et arrivant de Gisors à Vernon, a versé mercredi dernier à l'entrée de Vernonnet, devant la maison de M. Chanoine. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses. Les dames en ont été quittes pour la peur et quelques blessures légères reçues par..... leurs crinolines. »

Digitized by Google

Ce fut, en effet, une des caractéristiques de son tempérament de se croire toujours au moment même où l'on va toucher du doigt à la fortune. La Fortune, hélas! le laissa seul, toute sa triste vie, avec sa lyre, sa misère et l'atroce maladie de poitrine qui l'entraîna enfin sans pitié dans la tombe!

Cette troupe jouait indifféremment la comédie, le drame, le vaudeville, chantait la chansonnette, déclamait des à-propos et des vers de circonstance. La formule était *Primo vivere :* il s'agissait d'abord de dîner, puis de couvrir les frais, enfin de rémunérer les artistes. Certains jours étaient glorieux ; et les applaudissements soutenaient le moral de ces Delobelle ambulants. Mais il arriva plus d'une fois qu'on dîna d'une collation, par l'apathie du public. Avant l'engagement de Glatigny, la troupe séjourna déjà en Normandie, et notamment à Pont-Audemer. Le 18 mai 1856, elle joue, en débarquant : *La grâce de Dieu, Jobin et Nanette* et l'*Histoire d'un sou.* Mme Blancherau, la femme du directeur, fut très applaudie, ainsi que M. Tiste, ami et camarade futur du poète. Au bout de neuf représentations, dont le gros succès est réservé à l'*Honneur et l'Argent,* de Ponsard, la troupe part pour Lisieux. Elle traverse Pont-Audemer le 19 juillet, en donnant *La Belle et la Bête* et *Sous un bec de gaz,* pour les débuts de Mlle Eugénie. Elle y reparaît à nouveau le 1er novembre, pour un retentissant succès avec *La Bourse,* de Ponsard. Les acteurs furent acclamés ; et le public voulut exiger — mais vainement — la prolongation de leur séjour dans la ville.

Quand, le 17 juin 1857, le retour de Blancherau fut annoncé aux habitants par la voix du *Journal de Pont-Audemer,* un nom nouveau, entre autres, parut au tableau de la troupe, celui de Glatigny. Il faut dire que personne n'y prit garde, et que nul compte rendu ne signala ni la présence ni les talents de cet adolescent haut et maigre à plaisir, et que sa pauvreté achevait de vouer au ridicule.

« Nous recevons de M. Blancherau une lettre de Louviers, « dit le journal, par laquelle ce directeur nous informe de « sa prochaine arrivée à Pont-Audemer. Sa troupe, qui a « subi un presque total renouvellement, est, en général,

Digitized by Google

« favorablement appréciée par les journaux des villes où elle « a déjà joué ; nous en donnons ci-dessous le tableau. »

ADMINISTRATION

MM.	Blancherau	Directeur privilégié.
	Tiste	Régisseur général.
	Glatigny	Deuxième régisseur.
	Salesses.	Chef d'orchestre.
	Beaudouin.	Contrôleur.
	Boulery	Souffleur.

EMPLOI

MM.	Blancherau	Premiers rôles.
	Francisque Congard . .	Jeune premier.
	Adrien Cavillon	Second amoureux.
	Meunier.	Premiers rôles marqués.
	Brunet	Premier comique.
	Tiste	Deuxième comique.
	Juquelle.	Financier, comique grime.
	Glatigny	Grandes utilités.
Mmes	Brunet	Premiers rôles.
	Eugénie Bouvier	Première amoureuse.
	Irma	Deuxième amoureuse.
	***	Soubrette.
	Salesses.	Deuxième soubrette.
	Meunier.	Amoureuses.
	Tiste	Duègue, mère noble,
	Louise Salesses	Rôles d'enfants.

La première représentation eut franc succès, en dépit d'une température tropicale. La salle de spectacle, il est vrai, située près de la rivière, exposée au nord-est, s'abritait des ardeurs solaires. Installée dans l'ancienne chapelle des pères Carmes, elle était de dimensions exiguës peut-être, mais fort convenablement agencée pour un petit théâtre de province. En un cadre réduit, cet excellent Glatigny n'en paraissait que plus long et plus ascétique aux spectateurs. On joua *la Chanoinesse*, de M. Scribe, et *La Fiammina*, drame comédie de Mario Uchard. « De l'avis unanime, dit la chronique du 24 juin, notre directeur a été fort heureux dans ses choix. L'ensemble de sa troupe est excellent. »

Deux fois la semaine, jeudi et dimanche, grande repré-

Digitized by Google

sentation ! Successivement le programme enregistre : *La route de Brest*, *Le Tueur de Lions*, *Prima Dona*, *Le Médecin des Enfants*, *L'Enfant de la maison*, *Mme de la Seiglière*, *Le Bonhomme Jadis*, etc... Les gens d'alentour accouraient au théâtre par groupes serrés, en chantant sur les routes, le soir ; et les commerçants, après avoir fermé leurs boutiques et plié leur journal, y amenaient leur somnolence mal fardée. Tous se connaissaient. On saluait à la ronde en entrant dans la salle ; et les hommes parlaient affaires pendant les entr'actes, tandis que les commères scandaient de leurs branlements de tête le venin de leurs pétillants sourires. C'était l'atmosphère de la petite ville.

Malgré la part énorme sacrifiée au mélo, un certain parfum d'art se dégageait du spectacle. Blancherau n'était pas un marchand, mais un artiste. Aussi s'efforçait-il visiblement de faire bien sans toucher aux recettes ; et c'est ainsi qu'il obtint d'un écrivain alors en renom, le poète Edouard d'Anglemont[1], le droit de jouer *Le Cachemire*, puis *Paul*, pièces inédites auxquelles l'auteur donnait la dernière main. Ce fut un succès charmant, auquel Glatigny collabora comme acteur et comme écrivain. En effet, on lit dans le *Journal de Pont-Audemer* à la date du mercredi 22 juillet 1857, ce qui suit :

« Le lendemain de la représentation du *Cachemire*, un des artistes de la troupe de M. Blancherau a adressé ce sonnet à l'auteur :

« LE CACHEMIRE

« *A M. Edouard d'Anglemont.*

« Ce Thibet aux vers finement tramés,
Il flottait, drapé sur l'épaule blanche
De la jeune muse au doux front, qui penche
Un œil plein d'amour vers des bien-aimés ;

Un de ces beaux soirs d'été parfumés,
Où la poésie à grands flots s'épanche,
Et semble rouler comme une avalanche,
Chez les saints penseurs par l'art enflammés,

1. Edouard d'Anglemont, poète de talent, était originaire des environs de Pont-Audemer, et venait passer la belle saison à son château de Prémanoir, habité aujourd'hui par son petit-fils.

Digitized by Google

Entre deux baisers, la rieuse folle
Qui fit luire en vous sa vive auréole,
Vous aura dit : Prends, ami, ce tissu !

Puis, dans votre pièce, œuvre printanière,
Où se reflétait sa fraîcheur première
Vous nous le donnez tel qu'il fut reçu.

A. GLATIGNY. »

Ces vers de Glatigny adolescent ne manquent pas de charme en dépit de leur naïveté. Quelle émotion pour lui ce matin-là quand, guettant la sortie du journal, frais tiré, il le déplia fébrilement pour y chercher le sonnet où son cœur jeune avait pensé tant renfermer d'idéal ! O souvenir des premières audaces de notre adolescence !...

Il faut dire qu'un événement notable dans la jeunesse d'Albert Glatigny venait de s'accomplir. Toujours prêt à bondir, par la moindre brèche, dans ce cénacle sacré où l'Art est Dieu et les poètes ses prêtres, il ouït parler, en débarquant à Pont-Audemer, de certain « homme de lettres » fort estimé, ancien député de 1848, à la fois érudit et poète, et pourtant d'une bonté et d'une modestie sans égales. Cet homme, c'était Alfred Canel. Avec la simplicité hardie de son âge, Glatigny sur-le-champ brûla de le connaître. Vêtu de son mieux, il vint un matin sonner à la porte du savant. On l'introduisit. Le cabinet de M. Canel se trouvait au premier étage. La porte s'ouvrant, il vit un assez gros petit homme à favoris, penché sur les livres, derrière un tas de manuscrits, et qui, inclinant la tête, le regard scrutateur et doux à la fois, lui demanda l'objet de sa visite. Et tout de suite un courant de sympathie s'établit entre les deux serviteurs de la Muse. « Un matin, « conte M. Canel, je vis arriver chez moi un grand et mince « jeune homme, couvert de nankin de la tête aux pieds : « habit, gilet et pantalon. *Ex abrupto*, il me dit qu'il vient « d'arriver à Pont-Audemer avec une troupe de comédiens ; « et il me demande de lui indiquer, pour en faire le sujet « d'un drame historique, un fait notable emprunté à l'his- « toire de la ville. Après quelques explications, on choisit « *le Siège et la Prise de Pont-Audemer, en...* »

Digitized by Google

De ce jour, le savant ouvrit à Glatigny sa bibliothèque, l'une des plus curieuses de Normandie; et lui donna son amitié. Ils se retrouvaient souvent, en dehors des heures de répétition, et parlaient d'art, de poésie surtout, et d'histoire. L'influence de M. Canel sur le jeune écrivain fut immédiate, profonde et durable. Chaque année Glatigny revint visiter celui qu'il a toujours appelé son *bon premier maître*. M. Canel, qui recevait tous ses vers[1], les lisait avec joie, car le cœur et l'esprit y trouvaient leur part. Il confiait à son élève ses observations et ses critiques, et désignait d'un trait de crayon les endroits faibles. Celui-ci d'ailleurs se montrait d'une docilité touchante, car il donnait toute sa confiance à ses amis : toute sa vie il porta un culte véritable à Banville et à Canel.

Aussi affectionnait-il particulièrement Pont-Audemer, qui évoquait pour lui cette atmosphère de lecture et d'étude, dans le calme inconnu aux cités et cher aux penseurs. Son maître lui en contait l'histoire, au hasard de leurs incursions dans les manuscrits anciens de la bibliothèque, ou de leurs promenades au long de ces maisons moyenâgeuses à pignons aériens, à fenêtres ratatinées, qui conservent en leur pénombre sacrée les souvenirs mystérieux du passé. Et c'est ainsi que le jeune comédien acquit ce goût d'érudition et d'histoire locale qui inspirèrent quelques-unes de ses belles pages. Il apprit à aimer la petite patrie, c'est-à-dire la grande (car

1. La bibliothèque Canel conserve (outre les lettres inédites que nous donnons aujourd'hui) un certain nombre d'autographes et de livres dédicacés de la main de Glatigny. Un manuscrit in-f° comprend *Les Aventuriers; Repos*, publié plus tard dans *Vignes Folles;* et *l'Isolé*. — Parmi les journaux et revues adressés par Glatigny à Canel, il nous reste : L'Abeille Impériale, avec les poèmes *La Paix* et *A Madame D...* et une chronique théâtrale ; La Causerie avec *La Nouvelle Littérature*, chronique, *Les Colères de Cidalise*, satire, *Les héritiers de Scarron*, nouvelles ; Le Mouvement, avec *Les Appels*, poème dédié à Alfred Canel ; *La Saison de Vichy*, avec l'article amusant de Glatigny venant d'être sifflé dans *Vers les Saules*. — Un exemplaire du *Fer rouge* est dédicacé au crayon : « A Monsieur Canel, Souvenir affectueux, Albert Glatigny ». L'exemplaire des *Vignes folles* porte cette dédicace : « A mon bon ami et bienfaiteur Alfred Canel. Albert Glatigny » et contient une coupure importante de l'*Indépendance belge*, 27 nov. 1860, critique d'Eraste sur *Vignes folles*.

Digitized by Google

n'est-ce pas du haut de son clocher qu'on découvre la France?) Il conçut le dessein de composer une série de drames historiques normands et de contes du terroir. *Guillaume le Conquérant* fut commencé à Pont-Audemer, *Nicolas Poussin* vit le jour d'abord dans le cabinet de M. Canel; et c'est, nous l'avons vu, le savant qui indiqua le sujet des fameux *Bourgeois de Pont-Audemer au XVIIe siècle*.

Cette dernière pièce eut l'honneur des feux de la rampe au théâtre de la ville. Pour un auteur âgé de dix-sept ans, ce fut un événement considérable. Il est amusant de relire la chronique locale à propos de cette représentation, qui fut un demi-four, plus il est vrai par l'imbroglio des acteurs ignorants de leurs rôles que par le peu d'intérêt d'une pièce inhabile. Le dimanche précédent, la troupe avait joué *La Jeunesse des Mousquetaires*, et déjà le journal fulminait :

« Les pensionnaires de M. Blancherau ne sont point assez nom-
« breux ni assez capables — quelques-uns, du moins — pour tous
« les rôles qu'ils ont à remplir... Certains ont souvent laissé à
« désirer, et quelques-uns même ont été à peine supportables. »

Il est bien probable que ce trait visait particulièrement l'acteur des *grandes utilités*. Mauvais augure!... Pourtant, le ton s'améliorait vers la fin de l'article :

« Jeudi prochain, clôture définitive et sans remise. *Ruy-Blas*,
« drame en cinq actes de M. Victor Hugo. *Un soufflet n'est jamais*
« *perdu*, vaudeville. Et enfin un épisode de notre histoire locale,
« *Les Bourgeois de Pont-Audemer*, par M. Glatigny de la troupe
« Blancherau. Voilà, croyons-nous, un programme attrayant et
« bien composé pour des adieux. La représentation sera au béné-
« fice de M. et Mme Brunet, deux artistes qui ont su se concilier les
« sympathies du public. »

Et le grand jour arriva. Composée en hâte, distribuée la veille aux artistes, la pièce de Glatigny fut défigurée par une interprétation défavorable, il est vrai. Mais l'auteur était jeune; les spectateurs lui savaient gré d'avoir célébré leur pays; et, au premier rang, on voyait l'exemple éloquent de Canel, qui de ses applaudissements encourageait la troupe.

Digitized by Google

La foule l'imita ; et ainsi fut sauvé l'honneur de la soirée. Le critique local [1] raconte ainsi l'aventure :

« Malgré l'appel fascinateur d'une gigantesque affiche, il n'y « avait point chambrée complète jeudi dernier ; mais au moins, « cette fois-ci, la représentation a été satisfaisante pour le public et « n'a point mérité les reproches encourus par celle de dimanche... « En général, l'interprétation eût été meilleure, ce nous semble, si « la mémoire ou le souffleur peut-être, eût mieux servi les acteurs. « Ce manque de soin a été le défaut dominant de la soirée... »

« Venons aux *Bourgeois de Pont-Audemer*. Le sujet de ce petit « acte était ce passage de l'histoire de notre ville où, après la « soumission de Pont-Audemer au comte d'Harcourt, gouverneur « de Normandie, en 1649, M. le duc de Longueville, chef des rebelles, « cherche à se faire livrer de fausses clefs de la ville [2], pour y entrer « et en chasser la garnison du comte d'Harcourt ; le complot est « découvert, et les assaillants victorieusement repoussés.

« Cet épisode héroïque, l'un des plus beaux faits de nos ancêtres, « a été à tort traité d'une manière moitié sérieuse, moitié bur- « lesque, et qui souvent frisait la charge ; aussi déception pour la « plupart des spectateurs. Cependant, le public a pris gaîment « son parti, et s'est mis, sans se plaindre, à rire de ce travestis- « sement de notre histoire. A la fin de la pièce, il a même « demandé l'auteur à grands cris ; après quelques minutes d'hési- « tation, le coupable, M. Glatigny, conduit par ses camarades, « s'est présenté sur la scène, réclamant par son air contrit le par- « don de sa faute, pardon qui lui a été accordé généreusement « et sans rancune par plusieurs salves d'applaudissements.

« Dimanche prochain, ce sera, irrévocablement cette fois, la « soirée d'adieux, la troupe partant le surlendemain pour Gui- « bray... »

II

La représentation fameuse des « Bourgeois de Pont-Audemer » me paraît clore une première phase de l'existence lit-

1. *Journal de Pont-Audemer*, du samedi 25 juillet 1857. Nous adressons nos remerciements amicaux à MM. Lescuyer frères, du *Journal de Pont-Audemer*, qui nous ont obligeamment facilité nos recherches dans la collection de leur journal.

2. On a conservé longtemps, au secrétariat de la mairie, onze clefs passées dans un anneau de fer et clouées à une poutre, avec ces mots : « Fausses clefs de la ville ». Ces clefs ont paru trop courtes de tiges pour avoir pu servir aux énormes serrures qu'on plaçait autrefois aux portes de villes (note de M. Canel).

Digitized by Google

téraire d'Albert Glatigny. Dès maintenant il entre dans un cycle de rapide progression, au contact des gens de lettres et de la Presse.

Il *est paru*, il a été joué : l'épreuve l'enflamme. Aussi ne rêve-t-il que d'écrire. Ce sont vers à tout propos. Plus le temps passe, pourtant, plus il châtie son style et vise à la perfection de ses maîtres. Le progrès devient un souci constant chez lui, et sa correspondance en témoigne. D'ailleurs il lit énormément. « La lecture est pour lui une véritable passion », nous dit Canel, qui fut son fournisseur de livres.

En quittant la Venise normande, il s'attelle furieusement à son drame de « Guillaume le Conquérant ». Car, d'accord avec Blancherau, c'est décidé : on le jouera à Guibray, au pays de la légendaire foire. Et si l'épreuve est favorable, on tâtera d'un théâtre parisien, peut-être d'un grand, qui sait !...

A la tempête de son inspiration claque l'étendard de Normandie, *de gueules aux deux léopards d'or*. Les preux défilent. Lendemain d'Hastings, retour de conquête. Vikings, drakkars, ducs et barons, joutes, amours héroïques, épées rougies, combats, massacres, flots de sang et monceaux de cadavres, c'est l'épopée de la guerre. En quelques jours, voici *Guillaume* debout, composé, achevé, malgré ses douze cents vers... Déjà les rôles sont distribués, la pièce est annoncée, Guibray se prépare à la fête, quand soudain, comme un coup de tonnerre, surgit le mot redoutable, le mot inattendu : Censure !... Quel crève-cœur ! Désolé, il se tourne vers son maître, et lui écrit :

De Guibray, 24 août 1857.

Mon bon Monsieur Canel,

Je vous ai fatigué et ennuyé bien inutilement à Pont-Audemer. Mon drame de Guillaume est défendu. La Censure préfectorale s'est effarouchée de ces vers.

« *Harald ! Ah ! son serment*
Il s'est fondu bien vite aux feux de la Couronne ! »

et de quelques autres qui lui ont paru renfermer des allusions politiques. Brave Censure ! qui me les a fait apercevoir !

Cependant, cette démangeaison d'être publié ne s'est pas calmée. Je viens donc encore vous tourmenter.

Digitized by Google

Pourriez-vous, si toutefois mon drame en vaut la peine, l'adresser à quelque imprimeur de la Société Normande[1] dont vous faites partie ? Sous votre patronage la chose serait peut-être faisable ? Votre nom déjà connu pourrait servir d'égide à celui du pauvre et obscur cabotin.

Ma folie va vous faire rire, et cependant vous la devez comprendre. Quand on s'est cassé la tête à fabriquer près de 1.200 vers, c'est fort ennuyeux de les voir rester inédits. Du reste, mes conditions ne sont pas exorbitantes. Je ne demande absolument rien qu'une vingtaine d'exemplaires et le plaisir de vous le dédier.

S'il y avait quelques changements à faire, je vous prierais d'avoir la bonté de vous en occuper.

Je suis bien exigeant, mais je vous prie de m'excuser.

Ce drame concernant l'histoire de Normandie, ce serait peut-être une considération pour le public. Enfin, le voilà. Je remets entre vos mains César et sa fortune.

Et maintenant, permettez-moi de vous serrer la main avec le cœur, en attendant votre réponse, que je souhaite avec l'impatience d'un noyé qui réclame la perche préservatrice.

Votre cent fois obligé

A[t] GLATIGNY,

Artiste, Cour du Paradis, Guibray (Calvados).

Cependant quelques semaines s'écoulent. Glatigny travaille, travaille sans arrêt. Son temps se partage entre les répétitions et les représentations, que Blancherau multiplie. Les heures qu'il peut arracher au « métier », le jeune poète les consacre à l'étude. Il achète des livres ; il compose des vers et des articles en prose ; il remet au chantier ses drames. Désireux de se faire un nom, il adresse de-ci de-là quelque poème à des écrivains dont il honore pieusement le génie, comme Th. de Banville et Théo. Gautier, qui deviendront bientôt ses amis. Il élabore des plans et des canevas de comédies, de contes, de nouvelles ; il s'attaque au vaudeville ; il tâte de tout et cherche sa voie. S'adressant à M. Canel il lui écrit :

D'Alençon, le 14 octobre 1857.

Veuillez me pardonner d'avoir été si longtemps sans vous écrire, mais nous avons tant de besogne ici, où nous jouons toutes

1. La Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

les semaines à Alençon et à Mamers, que ce n'est pas en vérité ma faute.

Merci... Sans votre intervention, la griffe de l'huissier s'abattait sur moi. Et que serais-je devenu avec cette marque infamante sur l'épaule ?

On va me prêter l'histoire du sonnet de Ch. Asselineau. J'en copierai un morceau qui pourra vous servir dans votre poétique curieuse. C'est un sonnet anagramme acrostiche figuré et je ne sais plus quoi... Il est parfaitement inintelligible, mais rien ne l'égale sous le point de vue de la bizarrerie.

Je viens de jouer quelques rôles assez importants, et je suis content de l'effet que j'ai produit. En ce moment, je m'occupe de mettre la troupe Blancherau en triolets... En voici deux qui vous en donneront une idée. Ils sont assez mauvais pour figurer dans les pièces absurdes que vous citez dans votre livre[1].

« C'est un comique sans second
« Que Tiste le second comique.
« Bien plus que le roi Pharamond
« C'est un comique sans second.
« Comme une porte sur un gond
« Il fait pivoter la critique.
« C'est un comique sans second
« Que Tiste le second comique. »

« Glatigny, c'est un échalas
« Que la soif de rimer dévore
« Et la Muse le dit : Hélas !
« Glatigny, c'est un échalas...
« Avant que de voir les chats las
« De courir, vous direz encore :
« Glatigny, c'est un échalas
« Que la soif de rimer dévore. »

Je ne pourrai pas avoir le plaisir de vous remercier moi-même avant six semaines. Nous restons encore toute cette éternité à Alençon.

En attendant, je hâte ce moment de tout mon désir.

Votre éternel obligé,

Albert GLATIGNY,
Café de l'Industrie.

La troupe quitte bientôt Alençon et s'achemine à petites

1. *Recherches sur les jeux d'esprit, les singularités et les bizarreries littéraires*, par A. Canel, 1867.

Digitized by Google

journées vers Evreux, où elle doit donner toute une série de représentations. C'est l'automne. Nulle saison n'est plus douce, au pays de Normandie, pour voyager. Plus de poussières aveuglantes sur les routes rafraîchies ; les arbres se teintent de pourpre et d'or ; les dernières fleurs expirent lentement au talus des chemins, et les hirondelles se rassemblent sur les hauts toits des carrefours pour le grand voyage. Au cahin-caha de la voiture paisible, son cahier sur les genoux, et les yeux tournés vers l'horizon où le soleil décline, Glatigny écrit des vers, qui lui semblent plus beaux sous un ciel si doux. L'avenir s'ouvre à lui dans la magie somptueuse de ces jours glorieux. Il oublie la misère. La nature chante avec son cœur. Et la pauvre voiture des comédiens porte en elle un cortège de rêves triomphants.

En arrivant à Evreux, il écrit à M. Canel, le 20 novembre :

Me voilà citoyen d'Evreux jusqu'au dimanche des Rameaux. La première chose que j'ai à faire maintenant que nous sommes installés est de vous écrire. Je m'acquitte de ce devoir.

J'attends votre arrivée avec impatience. J'ai une foule de choses à vous montrer. Vous verrez que j'ai travaillé et consciencieusement. Mes vers sont dégagés de ces épithètes grotesques qui les défiguraient, et mes rimes sont millionnaires. J'ai pris cela à Banville. Ç'a m'a semblé difficile les premières fois, mais maintenant que j'ai pris l'habitude de soigner cette richesse de la poésie, mes phrases sont bien plus nettes. Par exemple, je ne produis plus aussi vite, et j'ai mis huit jours à faire un prologue d'ouverture qui n'a que cent vers.

En voici un fragment. C'est Thespis qui parle de la Muse du Théâtre :

« ... C'est elle dont la voix
Me souffla le courage au cœur lorsque autrefois
Sur mes tréteaux hardis, que les fils de la Grèce
Saluaient en passant de leurs cris d'allégresse,
Ivre, je célébrais le fils de Sémélé
Bacchus Liber dont le sang au vin s'est mêlé. »

Vous voyez que le mouvement en est assez vif. Faites-moi savoir, je vous prie, quand j'aurai le plaisir de vous voir. Voici mon adresse,

A^t^ GLATIGNY,
Rue des Lombards, 19.

C'est ici que se place une aventure idyllique, qui valut à

Digitized by Google

Glatigny plus d'amertumes que d'ivresses. Parmi les artistes dont nous avons donné les noms au tableau de la troupe Blancherau [1], l'une d'elles fit la rapide conquête du jeune poète. Il s'en éprit d'autant plus passionnément que son cœur était plus sincère. Pour elle il dépense non seulement ses forces et sa modeste bourse, mais tout le peu d'amour dont est capable son bon cœur. Ivre d'aimer, lui aussi, une idéale maîtresse comme le grand Ronsard, il croit la rencontrer en une cabotine aux mœurs dépravées, qui le trompe, le vole et le lâche, après s'en être amusée. Ce fut une désillusion brutale et qui ébranla un instant le cours même de son existence. Ne résolut-il pas alors de se donner la mort, en désespéré ?...

De telles contingences n'avaient point échappé aux yeux de ses camarades, qui l'en plaignaient, ni surtout au regard du directeur qui s'en formalisa très vivement. Quoi ! Glatigny, depuis quelques jours déjà, négligeait ses rôles, et se ridiculisait en suivant cette femme comme un petit chien ! Et puis, qu'allait-on penser et dire, en ville, où l'histoire courait déjà les salons? Ah ! non ! par exemple, c'en était assez!... Et M. le Directeur, laissant éclater sa colère, congédia du coup son infortuné pensionnaire.

C'est alors que, le cœur meurtri, sans oser encore avouer à son bon maître Canel toute sa faiblesse, il lui écrit cette lettre, en tremblant.

D'Evreux, le 5 décembre 1857 (avec la mention « Très pressée »).

Mon bon Monsieur Canel,

Vous allez sans nul doute me trouver bien insupportable, car je viens encore une fois essayer de votre extrême obligeance.

J'ai rompu avec Blancherau, à cause de la deuxième Régie, que, du reste, j'étais parfaitement inapte à tenir. Je me trouve donc sans place. Pourriez-vous m'indiquer un petit coin bien modeste soit dans un bureau de journal ou dans une imprimerie comme correcteur ?

Je ne vous parle pas d'une étude d'avoué ou d'une maison de commerce, la seule pensée d'y entrer me ferait bondir jusque dans

1. Voir, dans les lettres suivantes, ce que Glatigny en dit à Canel, qui l'avait connue à Pont-Audemer.

Digitized by Google

la lune. Si vous connaissez quelque chose pour moi, faites-m'en part, je vous prie, le plus tôt possible, ma situation pécuniaire ne me permettant guère d'attendre.

Je m'occupe maintenant du poète Saint-Amand. J'essaie une petite comédie sur lui. Le plan n'est pas encore terminé.

Je compte sur vous, certain que, si vous le pouvez, vous ne m'oublierez pas.

Votre reconnaissant, A^t^ GLATIGNY.

Alfred Canel, psychologue avisé mais d'une bonté profonde, se douta de l'aventure et eut pitié du pauvre garçon. Une fois de plus il lui adressa un généreux subside pour l'aider à parer aux premiers besoins. En même temps il s'efforça de le détourner de cette vie de cabotinage qui ne mène à rien qu'à la misère prolongée et aux déboires de toute sorte. Un instant, il pensa même y réussir, en recevant cette lettre de son obligé :

De Paris, 31 décembre 1857.

Mon cher bienfaiteur,

Je vous donne ce nom, car aucun autre titre ne vous convient mieux que celui-ci; et je saisis aux cheveux l'occasion du premier janvier pour vous remercier encore une fois des innombrables bontés que vous avez eues pour moi.

Je suis allé chez M. Duclos pour vous voir, mais on m'a appris que vous ne viendriez pas à Paris.

Je suis à peu près à l'abri de la tourmente. Ma barque n'est peut-être pas encore bien solide et à l'épreuve des vents d'orage, mais je travaillerai à la consolider; et, l'avenir aidant, j'y réussirai peut-être.

Je suis entré dans les bureaux d'un journal qui doit paraître Dimanche pour la première fois. Je ne sais trop s'il réussira. Enfin, c'est toujours une planche de salut posée provisoirement sur le ruisseau de l'adversité, qui a failli me noyer.

J'ai cinquante francs par mois, avec promesse d'augmentation (promesse qui me fait l'effet d'être un peu hasardeuse). Cela pourrait peut-être me suffire en province; mais à Paris, où les loyers sont montés à un taux fabuleusement ridicule, c'est maigre. D'autant plus que mes appointements ne courent que depuis onze jours et que j'avais reçu un peu d'argent d'avance, de sorte qu'il ne me reste plus que 27 francs à toucher pour attendre la fin de janvier... Je les allongerai de manière à y arriver. Mais si je retrouve, ce que j'espère, une place en province, je la prendrai. C'est plus sûr, je crois, que le journal. Et je ne commettrai plus de folies amoureuses, destinées à me faire tourner la tête, comme celle

Digitized by Google

qui a motivé ma rupture avec Blancherau, folies d'autant plus absurdes que je les ai faites pour une femme sans cœur, qui n'en valait pas la peine. Enfin, la chose est faite.

Je termine par la phrase usitée, en vous souhaitant une foule de prospérités pour l'an de grâce 1858. Puisse-t-il m'en arriver autant, j'en ai un pressant besoin.

Ad Glatigny,
Rue et Hôtel Beauregard, 22.

Mais Canel avait compté sans ces forces souveraines qui chez l'homme font plus que calcul et raison. La triple influence du milieu, de l'habitude et de la lutte pour la vie arrachèrent bientôt Glatigny à un journalisme timide qui ne le payait point, pour le rendre au cabotinage qui, au moins, nourrit son homme. En moins d'un mois voici notre poète retombé comédien. Par un de ses anciens camarades de la troupe Blancherau, — Brunet, selon toute apparence, — il avait noué relations avec le directeur d'une troupe similaire, qui jouait alors dans l'Est, et pu réussir à s'y engager.

Tout est sauvé! Il tient l'avenir enfin, lui semble-t-il, quand le facteur lui apporte les avances, et qu'il fait sonner dans sa main maigrie de beaux louis d'or! Il mange, il chante ; la gloire monte et l'éblouit. Il bénit la Muse, et pardonne à sa maîtresse.

Dès son arrivée à Nevers, voici en quels termes il s'adresse à Alfred Canel :

De Nevers, le 30 janvier 1858.

Votre lettre m'arrive à Nevers, surchargée d'une infinité d'estampilles, qu'elle a gagnées pendant un séjour d'une semaine dans les boîtes de l'administration des postes. Bienvenue soit-elle! car elle vient tromper la monotonie de l'isolement où je me trouve.

Le séjour de Paris n'était plus tenable pour moi. J'ai enfin trouvé un engagement. Il était temps. Lorsque les avances sont arrivées, j'étais couché depuis deux jours, retenu au lit par mes souliers, dont les semelles avaient entièrement disparu.

Maintenant, je suis sauvé : je dîne tous les jours ! La convalescence de la maladie pécuniaire que j'ai éprouvée sera longue, mais j'en vois cependant le terme. Dans trois à quatre mois, je serai complètement rétabli. Je suis à présent à la tête de deux chemises et d'un pantalon en bon état. Que souhaiter de plus? Surtout lorsque les souhaits que l'on ferait ne pourraient en rien

Digitized by Google

améliorer la position. Si, en quittant Paris, j'avais eu vingt francs... j'étais complètement sauvé, car je m'achetais l'habit, — l'habit, ce palladium vénéré qui fait tout incliner devant lui... et que j'attends encore. Espérons que ce Messie arrivera quelque jour !

Les changements que vous me proposez de faire dans mes vers sont excellents, et je les avais déjà faits en les relisant. Je n'ai pas reçu le numéro du journal où ils doivent se trouver. S'ils ne sont pas imprimés, ce n'est pas la peine de les faire se promener sur le charriot de la presse mécanique. La colère qui me les avait dictés est maintenant éteinte. J'ai vu que l'on avait calomnié ma pauvre maîtresse ; et j'ai brûlé mes abominables rimes. En voici d'autres.

Je dois bien vous ennuyer en vous envoyant ainsi mes élucubrations, mais vous êtes libre de ne les pas lire, et j'aurai satisfait ce besoin obstiné qui me pousse à vous en faire part.

J'ai profité de vos conseils. Relisez donc encore ceux-ci, je vous prie, et faites-moi part de vos observations[1] ; car ces observations me font toujours apporter un nouveau soin à ce que je fais.

« Oui, j'aime au bout d'un vers harmonieux et plein
Comme une belle fleur que sa tige balance,
Voir la rime *danser* et fière d'opulence
Jeter à l'autre vers un écho cristallin.

L'Insensé qui te raille, ô Sainte Poésie,
Est semblable à l'eunuque envieux du sérail,
Et ne pouvant tarir ta coupe de corail
Il veut empoisonner sa divine ambroisie.

Mais toi, le dominant de ta calme hauteur,
Tu regardes ce nain ridicule et stupide
S'épuiser en efforts superflus ; et, rapide
Ton char foule en passant ce *risible* lutteur.

Et pour un insulteur mille amoureux te naissent,
Tous cœurs jeunes et chauds, inspirés et fervents,
Qui proclament ton nom dans leurs rythmes savants
Et, comme leur soleil, muse, te reconnaissent !

Moi, je veux boire aussi de ce vin capiteux
Qu'à tes heureux amants tu verses, ô bel ange !
Mes vers seront toujours remplis de ta louange :
Oh ! puisses-tu sourire à ces mètres boiteux ! »

1. Justement, le morceau qui suit a été corrigé par M. Alfred Canel. Nous mettons en italique les mots qu'il souligna au crayon comme indésirables. En outre Canel substitue les mots « cet impuissant » aux mots « ce risible ».

Digitized by Google

PROLOGUE D'OUVERTURE. THÉATRE DE MOULINS

« Avant que du ciel entr'ouvert
Ne descende le printemps vert
Et que les roses
Qu'un souffle glacial et froid
Dans l'écorce tient à l'étroit
Ne soient écloses ;

Avant que la brise de Mai
Ne secoue un air embaumé
Dans les ramures ;
Avant que n'aillent les oiseaux
Mêler aux refrains des ruisseaux
Leurs chansons pures

Il vous faut bien longtemps encor
Dans le monotone décor
De notre chambre
Attendre qu'Avril ait chassé
L'hiver taciturne et glacé
Fils de décembre.

Or que faire ? Songer toujours,
En regardant passer les jours ?
Suivre de l'âme
Les héros du roman qu'on lit,
Lorsque dans l'âtre, près du lit
Danse la flamme ?

Ah ! c'est charmant ; mais à la fin,
Comme après un repas la faim
Tombe expirante,
Ainsi prolongé, ce plaisir
S'épuise faute de désir
Et l'heure est lente !

Surtout lorsqu'arrive la nuit.
C'est alors que le sombre ennui
Pose une *chape*
De plomb sur le front soucieux.
A ce monstre silencieux
Aucun n'échappe.

Digitized by Google

Eh ! bien, cher public, nous allons
Ouvrir devant vous nos salons
De toile peinte,
Et nous tâcherons d'empêcher
L'ennemi commun d'approcher
De notre enceinte.

Nous vous apportons à foison
Des drames où la trahison
Est confondue
A la fin, quand tu reparais
Comme d'une boîte à secrets,
Vertu perdue.

Voici le front ceint de couplets,
De rondeaux et de triolets,
Le Vaudeville,
Que Boileau fit naître malin
Qui va répandre à verre plein
Sa verve agile.

Acteurs qui sous le ciel errons,
Devant vous nous étalerons
Le gai voyage
De nos pièces où tour à tour
Chacun gazouille de l'amour
Le doux langage.

O vous qui chérissez encor
La belle fille aux cheveux d'or
Mêlés de lierre
Qui lève son regard hardi
Au firmament où resplendit
L'astre Molière,

Nous avons appris ses chansons, —
Venez nous voir, et nous pensons
Vous satisfaire.
Adieu. Nous allons commencer,
Messieurs ; et tous vont s'empresser
De bien vous plaire ! »

La grippe qui vous a tourmenté ne m'a pas épargné non plus. Ayant souffert les mêmes souffrances que vous, je ne puis donc que bien vous féliciter d'être délivré de cette abominable maladie.

Permettez-moi de vous envoyer la dernière production de mon maître Banville, et dites-moi ce que vous pensez de ses vers. Par-

Digitized by Google

donnez-moi aussi de vous ennuyer de la sorte, mais cela me semble si bon de causer avec vous.

Votre trop obligé, Aᵗ GLATIGNY,
Rue de l'Oratoire, 53, Nevers.

Trois mois ne s'écoulent pas qu'un nouveau déboire contrarie les espoirs du pauvre acteur : son directeur fait faillite. Encore la rue, la faim, la misère noire !...

Pour découvrir enfin un engagement, il lui faut affronter soixante-cinq lieues de route à pied, en pleine bourrasque de mars. Presque sans manger, sans savoir où s'abriter la nuit, avec de mauvaises chaussures, le cœur trop fier pour tendre jamais la main, pourtant il arrive à destination. Mais laissons lui la parole.

D'Epinal, le 2 juillet 1858.

Mon cher Monsieur Canel,

La vie, on l'a dit, est semblable à la barque entraînée par un fleuve rapide. Le matelot occupé sans relâche à ramer et à éviter les écueils présents n'a souvent guère le temps de jeter un regard vers le passé ; mais lorsqu'enfin il arrive dans un endroit sûr et calme, les souvenirs viennent voltiger devant lui.

Il m'est arrivé tant de choses ! Une faillite du directeur avec lequel j'étais à Nevers, une route de 65 lieues à pied, et des désespoirs amoureux pour cette hideuse fille que vous avez connue.

Maintenant, je ne sais pas comment j'ai pu être assez malheureux et assez idiot pour *m'en toquer*, il n'y a pas d'autre mot. Elle est bête, elle est laide et brune. Moi qui ai toujours été un adorateur fervent de la beauté blonde !

Enfin, cela est arrivé... Elle m'a renié, elle m'a abandonné, elle m'a volé ; et malgré cela pendant plus de cinq mois je n'ai fait que penser à elle. Absorbé que j'étais par toutes ces choses, j'ai négligé de vous écrire, mais je répare cet oubli aujourd'hui et vous en demande pardon.

J'ai fait la connaissance de M. Théodore de Banville. Il est aussi charmant comme homme que comme poète.

Voici une odelette que j'ai faite et que je vous envoie. Vous verrez que je continue à me châtier, autant que possible, le style.

« J'ai semé des feuilles de rose
Dans les draps blancs de notre lit
Pour que plus doucement repose,
Chère Maîtresse blonde et rose,
Ton beau corps que l'amour pâlit.

Digitized by Google

Ainsi que des flots d'eau lustrale
Tes cheveux baignent de parfums
Ta fraîche épaule sculpturale !
Minuit sonne à la cathédrale,
Le soleil dort, les cieux sont bruns.

Mon regard humide t'implore
O douce fleur des orangers !
Que de serments depuis l'aurore
Dans les bois que l'été décore
Les amoureux ont échangés !

Que ton bras ferme et rond entoure,
Guirlande de marbre, mon col,
Que vers moi ton haleine accoure...
Tes gais propos que je savoure
Rendent jaloux le rossignol.

O Maîtresse, l'heure est venue
Où les âmes doivent s'aimer.
Phébé se couche toute nue
Au sein de l'amoureuse nue...
Que de baisers on va semer !

Que ta lèvre pourprée étale
De rires vermeils et nacrés !
La fleur caresse son pétale.
Viens m'abreuver, je suis Tantale,
Grise-moi de tes vins sacrés !

J'ai semé des feuilles de rose... *etc...*

Cette volupté qui murmure
Dans l'air à mes sens embrasés
Souffle les désirs. Ta figure
Est pareille au sang de la mûre.
Ma lèvre se fond en baisers !

Laisse rouler les vagues blondes
De tes cheveux étincelants
Sur nos poitrines furibondes !
Oublions, oublions les mondes
Et la Mort, qui vient à pas lents.

Digitized by Google

Eparpillons, ô ma maîtresse,
Tous nos voluptueux trésors !
Je veux, dominé par l'ivresse,
Mourir et renaître sans cesse
Sur les miracles de ton corps.

J'ai semé des feuilles de rose... *etc...*

J'ai fait une comédie qui, grâce à M. de Banville, va être jouée à l'Odéon. Quant à moi, je m'ennuie horriblement, et probablement je vais me faire soldat. C'est une manière comme une autre de me suicider. Présentez mes hommages à M. Dinville et dites-moi que vous me pardonnez d'être resté si longtemps sans vous écrire.

A^t GLATIGNY,

Rue Léopold Bourg, 31, chez Mme Coupois, à Epinal.

Le 7 juillet 1858, il écrit à nouveau :

Je réponds à votre bonne lettre, et vous remercie de vos conseils. L'état militaire n'est pas mon fait, dites-vous. Je le sais bien ; aussi je m'engage absolument comme je me passerais la corde au cou. J'aurais encore essayé de lutter, mais je crois, en vérité, que je suis prédestiné. Une nouvelle catastrophe va choir sur moi. Notre directeur ne fait pas un sou, et la semaine prochaine je vais, si je ne veux pas m'embourber davantage, être obligé de revenir à Paris. Or, ce voyage m'effraie. Près de cent lieues à faire à pied, et la moitié dans les montagnes ! Je ne m'en sens pas le courage. J'ai déjà fait 65 lieues de cette façon au mois de mars, j'en ai assez.

Je comptais recevoir quarante francs d'un petit travail en prose qu'on m'avait commandé. Cela m'eût aidé à regagner Paris. Mais ce travail a manqué. Je suis du reste presque heureux de cet accident, parce que cela réveille en moi la bête, et que je ne songe presque plus au vide de mon cœur. Enfin, je vous envoie encore des rimes : je ne fais que ça. Pendant que je m'occupe à trousser une strophe, je ne songe pas aux misères qui m'assaillent.

AUX DIEUX INCONNUS

Soleils de l'aurore nouvelle
Par qui les temps seront vaincus,
Quel ciel sublime vous recèle,
O Dieux bons, ô dieux inconnus ?

Digitized by Google

Déjà dans la divine Athènes,
Au grand siècle de Phidias,
O rois des époques lointaines,
Vos temples éclairaient Hellas !

Le cœur humain frère de l'onde
Triste comme l'est aujourd'hui
Le sol dur que rien ne féconde,
Avait pris l'Olympe en ennui.

En vain dénouant sa ceinture,
Sur des nuages or et jour,
Vénus versait à la nature
Des flots de lumière et d'amour.

En vain, guidant la Bacchanale,
Le dieu qu'on surnomme Liber
Enivrait sur le Mont Ménale
La Mimalone aux reins de fer.

En vain ces dieux que les poètes
Nous avaient faits jeunes et beaux
Donnaient des soleils et des fêtes,
On les rejetait aux tombeaux.

Voilà que sur Athènes morte,
Dix siècles profonds ont passé ;
Et la radieuse cohorte
S'éclipse et meurt dans le passé !

Adieu, Jupiter et Neptune,
Junon, au corps marmoréen,
Et vous leurs frères d'infortune,
Place au jeune Nazaréen.

Place au divin fils de Marie,
Sur son front rêveur et fatal
L'épine aux rayons se marie.
Une croix est son piédestal.

Mille ans, il a régi le monde,
Mille ans on a subi ses lois,
Mais déjà la tempête gronde
Et l'émeute lève la voix.

Digitized by Google

Une aspiration ardente
Vers l'inconnu bout aux cerveaux.
Que hurle la foule grondante ?
Des dieux nouveaux ! Des dieux nouveaux !

Car tout est vieux, tout sur la terre
Est fils de la caducité.
Quand viendra le jeune mystère
Charmer les Champs et la Cité ?

L'ennui comme un sombre couvercle,
Pèse sur nos mornes pâleurs.
Nous tournons dans un même cercle,
Borné d'éternelles douleurs.

Inconnu vaste et sans limite !
Inconnu fils de l'Avenir !
Vois, notre monde périclite,
Inconnu, viens le soutenir !

Viens rendre la chaleur à l'âme,
Enfièvre nous de ton amour.
Ecoute nous ! Chacun réclame
Un nouveau ciel, un nouveau jour !

Toute chose est-elle épuisée ?
N'est-il donc plus, sous le soleil,
Quelque sainte extase embrasée,
Quelque rayon pur et vermeil ?

Non ! dans sa tristesse infinie,
La Nature ne voit jamais
Finir sa cruelle atonie.
Les maux hérissent leurs sommets.

L'amour c'est toujours le mensonge
Auquel un instant nous croyons,
Mais quand s'évanouit le songe,
La nuit remplace les rayons.

L'amitié, vieux mot poitrinaire
Qui ne se peut plus soutenir,
La gloire, un éclat de tonnerre
Qui se perd dans le souvenir...

Digitized by Google

Dieux inconnus, on vous appelle !
Les autels pour vous sont dressés...
Vous verrez, dans chaque chapelle,
Courir le peuple en flots pressés.

Mais dans cette époque où la Terre
Va rouler au gouffre béant,
N'êtes-vous pas, dieux du mystère,
Les divinités du Néant ?

Je ne sais encore trop ce que je dois faire. A Paris, maintenant, je ne suis plus embarrassé ! Mais cette interminable route m'épouvante. D'un autre côté, l'état militaire m'inspire la plus profonde horreur. Que les premiers pas sont rudes ! Que de fois déjà me suis-je écorché les pieds aux ronces ! Ma philosophie commence à m'abandonner. Enfin, la semaine prochaine, ou je serai sur la grande route, ou je serai soldat. En attendant, je vous serre la main avec le cœur.

A^t^ GLATIGNY.

De Belfort, le 10 août 1858, il écrit encore à Alfred Canel :

Si je ne suis pas soldat maintenant, ce n'est pas ma faute. Il me fallait prouver trois mois de séjour dans une ville, et la chose m'était impossible. Je n'en suis pas fâché maintenant, et vous le devinerez sans peine en lisant la lettre que je joins à la mienne. C'est un autographe de M. Th. de Banville. Comme c'est un de nos plus grands poètes vivant et travaillant — je dirai même le meilleur depuis que Musset est mort, — j'ai cru vous faire plaisir en vous l'envoyant.

Si l'avenir est riche de promesses, le présent est bien pauvre de réalités. Notre troupe est sans le sou, et nous sommes forcés de rester parqués ensemble faute d'argent pour faire le voyage de Paris, Paris où je serais sauvé ! Mais le chemin est d'une longueur ridicule, et pas un sol ! Comprenez-vous cette ville de Belfort qui se va placer à cent lieues passées de Paris ! Oh ! la province, j'en ai assez ! Et sitôt que je pourrai regagner la Ville éternelle, je n'en sortirai plus. Au train dont vont les affaires, par exemple, je ne sais trop si j'y parviendrai. Je patienterai encore huit jours cependant, et je partirai à pied au moyen d'un passeport avec secours de route, si toutefois je le peux obtenir.

Cela ne m'empêche pas de rimer à corps perdu ! Je me jette dans les rythmes comme l'ivrogne dans le vin; et cela m'étourdit parfois. Enfin je tâche de me créer une espérance que je cajole de mon mieux et qui souvent me repousse brutalement. Il me prend des fureurs quand je songe que, sans la hideuse fille que vous connaissez, rien de tout cela ne me fût arrivé; mais le vin est tiré, il faut le boire.

Digitized by Google

Quand je serai à Paris, si j'y arrive, je vous écrirai le cœur plus gai, car je ne craindrai plus la fortune adverse.

A^t^ Glatigny.

Pardonnez-moi de vous envoyer de mon style décousu, mais j'ai une telle perturbation dans l'esprit que je ne sais trop ce que je dis et ce que je fais, occupé que je suis à me donner des coups de poing avec la misère.

A Belfort (Haut-Rhin),
chez M. Sibre, rue Grande Fontaine.

Voici la lettre inédite de Th. de Banville dont parle Glatigny :

Août 1858.

Mon cher Glatigny,

Pardonnez-moi mon long silence. Tout cela se traduit par deux mots : souffrances et manque d'argent.

Vous m'avez envoyé de très beaux vers, et de ce côté-là il y a certainement un avenir. Pour l'affreux présent, je vais tout de suite faire faire une démarche auprès de Larochelle, et, sans une minute de retard, je vous ferai parvenir sa réponse. Quand vous serez ici, nous tenterons le possible et l'impossible; mais à vue de nez mon impression est que, misère pour misère, la misère littéraire vaudrait encore mieux que celle du théâtre. Il est très facile de se faire 150 francs par mois avec le petit journal, et avec votre immense facilité, vous pourriez y joindre des pantomimes et des pièces pour les petits théâtres, tout en vous occupant de placer des vers dans les revues. Obtenir à tout prix un paletot propre et une chambrette d'hôtel; là acheter du papier blanc et le revendre noirci, tel est le plan.

Si vous persistez à jouer la comédie, un excellent garçon, Chaumont, du Vaudeville, m'a promis de s'employer pour vous de toutes les façons, et, comme journal, je vous donnerais des lettres pour tout ce que je connais.

Selon moi, bien sincèrement, quelque misère qu'on doive affronter à Paris, c'est là seulement qu'on peut faire et devenir quelque chose. Quant à *La Revue Française*, la rayer de nos papiers : je suis très mal avec elle.

Votre petite pièce, qui a des parties charmantes, n'est pas facile à placer, pour bien des raisons que je vous dirai. Elle est entre les mains de Bernard Lopez, qui s'en occupe.

Votre dévoué
Th. de Banville,

2, *rue des Potagers,*
Bellevue-sous-Meudon (*Seine-et-Oise*).

Digitized by Google

III

Le lecteur, j'en suis convaincu, me saura gré de publier simplement, sans commentaires, les lettres suivantes, qui sont, de par elles-mêmes, une véritable autobiographie de Glatigny. Leur ton est si sincère, les détails qu'elles apportent sont si piquants, l'âme et le cœur du poète y parlent avec tant de vérité que je n'ai pas hésité un instant à les tirer de l'ombre et de la poussière où elles sommeillaient depuis la mort d'Alfred Canel. Les vers qui les accompagnent sont souvent inédits, comme la plupart de ceux que nous ont offert les lettres précédentes.

De Belfort, 17 août 1858.

Mon bon Monsieur Canel,

Merci mille fois de votre envoi. Grâce à lui, la locomotive va lancer au ciel ses nuages les plus joyeux, et je vais pouvoir baiser les murs et les pavés de l'Athènes nouvelle.

Je quitterai Belfort samedi prochain. La contrainte m'y cloue encore pendant ces huit jours. Je vous écris d'Héricourt, un village où nous sommes allés jouer sur deux planches dressées dans la salle de la mairie. Du Scarron tout pur, moins la poésie. Nous retournons à Belfort après le spectacle.

Je ferai prochainement mes premières armes dans *le Tintamarre*. On m'a promis de me recevoir au moins trois articles par mois. Chaque article de 400 lignes se paie 50 à 60 francs ; et c'est l'affaire de deux jours. J'aurai donc tout le temps nécessaire pour travailler à quelque chose de sérieux. Je vais refaire mon *Nicolas Poussin* pour l'Odéon. Quant au *Guillaume*, je le mets en prose pour la Porte Saint-Martin. Je le ferai peut-être recevoir au moyen d'une collaboration.

Je vous prie de demander à l'imprimeur de Pont-Audemer s'il ne pourrait pas m'envoyer le numéro de son journal qui contient le compte rendu de ces Triomphants « Bourgeois »[1]. Cela a été joué dans le courant de juillet.

1. *Les Bourgeois de Pont-Audemer au XVIIe siècle*. Au sujet de cet acte en vers, voir précédemment l'article dont parle ici Glatigny ; et, plus loin, ce qu'en dit Alfred Canel dans l'article que nous publions également.

Digitized by Google

Je vous écrirai lorsque je serai installé à Paris et je vous enverrai mon prêmier article. Merci encore de tout cœur.

A^t^ Glatigny,
à Belfort, chez M. Sibre.

De Meudon, 2 septembre 1858.

Mon bon Monsieur Canel,

Après un voyage qui est toute une odyssée, je suis enfin arrivé. J'ai une pièce de vers qui va paraître dans l'*Artiste*, une pièce de vers PAYÉE !!!

MM. Th. de Banville et Th. Gautier m'y ont bien trouvé à reprendre. Je vous l'enverrai dès qu'elle sera imprimée. Je vais entrer au *Gaulois*. Demain on me présente à A. Bechon. Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui, car je suis mort de fatigue et c'est au lit que je vous écris.

Lorsque vous viendrez à Paris, faites-le moi savoir pour que je puisse vous embrasser de tout mon cœur.

A^t^ Glatigny,
rue des Potagers, 2, chez M. Th. de Banville,
Bellevue-sous-Meudon (Seine-et-Oise).

De Paris, 4 septembre 1858.

Je viens de recevoir votre bonne lettre *chez moi* dans une chambre où je suis entouré de livres et de papier, et où je suis en train de pondre des vers d'Opérettes.

M. de Banville m'a installé en plein quartier latin.

Le premier mois sera rude et dur à passer. J'ai gagné quarante francs avec des vers que j'ai faits pour un confectionneur d'Opéras-Comiques. J'en ai donné dix pour la chambre, et il faut que j'arrive au mois d'octobre avec le reste. Lundi, j'entre comme secrétaire au *Journal Inutile* avec soixante-dix francs d'appointements, une place qui ne me prend que quatre heures par jour. J'ai une ode burlesque dans le *Tintamarre* et une pantomime aux *Folies Nouvelles* ; mais tout cela ne doit se transformer en pluie argentée que dans trois ou quatre semaines. Mais après cela, je vais éblouir Paris de mon faste. Mlle H. Brohan, à qui j'ai présenté un choix de poésies, me doit faire obtenir une centaine de francs du ministère.

Vous voyez que cela vaut mieux que cet infamant métier de comédien. Aussi, malgré ma gêne momentanée, je serais le plus heureux du monde si mon noble protecteur n'était dangereusement malade. Il est à Bellevue, dans une maison de santé.

Je vous enverrai les derniers vers qu'il a publiés. Vous ne le

Digitized by Google

connaissez encore que comme poète funambulesque. Je veux vous le montrer tel qu'il est, avec sa forme magnifique et large, dont voici un échantillon :

« ... Ainsi, tu revivras dans mon épithalame
Avec tes grands cheveux qui baisent ton orteil ;
Et les astres, avec d'harmonieuses gammes
Diront ce diadème à leurs rayons pareil.

« Pour t'embellir, parmi mes figures de femmes
J'ai volé dans l'azur les feux du ciel vermeil,
Et pour orner ton front de lumière et de flamme
J'ai tenu dans mes mains les couchers du soleil. »

La pièce que je veux vous envoyer dépasse encore la magnificence de ces images.

Quant à moi, je travaille. Le soir, je vais au Théâtre Français où j'ai mes entrées, ou à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans quinze jours vous recevrez deux ou trois journaux pleins de mon nom.

A^t^ GLATIGNY,
rue Saint-Sulpice, 3.

Février 1859.

Mon bon Monsieur Canel,

Je suis à Bernay depuis huit jours, et j'ai projeté de vous aller voir cette semaine ; mais je n'ai pas voulu le faire sans vous avoir écrit. Comme vous êtes souvent absent de Pont-Audemer, j'aurais couru la mauvaise chance de ne vous y pas trouver.

Ayez, je vous prie, la bonté de me dire quel jour je pourrai vous voir ; et le matin de ce jour, ma pipe à la bouche et un bâton à la main, j'arpenterai la route [1] au bout de laquelle je trouverai votre main amie. J'ai une foule de choses à vous dire. Voilà six mois que je ne joue plus la comédie ; et franchement la terre ne s'en est guère émue. Je vous dirai les espérances, les bonheurs, les souffrances passées et même présentes qui me font vivre, et je vous montrerai de mes vers. Vous verrez combien j'ai travaillé. Si ce que je fais n'est pas très bien, je suis sûr que c'est bien. A bientôt. Si vous aimez encore les autographes, en voici un de Sainte-Beuve.

1. Aucune voie ferrée ne desservait alors Pont-Audemer, restée d'ailleurs isolée, depuis, de Bernay. A vol d'oiseau on compte 32 kilomètres entre les deux sous-préfectures. La ligne Serquigny-Rouen date de 1861, et celle de Pont-Audemer-Glos-Montfort de 1867.

Digitized by Google

Dites-moi vite le jour où je pourrai aller vous embrasser, je vous en prie encore.

A^t^ GLATIGNY *fils*,
à la gendarmerie, Bernay.

De Bernay, le 16 juin 1859.

Je vous ai fait parvenir une lettre et des vers. Mais je ne sais si vous les avez reçus. Je les avais fait remettre chez M. Dinville par le brigadier de gendarmerie de Quillebeuf.

Je n'ai pu, à mon grand regret, vous aller voir, parce que je manquais des sommes nécessaires à mon voyage, et que mes jambes sur lesquelles j'avais eu la fatuité de compter se refusaient à toute espèce de marche. Or, si l'esprit, si le cœur, si l'intelligence se portent comme la déesse Santé elle-même, il n'en est pas de même du corps.

J'avais cependant une foule de choses à vous dire. D'abord que j'ai été imprimé tout vif en qualité de poète lyrique, et que mes vers ont produit une certaine sensation. Je vous envoie, comme essai dans les vieilles formes, un rondeau redoublé :

Ah ! redoublons les rimes du rondeau
Pour mieux chanter votre suave empire,
Reine sans pourpre altière et sans bandeau,
Reine aux yeux bleus pour qui mon cœur soupire

Pour dire à tous votre joyeux sourire
Et ces grands yeux brillants sous leur rideau
D'humides cils que la dentelle admire.
Ah ! redoublons les rimes du rondeau !

L'enfant Amour en habit de bedeau
Tenant son arc, demain doit nous conduire
Gais pèlerins à Cythère en radeau
Pour mieux chanter votre suave empire.

Dans un palais de marbre et de porphyre
Nos concetti s'en iront crescendo
A vos pieds blancs conter notre délire,
Reine sans pourpre altière et sans bandeau.

Tous les jardins ont porté leur cadeau
A votre corps, rose, jasmin et myrrhe
Et Cypris doit vous offrir son landeau
Reine aux yeux bleus pour qui mon cœur soupire.

Digitized by Google

Quand vous m'aurez ouvert l'Eldorado
Mystérieux et charmant où j'aspire,
Belle madame, à l'heure où l'on cède au
Plaisir divin, vous saurez bien me dire :
Ah ! redoublons !

Je ne vous donne ceci que comme un amusement, car vous devez bien penser que je fais des choses plus sérieuses. Les vers que je vous ai fait remettre en sont une preuve. Enfin, avant mon départ, je tâcherai d'aller vous voir, mais je n'ose, malgré l'excessif désir que j'en ai, vous en répondre.

Depuis que je ne vous ai vu, j'ai souffert et non petitement. J'ai vécu et je fais tout ce que je fais d'une façon plus sérieuse que par le passé. Je ne fais plus de l'art sans but, et je ne profane plus le peu de talent que je puis avoir.

J'ai refusé, malgré ma profonde misère, de faire des strophes sur l'ignoble et ridicule guerre d'Italie, et je ne commencerai pas maintenant à les faire.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Aᵗ Glatigny.

Meudon, 26 août 1859.

La barque est lancée et vogue maintenant à voiles pleines. Un de ces jours, ne vous étonnez pas trop si votre journal vous annonce ma réception à l'Académie française. Je fais des vers égayés de palmes vertes et d'habits brodés. En attendant la réalisation de tout cela, je suis maître et seigneur de la partie critique de l'*Abeille Impériale*, une revue qui paraît deux fois par mois.

J'ai une pièce en vers à l'Odéon, et j'en fais une seconde qui la suivra dans ce même édifice. Ma position pécuniaire, à vous dire vrai, n'excite pas encore la jalousie de Mirès ou de Rothschild, et les nuages mettent un bas acharnement à se fondre en gouttes d'eau, au lieu de se métamorphoser en quelques-unes de ces pièces de vingt francs dont le besoin se fait vivement sentir. Mais, enfin, je mange à peu près tous les jours ; et dans une quinzaine, quand un travail que j'ai entrepris pour le *Figaro* sera terminé, je pourrai défier la déesse Fortune. Jusque-là, les cuisines de Véfour flamberont pour d'autres que pour moi.

J'ai tout un volume de vers qui paraîtra dès que j'aurai trouvé les quelques sous nécessaires à son apparition. Un premier livre, de poésie surtout, paraît toujours aux frais de l'auteur [1]. Malassis lui-même ne l'a voulu prendre qu'à cette condition. J'ai appelé la foudre vengeresse sur sa tête, et la foudre s'est montrée sourde.

1. Il s'agit de *Vignes folles*.

Digitized by Google

Depuis huit mois, j'ai travaillé avec un acharnement sans égal. Je suis presque savant. Je m'enfermais tous les jours de dix heures du matin à dix heures du soir dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Maintenant tout m'annonce que je suis dans mes dernières heures de misère ; et je n'en suis pas fâché. J'ai hâte de voir quelle émotion fera tressaillir mes goussets, quand l'argent, ce noble étranger, les viendra visiter.

A^t^ GLATIGNY,

chez M. Peligaud, avenue Mélanie,
Bellevue-sous-Meudon.

Sans date.

Je m'empresse de vous répondre au sujet du « Guillaume ». Je suis maintenant décidé, comme il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, à ne m'en occuper qu'après mes travaux commencés. Je le referai complètement en prose, et je le porterai au Cirque qui va devenir un théâtre littéraire.

Je vous aurais bien envoyé quelques numéros de l'*Abeille*, mais je n'ai dedans que de très mauvais vers que l'on m'a forcé de faire à l'occasion de la rentrée des troupes, et des feuilletons destinés à raconter à l'univers comment M. Navel (?) a chanté ses couplets, ce qui vous intéresserait peu.

Quand mes articles du *Figaro* seront achevés, je vous les enverrai.

Il y a longtemps que ces articles seraient finis sans la très ennuyeuse préoccupation des besoins de chaque jour, qui me font souvent perdre, pour chercher un dîner, le temps nécessaire à faire quelques bonnes pages. En ce moment surtout, j'entre dans une épouvantable quinzaine toute hérissée d'imprécations de propriétaire et de gargottier.

Le premier a retenu mes livres et quelques habits non pompeux. O quinzaine terrible ! Quand finira-t-elle ? Elle déteint jusque sur mes vers, jugez-en. Voici un fragment d'une pièce où je dis, en parlant de poètes :

« De leurs lèvres souvent en flots extasiés
Ruissellent mille pierreries ;
Ce sont des oasis, des rouges arbousiers
Comme en un temple de féeries ;

Sur l'épaule pareils aux héros tout puissants
Ils ont la pourpre triomphale,
Et plus d'un fait monter les parfums de l'encens
Vers les genoux de quelque Omphale.

Digitized by Google

Mais cela seulement quand ils sont emportés
Par le symbolique Pégase
Dans le pays qui voit sur ses bords enchantés
Les Nymphes en voiles de gaze.

Mais quand leurs beaux manteaux d'emprunt sont mis à bas,
Revêtus de l'habit moderne,
Ils ont à soutenir, pour vivre, les combats
D'Hercule avec l'Hydre de Lerne !

Les palais éblouis par les flammes et l'or
L'évanouissent comme un rêve
Ou comme à l'Opéra disparaît un décor
Qu'une main invisible enlève.

Que deviennent alors les chansons du printemps
Et les astres et les Sylphides ?
Le vers : *Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans*
Est plein de paroles perfides !

Le jour où les goussets vides en un baiser
Unissent tristement leurs toiles,
On ne songe plus guère hélas ! à courtiser
La dame à la robe d'étoiles !

L'œil morne, comme les coursiers d'un long récit,
On songe à ce qu'il faut qu'on paie ;
Et le poète sait que l'or seul adoucit
Le marchand au cœur de cypaie.

Comme Vénus descend au rôle de Margot !
Comme on dédaigne l'ambroisie !
Et comme on donnerait pour le moindre lingot
Ronsard avec la Poésie !

Je suis à ce moment lugubre. Mes fourneaux
Sont lassés d'une vaine attente,
Je suis mélancolique et les vents cardinaux
Ont au loin emporté ma tente.

J'ignore de tout point la forme d'un louis,
Mon Erato fait sa valise
Et détourne de moi ses grands yeux éblouis.
J'ai congédié Cidalise ! »

Mais, encore quinze ou vingt jours, que je passerai je ne sais

Digitized by Google

trop comment, et la richesse va m'arriver à ce point que je ne saurai où mettre ses présents. Ce jour-là, je louerai la salle de l'Opéra pour moi tout seul !

Si la presse que vous m'offriez pour *Guillaume* [1] se voulait charger de mon volume de vers ? Peu importe qu'il soit imprimé en province ou à Paris. L'essentiel c'est qu'il en existe des exemplaires et que ces exemplaires soient distribués aux critiques. J'aurais, du reste, un nom à mettre sur la couverture, puisque M. de Banville m'a promis une préface.

Si le public ne me connaît pas encore, la véritable aristocratie, c'est-à-dire celle du talent, sait mon nom ; et je me puis honorer de la sympathie de plusieurs personnes, dont un ACADÉMICIEN !!! qui est M. Sainte-Beuve. Adieu, je vais rêver au dîner que je vais peut-être faire.

A[t] GLATIGNY.

LA CAUSERIE
VICTOR COCHINAT
Rédacteur en chef,
13, *rue Grange Batelière.*

De Paris, 1er janvier 1860.

L'année m'apporte une foule d'espérances, mais elle ne m'apporte que cela.

Pour commencer, je suis au lit, mais je suis cependant plus tranquille que je ne l'ai jamais été. Encore un mois de patience, et je lance mes souliers de voyage à la face des nues, pour chausser de commodes pantoufles. A la fin du mois, *ma première pièce est jouée.*

J'ai reçu l'autre jour une lettre charmante du père Hugo, et je n'ai que des encouragements de tous côtés. Je n'ai même plus la force d'en vouloir à la misère : la pauvre vieille est si avancée dans son agonie. Elle est en train de casser sur moi ses derniers crocs. Qu'elle se dépêche ! A vrai dire, il est temps que nous mettions un terme à nos relations. Elle m'embête, cette misère ; et ses dernières étreintes sont plus âpres encore que les premières. Voilà huit jours que ma cheminée n'a vu de feu. J'écris au père Glatigny que tout est déjà pour le mieux. Je ne veux pas l'effrayer. Il me croit riche, et je vais l'être en effet. Ma petite pièce pourra me rapporter deux mille francs. Ça me donnera le temps d'en faire une autre.

Mon bon maître, M. de Banville, est en Italie. Je trouvais bien des consolations chez lui, et je vous jure que sa présence me fait défaut. S'il est à Paris quand vous y viendrez, je vous le ferai connaître, et vous verrez quelle noble et généreuse nature il a. Si

1. Je ne crois pas que « Guillaume » ait jamais été édité, ni mis à la scène.

Digitized by Google

je suis arrivé à faire quelque chose de passable, c'est à lui que je le dois, et un peu à vous aussi. Si vous ne m'aviez pas parlé comme vous l'avez fait, je serais resté toute ma vie un misérable cabotin; et le cabotinage est loin maintenant.

Comme nous sommes le premier janvier, je vous fais de tout mon cœur le compliment d'usage.

A^t^ GLATIGNY,
rue Monthyon, 19.

Comme on le voit par cette lettre, Glatigny rend justice à l'influence heureuse qu'eurent sur lui ses deux maîtres, chacun à un titre différent. Le sentiment, si rare, de la reconnaissance fleurissait naturellement dans son cœur.

De Boulogne-sur-Mer, le 30 août 1860.

Je suis resté fort longtemps sans vous écrire, mon bon monsieur Canel, et j'en ai honte. Mais tant de choses me sont arrivées, sans compter la Conscription, une grande femme à laquelle on m'a voulu marier. Mais on m'a trouvé trop faible pour la satisfaire; et je suis resté un humble bourgeois.

Après vous avoir parlé si longtemps de mon volume, je suis parvenu à le faire imprimer. Il paraît la semaine prochaine chez Amyot. L'imprimeur est M. Jouaust. Voillemot et Bracquemond me font une eau-forte pour mettre en tête, et le livre a pour titre *Les Vignes Folles*. Il est composé. Le prologue a déjà paru dans la *Revue Européenne*.

Je suis retombé dans le théâtre, comme souffleur. La misère m'a poussé par les épaules dans ce gouffre. Je guette le moment où j'en pourrai sortir. J'avais fait recevoir une petite pièce au Vaudeville, mais on m'en a interdit la représentation sous prétexte que l'amour y chantait trop à plein gosier.

Depuis ces derniers temps, outre mes ennuis d'argent qui sont plus terribles que jamais, une passion insensée est, un beau matin, venue jusqu'à mon cœur. La belle m'a planté là. Et moi, je suis fort malade. J'ai une fièvre épouvantable, et je garde le lit. Toutes choses fort peu gaies.

Dans huit jours, je vous enverrai mon volume, qui a été fait, défait et refait six fois. J'ai maintenant, je crois, trouvé ma forme définitive. Dans mon exil, je travaille à une grande comédie moderne : *Les Pommes d'Atalante*, avec laquelle j'essaierai de brusquer encore une fois cette grande p..... de mauvaise chance. Réussirai-je ?

Albert GLATIGNY,
3, rue Montigny à Boulogne-sur-Mer.

Digitized by Google

De Caen, le septembre 1860.

Je suis à Caen, en des conditions un peu plus avantageuses qu'à Boulogne. Mon livre paraît définitivement mardi prochain. J'accepte avec reconnaissance votre article dans *le Journal de Rouen* [1]. C'est un de ceux qui me feront le plus de bien. Je vais d'ailleurs être bien traité par la presse parisienne. Th. Gautier, Barbey d'Aurevilly, Sainte-Beuve me doivent faire chacun un compte rendu.

Un de ces prochains jours, quand il me viendra une heure de liberté, j'irai à Bernay et de là à Pont-Audemer. Je ne sais si l'air de la Normandie est pour moi meilleur que l'air d'un autre pays, mais je ne souffre plus, et je suis ivre de gaieté.

Me pourriez-vous mettre en relations avec un journal de Caen ? Comme, sur les affiches du Théâtre, je m'appelle Tarpeaulin, je pourrai sans inconvénient faire des articles et les signer de mon vrai nom. Quand bien même cela ne me rapporterait rien, je me désennuierais.

Quand vous recevrez mon livre, vous ne reconnaîtrez plus rien dans ma manière de faire, et vous verrez qu'au milieu de ma paresse, j'ai trouvé le moyen de bien assouplir ma langue. Je ne tarderai pas à sortir des vagabonderies imbéciles, et à prendre ma place, petite ou grande, à Paris, dès que j'aurai achevé une comédie sérieuse, à laquelle je travaille avec acharnement.

A vous tous les remerciements de mon cœur.

Albert GLATIGNY,
chez M. Baptiste, en face le Théâtre.

De Paris, 1860.

Les habitants de Caen m'ont trouvé trop long, et j'ai fait un four superbe. Je suis de retour à Paris. Mon livre est lancé depuis hier, et je me vais roidir de telle sorte qu'il faudra bien qu'enfin dame Misère me laisse tranquille. J'ai encore une huitaine de jours ennuyeux à passer. Après cela, j'espère marcher plus librement, et plus certainement que je ne l'ai fait jusqu'à ce jour.

J'ai une petite pièce au Théâtre Odéon, tout seul ; et j'en fais une autre en collaboration pour le Théâtre Français.

Le plus difficile est fait. Il s'agissait de faire éditer mon premier livre, et j'ai réussi. Je n'ai plus qu'à trouver un tailleur qui comprenne l'avenir des belles-lettres françaises.

Je vous serre toutes vos mains et bien fort.

Albert GLATIGNY,
rue de Vaugirard, 8, Paris.

1. Le *Journal de Rouen* était alors comme aujourd'hui l'un des plus réputés de province.

Digitized by Google

Décembre 1860.

Je vous remercie de votre envoi. Vous ne me pouviez faire une plus charmante surprise. De tous les poètes latins, Catulle[1] est celui que je préfère. C'est, je crois, le plus humain, en ce sens qu'il a des cris véritablement douloureux. Je n'ai lu encore que cinq ou six pièces de votre traduction, l' « Ode à Lesbie, Lesbie ouvrons nos cœurs », et je m'étonne qu'on puisse rendre en des vers français les vers latins avec autant de précision.

Je vous serais bien reconnaissant si vous me donniez le *Blason populaire de la Normandie*[2]. J'ai en tête un recueil ayant pour titre « Contes normands », et votre ouvrage me serait d'une grande utilité pour donner la couleur locale nécessaire. Je suis de ceux qui ne voient bien les pays que dans les livres. Je ne sais trop, malgré la grande envie que j'en ai, quand je pourrai vous aller voir. Les chemins sont pleins de boue. Je comptais sur une pêtite gelée qui m'eût permis de partir le matin, mais il a toujours plu. Quant aux voitures, cela coûte des argents que je n'ai pas. Mais je trouverai bien l'occasion souhaitée, un jour ou l'autre. J'ai une foule de choses à vous montrer, plus sérieuses que ce que vous connaissez de moi jusqu'à présent. J'ai reçu une lettre de Brunet, vous savez, un des comédiens du père Blancherau, celui pour qui j'ai fait ma belle œuvre *Les Bourgeois de Ponteaudemer*. Il m'a dit de vous souhaiter mille bonjours.

Albert GLATIGNY.

Voici un fragment d'une comédie que je fais :

LÉON

« ... Et puisque tu sais bien qu'il en faudra souffrir,
Pourquoi prendre toujours celle qui vient t'offrir
Ce gauche et triste amour qui n'est qu'une grimace
Et qu'en tournant le front de honte, l'on ramasse ?
Pourquoi ne pas choisir, lorsque tu veux aimer,
Une enfant dont le cœur commence à s'animer,
Dont ton bras serait fier, et qui serait ta femme ?

1. Canel avait adressé à Glatigny un exemplaire de sa traduction des *Poésies complètes de Catulle*, récemment éditée. Cet ouvrage attira à son auteur de chaudes félicitations de ses compatriotes Gustave Flaubert et Louis Bouilhet. (Voir Coll. autogr. Biblioth. Canel.)

2. *Le Blason populaire de la Normandie*, ou Recueil de proverbes, sobriquets et dictons appliqués à cette province, d'Alfred Canel, parut en 1859.

Digitized by Google

PAUL

Ce rôle te va bien, en vérité! Déclame :
J'écoute. Continue, ô mon frère prêcheur !
Tu crois que je n'ai pas envié la fraîcheur
De l'amour confiant parce qu'il est honnête,
Et que la demoiselle à la folle cornette
Est la seule qui puisse éveiller mon désir ?
Que mon âme s'oublie aux songes du plaisir ?
Va ! Je méprise autant que toi ces créatures
Faites de vanité perfide et d'impostures,
J'étouffe dans leur monde ; et pourtant j'y vivrai
Fatalement : ce vin lourd, dont je m'ennivrai
Doit encor déposer ses flots noirs dans mon verre,
Avant d'aller cueillir la jeune primevère
Il me faut effeuiller plus d'un camélia,
Car le destin cruel et railleur nous lia,
Nous, les épris de l'Art, à ces choses mauvaises
Et cet air, plus brûlant que celui des fournaises,
Qui pèse sur nous, même alors que nous dormons,
Nous sommes obligés d'en emplir nos poumons.

LÉON

Qui vous y force ?

PAUL

Qui ? Hé parbleu ! la Misère
Qui fait le bien absurde et le mal nécessaire,
Les hasards de la Vie et du Monde. Nos pas
Du chemin désigné ne s'écarteront pas,
Car ils rencontreraient les bords d'un précipice.
Ah ! tu crois que la vie est clémente et propice
A ceux dont la richesse est dans leur avenir
Et qu'aussitôt la main tendue ils vont tenir
Le rameau verdoyant qui fait leur espérance !
Non, notre terre, à nous, est un lieu de souffrance,
Une route où l'on a les pieds ensanglantés,
Une porte d'airain où longtemps vous heurtez
Avant que d'entonner l'hymne de la victoire.
Tu ne la connais pas, la ténébreuse histoire
Du labeur inutile, implacable, incessant,
Qui vous met sur le front une sueur de sang ! »

Décembre, 1860.

Je n'ai vraiment pas de chance. Il m'a été impossible de trouver une pauvre petite fois l'occasion de vous aller voir. L'hiver crapu-

Digitized by Google

leux dans lequel nous sommes me rend malade et m'engourdit le corps comme l'esprit. Votre *Blason de la Normandie* me sert énormément et m'amuse surtout. J'en ai volé quelques expressions pour les fourrer dans « Suzanne L... » une nouvelle qui fait partie de mes Contes normands, et que je crois avoir écrits en vrai gâs du pays.

Je vous recommande un livre publié chez Malassis et qui figurera très bien dans votre collection : *Les derniers contes de Jean de Falaise*. Je ne sais si vous le connaissez.

A l'un de ces jours, je ne sais lequel.

Albert GLATIGNY.

Sur ces entrefaites, pour aider de tout son pouvoir au succès de son jeune ami, Alfred Canel, dans sa ville natale, venait d'écrire sur l'œuvre nouvelle d'Albert Glatigny le curieux article que nous donnons ici :

Article de M. Canel dans le Journal de Pont-Audemer (22 décembre 1860).

« Les amateurs de spectacle de notre ville n'ont pas oublié la troupe de M. Blanchereau, ni ce *grand* acteur, du nom de Glatigny, qui en faisait partie (malgré son extrême jeunesse, il avait près de six pieds, quand il voulait prendre la peine de se tenir droit). Ils se rappellent certainement sa pièce des *Bourgeois de Pontaudemer au XVIIe siècle*, qu'ils applaudirent avec entrain, quoiqu'elle se trouvât singulièrement défigurée par un *lapsus* de mémoire de deux acteurs, qui, en sautant par dessus deux ou trois scènes, indispensables à l'action, la rendirent pour un instant complètement inintelligible.

« — Eh ! depuis ce temps, Albert Glatigny a tenu les promesses que faisait, en son nom, son aptitude littéraire. Quoiqu'il soit très difficile, par le temps qui court, de prendre pied sur le sol glissant de la république des lettres, il est parvenu à s'y faire une place, dans Paris même. Nous avons vu figurer son nom dans plusieurs feuilles périodiques bien posées, et, — mieux que cela encore — il est arrivé à trouver un éditeur pour un volume de poésie, illustrée d'un frontispice de Charles Voillemot, gravé à l'eau forte par Bracquemond.

« Il suffirait de cette bonne fortune pour constater que l'œuvre de l'ex-cabotin n'est pas sans mérite ; à ce premier

Digitized by Google

indice, si favorable à l'auteur, nous joignons avec empressement notre appréciation personnelle.

« Dans une ode qu'il adresse à Ronsard, le jeune poète nous dit que ce qu'il aime, en fait d'œuvres rimées, ce sont :

Des vers où l'extase déborde,
Des vers où le caprice torde
Comme il veut les mètres divers ;
Des vers où le poète oublie
Tout, hormis la sainte folie :
Des vers, enfin, qui soient des vers !...

« Très souvent les vers de Glatigny sont des vers de cette espèce. Le feu sacré (la sainte folie) s'y montre à chaque page ; la fougue de la jeunesse, de la passion, y jette la vie et le mouvement. En lisant son livre, on saisit tout d'abord qu'il n'écrit pas pour utiliser ses loisirs ; on voit qu'il cède à un entraînement auquel la résistance est impossible. Dans une pareille condition, on est à même de s'ouvrir à deux battants les portes de l'avenir. A force de travail, Glatigny ne se ressemble déjà plus à lui-même. Ses premiers vers, qu'il nous avait montrés, n'avaient guère pour eux que la chaleur de l'inspiration. Ceux d'aujourd'hui sont aussi bien écrits que richement rimés. Ils sont dignes, en un mot, de paraître sous les auspices de Théodore de Banville, à qui ils sont dédiés.

« Est-ce à dire que rien n'est à blâmer dans le livre qui nous occupe ? Non, sans doute. Il s'y présente des *hardiesses* qui, à nos yeux, appellent quelque peu la férule du pédagogue : hardiesses de coupe, hardiesses dans le choix du sujet. Je dois le dire, toutefois : les unes n'offusqueront guère que les vieux qui, comme moi, sont nés sous le régime absolu de la littérature classique, et les autres seront peut-être un mérite de plus pour un certain nombre de lecteurs.

« La conclusion de ce qui précède est celle-ci : Habitants de Pont-Audemer qui aimez la poésie, achetez les *Vignes folles* d'Albert Glatigny. Je vous donne l'assurance que vous les lirez avec un intérêt réel. Ce devra, d'ailleurs, être pour vous une satisfaction non moins réelle de contribuer par votre sympathie à soutenir dans la rude carrière des Lettres

Digitized by Google

un jeune enfant de la Normandie qui n'a que sa plume pour unique fortune. A. C. »

C'est de Rennes, en janvier 1861, que Glatigny s'adresse ensuite à M. Canel.

Je vous envoie mes souhaits heureux pour la nouvelle année, de la ville de Rennes où je me suis volontairement exilé. Je vous vais envoyer tout prochainement deux volumes, l'un en vers, l'autre en prose.

Je travaille avec acharnement à l'achèvement définitif d'une grande comédie en cinq actes. C'est pour elle que je me suis condamné encore à un an de province, afin de ne pas être obligé de demander ma vie à des articles éparpillés à droite et à gauche, qui prennent du temps et dont il ne reste rien. J'ai pris mon courage à deux mains, et je suis revenu à la vie solitaire et dure ; mais je ne m'en repens pas.

Si je souffre du froid, qui est diablement aigu pour les gens dont la cheminée, comme la mienne, est sans bois, ma pièce avance et prend une bonne tournure dont je suis content. Cela me donne de l'espoir et m'aide à supporter les rigueurs du thermomètre dont la seule vue donnerait froid à la Canicule elle-même.

Je vous recommande une petite revue faite par des jeunes gens, et dans laquelle je publie des vers. Elle est appuyée par Quinet, Arago, Michelet et Jules Favre. On l'appelle *Le Mouvement*. Bientôt, je pense vous donner de meilleures nouvelles, et entonner à haute voix l'hymne du triomphe. En attendant, je vous presse la main de tout mon cœur.

Albert GLATIGNY,
rue Saint-Sauveur, 6, à Rennes.

Moins d'un mois plus tard, le voici de retour à Bernay, où il vient revoir ses parents[1] et ses amis. Parmi ces derniers, le fils de Me Daufresne, huissier, était l'un des plus fidèles.

1. Le père Glatigny quitta la gendarmerie le 27 novembre 1852. Il fut ensuite agent de police à Bernay jusqu'au 14 décembre 1855, pour redevenir gendarme. Médaillé militaire le 11 août 1867, il a sa retraite le 16 février 1868. Du 1er mars 1868 jusqu'en octobre 1888, il habite Beaumesnil, comme garde particulier du comte de Maistre. Ensuite, il se retire avec sa femme chez son autre fils Arthur Glatigny, maréchal des logis de gendarmerie, à Caudebec-en-Caux.

Albert Glatigny affectionnait particulièrement son oncle Gustave Glatigny, qui, en 1890, était commissaire de police à Rouen, et également ancien gendarme.

Digitized by Google

Mais Lottin de Laval, le grand artiste et le savant modeste qui songeait alors à enluminer sa célèbre demeure des magies somptueuses de l'Orient, avait toute l'admiration de notre poète. Au lendemain d'une visite à ses amis, il compose le poème suivant :

A MADAME LOTTIN DE LAVAL

Quand on a vu les grâces étriquées
Qu'avec orgueil, en ce pays normand,
Montrent aux yeux des femmes fabriquées
On n'a jamais su trop où ni comment,

Lorsque, depuis Madame la Mairesse
Jusqu'à l'épouse austère du commis,
On voit partout la même sécheresse,
Les mêmes fronts ennuyés et blêmis ;

Quand on a vu ce troupeau qui se gante
Dans sa vertu comme dans sa maigreur
Et qu'on rencontre une femme élégante
Pouvant sourire et parler sans aigreur,

Qui sait porter, sans en être écrasée,
Les flots de soie et les divins chiffons,
Et, fière et belle en sa démarche aisée,
Porte les yeux autre part qu'aux plafonds,

Quand on la voit, pareille à la princesse
Qui répandait des rubis sous ses pas,
Douce et hautaine, et conservant sans cesse
Cet air charmant que l'on n'enseigne pas,

On se souvient des îles fortunées,
Des chers romans édifiés en l'air,
Des riches fleurs que n'ont jamais fanées
Les vents d'un ciel éternellement clair

Et l'on s'en va, cependant qu'attendries,
Autour de vous, sur un rythme éclatant
Chantent les voix des sylphes des féries :
Ainsi je fais, Madame, en vous quittant.

Albert GLATIGNY.

Bernay, 10 février 1861.

Digitized by Google

A partir de maintenant, les lettres des deux correspondants paraissent s'espacer davantage. Je trouve des creux parfois de plusieurs années. Assurément la collection que j'ai sous les yeux est incomplète. Certaines lettres ont été égarées, ou même, par inadvertance, supprimées.

En tout cas, ce qui ne fut jamais entamé, c'est l'amitié des deux écrivains. Elle dura toute leur vie ; et leurs nombreuses entrevues à Pont-Audemer, à Paris, à Evreux, à Bernay et ailleurs ne cessèrent leur cours qu'au jour où cet infortuné Glatigny dut s'aliter définitivement pour mourir. Je donne ces lettres dans l'ordre où je les ai trouvées, c'est-à-dire classées par Alfred Canel lui-même, et la dernière d'entre elles annotée de sa propre main.

De Beaumesnil, 27 pluviôse, an 78 (1869).

Mon cher maître,

Le pays de Pierre Bonaparte m'a laissé à peine la force de me traîner jusqu'à Beaumesnil [1], chez mes parents. Je suis très malade, mais ça reviendra, et j'espère vous pouvoir aller serrer la main au printemps. Aujourd'hui, je vous donne seulement mon adresse. Mes pauvres yeux me défendent de longues lettres.

Je vous embrasse de tout cœur,

Albert GLATIGNY.

Mon cher Maître,

J'ai trouvé enfin, après plusieurs essais infructueux, un imprimeur pour mon livre. C'est Malassis qui l'édite à Bruxelles, et me procure même des séances d'improvisation dans cette ville. Ce sera le premier argent que j'aurai gagné depuis trois mois et demi. Il faut seulement faire le voyage. Pouvez-vous, malgré la misère des temps, me prêter trente francs que je vous renverrai pour le premier décembre. Pardon, si j'emploie ce mot de prêt, mais comme cette somme vous est utile pour nos pauvres blessés, je ne

1. Nous avons dit que le père Glatigny, sur ses vieux jours, fut garde-chasse du comte de Maistre, au château de Beaumesnil, et se retira ensuite à Caudebec, où il a dû mourir.

Georges Dubosc, le très estimé critique d'art du *Journal de Rouen*, l'a connu autrefois, ainsi que la mère Glatigny qui assista d'ailleurs de son vivant à une première fête donnée en l'honneur du poète son fils, à Lillebonne.

Digitized by Google

peux pas l'accepter autrement, comme j'ai accepté votre aide ancienne.

Je vous serre la main de tout cœur,

Albert GLATIGNY,
Beaumesnil (Eure).

Mon cher Monsieur Canel,

Je n'ai reçu votre lettre que plusieurs jours après son arrivée, n'étant plus à Serquigny. En même temps qu'elle, comme pour faire deux bonnes choses à la fois, une autre m'arrivait de Tours, où je vais peut-être aller comme journaliste. Au moins, je servirai à quelque chose. J'ai envoyé mes vers à tous les journaux de province que je connais. La pluie m'a empêché d'aller vous serrer la main. La pluie et le vent ayant le don de me paralyser, aussi est-ce du coin du feu que je vous écris, les jambes inertes, mais le cœur vivant, heureusement.

Albert GLATIGNY,
à Beaumesnil.

Janvier 1871 (?)

Mon bon et cher Monsieur Canel,

Je voulais vous aller voir hier, mais les heures du chemin de fer m'en empêchent. Je serais obligé de rester deux jours à Pont-Audemer pour me reposer. Cependant, si je sens un peu de force me revenir, je hasarderai le voyage. En attendant, et quoi qu'il en soit, je vous serre la main de tout mon cœur.

Nous aurons plus de temps après la délivrance de notre pauvre pays. Si vous saviez ce que je souffre de mon impuissance en un pareil moment, ne pas même pouvoir faire dix pas sans chanceler et être dans toute sa virilité, avoir trente et un ans, et se sentir plus faible qu'un enfant de quatre ans. Est-ce un châtiment de mon indifférence ancienne ? J'avais pourtant essayé de la racheter depuis six ans. Je me donnais tout entier à cette belle cause de la République ; et depuis treize mois, je suis cloué par la maladie et l'épuisement sur mon lit.

Je vous embrasse bien fort pour me retremper et ne pas laisser la tête imiter le corps.

Albert GLATIGNY,
chez M. Augustin Vy, Serquigny.

Note de M. Canel : « Un mois après cette lettre, le pauvre Glatigny arrivait chez moi, mais pas seul... Il s'était marié et il partait pour l'Angleterre, avec sa femme[1]... A. C. »

1. Glatigny fit la connaissance de Marie-Denise-Emma Dennie, à

Digitized by Google

* * *

Ici s'arrête la série des lettres conservées par Alfred Canel. Si incomplète qu'elle puisse paraître au premier abord, nous estimons qu'elle fournit dans son ensemble un élément puissant, vivant, sincère et intime de documentation sur la vie d'Albert Glatigny, poète au cœur noble, qui, malgré sa pauvreté proverbiale et la fatale chaîne de malheurs et de déceptions qui s'abattit sur lui, fut un amoureux passionné et sans partage de la Beauté.

C'est en connaissant son long et douloureux calvaire qu'on appréciera vraiment sa volonté et sa grandeur d'âme.

J'ai quelque fierté d'avoir aidé, même modestement, à tracer pour l'avenir les traits d'une touchante figure morale de poète, qui force notre sympathie, et, — s'il le faut, — notre indulgence. L'avenir rendra justice à ce loyal serviteur de l'art, dont s'honorent déjà et la Normandie et la république des lettres.

Nice, en 1869. Il l'épousa civilement, on le sait, à Beaumesnil, le 11 février 1871. Mais l'état de santé du poète était si précaire que le maire dut se rendre au domicile du père Glatigny pour la cérémonie.

Digitized by Google

UNE BELLE MANIFESTATION DE SYMPATHIE

EN L'HONNEUR DE

M. EMMANUEL BOULET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

30 *avril* 1922.

Lorsqu'il y a quelques semaines, la nouvelle s'était répandue que le gouvernement récompensait M. Emmanuel Boulet, fondateur et président du Syndicat agricole du Roumois, fondateur et président honoraire du Club Français du Chien de Berger, en lui conférant la croix de chevalier de la Légion d'honneur, la satisfaction avait été grande dans toute la région et parmi ses confrères.

Ses collaborateurs et continuateurs de ses multiples œuvres philanthropiques et sociales avaient aussitôt formé le projet de fêter avec éclat cette distinction méritée à tant de titres par une vie de labeur et de dévouement éclairé à la cause de l'agriculture.

L'initiative en fut prise par M. Georges Foucard, l'aimable et actif vice-président du Syndicat agricole, et rencontra une unanime approbation.

Il n'en pouvait être autrement si l'on se remémore les services innombrables rendus par le vénérable et respecté légionnaire, principalement sur ce plateau du Roumois dont il avait fait son centre de prédilection.

La belle manifestation qui s'est déroulée en la commune de Bourgtheroulde, et à laquelle ont tenu à s'associer de hautes personnalités du département, aura été pour M. Em-

Digitized by Google

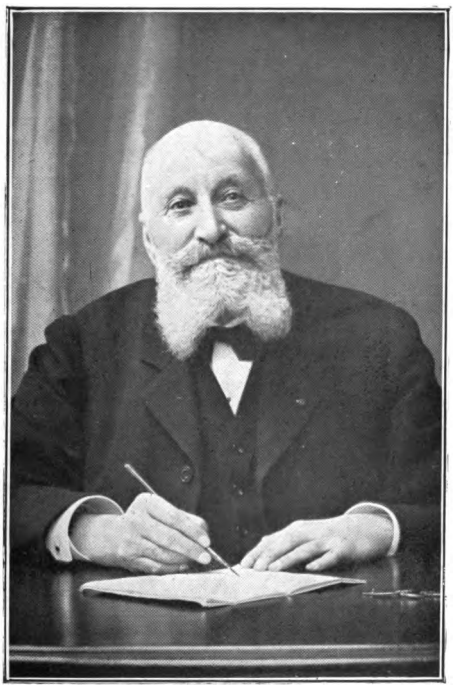

M. EMMANUEL BOULET

NÉ EN 1840

Fondateur et Président du Syndicat agricole du Roumois,
Fondateur et Président honoraire du Club français du Chien de Berger,
Membre et Trésorier honoraire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf,
Membre Correspondant de l'Académie d'Agriculture,
Membre de la Société libre d'Agriculture de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier d'Académie,
Commandeur du Mérite agricole.

Digitized by Google

Digitized by Google

manuel Boulet une nouvelle preuve de la sympathie et du respect dont l'entourent nos vaillantes et courageuses populations.

Une souscription publique où, à côté de généreux dons, l'on trouve les modestes oboles d'ouvriers agricoles avait permis l'acquisition d'un magnifique bronze « La Maternité », de la maison Barbedienne, signé de Paul Dubois, ainsi que d'une croix en diamants. La remise de ces objets d'art fut faite à M. Boulet en la mairie de Bourgtheroulde, dans une réunion présidée par M. Leroux, inspecteur général, délégué par le ministre de l'Agriculture, le dimanche 30 avril 1922.

La salle des mariages où se déroule cette cérémonie est trop petite pour contenir les notabilités présentes.

M. Foucard souhaite la bienvenue au représentant du gouvernement et salue son vénéré président.

M. Leroux félicite les organisateurs de cette belle manifestation qui est le plus béau témoignage de gratitude, d'affection et de sympathie rendu à M. Boulet par la grande famille agricole qu'il a fondée « avec le désir de voir autour de lui toujours plus de bonheur et de joie ».

Il accroche alors sur la poitrine du légionnaire l'insigne d'honneur qui lui est offert et lui donne l'accolade.

M. Prosper Josse, député et président du Conseil général de l'Eure, adresse à son tour ses félicitations au héros du jour « dont la vie constitue un exemple et un enseignement pour son pays ».

M. Boulet prononce quelques paroles de remerciements et, très entouré, accueille avec modestie les félicitations qui lui sont prodiguées pendant que d'aimables jeunes filles remettent des fleurs à son épouse respectée.

Dans une vaste salle située sur la route d'Elbeuf, magnifiquement décorée de draperies tricolores, de verdures, de fleurs, de trophées de drapeaux et d'emblèmes allégoriques, ont été dressées les tables du banquet.

Plus de 200 couverts sont disposés et malgré l'affluence un ordre parfait se remarque grâce aux bonnes dispositions prises par le comité, où l'on se plaît à souligner la parfaite coordination des efforts de ses membres.

Digitized by Google

A la table d'honneur et à ses abords immédiats se trouvent :

MM. Leroux, inspecteur général du ministère de l'Agriculture, président, Emmanuel Boulet et Madame; MM. Duval et Le Mire, députés; Henri Saget, délégué du Club Français du Chien de Berger; Léon Lauvray, conseiller général, président des groupements agricoles de l'Eure ; Dérais, conseiller général ; Bréauté et Fréret, conseillers d'arrondissement; Foucard, vice-président, et Bardoul, secrétaire-trésorier du Syndicat agricole du Roumois; Rontaix, directeur de l'École d'Agriculture du Neubourg;

Le comte de Beaucourt, président de la Caisse régionale agricole; Paul Poiret, de Paris; Leroux, maire de Bourgtheroulde; Buquet, notaire à Routot; Lefèvre, notaire à Boissey-le-Chatel; ainsi que les maires de la plupart des communes du canton et au hasard nous notons MM. le Dr Collignon, de Routot; André Lecerf, de Touville; Prévet, de Boissey-le-Chatel; Lemarié, de Saint-Ouen-du-Tilleul; Ledoc, d'Epréville-en-Roumois; Bidault, du Theillement; Coquelin, de Bourg-Achard; Bourgaley, de Berville-en-Roumois; Guillaume Caillouel, de Boscherville; Jacques Bouchon, de Nassandres; Desrez, de Barneville-sur-Seine, etc.

La présence d'une cinquantaine de dames et jeunes filles donne une note de gaieté à cette charmante et inoubliable fête favorisée de plus par l'éclat d'un soleil printanier.

Le menu est très apprécié et fait honneur à M. Houbert, le propriétaire de l'Hôtel de la Corne d'Abondance.

L'heure des discours étant venue, M. Foucart donne connaissance des excuses reçues de MM. Maurice Hervey, Abel Lefèvre, sénateurs; Join-Lambert, député; le baron Salignac-Fénelon; Paul Fraenckel, président de la Chambre de commerce d'Elbeuf; Lormier, président du Syndicat agricole de la Seine-Inférieure ; Mattard, conseiller général ; Dr Martin ; Poullain, maire de Bosc-Roger; Allain, maire de Boscguérard-de-Marcouville, etc.

Puis successivement prennent la parole MM. Foucart, président du Syndicat agricole du Roumois ; Callouel et Ernest Lemonnier, membres du comité d'organisation; le comte de Beaucourt, Saget, Lauvray, Alexandre Duval, député; Le Mire, député, et Leroux, inspecteur général de l'agriculture.

Chacun des orateurs, après avoir fait ressortir les mérites de M. Boulet, que récompense si dignement la distinction

Digitized by Google

qui vient de lui être conférée, retrace l'œuvre immense à laquelle il a consacré sa longue carrière.

M. le comte de Beaucourt, puis M. Duval attirent tout particulièrement l'attention sur l'œuvre que s'efforce de poursuivre le comité de patronage des Maisons Ouvrières agricoles, seul moyen pratique de maintenir et conserver à la terre les travailleurs des campagnes. « Ce problème est d'ordre social et national », et après un long énoncé des divers projets envisagés pour atteindre le but cherché, M. Duval termine son intéressant discours en disant « que travailler à la puissance de l'agriculture, c'est travailler à la puissance et à la grandeur de la France ».

M. Le Mire rappelle un souvenir remontant à plus de trente années. Lors de la venue à Elbeuf de M. Carnot, président de la République, M. Boulet, qui était alors industriel en cette ville — mais consacrait déjà ses loisirs à la défense des intérêts agricoles et à l'élevage des chiens de race — avait fait tisser une étoffe avec le poil de ses chiens griffons. Un gilet confectionné avec ce drap avait été offert au président Carnot, lorsqu'il visita l'important établissement Nivert et Boulet.

« M. Boulet, dit-il, a consacré à l'agriculture toutes ses qualités d'industriel et l'on retrouve toutes ses méthodes pratiques d'organisation dans les œuvres nombreuses appelées à immortaliser son souvenir. »

M. Leroux fait à son tour l'éloge du héros de cette fête, souhaitant de le voir assister « aux prochaines moissons qui feront la France digne de tous les respects ».

Comme les précédents orateurs, M. Leroux lève son verre au président de la République.

Lorsque M. Boulet se lève, une longue ovation lui est faite.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire son intéressant discours que soulignent des applaudissements répétés et prolongés.

Mon premier devoir est de remercier :

M. le Ministre de l'Agriculture de nous faire le grand honneur de se faire représenter officiellement à notre réunion par le savant,

Digitized by Google

distingué et sympathique inspecteur général de l'agriculture, M. Leroux, venu de Paris ce matin, qui le représente si courtoisement et qui, avec son amabilité coutumière, a bien voulu nous présider; M. Goublet, préfet de l'Eure, que notre département a la bonne fortune de posséder à la tête de son administration, qui devait être des nôtres, mais que les devoirs de sa charge ont empêché de venir aujourd'hui à Bourgtheroulde ; MM. les députés Josse, Join-Lambert, Alexandre Duval et Henry Le Mire, qui, à la Chambre, défendent avec autorité et talent les intérêts de l'agriculture; M. Léon Lauvray, président de l'Union des Groupements agricoles de l'Eure, M. Eugène Servin, directeur des Services agricoles; M. Rontaix, directeur de l'Ecole d'agriculture du Neubourg ; M. Henri Saget, délégué du Club Français du Chien de Berger.

Ils ont sacrifié leur journée pour se joindre à nous. Je leur donne l'assurance que tous, nous leur en sommes très reconnaissants.

Mesdames, Messieurs,

Je suis véritablement confus des paroles si aimables, si élogieuses qui viennent de m'être adressées, des cadeaux qui me sont offerts : un joli bijou et un beau bronze.

Mais, Mesdames et Messieurs, mes chers amis, permettez-moi de vous dire, en toute franchise, que je ne mérite pas tout cela. Je trouve même que je ne mérite rien.

Je n'ai fait, dans les circonstances qu'on a bien voulu rappeler avec trop de bienveillance, que remplir simplement mon devoir de président et je suis fermement convaincu que tous ceux qui sont ici en auraient fait autant à ma place.

Je ne prononcerai pas de discours, Mesdames et Messieurs, mais je tiens à dire et à reconnaître que la croix de la Légion d'honneur qui m'a été conférée pour le couronnement de ma carrière :

C'est vous, mes chers collaborateurs, qui l'avez demandée pour moi;

C'est vous qui me l'avez fait obtenir, avec l'aide de ceux qui ont qualité pour parler au nom de l'agriculture et du département.

Vous en méritez tous une parcelle ; mais comme elle ne peut pas être divisée, vous m'avez désigné pour la porter tout entière.

Je vous en suis profondément reconnaissant.

Cette fête d'aujourd'hui, que votre comité a organisée, ce magnifique banquet, cette réunion nombreuse de figures amies, sera pour moi le plus beau jour de ma vie et quand mon heure de disparaître arrivera, je penserai à cette journée, je penserai à vous tous et je partirai heureux.

En attendant, en attendant encore longtemps j'espère, je vous dis à tous et à toutes : merci, merci.

Digitized by Google

Je profite de l'heureuse circonstance qui nous réunit pour rappeler : la vaillance des cultivatrices qui, pendant la guerre et l'absence de leurs maris mobilisés, ont travaillé avec tant d'énergie, ont su obtenir de la bonne terre de France, par leur labeur opiniâtre et de tous les instants, le blé nécessaire à notre pain quotidien et ont ainsi conjuré la famine pendant la terrible et néfaste période de 1914 à 1918.

Je les salue très bas et je dis, Mesdames et Messieurs : « Gloire à elles ».

Je rappelle aussi les familles nombreuses d'ouvriers agricoles qui donnent des bras à l'agriculture, qui élèvent leurs enfants dans l'amour du travail, leur donnent l'exemple de la probité, de la sobriété et les conservent à la terre.

Ces familles-là, Mesdames et Messieurs, nous devons les soutenir, les aider, les respecter, les honorer.

Je rappelle encore : les 37 bonnes mères du Roumois, que nous avons eu la grande joie de récompenser l'année dernière et qui ont donné le jour à 346 enfants.

Je leur renouvelle l'expression de mes très respectueux hommages et je leur dis qu'elles ont bien mérité de la patrie et qu'elles peuvent compter sur le respect de tous les bons Français.

Mesdames, Mesdemoiselles,

Je vous remercie particulièrement d'être venues en aussi grand nombre à ce banquet familial. Votre présence pour un vieux comme moi est un véritable plaisir des yeux et je vous dis aussi merci, merci.

Je vous demande la permission d'émettre un vœu :

C'est que toutes les jeunes filles du Roumois se marient, que pas un seul garçon ne reste célibataire, que tous les ménages aient de nombreux enfants, roses et bien portants, auxquels je souhaite, ainsi qu'à leurs parents, santé, bonheur, prospérité.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Président de la République et de M. le Ministre de l'Agriculture qui, tous les deux, m'ont envoyé leur signature à l'occasion de ma nomination dans la Légion d'honneur; en l'honneur de M. le délégué du Ministre de l'Agriculture, M. l'inspecteur général Leroux, que je remercie à nouveau d'être venu nous présider; en l'honneur de MM. les députés Duval, Le Mire, Josse et Join-Lambert, que je remercie de rehausser par leur présence cette fête qui laissera dans ma vie un souvenir inoubliable; car, Mesdames et Messieurs, c'est une journée de délices que vous me faites passer aujourd'hui : bien déjeuner en très aimable compagnie ! entendre des louanges ! recevoir des cadeaux !

Je ne sais vraiment pas comment vous exprimer toute ma grati-

Digitized by Google

tude. Je vous ai remercié et je vous remercie encore de tout mon cœur.

Mesdames, Messieurs, Mes chers Amis,

Je termine en levant mon verre en votre honneur à tous ; aux progrès intenses de l'agriculture française qu'il vous est possible de réaliser ; à la santé et à la prospérité de tous les aimables convives, de tous les membres du Syndicat agricole du Roumois, présents et absents.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Milliard (Victor-Edouard), avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur de l'Eure, ancien ministre de la Justice et des Cultes, décédé à Paris le 9 mai 1921, dans sa 77e année. (Voir notice et portrait, p. 201 du Recueil de 1920, 7e série, t. VIII.)

M. Hérissay (Emile-Louis-Laurent), ancien magistrat, vice-président de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure, officier d'académie, décédé à Evreux, le 7 août 1921, dans sa 84e année.

M. le marquis de Cairon (Gabriel), ancien maire d'Alizay, ancien conseiller d'arrondissement, décédé à la Saussaye (Eure), le 20 août 1921.

M. Gouhier (Armand-Honorat), directeur de l'imprimerie Hérissey, ancien secrétaire de la Société de secours mutuels *l'Ebroïcienne*, décédé à Evreux le 10 septembre 1921, dans sa 71e année.

M. le général Saisset-Schneider, ancien général de brigade à Evreux, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 23 septembre 1921.

M. Jacquelin (Paul), ingénieur des arts et manufactures, conseiller municipal d'Evreux, décédé à Evreux le 15 décembre 1921, dans sa 83e année.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1922.

BUREAU

Président. . . . . MM. le duc de Broglie, maire de Broglie, au château de Broglie.

Vice-président. . . . André Join-Lambert, député de l'Eure, à Livet-sur-Authou.

Secrétaire perpétuel . Albert Doucerain, avocat, à Évreux.

Trésorier . . . . . Albert Hubert, propriétaire, à Évreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président. . . . . MM. Albéric de Mare, conseiller général, au château d'Orvaux.

Secrétaire . . . . . Charles Lecœur, industriel à Évreux.

LETTRES. — PHILOSOPHIE

Président. . . . . MM. Joseph L'Hopital, au château d'Angerville-la-Campagne.

Secrétaire. . . . . Ernest Guillemare, à Évreux.

BEAUX-ARTS

Président. . . . . MM. Jacques Hérissay, à Évreux.

Secrétaire . . . . . Maurice Béguin, archiviste du département.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

HUBERT (Alphonse), administrateur du Syndicat	1922
PITOISET, proviseur honoraire du Lycée d'Évreux	
LAUVRAY (Léon), conseiller général.	1923
BIARD, géomètre.	
GOSSART, architecte honoraire du département.	1924
CORDIER (Marcel), artiste-peintre	

MEMBRES FONDATEURS

De la Société libre de l'Eure et de la Société des Amis des Arts (à la suite de la fusion).

MM.

Le marquis DE BOURY, ancien député de l'Eure.
CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORDIER (Marcel), artiste peintre.
GOSSART (Georges), architecte honoraire du département de l'Eure.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
L'HOPITAL (Joseph), propriétaire.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
ROGIER (Gabriel), artiste peintre.
THUREAU-DANGIN (Pierre), propriétaire.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN, artiste-peintre.
AUBINEAU, juge au Tribunal civil.
AUGER, négociant, route d'Orléans.
AUVRAY, mandataire aux Halles.
BAGOT, avocat.

Digitized by Google

BARILLER, avoué.
BAUCHE, maître-imprimeur.
BÉGUIN (Maurice), archiviste intérimaire du département.
BELLENGER (Pierre), avoué.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BIARD, géomètre.
BILLAUD (Pierre), professeur à l'École Saint-François-de-Sales.
BIONVAL, représentant de commerce.
BLIN (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
BLOT (Jules), propriétaire.
BONNENFANT (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
BOUCHARD (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
BOUCHET, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.
BOUDET, agent d'assurances.
BOURGUIGNON, caissier de la succursale de la Banque de France.
BRAIL, commandant en retraite.
BUZOT (Paul), propriétaire.
CARRÈRE, rédacteur en chef de la *Normandie*.
CHASSAING, capitaine de recrutement.
CHAUVIN (Mgr), évêque d'Évreux.
CHAUVIN (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement.
CLAVEL, négociant en confections.
COCHIN, manufacturier.
CHENNEVIÈRE, rentier.
COURCELLES, avocat.
COUSINOU, notaire.
DADAY (docteur), directeur de l'Asile de Navarre.
DANIEL, peintre-décorateur.
DAVY, professeur au Lycée.
DEHAIL, docteur en médecine.
DEHAIS, propriétaire.
DELAUNAY, minotier, rue Victor-Hugo, 18.
DELDIQUE (Mlle), infirmière à l'hôpital-hospice.
DELISLE (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
DELMAS, entrepreneur de travaux publics.
DELOUYE, propriétaire.
DESSIAUX, directeur des contributions directes.
DÉVÉ (Henri), maître imprimeur.
DEVENTE, bibliothécaire de la Société.
DEVILLE, directeur de la succursale du Crédit lyonnais.
DORÉ, juge de paix.
DOUCERAIN (Albert), avocat.

Digitized by Google

DUBREUIL, professeur au Lycée.
DUCHESNE (Edmond), négociant.
DUCLOS, architecte.
DUCLOS, pharmacien.
DULAC, propriétaire.
DURCOS, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EUDELINE (l'abbé Paul), chanoine de la cathédrale.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FAYET-CAUET, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
FILLEUL, propriétaire.
FRETEY, clerc de notaire.
FOURNEAU, proviseur du Lycée.
GALZIN, docteur en médecine.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure.
GOUBLET, préfet de l'Eure.
GRELLET, receveur de l'enregistrement.
GREMERET (Mlle), libraire.
GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée.
GUEST, avoué, président de la Société de géographie commerciale.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
GUTTIN (le chanoine), ancien curé doyen de Saint-Taurin.
HAIMET (Ernest), président du Tribunal de commerce.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HARDOIN, greffier en chef du Tribunal civil.
HÉE (Edmond), automobiles, juge au Tribunal de commerce.
HÉLIE (Mme v^e), propriétaire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), maître imprimeur.
HERVIEU, négociant et apiculteur.
HUBERT (Albert), propriétaire.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole.
HUVEY (Aristide), architecte.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN (Henri), entrepreneur de travaux publics.
KŒNIG, commis principal des ponts-et-chaussées.
LAFOSSE, professeur au Collège de Saint-François de Sales.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.

Digitized by Google

LAPELTEY fils, horticulteur.
LAUTOUR (Mlle), directrice d'école privée.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome, conseiller général.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant.
LECŒUR, manufacturier.
LEDUC, représentant de commerce.
LEFÈVRE, directeur de la Société électrique.
LÉGIER, notaire.
LEHEURTEUR, directeur du Syndicat agricole.
LERAT, docteur en médecine.
LEROUX, directeur d'assurances.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LETARTRE, industriel.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PETEL (Mme ve), propriétaire.
LEVASSEUR (le chanoine), curé de Navarre (Evreux).
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
MAHIEU, professeur au Lycée.
MARCHON, opticien.
MATHEY (Abel), professeur au Collège Saint-François de Sales.
MATHIÈRE, directeur à l'École normale.
MAXENCE, ancien directeur des Contributions directes.
MAXENCE (Fernand), avocat.
MENON, avocat.
METTAIS-CARTIER (Georges), directeur d'assurances.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOISSON (Roger), employé à la Société générale.
MOMENTEAU, directeur de la succursale de la Société générale.
MOUTARDIER, avoué.
MORIN, tapissier-décorateur.
MOUTON (Pierre), minotier.
PASQUIER (Mme ve), propriétaire.
PETEL père, notaire honoraire.
PETEL (François), notaire.
PETIT, receveur municipal.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur honoraire du Lycée.
POULLAIN, professeur au Collège Saint-François de Sales.

Digitized by Google

QUIRIÈRE, photographe.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
SAUVAGE, manufacturier.
SERVIN, directeur des services agricoles de l'Eure.
SORTAIS, ingénieur-constructeur.
SOUTY (Paul), propriétaire.
TAILLEBOIS, principal clerc d'avoué.
TIXIER, notaire honoraire.
TRIDON (Mlle), professeur au Lycée d'Évreux.
TURLOTTE, directeur de la Banque de France.
VARILLON, correspondant des chemins de fer de l'État.
VOXEUR, ancien agriculteur.
Syndicat agricole de l'arrond^t^ d'Évreux (M. L'HOPITAL, président).
Tribunal civil d'Évreux (M. HARDOIN, greffier).

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

ALLAIRE, agriculteur, à Guichainville.
CHARDON, agriculteur, à Nétreville.
LAMBERT, maire de Guichainville.
L'HOPITAL (Joseph), au château d'Angerville-la-Campagne.
NOUVEL (Georges), au château de la Ronce (Fontaine-sous-Jouy).
MORISE, conseiller d'arrondissement, à Guichainville.
ROSTOLAN (comte DE), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville).
Comice agricole des deux cantons d'Évreux (M. VIGUIER, trésorier).

Évreux-Nord.

DE LA BARRE DE NANTEUIL (baron), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
GLATIGNY (DE), au manoir d'Aulnay.
JOSSON DE BILHEM (le comte), au château de Normanville.
LESTANVILLE (Mme DE), au château du Boulay-Morin.
MONNIER, ancien négociant, à Gravigny.
OLLIVIER, berger à Brettemare (Sacquenville).

Digitized by Google

Canton de Breteuil.

COUTURIER, ingénieur-agronome, à Condé-sur-Iton.
JARNAC (comte DE), au château de Condé-sur-Iton.

Canton de Conches.

CLERMONT-TONNERRE (duc DE), au château de Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
MARE (Albéric DE), conseiller général, au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au château du Champ-Dolent.

Canton de Damville.

AGOUTIN, agriculteur, à Creton.
HÉRON, agriculteur et maire, à Avrilly.
LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

LEFÈVRE (Théotiste), directeur de l'imprimerie Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée.
VIEL-CASTEL (Pierre DE), conseiller général, à la Héruppe, par Saint-Georges-Motel (E.-et-L.)
Comice agricole du canton de Nonancourt (M. DE VIEL-CASTEL, trésorier).

Canton de Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.
BONJEAN (Mlle), œuvre d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure.
DESDOUITS (l'abbé), professeur au petit Séminaire, à Orgeville.
DUHAMEL, agriculteur, au Plessis-Hébert.
LEVASSEUR, agriculteur et maire, au Plessis-Hébert.
LISSOT, médecin-vétérinaire, à Pacy.
LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.
PETIT (Félix), à Boisset-les-Prévanches.
TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.
Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy (M. MARIE, président).

Canton de Rugles.

GASTEBLED, clerc de notaire, à Rugles.
THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Digitized by Google

Canton de Saint-André.

BUFFET, agriculteur et maire, à Saint-André.
DUGUAY, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
LEFÈVRE (Abel), sénateur, conseiller général, à Ezy.
VERVILLE, aviculteur, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

BARREY (comte DE), à Verneuil.
BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
DES BROSSES (le vicomte), maire, à Chennebrun.
FOUQUET DU LUSIGNEUL, propriétaire, à Bourth.
MIGUET, à Chaise-Dieu du Theil, par Bourth et à Paris.
OUDIN, député de l'Eure, conseiller général, maire de Verneuil.
PEULLEVÉ, directeur honoraire des Établissements pénitentiaires à Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil (M. OUDIN, président).

Canton de Vernon.

D'ALBUFÉRA (le marquis), au château de Bizy, près Vernon.
BURNET (le docteur), député de l'Eure, à Vernon.
LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
Comice agricole du canton de Vernon (M. DUCOSTÉ, président).

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Canton des Andelys.

DECHAUMONT, président du Syndicat agricole, aux Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille (à Guiseniers).

Canton d'Ecos.

COURBET (Ansbert), maire, à Cantiers.
GUILLEMOT, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Digitized by Google

Canton d'Etrépagny.

Chéron (Louis), cultivateur, à Gamaches.
Delamare (Georges), maire, à Etrépagny.
Doré (Henri), cultivateur, à Gamaches.
Hébert (Narcisse), à Hacqueville.
Le Couteulx de Caumont (Henri), conseiller d'arrondissement, à Saint-Martin d'Etrépagny.
Vatimesnil (de), au château de Sainte-Marie de Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Defontenay, cultivateur, à Houville.
Josse, député de l'Eure, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle.
Le Vavasseur (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont.

Canton de Gisors.

Champy (Pierre), à Gisors.
Thorel (l'abbé), curé de Mainneville.
Vever (Henri), à Noyers, et 59, rue de La Boëtie, Paris.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Humblot (l'abbé), curé de Lisors.
Valon (comte de), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE BERNAY

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. le duc de Broglie, château de Broglie et 29, rue Chateaubriand, Paris.
Secrétaire général : M. G. Pottier, ancien notaire, rue de la Couture, Bernay.
Trésorier : M. R. Deshayes, rue Auguste Leprevost, Bernay.

Sous-Section d'Agriculture.

Président : M. le comte Dauger, château de Menneval.
Secrétaire : M. Ducy, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.

Digitized by Google

Sous-Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Président : M. le chanoine Porée, à Bournainville.
Secrétaire : M. Maurice Durand, avocat, 6, rue du Baillage, Rouen.

Membres de la Section.

Abaye (Ch.), château du Tremblay, à la Goulafrière.
Adam, rentier, rue de la Charentonne, Bernay.
Amat, avoué, rue de la Charentonne, Bernay.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aubert, maire, à La Chapelle-Gauthier.
Beaucourt (marquis de), château de la Mésangère par Bourgtheroulde.
Beaucourt (Michel de), château de Bosguerard par Bourgtheroulde.
Beaumont (comte Hélion de), château de Fontaine-l'Abbé.
Bézat, régisseur, Beaumont-le-Roger.
Bigot (Arthur), agriculteur, à Broglie.
Blain (Dr), place Sainte-Croix, Bernay.
Boisgelin (comte Bruno de), Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (comte Georges de), conseiller général de l'Eure, Beaumont.
Boisgelin (comte Louis de), château de Fontaine-la-Soret.
Boisgelin (comte Henri de), château de Fontaine-la-Soret.
Bonnechose (Georges de), conseiller général, maire de Saint-Aubin-du-Thenney.
Bonnet, chalet de Melleville, Goupillières et 90, boulevard Malesherbes, Paris.
Bordeaux (René), château de Bouffey, Bernay.
Bouchon et fils (Société Albert), Nassandres.
Bourgne (André), à Beaumont-le-Roger.
Cahagne, route de Beaumont, Menneval.
Cauchepin (Louis), ingénieur E. T. P., rue du Pont-Ravet, Bernay.
Cauvin, professeur d'Arboriculture, Brionne.
Cesselin, conseiller d'arrondissement, Brionne.
Cesselin fils, agriculteur, Saint-Eloi de Fourques.
Charpentier (Arthur), agriculteur, à Broglie.
Chesnot (Eugène), agriculteur, au Tilleul-Othon.
Chevallier (Edgard), agriculteur, ferme de Semerville par la Commanderie.
Clerc, conseiller à la Cour des Comptes, château du Bois-Taillefer, Bernay et 131, rue de la Pompe, Paris-Passy.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.

Digitized by Google

CORDIER (Raymond), rue des Champs, Bernay.
COUTEAU, agriculteur, à Capelles-les-Grands.
DANLOUX-DUMESNIL, 15, rue d'Astorg, Paris.
DELAROUZÉE, régisseur, à Broglie.
DESHAYES (Gaston), agriculteur, à Boisney.
DESRUES, agrégé de l'Université, Le Verger-Fleuri, Berthouville et 192, rue de Vaugirard, Paris.
DUBOST, agriculteur, à Barc.
DUFAY, notaire, à Beaumont-le-Roger.
DURAND (Gustave), avocat, rue Auguste Leprévost, Bernay.
DURAND, maire, à Carsix.
ESCALOPIER (vicomte DE L'), château du Bois-Thibou, Notre-Dame-du-Hamel.
FÈRE (Ch.), conseiller général, château du Bosc-André, par La Barre et 38, rue de Lubeck, Paris.
FOULOGNE, agriculteur, la Haye-de-Calleville.
FOURQUEMIN, agriculteur, Folleville.
FROIS (Georges), avocat, rue des Sources, Bernay.
GARENNE (général comte DE LA), 41 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.
GODIN, propriétaire, à Broglie.
GOUBERT, agriculteur, Valailles.
HAMELOT (Camille), agriculteur, Ferrières-Saint-Hilaire.
HARCOURT (comte D'), château du Champ-de-Bataille, par le Neubourg.
HÉLOT, industriel, rue des Moulins, Bernay.
HERVIEU (Gabriel), agriculteur, ferme de Pierrelé, Beaumontel.
HERVIEU (Emile), agriculteur, Beaumontel.
JADIN, Le Logis, à Plasnes.
JOIN-LAMBERT (André), député de l'Eure, château de Livet-sur-Authou et 50, avenue Victor-Hugo, Paris.
JOIN-LAMBERT (Octave), château de Livet et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris.
LABBÉ (Paul), industriel, à Thiberville.
LATHAM, armateur, château du Guénet, Broglie et 145, rue Victor-Hugo, le Havre.
LAURENT, avocat à la Cour d'appel, 10, rue de Mézières, Paris.
LAVAL (commandant DE), château de Saint-Quentin-des-Iles.
LECALLIER, docteur en droit, rue Auguste Leprévost, Bernay.
LE CARBONNIER (Maurice), château de Gauville par Montreuil-l'Argillé et 71, faubourg Saint-Honoré, Paris.
LE CARPENTIER, industriel, à Saint-Aubin-du-Thenney.

Digitized by Google

LEDOUX, propriétaire, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN père, agent général d'assurances, Bernay.
LEJEUNE, artiste sculpteur, 39, rue Lepic, Paris.
LEJUIF (André), industriel, à Thiberville.
LEMAIRE (Raymond), rue de la Charentonne.
LEPRESTRE, pharmacien, rue du Pont-Ravet, Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE (Mme), rue des Agricoles, Bernay.
LE ROY (Edouard), industriel, rue Etroite, Bernay.
MAILLET (Ernest), maire, à Giverville.
MAISTRE (Gonzague DE), château de Beaumesnil.
MALHÈRE (Léon), industriel, Beaumont-le-Roger.
MARAIS, propriétaire, à Epinay.
MARCHAND, château de Malou, à Cormeilles.
MAREUIL (vicomte DE), château de Montral, Menneval et 5, rue Frédéric-Bastiat, Paris.
MARTIN, propriétaire, à Broglie.
MEAULLE, imprimeur, rue Thiers, Bernay.
MESNEL (abbé), curé d'Heudreville-en-Lieuvin.
MESNIL (Dr), rue du Collège, Bernay.
MESNIL (Gustave), propriétaire, à Drucourt.
MESNIL (Louis), ingénieur, à Paris et à Drucourt.
MEUGNIER (l'abbé), curé de Broglie.
MONNIER (Georges), agriculteur, au Tilleul-Othon.
MONTIGNY (baron J. DE), château de Saint-Léger-de-Rostes.
MONTIGNY (Etienne DE), château de Saint-Léger-de-Rostes.
MORIN, notaire, rue d'Alençon, Bernay.
MOUTARDIER (Achille), propriétaire, à Barc.
PICKEL, pâtissier, rue de l'Union, Bernay.
PROTOY (Eugène), maire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
RIVIÈRE (Fernand), avoué, rue Auguste Leprévost, Bernay.
ROUSSEAU (Emile), industriel, route de Rouen, Bernay.
ROUSSELIN, maire, à Grandcamp.
SAILLARD (Fernand), agent général d'assurances, rue des Agricoles, Bernay.
SAUVAGE, notaire, rue Auguste Leprévost, Bernay.
STILLIÈRES, agriculteur, à Notre-Dame-d'Epine.
VANDEUIL (DE), château des Bruyères, Saint-Quentin-des-Iles.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VIGAN (baron J. DE), château de Cernières, Saint-Pierre-de Cernières.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.
VOGUÉ (comte DE), château de Serquigny.
VUIGNIER, ingénieur agronome, à Semerville par Pont-Saint-Pierre.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

BOURY (le comte Guillaume DE), conseiller général, à Amfreville.

Canton de Gaillon.

COIGNARD (Albert), à Autheuil, par la Croix-Saint-Leufroy.
CORDIER (Marcel), artiste peintre, à la Croix-Saint-Leufroy.
DESHAYES (Mme vve), à la Croix-Saint-Leufroy.
MOGNAY (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), sénateur, conseiller général, à Gaillon.
THUREAU-DANGIN, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.

Canton de Louviers.

COLLIGNON (Maurice), publiciste, à Louviers.
COUTIL (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ESNEVAL (le baron D'), au château d'Acquigny.

Canton du Neubourg.

DUVAL (Alexandre), député de l'Eure, à Villettes.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

HERVEY (Maurice), sénateur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil et à Paris, 108, boulevard Haussmann.
RAOUL-DUVAL (André), conseiller général, maire à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE PONT-AUDEMER

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. Robert DUQUESNE, conservateur de la bibliothèque Canel, à Pont-Audemer ;
Secrétaire : M. Maurice GRÉGOIRE, avocat ;
Secrétaire-adjoint : M. HERPIN, directeur d'école en retraite ;
Trésorier : M. HOMO, ancien président du Tribunal de commerce.

Digitized by Google

Canton de Beuzeville.

Bouchard (Joseph), licencié ès sciences, à Bonlieu, par Beuzeville.
Carbonnier (Paulin), aquafortiste, Le Bostenney, par Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde.

Boulet (Emmanuel), propriétaire, à Bosc-Roger-en-Roumois.
Boullay (Jacques du), à Boissey-le-Châtel.
Derais, conseiller général, à Berville-en-Roumois.

Canton de Cormeilles.

Hébert (Augustin), ancien industriel, à Cormeilles.
Thiron (André), notaire, conseiller général, à Cormeilles.

Canton de Lieurey.

Lenoir (Pierre), sculpteur, à Saint-Siméon, par Lieurey.

Canton de Montfort.

Deschamps (Octave), négociant, à Condé-sur-Risle.
Duquesne (André), industriel, à Montfort.
Duval, instituteur, à Montfort.
Le Herichon, curé de Condé-sur-Risle.

Canton de Pont-Audemer.

Ambühl, sculpteur, à Pont-Audemer.
Béranger, à Pont-Audemer.
Blain, docteur en médecine à Pont-Audemer.
Blard (André), entrepreneur à Pont-Audemer.
Bourdon, à Pont-Audemer.
Carliez (Gaston), tanneur, à Pont-Audemer.
Derouineau, secrétaire de mairie, à Pont-Audemer.
Duquesne (Robert), conservateur de la bibliothèque Canel à Pont-Audemer.
Desrues, industriel, à Pont-Audemer.
Eustache, propriétaire, à Pont-Audemer.
Eustache fils, idem.
Gamard (l'abbé), curé de Toutainville.
Gazengel, peintre, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

GRÉGOIRE (Maurice), avocat, à Pont-Audemer.
GRENIER, à Pont-Audemer.
HARLAY (Maurice), propriétaire de l'Auberge du Vieux-Puits, à Pont-Audemer.
HÉGO, conseiller d'arrondissement, à Pont-Audemer.
HERPIN (Paul), directeur d'école en retraite, à Pont-Audemer.
HOINAUT, négociant, à Pont-Audemer.
HOMO, ancien président du Tribunal de commerce, à Pont-Audemer.
JOUAN, à Pont-Audemer.
LEBARBIER, à Pont-Audemer.
LÉGER, notaire, à Pont-Audemer.
LE MAINS, distillateur, à Pont-Audemer.
LE MIRE (Henry), député de l'Eure, industriel, à Pont-Audemer.
MONTIER, électricien, à Pont-Audemer.
ONFRAY, avoué, à Pont-Audemer.
OMONT, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
ROBERT, à Pont-Audemer.
ROMY (René), industriel, à Pont-Audemer.
SEVESTRE, sculpteur, à Pont-Audemer.
TEINTURIER (André), avoué, à Pont-Audemer.
THUBEUF (Ernest), notaire, à Pont-Audemer.
TURGIS (André), tanneur, à Pont-Audemer.
TURGIS (René), tanneur, à Pont-Audemer.
La Ville de Pont-Audemer (Bibliothèque municipale).

Canton de Routot.

DUPUTEL, pharmacien, à Routot.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

RABASSE (Maurice), conseiller d'arrondissement et maire, à Saint-Etienne-l'Allier.

PARIS

ALBERT-PETIT, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard (16e arrondissement).
AZARD (Charles), avocat à la Cour d'appel, 48, rue de Ponthieu (8e).
BERTIN (Mlle), 6, rue des Abbesses (18e).
BUGNION (Mlle Marie), 107, rue de Rome (7e).

Digitized by Google

HERSENT (Jean), ingénieur des arts et manufactures, 60, rue de Londres (8e).

LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'appel, 50, rue Pierre Charron (8e).

MODESTE LEROY, ancien député, 57, boulevard Pereire (17e).

OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), 17, rue Raynouard (16e).

PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue normande*, 32, rue Madame (6e).

DÉPARTEMENTS

BAZIN (Louis), rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados).

BARTHÉLEMY, directeur d'imprimerie, 18, rue de Diane, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'eau, Le Vésinet (Seine et-Oise).

BERTIN, propriétaire, 6, avenue de la gare, Houilles (Seine-et-Oise).

CARRÉ (Mme), 9, rue Thiers, à Rouen.

CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

CHENAUD (Henri), dessinateur, 6, rue du Marché, Neuilly-sur-Seine (Seine).

DESPORTES (Léopold), avoué, à Lisieux (Calvados).

DEVILLE (Etienne), homme de lettres, 32, rue du Bouteillier, à Lisieux.

GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières (Seine-et-Oise).

HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).

IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).

L'HOPITAL (Henri), château des Bordes, par Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

PREVOST (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.

ROUSSEL (Gaston), avocat-avoué, à Dreux (Eure-et-Loir).

VERMONT, avocat, président de la Société de Secours mutuels l'*Emulation chrétienne*, 85 *bis*, rue Jeanne d'Arc, à Rouen.

ÉTRANGER

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 26, via Montebello à Florence (Italie).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
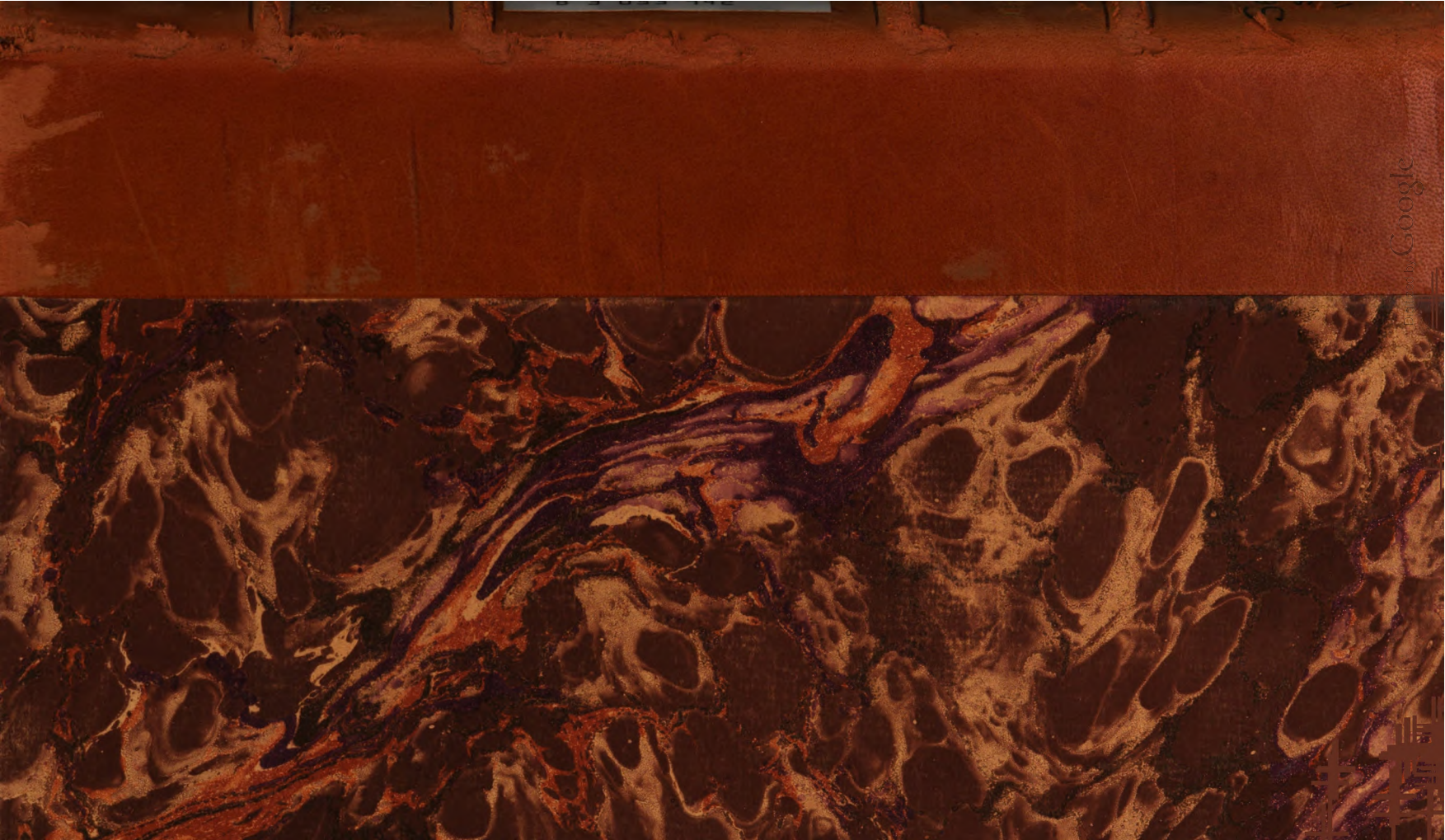
Digitized by Google